Niveau(x) d'enseignement : 0 Numéro EDUQ : 9370090
Centre d'intérêt : 250

---

Ledoyen, Alberte

Montréal au pluriel : huit communautés ethno-culturelles de la région montréalaise / Alberte Ledoyen. -- Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 1992.
329 p. ; 22 cm. -- (Documents de recherche / Institut québécois de recherche sur la culture, ISSN 0823-0447 ; 32)

Bibliogr. : p. 311-318.

ISBN 2-89224-178-2

Vedette(s)-secondaire(s) : Institut québécois de recherche sur la culture

---

Descripteur(s) : Communauté culturelle • Caractéristiques socio-économiques • Intégration sociale • Attitude politique • Langue • Scolarisation • Marché du travail • Statistiques

Identificateur(s) de nom : Montréal

---

Etude sociologique menée auprès de huit communautés ethno-culturelles de la région de Montréal : communauté chinoise, italienne, grecque et portugaise, communauté noire anglophone, sud-asiatique. Elle cherche à mettre en lumière les conditions socio-économiques et les difficultés d'intégration des groupes ethniques. Elle dégage les profils ethno-culturels et fait part de l'intégration socio-politique de ces groupes (chapitre 2). Elle décrit et compare avec un groupe témoin leurs connaissances linguistiques (chapitre 3), leur niveau d'éducation (chapitre 4) et leur situation sur le marché du travail (chapitre 5). De façon générale, elle relève des disparités chez tous les groupes minoritaires étudiés, disparités qui empruntent diverses formes : surreprésentations dans les secteurs d'emploi concurrentiels et les occupations manuelles, déqualification de l'éducation.

---

Type de document :

---

32

DOCUMENTS
DE RECHERCHE

# MONTRÉAL AU PLURIEL

Huit communautés ethno-culturelles
de la région montréalaise

ALBERTE LEDOYEN

iqrc

# MONTRÉAL AU PLURIEL

## Huit communautés ethno-culturelles de la région montréalaise

-Documents de recherche- n° 32

# MONTRÉAL AU PLURIEL

## Huit communautés ethno-culturelles de la région montréalaise

**Alberte Ledoyen**

1992
INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE

**Données de catalogage avant publication (Canada)**

Ledoyen, Alberte

Montréal au pluriel : huit communautés ethno-culturelles de la région montréalaise

(Documents de recherche, n° 32)
Comprend des références bibliographiques

ISBN 2-89224-178-2

1. Minorités – Québec (Province) – Montréal. 2. Multiculturalisme – Québec (Province) – Montréal. 3. Intégration sociale – Québec (Province) – Montréal. 4. Discrimination raciale – Québec (Province) – Montréal. I. Institut québécois de recherche sur la culture. II. n° 32.

FC2947.9.A1L42 1992 305.8'00971'4 C92-096918-6
F1054.5.M8L42 1992

*Publication réalisée dans le cadre d'une étude de la Commission des droits de la personne du Québec.*

Réalisation graphique : Mariette Montambault

ISBN : 2-89224-178-2 • ISSN : 0823-0447
Dépôt légal : 4e trimestre 1992 — Bibliothèque nationale du Québec
© Tous droits réservés

Distribution : Diffusion Prologue inc.,
1650, boul. Lionel-Bertrand, Boisbriand, Québec J7E 4H4
Téléphone : (514) 434-0306 — Télécopieur : (514) 434-2627

Institut québécois de recherche sur la culture
14, rue Haldimand, Québec G1R 4N4
Téléphone : (418) 643-4695 — Télécopieur : (418) 646-3317

## Table des matières


REMERCIEMENTS ... 11

INTRODUCTION ... 13

CHAPITRE 1
**Méthodologie** ... 19

Contexte ... 19

Définitions et cadre d'analyse ... 23

*Différence et différenciation sociales* ... 23
*Intégration et exclusion sociales* ... 25
*La discrimination coutumière* ... 26
*La discrimination au sens juridique* ... 27
*Minorités ethniques et minorités visibles* ... 31
*Conclusion* ... 32

Problèmes méthodologiques inhérents aux études empiriques sur les minorités définies sur la base de critères ethniques ou raciaux ... 35

*Les désignations sociales* ... 35
*Délimitation des bassins de populations* ... 37
*Les données de recensement* ... 39

Choix des groupes étudiés . . . . . 42
Modèle d'échantillon . . . . . 45
*Le modèle* . . . . . 46
*Déroulement du terrain* . . . . . 47
Les échantillons . . . . . 47

CHAPITRE 2
**Profils ethno-culturels et intégration socio-politique** . . 53

Modes d'établissement et profils ethno-culturels . . . . . 54
*La communauté noire* . . . . . 54
*La communauté chinoise* . . . . . 63
*La communauté sud-est-asiatique* . . . . . 65
*La communauté sud-asiatique* . . . . . 66
*Les communautés d'Europe du Sud* . . . . . 69
*Le groupe de référence* . . . . . 74
*Conclusion: deux types idéaux* . . . . . 75
L'intégration socio-politique . . . . . 78
*Modalités d'identification socio-politique* . . . . . 79
*Référents identitaires et légitimité* . . . . . 82
*Perception de la désignation «minorité visible»* . . . . . 88
*Conclusion* . . . . . 89

CHAPITRE 3
**La langue** . . . . . 95

Le français et l'anglais parlés . . . . . 96
Le français et l'anglais écrits . . . . . 97
Compétences linguistiques verbales et écrites . . . . . 98
Variables explicatives . . . . . 98

*Le pays de naissance et le niveau de scolarité* . . . . . 99
*L'âge* . . . . . 99
*Durée de séjour et âge à l'immigration* . . . . . 100

Conclusion . . . . . 101

CHAPITRE 4
**Le niveau d'éducation** . . . . . 105

Origines sociales et niveaux d'éducation . . . . . 107

Le niveau d'éducation selon les contextes d'immigration, l'âge à l'immigration et le pays de naissance . . . . . 113

*L'âge à l'immigration* . . . . . 115
*Le pays de naissance* . . . . . 118

Niveaux de blocage académique . . . . . 119

*Cycles académiques terminés par les hommes* . . . . . 120
*Cycles académiques terminés par les femmes* . . . . . 121
*Abandons scolaires au niveau collégial* . . . . . 122

Conclusion . . . . . 125

CHAPITRE 5
**Situation sur le marché du travail** . . . . . 131

Évaluation des écarts de rendement d'un même niveau d'éducation . . . . . 133

*Mesure* . . . . . 134
*Résultats généraux* . . . . . 139

Facteurs reliés aux écarts . . . . . 140

*Durée de l'expérience de travail sur le marché canadien* 140
*Le pays de naissance* . . . . . 147
*Les secteurs d'activité* . . . . . 150

Des modes d'insertion différenciés selon les générations dans les communautés d'Europe du Sud . . . . . 157
Les écarts comparés suivant le niveau de scolarité . . . . . 162
L'effet des connaissances linguistiques sur le rendement de l'éducation sur le marché du travail . . . . . 166
Synthèse . . . . . 168

SYNTHÈSE ET CONCLUSION . . . . . 175

SYNTHÈSE . . . . . 175
Les communautés chinoise, italienne, grecque et portugaise . . 177
Les communautés noire anglophone, sud-asiatique, noire francophone et sud-est asiatique . . . . . 180
Problèmes spécifiques . . . . . 183

CONCLUSION . . . . . 184
Asiatiques du Sud-Est . . . . . 186
Noirs anglophones . . . . . 186

ANNEXES . . . . . 191

ANNEXE 1
Tableaux . . . . . 193

ANNEXE 2
Échantillons . . . . . 279
*A. Méthode échantillonnale* . . . . . 279
*B. Pondération* . . . . . 283
*C. Les échantillons* . . . . . 285

ANNEXE 3
Distributions occupationnelles et sectorielles des échantillons . 301

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES . . . . . 311

## Remerciements

Cette étude a été initiée et réalisée à la Commission des droits de la personne du Québec. Elle a bénéficié d'une contribution financière du Secrétariat d'État au multiculturalisme; elle a également obtenu l'appui du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, auquel revient le mérite d'avoir formé un comité aviseur. Je remercie de leur appui ces trois organismes, ainsi que l'Institut québécois de recherche sur la culture, auquel est due cette publication.

Au sein de ces organismes, certaines personnes ont joué un rôle clé par l'appui sans réserves qu'elles ont, dès le départ, accordé au projet de recherche. Parmi elles figurent Hailou Wolde-Giorghis et Muriel Garon, respectivement directeur et coordonnatrice de la recherche à la Commission des droits de la personne. Je leur adresse mes sincères remerciements, et je remercie également la dernière pour son apport critique et scientifique à la recherche. J'adresse aussi mes remerciements à Georges McDonald, grâce à qui fut assurée la participation financière du Secrétariat d'État, et à Juanita Westmoreland, ex-présidente du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration.

Je remercie pour leur participation les membres du comité aviseur: messieurs et mesdames Ricardo Gil, Reeta Bahtia, Stephanos Constantinidès, Pascual Delgado, Luciano DelNegro, Arthur Hiess, Dominique de Pasquale, Marc Romulus, Hedy Taylor, Benjamin Teitelbaum et Marjorie Villefranche.

Cette étude n'aurait pu être menée à terme sans la participation professionnelle de plusieurs personnes que je remercie: Jean Noiseux, Gilles Deschamps, Renée Lescop, Maria Vaccaro et Sarah Bélanger. Je remercie également Sylvain Archambeult, pour son support technique tout au long de l'étude, ainsi que Véronique Morin et Mariette Montambault, pour leur travail d'édition de ce document.

Enfin, je remercie tous ceux et celles qui ont collaboré au projet, en particulier les interviewers et les nombreuses personnes ayant gracieusement accepté de participer aux entrevues.

**Note de l'auteure**

Les opinions et conclusions exprimées dans ce document n'engagent que l'auteure. Afin de faciliter la lecture du texte, le genre masculin est employé au sens neutre et désigne autant les femmes que les hommes.

# Introduction

Au Canada comme dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, l'immigration dite de peuplement, de souche française, anglosaxonne ou, plus largement, européenne, a connu une intégration socio-politique harmonieuse, alimentant par sa présence les deux «peuples fondateurs» du Canada. Mais à l'immigration de peuplement s'est superposée une immigration de main-d'œuvre d'appoint, dont l'intégration s'est révélée plus problématique.

Vers la fin du 19e siècle a en effet débuté, aux États-Unis et au Canada, une immigration recrutée dans les régions rurales les plus appauvries d'Europe et d'Asie, afin de servir, en tant que main-d'œuvre à bon marché, le développement industriel alors en plein essor. Ces premiers travailleurs immigrés, asiatiques ou européens pauvres, se sont vus imposer une marginalisation sociale et économique dont des traces demeurent encore observables, particulièrement dans les grandes villes. La sociologie et l'anthropologie urbaines ont désigné d'«ethniques» les regroupements résidentiels d'individus provenant de ce type d'immigration. Au fil du temps et des générations, ces groupes auraient développé non seulement des traits culturels fondés sur une culture d'origine commune, mais également des traits économiques particuliers, résultant de leur modalité d'adaptation à la marginalisation socio-économique à laquelle ils se sont vus confrontés à leur immigration et au cours de la première moitié de ce siècle.

À Montréal, on compte parmi les premiers immigrés de ce type des Chinois, mais aussi des Antillais et Américains noirs. Les uns fuyaient, d'ouest en est, discrimination et exploitation, les autres

étaient recrutés comme porteurs de bagages par les compagnies de chemin de fer desservant le Nord-Est des États-Unis, ou encore comme domestiques. Vers la fin du siècle, des Juifs d'Europe de l'Est, mis en fuite par les persécutions antisémites et, un peu plus tard, d'autres groupes, dont des paysans italiens pauvres, souvent entrés avec des «contrats de travail» les assignant aux tâches délaissées par la population locale, se sont aussi établis à Montréal. D'autres ont suivi, dont les premiers immigrés grecs, puis portugais.

Jusqu'aux environs de 1950, ces groupes ne furent jamais très nombreux. Ils formèrent néanmoins les premiers noyaux communautaires qui allaient, alimentés par les nouveaux arrivés de l'après-guerre, donner naissance aux groupes ethniques urbains connus des Montréalais.

Entretemps et jusqu'en 1965 environ, l'immigration libre demeurait quasi interdite aux ressortissants de pays dont la culture ou la façon de vivre étaient considérées trop éloignées des normes canadiennes.

Au cours des années 1960, alors que le Canada enfin «ouvrait ses portes» à l'immigration générale, débutait dans les pays du Tiers-Monde une période jalonnée de répression politique, de violence et de pauvreté accrue, faisant fuir les populations locales vers les pays industrialisés. La concidence, non fortuite, entre ces deux éléments, a entraîné un changement radical de provenance géographique de l'immigration canadienne, dont une partie importante (13,6 %) se retrouve au Québec, en presque totalité dans la région montréalaise. Selon la répartition en 1986 de la population canadienne immigrée, les Européens et Américains arrivés entre 1946 et 1966 comptent pour 91,1 %, comparativement à 31,3 % de ceux arrivés entre 1983 et 1986. La population immigrée ni européenne ni américaine est donc passée, au cours de la même période, de 9,9 % à 68,7 %, la proportion la plus élevée (40,5 %) revenant à celle d'origine asiatique (DeSilva, 1992).

Au début des années 1970, la survivance culturelle des groupes dits ethniques, ainsi que le nouveau défi que posait l'intégration souhaitée de la nouvelle immigration, alors à ses débuts, a incité le gouvernement canadien à accorder aux groupes minoritaires une

pleine légitimité sociale et politique, reconnaissant leur apport culturel et économique. La politique du «multiculturalisme» était née.

Dans le courant des années 1980 et dans la foulée du multiculturalisme canadien, le Québec mettait de l'avant sa propre politique d'intégration de l'immigration, comportant des volets socio-économiques, mais néanmoins fondée, elle aussi, sur la différence culturelle et son maintien, en désignant officiellement de «communautés culturelles» les groupes non québécois «de souche».

Au moment où l'immigration en provenance du Tiers-Monde affermissait sa présence dans les principales villes canadiennes, dont Montréal, des politiques et programmes se mettaient donc en place pour revaloriser les différences culturelles tout en visant une intégration harmonieuse de ces nouveaux arrivants.

Cependant, tout comme les anciens groupes dits ethniques, les nouvellement arrivés ne tardèrent pas à se trouver confrontés à des comportements discriminatoires, compromettant leur insertion socio-économique et risquant d'entraîner des effets préjudiciables au climat social. La discrimination ethnique, doublée de discrimination raciale, sévit dans toutes les villes où il y a présence de nouvelle immigration.

À Montréal, les nombreuses situations discriminatoires identifiées par les organismes communautaires et diverses instances administratives (services sociaux, milieux scolaires, commissions des droits de la personne) révèlent, hors de tout doute, l'existence de comportements d'exclusion envers les minorités, particulièrement celles qui se différencient du groupe majoritaire par la couleur de la peau. Si l'on se fie au nombre de cas de discrimination enregistrés à la Commission des droits de la personne du Québec par exemple, la minorité noire serait la plus touchée par cette pratique, bien que d'autres groupes, moins familiers avec les mécanismes administratifs mis en place pour la contrer, pourraient aussi, avec une égale intensité, en être victimes.

Mais des hypothèses quant aux effets possibles des pratiques d'exclusion envers certaines minorités ne peuvent à l'heure actuelle être formulées. Les données sont encore trop parcellaires ou, au contraire, trop globales, pour que l'on puisse tirer des conclusions, même hypothétiques, sur les inégalités de situation qui pourraient

affecter ces groupes. Les cas de discrimination relevés n'indiquent pas l'ampleur de cette pratique, ni de ses effets, puisque seules quelques-unes de ces situations sont soumises à l'attention des organismes chargés de les recevoir pour examen. Quant aux données statistiques habituellement utilisées, elles posent des problèmes d'interprétation dus à des regroupements de populations hétérogènes.

Les lacunes dans la connaissance et la problématisation des diverses situations propres aux groupes minoritaires peuvent à première vue sembler surprenantes. Elles s'expliquent principalement par l'absence, au Québec, de tradition de recherche dans ce domaine, lequel commence à peine à s'implanter dans les milieux concernés, y compris les milieux universitaires. Elles s'expliquent aussi par la relative rapidité avec laquelle la nouvelle immigration s'est produite, les chercheurs n'ayant pu, dans un laps de temps relativement court, s'ajuster à cette réalité. Enfin, il semble qu'il ait fallu attendre la manifestation de la volonté politique de prendre en compte l'intégration de la nouvelle immigration, pour que les chercheurs commencent à s'y intéresser, leur préoccupation principale ayant été jusque-là axée sur les transferts linguistiques vers le français ou l'anglais des groupes dits minoritaires bien plus que sur leurs conditions socio-économiques et leurs difficultés d'intégration.

Dans ce contexte, notre étude se veut une contribution à la connaissance des groupes minoritaires de la région montréalaise. Le terrain encore en friche sur lequel elle se situe explique l'optique exploratoire adoptée et les nombreux problèmes, tant théoriques que méthodologiques, auxquels elle se confronte et tente d'apporter des solutions.

Parmi les huit groupes étudiés, certains se sont établis à Montréal au cours de la première moitié du siècle et dans les années d'après-guerre: Italiens, Grecs, Portugais; d'autres sont d'implantation récente: Noirs francophones, Asiatiques du Sud et du Sud Est; d'autres enfin sont d'implantation ancienne mais ont bénéficié, au cours des vingt dernières années, d'un apport migratoire très important: Chinois, Noirs anglophones. Ces groupes ont en commun d'être désignés par des termes ou expressions qui renvoient à leur statut de minoritaires. Certaines des désignations sont sociales, prenant leur source à même la perception spontanée, globale et généralisatrice du

sens commun, les termes utilisés étant parfois stéréotypés, implicitement teintés de préjugés, voire de mépris. D'autres désignations sont de nature politique ou administrative, telles les expressions «communautés culturelles», «minorités ethniques», «minorités visibles». Quels qu'en soient le but ou la provenance, ces désignations établissent des catégories sociales fondées sur une altérité culturelle ou phénotypique collectivisée.

L'étude a été réalisée au sein de la Commission des droits de la personne du Québec. Aussi, les préoccupations qui la sous-tendent trouvent-elles en grande partie leur inspiration dans la *Charte des droits et libertés de la personne**, administrée par la Commission des droits de la personne du Québec.

La Commission exerce son mandat à travers diverses fonctions, dont, entre autres, celle de faire enquête «sur toute situation lui paraissant constituer un cas de «discrimination» (art. 71, 1er paragraphe), ce devoir d'enquêter sur les plaintes de discrimination impliquant habituellement des cas individuels ou spécifiques.

Depuis 1985, s'est ajoutée aux responsabilités de la Commission celle de recommander et de coordonner l'implantation de programmes d'accès à l'égalité, ayant pour objet de:

> [...] corriger la situation de personnes faisant partie de groupes victimes de discrimination dans l'emploi, ainsi que dans les secteurs de l'éducation ou de la santé et dans tout autre service ordinairement offert au public (article 86).

Ce nouveau volet de la *Charte* confère à la Commission la responsabilité de faire intégrer les groupes minoritaires dans les institutions sociales (relevant de la santé, de l'éducation, ou autres domaines sociaux) ou économiques (entreprises, secteurs d'emploi) d'où ils s'avèrent exclus. Les modalités d'application des programmes d'accès à l'égalité, établies par règlement, exigent le développement d'une approche empirique fondée sur des situations collectives. En effet, le libellé de l'article 86 suppose qu'une présomption suffisante

* L.R.Q., c. C-12

d'exclusion existe au sujet des groupes cibles de ces programmes. Or, pour arriver à cette présomption, il faut préalablement connaître les caractéristiques de ces groupes qui, en comparaison du groupe majoritaire, indiquent la présence d'inégalités.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer cette étude, soit à l'intérieur d'une problématique plus large que celle de la discrimination proprement dite.

L'objectif premier est de tracer le profil socio-économique des groupes étudiés. Ensuite, d'évaluer si ces profils indiquent des désavantages qui seraient le signe d'une intégration déficiente ou de lacunes relatives dans l'accès aux ressources socio-économiques, toute lacune importante et systématique pour un ou des groupes donnés devenant un indicateur d'un fonctionnement biaisé du système en leur défaveur.

L'étude empirique de groupes dont la situation minoritaire tient à des critères aussi complexes et ambigus que -la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale-, tels que le propose le texte de la *Charte*, pose des difficultés théoriques et méthodologiques considérables, abordées au premier chapitre.

Le deuxième chapitre est consacré aux caractéristiques socio-culturelles des groupes étudiés.

Aux chapitres trois et quatre sont tour à tour décrits et comparés avec un groupe témoin, les connaissances linguistiques et les niveaux d'éducation atteints dans les groupes étudiés.

Enfin, le chapitre cinq est consacré à la comparaison des différentes situations sur le marché du travail.

CHAPITRE 1

# Méthodologie

L'objectif général de l'étude étant d'évaluer dans leurs grandes lignes les résultats des processus d'intégration suivis par les individus faisant partie des échantillons, ce chapitre vise à situer les éléments de base de la problématique suivie, puis à en établir le lien avec les critères de discrimination énoncés dans la *Charte*, fondement des paramètres utilisés pour l'élaboration d'une méthode d'échantillon.

Seront ensuite présentés la méthode d'échantillon et les échantillons obtenus.

## CONTEXTE

Depuis les années 1920, soit depuis la fameuse étude de Znaniecki sur l'adaptation du paysan polonais au contexte américain[1], l'étude des groupes dits «ethniques» a graduellement pris de l'ampleur aux États-Unis, ne s'étant implantée que plus tardivement au Canada.

La littérature définit l'-ethnicité- sur la base de deux dimensions principales.

La première est culturelle et réfère à l'existence de groupes ayant conservé ou élaboré, sur un territoire national donné, des systèmes culturels parallèles, sur la base d'antécédents nationaux, religieux ou linguistiques différents de ceux du groupe majoritaire.

La deuxième est économique et intimement associée à la première. On observe, dans certains groupes ethno-culturels, des modes d'insertion particuliers, définissant des structures économiques plus ou moins autonomes ou fermées (enclaves) avec possibilité d'intégration verticale (producteurs, fournisseurs, clientèles) et horizontale (développement de marchés complémentaires à l'intérieur du réseau ethnique). La présence et le degré de ségrégation de ces structures économiques dépendent également de conditions objectives telles la densité et le type de migration du groupe.

Une insertion économique enclavée étant associée empiriquement à une stratification sociale désavantageuse, elle a reçu des explications orientées par trois principaux courants de pensée qui se sont succédés et superposés.

Le premier est culturaliste. Il tend à considérer les différences de stratification sociale comme inhérentes aux différences culturelles. Il a donné lieu dans les années 1960 aux théories dites assimilationnistes qui, tenant la survivance de la culture ethnique comme une barrière à l'intégration à la société d'accueil, débouchent implicitement, au plan politique, sur le nivellement culturel (Newman, 1978). En réaction à la tendance assimilationniste qui en a découlé, le courant culturaliste s'est fortifié, tenant l'assimilation comme une négation des différences culturelles.

Cependant ces explications ont en commun d'appuyer uniquement sur les attributs des groupes ethniques minoritaires les différences socio-économiques observables en leur sein.

Au cours des années 1970, le courant marxiste a avancé comme explication des inégalités et de la ségrégation sectorielle, l'exploitation de la main-d'œuvre minoritaire par l'économie dominante des pays capitalistes avancés. Cette main-d'œuvre se trouverait d'une part

exclue de l'économie générale et contrainte de se diriger vers des secteurs ou sous-secteurs non investis ou délaissés par le groupe dominant; elle serait, d'autre part, captive de l'entrepreneuriat ethnique, lui-même conséquence de la situation d'exclusion. Contrairement aux courants précédents, qui considèrent l'ethnicité comme une donnée fondamentale sur laquelle se bâtissent des systèmes de valeurs internes, incluant les valeurs économiques, les théories de type marxiste placent l'ethnicité dans la sphère idéologique. L'ethnicité serait alors l'instrument qui permet aux structures de classe ethniques de se maintenir, en prenant pour appui l'exclusion du groupe, laquelle assure au système économique dominant une main-d'œuvre à bon marché. La théorie d'inspiration marxiste a donc soustrait l'ethnicité de la seule sphère culturelle en introduisant des explications liées à la marginalisation. Elle demeure cependant trop globale pour permettre de comprendre les dynamiques relationnelles entre individus et entre groupes, c'est-à-dire les dimensions qui concrètement produisent et maintiennent la marginalisation conduisant à la ségrégation économique et aux inégalités qui en découlent.

Ce n'est qu'au cours des dernières années que le débat sur l'-ethnicité- a pris une orientation plus pragmatique, axée sur les obstacles à l'intégration égalitaire des groupes ethniques et raciaux. Ce dernier courant de pensée reste cependant, dans l'ensemble, peu problématisé.

Au Canada, il découle principalement de deux facteurs.

Le premier est le changement d'orientation politique par rapport à l'immigration. Après l'abolition en 1962 des critères discriminatoires contenus dans les provisions de la loi de 1953, le Canada s'est doté en 1971 d'une politique sur le multiculturalisme. Des dispositions visant à contrer les pratiques discriminatoires, ou, plus récemment, visant la correction des effets de la discrimination, se sont ensuite ajoutées au corpus législatif canadien. Enfin, le droit à l'égalité pour tous les citoyens, sans égard à leur origine ou leur couleur, a été enchassé dans la Constitution canadienne.

Au Québec, le gouvernement a créé en 1968 un ministère de l'Immigration. Il a adopté en 1975 la *Charte des droits et libertés de la personne*, instituant la Commission des droits de la personne, chargée

de faire enquête sur les allégations de discrimination qui lui sont acheminées. Il s'est doté d'un Conseil des communautés culturelles et de l'immigration en 1984, avec pour mandat de conseiller le gouvernement sur les orientations à prendre dans ses relations avec les «communautés culturelles», telles qu'il les a lui-même désignées.

Le deuxième facteur, associé au premier, est le changement de provenance de l'immigration. Celle-ci n'est plus, comme dans le passé, presque exclusivement de souche européenne ou américaine; elle provient de régions dont les populations étaient considérées non désirables avant la loi de 1962: Asie, Amérique centrale et du Sud, Caraïbes et Afrique.

À l'heure actuelle à Montréal, environ une personne sur douze a des antécédents qui la relient au Tiers-Monde et environ une sur dix est d'origine sud-européenne. Sans compter les originaires d'Europe occidentale, septentrionale et orientale, nous ne sommes pas loin de compter dans la région montréalaise une personne sur cinq dont l'origine est autre que française ou britannique. Ce ratio rend compte à la fois de la provenance de la nouvelle immigration et du faible taux de natalité de la population autochtone.

Cette conjoncture socio-démographique, ainsi que les préoccupations politiques liées à l'immigration et à son intégration, ont donné lieu à une recherche axée sur les obstacles opposés à l'intégration des groupes d'immigration récente.

Au Canada, les études empiriques sont encore peu nombreuses sur le sujet. Néanmoins, elles font ressortir trois éléments majeurs:

1. le principal obstacle que rencontrent certains groupes d'immigrés dans leur réussite professionnelle est l'absence de reconnaissance de la formation qu'ils ont acquise à l'étranger (Boyd, 1985);

2. il faudrait de 3 à 7 ans aux immigrants des nouveaux groupes pour surmonter les obstacles qu'ils rencontrent à leur arrivée et acquérir le statut socio-économique qui correspond, soit à leur statut pré-immigration, soit à celui qu'ils espéraient atteindre à leur arrivée. Il leur faudrait le même temps pour atteindre un niveau de revenu égal ou supérieur à celui du groupe majoritaire (Beaujot *et al.*, 1988);

3. certains groupes réussissent mieux leur insertion socio-économique que d'autres. Quelques-uns, par contre, rencontrent beaucoup

plus de difficultés. Il s'agit en général des groupes dont les caractéristiques socio-culturelles et raciales s'éloignent le plus de celles du groupe majoritaire, Antillais et Asiatiques en particulier (Beaujot *et al.*, 1988; DeSilva, 1992).

Les résultats généraux précités proviennent d'études pancanadiennes, aucune étude régionale sur l'intégration des groupes minoritaires n'ayant, à ce jour, été effectuée. C'est dans ce contexte, peu théorisé et peu documenté empiriquement, que se situe cette étude exploratoire.

## DÉFINITIONS ET CADRE D'ANALYSE

Quelques définitions s'imposent fournissant un cadre de référence pour la compréhension du matériel analysé et situant les paramètres ayant présidé au choix des groupes étudiés et des dimensions sur lesquelles portent les descriptions et analyses.

### Différence et différenciation sociales

Quel que soit le groupe ethno-culturel ou racial auquel ils appartiennent ou sont censés appartenir, les individus sont, par définition, différents les uns des autres. Ce ne sont donc pas les différences phénotypiques ou ethniques qui nous intéressent ici, mais bien les différences définies socialement sur la base de caractéristiques récurrentes, tantôt sur le plan génétique, tantôt sur le plan ethno-culturel. Les premières sont innées, les secondes acquises, bien qu'elles puissent aussi être considérées comme innées, dépendant du point de vue adopté pour les définir. Ainsi, le concept d'ethnicité, en soi, contient une dimension généalogique pouvant, dans certaines désignations sociales, être réduite au seul critère biologique: l'ethnicité est alors confondue avec la race et les deux termes deviennent équivalents (Hughes et Kallen, 1974).

Mais, quoi qu'il en soit des différences réelles, dès qu'elles sont socialement perçues comme collectives, elles deviennent un critère de différenciation sociale.

Le processus social de différenciation énonce en effet les critères d'appartenance des individus à un groupe, en même temps qu'il désigne le groupe. Ce processus peut être auto-identificatoire, c'est-à-dire qu'il peut s'élaborer spontanément à l'intérieur du groupe lui-même, la reconnaissance de la différence étant alors consensuellement partagée sur la base de caractéristiques qui permettent aux individus de se référer à un symbole identitaire commun. Mais il peut aussi s'élaborer en dehors du groupe, défini alors sur la base d'une caractéristique commune ou perçue commune, mais non nécessairement facteur de solidarité parmi ceux qui la portent ou sont censés la porter.

Les processus de différenciation interne et externe peuvent ou non converger. Ainsi l'auto-identification à un groupe n'a pas nécessairement d'écho social externe et, inversement, la désignation externe peut ne correspondre à aucune réalité interne. Cependant, auto-identification et désignation construisent l'une et l'autre un objet social, sinon réel, du moins idéologique ou symbolique. Elles ont en outre une caractéristique commune: elles dénotent des expériences interactionnelles; d'où les variantes dans les désignations sociales d'un même groupe suivant les contextes historiques, politiques ou géographiques (Hughes et Kallen, 1974).

Par ailleurs, une désignation externe non fondée sur une différence auto-identificatoire peut, moyennant le développement d'une idéologie politique dans le groupe désigné, engendrer un processus d'internalisation qui, à moyen ou long termes, aboutirait à la formation de liens de solidarité internes, voire d'une culture spécifique.

Il nous faudra donc tenter de situer les groupes que nous étudions par rapport aux mécanismes de différenciation qui les caractérisent le mieux, et aussi par rapport au degré de convergence entre leurs définitions externes et internes.

La différenciation sociale revêt une importance capitale pour notre propos parce que seule son existence permet l'émergence d'une relation spécifique menant à l'exclusion.

## Intégration et exclusion sociales

Il est difficile de définir l'intégration sociale autrement que par sa fonction, qui est de maintenir la cohésion sociale dans la poursuite des objectifs individuels et collectifs (Parsons, 1967). Or, un des objectifs fondamentaux poursuivis individuellement et collectivement dans une société démocratique est celui de la participation aux ressources sociales disponibles, participation dont les règles seraient établies sur une base consensuelle.

Ces ressources constituent un ensemble de fonctions (économiques, de distributions de biens et de services, etc.) liées à des rôles (la fonction actualisée dans l'activité individuelle) et insérées dans une hiérarchie reconnue, sinon acceptée, par tous.

Les fonctions définissent à leur tour des places ou des statuts sociaux, également hiérarchisés, où s'insèrent les individus selon leur rôle.

L'intégration sociale serait le résultat de l'action sociale globale permettant en bout de ligne aux individus de participer aux ressources selon le rôle qui correspond à leur potentiel propre. En d'autres termes, un système social intégré est un système qui permet une allocation équitable des places définies par les fonctions et les rôles sociaux. Pour qu'il y ait véritable intégration cependant, il faut que, à l'intérieur des règles d'équité (règles qui respectent l'universalité[2] de la correspondance entre l'exercice d'un rôle et le potentiel individuel que ce rôle exige), l'accès aux places ou aux ressources sociales soit égalitaire. Les individus doivent donc avoir des chances égales de remplir le rôle qui leur revient et qui déterminera leur place dans la hiérarchie sociale.

L'absence d'intégration d'un groupe différencié socialement dénote la marginalisation ou l'exclusion de ce groupe.

C'est le processus d'inclusion/exclusion qui nous intéresse ici. Il prend sa source dans les interrelations entre individus ou entre groupes. Le processus interactionnel qui différencie socialement les individus en les assimilant à un groupe, pourrait aussi, simultanément ou ultérieurement, tendre à inclure ou à exclure ces individus des règles d'allocation des ressources disponibles. En d'autres termes, la différenciation sociale pourrait (elle ne le fait pas nécessairement)

produire un certain degré de marginalisation ou d'exclusion du groupe différencié, en lui déniant, explicitement ou non, le droit à l'égalité.

## La discrimination coutumière

La discrimination de tous les jours, celle qui exclut, sur la base de critères rationalisés et attribués à des individus ou à des groupes ou sous-groupes entiers, se situe aux mêmes niveaux d'interrelation que l'inclusion. Inclusion et exclusion s'élaborent en effet à deux niveaux relationnels (Hughes et Kallen, 1974).

Le *niveau primaire*, soit celui des relations informelles, suppose une certaine intimité entre les individus qui entrent en relation les uns avec les autres. Les relations de voisinage, les relations sociales, celles en fin de compte où s'établissent les contacts non formalisés qui débouchent sur la formation des réseaux sociaux et d'amitié, ainsi que sur les intermariages, sont de ce niveau. C'est ici que des barrières tacites sont érigées pour prévenir l'intrusion d'étrangers dans les réseaux constitués. Cette dynamique est universelle et rejoint les phénomènes de clans, de classes sociales et autres regroupements primaires. C'est à ce niveau également que les critères d'appartenance aux divers groupes et sous-groupes s'élaborent et que par conséquent prennent naissance les stéréotypes et préjugés servant de critères d'inclusion et d'exclusion. Or, si le critère le plus général d'inclusion est l'appartenance au groupe national, culturel ou racial dominant, il y a automatiquement exclusion informelle et tacite des individus ne répondant pas à ce critère, ce qui définit une exclusion de type collectif ayant des conséquences sociales importantes, le niveau d'intégration primaire ou de base faisant défaut au groupe exclu. Une distance sociale entre groupes s'instaure alors, formant un véritable «mur invisible», dont le maintien s'alimente à même les critères qui ont servi à son érection[3].

Le *niveau secondaire* d'interrelations est celui où se produisent les échanges utilitaires, dont les modalités sont habituellement encadrées par des règles prédéfinies. Il s'agit, le plus souvent, de relations de type contractuel, où les protagonistes sont en position de demandeur ou d'offreur, ou encore en situation d'accomplissement d'une activité formellement établie par un tiers. Contrairement à celles

régissant les relations de type primaire, les règles à suivre à ce niveau d'interrelations sont en général prévisibles. Il s'agit des relations de travail, des situations où s'élabore un contrat (vente, achat, location, etc.), de celles dont les modalités sont régies par une loi ou un règlement, bref de toutes les relations qui, au contraire de celles situées au niveau primaire, prennent place dans des contextes formalisés, où les rôles et les fonctions sont bien identifiés et où les attentes des uns par rapport aux autres sont limitées et spécifiquement orientées vers un objectif utilitaire, connu dès le début du processus relationnel.

Il est évident que dans la réalité, les attitudes et orientations comportementales d'exclusion de niveau primaire ont un impact sur les interrelations de niveau secondaire. Mais, dans une société exempte de discrimination et ségrégation officielles, l'exclusion se manifeste le plus souvent de façon détournée, les règles formelles devant en principe être respectées. Ainsi lorsqu'une personne se présente pour louer un logement et qu'elle est perçue par le locateur comme appartenant à un groupe non désiré, ce dernier prétextera faussement pour l'exclure que le logement est loué[4].

La dichotomie primaire/secondaire n'est pas non plus mutuellement exclusive. Un certain niveau d'intimité s'établit en effet dans les relations formelles prolongées; les milieux de travail en sont un bon exemple. Ainsi, non seulement les relations de niveau primaire entraînent-elles de la discrimination prétextée au niveau secondaire, mais encore, tissant les milieux formalisés, tendent-elles à exclure des réseaux de sociabilité présents dans ces milieux les individus qui s'y trouvent.

Les mécanismes relationnels visant l'exclusion des individus appartenant à des groupes désignés sur la base de critères culturels, nationaux ou raciaux, constituent de la discrimination ethnique ou raciale au sens large et coutumier du terme.

### La discrimination au sens juridique

L'article 10 de la *Charte québécoise* définit la discrimination comme une «distinction, exclusion ou préférence» fondée sur «la race,

la couleur, l'origine ethnique ou nationale» (entre autres critères) qui a pour effet de détruire ou de compromettre le «droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne».

Les droits et libertés s'exerçant à travers les relations formelles touchant les secteurs de l'emploi, de l'éducation, du logement et de «tout autre service offert au public», la discrimination, au sens légal du terme, se produit dans les relations de niveau secondaire.

Le plus souvent prétextée, la discrimination individuelle est cependant difficile à détecter. Voulant en contrer les effets collectifs, les interprétations les plus récentes des dispositions législatives, ainsi que la jurisprudence, ont établi une classification juridique des formes qu'elle peut prendre. À la discrimination «directe», qui exclut intentionnellement des individus d'une sphère sociale reconnue juridiquement comme un droit, se sont ajoutées la discrimination «indirecte» et la discrimination «systémique».

### *La discrimination indirecte*

Au sens juridique, il y a discrimination indirecte lorsqu'une règle, en apparence neutre, produit des résultats inégalitaires entre deux groupes (Bosset, 1989). L'exemple le plus souvent cité est celui des exigences de poids et de taille pour l'occupation d'un poste (ex.: policier, pompier). De telles exigences, en apparence neutres, ont comme résultat d'exclure des individus appartenant aux groupes dont les membres ont majoritairement une taille et un poids inférieurs à ceux exigés: les femmes, les individus appartenant à certaines communautés «raciales» dont le type physique normal n'atteint pas la taille ou le poids requis. Dans ce cas, les exigences ne sont pas directement liées à la capacité d'exercer la fonction. Par simple commodité administrative (bien que l'intention de discriminer puisse aussi être présente), on se trouve à exclure, indirectement, des individus porteurs d'une caractéristique énoncée à l'article 10. La règle en question ayant pour effet d'exclure un groupe ayant en commun une caractéristique identifiée légalement comme critère de discrimination, elle est jugée discriminatoire.

### *La discrimination systémique*

Quant à la «discrimination systémique», comme en a décidé la Cour suprême en 1987[5], on s'accorde à reconnaître qu'elle est, comme la discrimination indirecte, décelable à ses effets. À la différence que les «inégalités de résultat» observables ne sont pas, dans ce cas, dues à une cause unique, mais à plusieurs facteurs, situés à des temps ou à des stades différents d'un processus, qui agissent le plus souvent en interaction (Chicha-Pontbriand, 1989). Cette notion renforce, en l'élargissant, la notion de discrimination indirecte.

La discrimination systémique étant décelable aux résultats observés au terme d'un processus (répartition des effectifs scolaires à la fin d'un cycle académique, des travailleurs à la fin d'un processus d'embauche, etc.), elle suppose une comparaison des situations du groupe différencié et du groupe dit majoritaire.

Si la comparaison mène au constat que des écarts signalant un désavantage pour le groupe différencié existent, on procède à l'élaboration d'hypothèses concernant les facteurs en cause. Ces derniers, une fois identifiés, permettent, le cas échéant, de cerner les mécanismes ayant des effets discriminatoires.

Les notions de discrimination indirecte et systémique résultent donc de l'observation empirique des situations propres aux groupes différenciés, en comparaison d'une norme définie par la situation du groupe non différencié (le groupe racial ou ethno-culturel dominant).

#### La théorie juridique des effets discriminatoires

Que ce soit dans le domaine de l'emploi, de l'éducation ou dans tout autre domaine couvert par la *Charte*, il y a, aux yeux des tribunaux, présomption d'effets discriminatoires lorsqu'un groupe différencié n'est pas «représenté» dans la même mesure que le groupe majoritaire. En bref, lorsqu'un groupe différencié n'est pas intégré équitablement à une institution relevant de la juridiction de la *Charte*, il y a lieu de croire que son absence ou sous-représentation est due à une exclusion (directe, indirecte ou «systémique») fondée sur le critère de différenciation du groupe (par exemple la couleur).

Si c'est le cas, la Commission peut alors intervenir en recommandant[6] un programme d'accès à l'égalité (entre autres mesures possibles).

Ces programmes prévoient, pour contrebalancer l'exclusion antérieure sur le critère de différenciation, l'inclusion préférentielle sur le même critère. En tant que mesure de redressement, ils visent la réparation concrète de la discrimination sur une base collective. Ils doivent par conséquent être fondés sur une analyse empirique des situations particulières dont il s'agit (jusqu'à présent il ne s'est agi que de situations concernant l'emploi, localisées au niveau de certaines institutions: fonctions publiques ou parapubliques, entreprises).

L'analyse se fait nécessairement sur une base comparative[7] de la situation du groupe différencié par rapport à celle du groupe majoritaire. Le résultat de cette comparaison sert de référence pour établir les objectifs du programme d'accès à l'égalité. Ces analyses, dites «de disponibilité», constituent un outil visant à évaluer la mesure dans laquelle le groupe doit être intégré dans le contexte concret (entreprise, école) d'où il se révèle absent ou sous-représenté.

Juridiquement, des écarts entre deux groupes peuvent donc étayer les éléments de preuve de l'existence de discrimination dans une institution particulière.

#### La mesure des effets de la discrimination sur la population

Il est difficile par contre de démontrer les effets globaux de la discrimination coutumière sur l'ensemble de la population. À moins d'effets énormes ou indiscutables, ou en présence d'un système qui les a produits sciemment (esclavage, apartheid, ségrégation et exclusion officielles), les écarts bruts observés trouvent habituellement une constellation d'explications. Par exemple, les différences dans les distributions occupationnelles de deux groupes peuvent être expliquées par le niveau de scolarité, l'âge, le nombre d'années d'expérience, etc. Ce n'est qu'après avoir imputé une partie des écarts à cet ensemble de facteurs, que l'écart résiduel, s'il est significativement plus élevé dans un groupe minoritaire que dans le groupe majoritaire de comparaison, peut être attribué aux effets de la discrimination. Mais encore là, un résidu ne pouvant être imputé à un facteur unique, la conclusion demeure hypothétique. Cette contrainte se double, la plupart du

temps, de l'impossibilité d'un contrôle simultané des écarts par les facteurs qui pourraient les expliquer, les échantillons disponibles, incluant les échantillons censitaires, se révélant souvent trop réduits pour ce faire. Lorsque les données utilisées proviennent du recensement, il est par ailleurs difficile de les ventiler selon des catégories -ethniques- homogènes. Des sous-groupes ne subissant pas d'inégalités sont alors agrégés à d'autres qui en subissent, l'écart s'en trouvant diminué, voire annulé.

Il n'existe pas d'étude empirique sur l'ensemble de la population canadienne ayant explicitement vérifié la présence d'effets discriminatoires. Pourtant, deux d'entre elles, au moins, décèlent des disparités salariales dans deux groupes d'immigrés, soit les Caraïbéens et les Asiatiques de l'Est (Beaujot *et al.*, 1988; DeSilva, 1992).

Certes, la situation salariale des immigrés s'améliore avec la durée de leur séjour dans le pays d'accueil et rejoint la plupart du temps celle des natifs après 20 ans de travail (DeSilva, 1992). Cependant, le prix de cette amélioration, soit une génération, ne semble guère mis en question.

Au Québec, la situation socio-économique des groupes minoritaires n'a été étudiée que de façon fragmentaire, et sur la base de sous-groupes insérés dans des sous-secteurs d'emploi (par exemple, Labelle *et al.*, 1987). Ces études adoptent en général une approche marxiste et mettent l'accent sur les conditions de classe comme facteur d'exploitation de la main-d'œuvre immigrée.

## Minorités ethniques et minorités visibles

Aux fins de cette étude, nous définirons comme minoritaire un groupe ayant (ou étant perçu avoir) comme caractéristiques communes, une origine nationale, ethnique et/ou phénotypique qui, n'étant pas conformes à la norme établie par les individus qui se réclament les descendants légitimes des fondateurs de la nation (groupe majoritaire), est virtuellement soumis à une différenciation sociale conduisant à son exclusion des ressources sociales rares ou recherchées, auxquelles le groupe majoritaire se réserve la priorité d'accès.

Constituent des minorités dites ethniques les groupes différenciés sur la base d'une origine nationale ou ethnique, et des minorités dites raciales (ou visibles) ceux différenciés sur la base de traits phénotypiques. Mais les deux types ne sont pas mutuellement exclusifs, un groupe minoritaire pouvant être à la fois ethnique et racial.

## Conclusion

Les définitions juridiques et la jurisprudence réduisent la discrimination aux cas d'espèce d'une part (discrimination directe) et à ses effets d'autre part (discrimination indirecte et systémique). Les cas d'espèce ne peuvent qu'illustrer les situations où la discrimination se produit. Quant à ses effets, tels que juridiquement définis, ils ne peuvent à proprement parler être «mesurés» que dans des situations, lieux ou circonstances spécifiques, c'est-à-dire lorsque les données utilisées sont empiriquement contextualisées. Il serait en effet illusoire de considérer systématiquement et précisément mesurable l'impact des pratiques discriminatoires sur l'ensemble de la population. Trois raisons principales réduisent la possibilité d'arriver à une telle mesure globale.

D'abord la discrimination s'opère dans un contexte concret et amène des réactions elles-mêmes balisées par le contexte. Au Canada et au Québec, le contexte politique et légal impose des limites sérieuses à cette pratique. Elle n'est ni le fait de tous les individus, ni présente avec la même intensité en toutes circonstances. Elle peut être par ailleurs utilisée à rebours, de façon à profiter d'une clientèle ou main-d'œuvre rendue captive par le fait même de son exclusion de certains quartiers ou secteurs d'emplois. Ainsi retrouve-t-on certaines populations minoritaires concentrées dans des quartiers et des sous-secteurs d'emploi peu recherchés par le groupe majoritaire. La discrimination est aussi contrebalancée en partie par des stratégies individuelles ou collectives développées pour en contrer les effets: quartiers ciblés dans le cas du logement, recherche plus longue ou plus assidue de travail, recours à des mécanismes réticulaires ethniques ou autres, interventions d'instances de défense des droits des minorités, etc. Ainsi, outre le fait que les pratiques discriminatoires ne sont pas nécessairement généralisées dans la population majoritaire, leur uti-

lisation à rebours et les stratégies qui les contrebalancent en gomment partiellement les effets au niveau des statistiques synchroniques et ponctuelles comme celles du recensement. La discrimination que l'on tente d'identifier au travers des données officielles ne peut donc être que sous-estimée.

Une deuxième raison de la difficulté de mesurer les effets globaux de la discrimination découle de la première et se concrétise dans les contraintes méthodologiques imposées par les regroupements catégoriels inévitables des données sur la population. Ce problème se pose particulièrement dans les études portant sur l'emploi. Ainsi, les individus de certains groupes exposés aux pratiques discriminatoires sont souvent exclus sous de faux prétextes des emplois qu'ils considèrent les meilleurs (Henry et Ginzberg, 1985). Certes, ces individus s'adaptent à ces pratiques en continuant à postuler des emplois. Mais on peut supposer que, après plusieurs refus faussement prétextés, l'emploi finalement trouvé, même conforme aux qualifications détenues, est moins intéressant que ceux d'où ils ont été exclus. Or, cette situation n'est pas nécessairement repérable dans les données statistisques. En effet, celles-ci regroupent les emplois dans des catégories dont l'homogénéité n'est aucunement parfaite, ne pouvant techniquement l'être. Ainsi, dans une même catégorie d'emploi peuvent être inclus des niveaux hiérarchiques contigus et des emplois relevant de secteurs d'activité où les mécanismes promotionnels de la main-d'œuvre varient. La discrimination n'excluant pas radicalement d'une catégorie d'emploi mais rendant plus difficile l'obtention des postes les plus intéressants de la catégorie, la détection de ses effets réels ne peut passer que par des analyses plus fines que celles de type statistique.

Enfin, une troisième raison tient à la mesure elle-même. Un résidu étant imputé aux effets de la discrimination, il s'agit en réalité d'une mesure par défaut, le plus souvent sujette à polémique.

Une étude canadienne récente conclut que, après quelques années de résidence, les salaires des immigrés rattrapent ceux du groupe majoritaire (DeSilva, 1992). Mais le nombre d'années requis dépend du groupe dont il s'agit. L'auteur évalue qu'après vingt années de travail au Canada, les Caraïbéens et les Asiatiques de l'Est gagnent 27 % et 20 % moins que les natifs. Il refuse par ailleurs d'attribuer cette observation à de la discrimination, vu que d'autres groupes

«visibles» n'étant pas soumis au même désavantage, des facteurs autres que ceux introduits dans l'analyse des salaires pourraient expliquer cet écart. On ne peut lui donner tort ni raison. Mais au moins pourrait-on entrevoir la possibilité que les groupes dits visibles soient soumis à des degrés variables de discrimination. L'utilisation d'un résidu non expliqué pose donc certainement des problèmes d'interprétation, que seules des analyses sectorielles fines, voire de type qualitatif, jumelées à des résultats statistiques, devraient permettre de cerner avec plus de précision.

À Montréal, les cas illustrant les comportements discriminatoires envers les minorités ne manquent pas. Outre les nombreuses plaintes à ce sujet, reçues à la Commission des droits de la personne ou ailleurs, deux enquêtes publiques de la Commission ont montré l'existence de tels comportements envers les chauffeurs de taxi Haïtiens (*Enquête sur les allégations de discrimination raciale dans l'industrie du taxi à Montréal*, 1984), ou d'attitudes et pratiques préjudiciables à la minorité noire anglophone de la part des corps policiers (*Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques*, 1988). Une étude portant sur le logement a également révélé qu'à Montréal, Haïtiens et Noirs anglophones s'exposent pour 33 % et 15 % d'entre eux à subir des refus de location faussement prétextés ou encore à des hausses discriminatoires des prix des loyers (Garon, 1988).

Cette étude exploratoire postule donc l'existence de discrimination coutumière. Elle n'a par contre aucune prétention d'en démontrer l'existence par la mesure de ses effets. Elle vise plutôt à susciter, au travers de l'observation d'écarts éventuels dans les niveaux de scolarité atteints et dans les situations sur le marché du travail, des questions pouvant alimenter le développement de problématiques et d'hypothèses de recherche sur les causes et les effets sociaux des attitudes et comportements discriminatoires.

## PROBLÈMES MÉTHODOLOGIQUES INHÉRENTS AUX ÉTUDES EMPIRIQUES SUR LES MINORITÉS DÉFINIES SUR LA BASE DE CRITÈRES ETHNIQUES OU RACIAUX

S'il existe peu de recherches empiriques portant sur les groupes ethniques ou raciaux au Canada, c'est en partie dû au fait que ce type de recherche pose des problèmes d'opérationnalisation considérables.

Le premier est d'arriver à cerner conceptuellement et empiriquement le contenu des désignations sociales attribuées à des groupes définis selon des caractéristiques (race, couleur, origine ethnique ou nationale) non déterminantes du groupe d'appartenance. Simultanément se pose le problème de l'obtention de données permettant d'établir les bassins de ces sous-populations, dont on veut tirer des échantillons représentatifs. Enfin, une troisième difficulté ne manque jamais de se poser: l'élaboration d'une méthode d'échantillon offrant des probabilités élevées de rejoindre aléatoirement des individus proportionnellement peu nombreux et répartis inégalement sur le territoire, sans qu'il soit possible de les localiser individuellement (aucune liste téléphonique ou autre ne fournissant les renseignements nécessaires pour y arriver).

Nous exposerons dans cette section ces difficultés d'opérationnalisation et l'impact, sur les échantillons, des solutions leur ayant été apportées.

### Les désignations sociales

La terminologie usuelle servant à désigner les groupes minoritaires varie: la plus utilisée, dans le contexte actuel, est celle de «minorité ethnique» qui, de façon générale, réfère à une origine ethnique ou nationale différente de celle du groupe majoritaire et repérable par celui-ci.

Plus récente est l'appellation «minorité visible» voulant désigner les groupes sur la base de traits phénotypiques communs ou perçus communs, mais différents du type dominant.

Cette dernière expression est utilisée dans le cadre des programmes de redressement, où elle reçoit des champs d'application qui varient avec les géographies humaines locales. De façon générale, elle désigne des groupes minoritaires (d'un point de vue numérique ou socio-économique) définis en fonction d'une caractéristique phénotypique commune (ou perçue commune) immédiatement perceptible.

La connotation et la portée politiques de l'expression ne pouvant être évacuées de sa définition, l'expression pose d'importantes difficultés d'opérationnalisation. Quels groupes peut-on considérer comme visibles? Quelle est la coïncidence entre groupes visibles, groupes ethniques et groupes nationaux? Où se trouve la ligne de démarcation entre la visibilité et la non-visibilité?

Chaque contexte géo-politique engendre pour ainsi dire ses minorités visibles. Lorsqu'il y a présence de politiques gouvernementales les concernant spécifiquement, les catégorisations sociales qui les désignent sont transposées dans les classifications administratives. Aux États-Unis, ce sont les populations noires, hispaniques et asiatiques qui sont identifiées comme visibles; pour la Commission canadienne d'emploi et d'immigration (C.C.E.I.), chargée de l'administration des programmes d'équité en matière d'emploi, les minorités visibles incluent les Noirs, les Sud-Asiatiques, les Asiatiques d'Extrême-Orient et les Arabes, les Asiatiques du Sud-Est, les insulaires du Pacifique, les Moyen-orientaux et les Latino-américains.

Il est clair cependant que la catégorisation des minorités, en visibles d'une part et ethniques de l'autre, est loin d'être mutuellement exclusive; «visibilité» et «non-visibilité» ne présentent pas nécessairement dans la réalité le caractère antinomique que les deux expressions laissent entendre. Comme le montrent bien les catégories administratives, la visibilité peut s'étendre à d'autres facteurs que la race ou la couleur: la façon traditionnelle ou prescrite par une religion de se vêtir, des traits culturels identifiables, l'accent, un type physique régional peuvent conférer une «visibilité» au même titre que des caractéristiques liées à la «race».

La visibilité étant un concept de nature politique, elle peut donc recevoir une acception beaucoup plus large que celle attribuable uniquement à des traits phénotypiques supposés communs ou repérables.

**Délimitation des bassins de populations**

Pour établir des échantillons *représentatifs*[a], il fallait, à partir des données censitaires, circonscrire un univers exhaustif (tous les individus répondant au critère de classification devant y être inclus) et homogène (tous les individus inclus devant répondre au critère de classification et aucun ne pouvant s'y soustraire). Or, en ce qui a trait aux groupes minoritaires, tant au niveau théorique qu'empirique, les critères de catégorisation présentent des lacunes rendant difficile l'atteinte des objectifs d'exhaustivité et d'homogénéité.

***La race et la couleur***

Ces deux concepts, dont la nature idéologique se greffe sur des critères socialement subjectifs, visant à établir des distinctions collectives introduisant des hiérarchies sociales, ne sont ni mesurables ni repérables autrement qu'individuellement. Et encore là, leur repérabilité sur des individus demeure subjective car orientée par les critères de leur définition sociale ou idéologique.

Une certaine anthropométrie a tenté dans le passé (au XIX[e] siècle en particulier) et tente encore mais de façon marginale, de mesurer les différences raciales et de classer les individus selon ces mesures, bien que la génétique ait depuis complètement discrédité ces tentatives. Elles ont toutefois contribué à l'éclosion du racisme -scientifique- et à la propagation de cette idéologie, retraduite dans des pratiques (génocides, apartheid).

Si les lois antidiscriminatoires reprennent explicitement les termes race et couleur, c'est pour rendre compte de leur réalité sociopolitique et non d'une réalité objectivement fondée. Il leur faut en effet nommer les critères prohibés d'exclusion sociale, fussent-ils pure création du sens commun, afin d'en contrer les effets sociaux.

***L'origine ethnique***

La détermination des frontières ethniques est au centre des débats théoriques entourant le concept d'ethnicité[a]. Les langues mo-

dernes ont emprunté au grec la racine du terme ethnie (-ethnos-, peuple). Le concept de peuple est cependant aussi ancien que l'humanité, puisqu'il en est un synonyme particularisé, dont on retrouve d'ailleurs des équivalents dans toutes les langues connues.

Dans leur acception contemporaine, ethnie, ethnicité ou autres noms ou expressions basés sur la racine grecque ethnos, revêtent des sens divers sur lesquels il n'y a pas consensus. Ces expressions trouvent leur source dans les travaux ethnographiques et les analyses ethnologiques du début du siècle.

L'anthropologie urbaine les a appliquées aux groupes d'origine nationale ou culturelle commune, qui dans les grandes villes industrialisées (des États-Unis en particulier), se retrouvent plus ou moins marginalisés[10], par suite de leur immigration de masse, ultérieure à l'élaboration idéologique de la -Nation- dans le pays d'accueil. C'est bien là l'application du terme qui nous intéresse. Cependant il est pratiquement impossible d'établir une définition opérationnelle de l'ethnicité, car il s'agit d'une réalité instable, surtout dans les sociétés jeunes avec une forte immigration. Seules les sociétés où la ségrégation est institutionnalisée ou pratiquée à grande échelle établissent des -frontières ethniques- stables, encore que de façon arbitraire.

### *L'origine nationale*

Contrairement à la race, à la couleur et à l'origine ethnique, la nationalité fait référence à un objet politiquement et juridiquement établi sur le plan international: il s'agit d'un concept empiriquement cernable.

Cependant ce n'est pas de nationalité qu'il s'agit mais d'-origine- nationale, ce terme venant singulièrement compliquer les choses, comme le font ici toutes les appellations qui introduisent une dimension généalogique.

Toutefois, si on limitait l'interprétation du terme origine à la génération des ascendants immédiats (père et mère)[11], l'origine nationale pourrait alors servir de point de repère empirique pour cerner approximativement les bassins de population définis par la race et l'origine ethnique. En effet, il y a empiriquement possibilité de recou-

pement entre des parties des trois univers (race-couleur, origine ethnique ou nationale) lorsqu'on utilise l'origine nationale comme critère de découpage. Ainsi dans de nombreux cas, l'origine nationale est associée à une origine ethnique (culturelle) donnée. Dans certains cas également, il y a possibilité d'associer empiriquement un groupe national à un phénotype.

Mais ces superpositions ne sont presque jamais exactes: l'origine ethnique déborde parfois les territoires nationaux, ou à l'inverse, plusieurs origines ethniques sont présentes sur un même territoire. Il est encore bien plus aléatoire de circonscrire un phénotype par une frontière nationale. C'est pourtant à cette seule solution qu'il est possible, sur le plan opérationnel, de s'en remettre. Et pour ce faire, d'utiliser les données officielles. Ce sont celles du recensement de 1981, les seules disponibles à la fin de 1986, que nous avons utilisées comme point de repère pour délimiter les bassins de population d'où les échantillons ont été prélevés.

## Les données de recensement

Le recensement ne contenait en 1981 aucune question portant sur la race ou la couleur des recensés. Il contenait par contre (et contient toujours) une question demandant le pays de naissance, et une autre «le groupe ethnique ou culturel d'appartenance».

La question portant sur le pays de naissance ne nous était d'aucune utilité directe, car malgré son contenu unidimensionnel et objectif, l'univers que cette question délimite est celui de la population immigrée. Or, les groupes que nous entendions étudier ne se composent pas exclusivement d'immigrés. Il ne nous restait donc qu'un choix possible: traduire, sur le plan technique et opérationnel, le contenu relié à la question portant sur le groupe ethnique ou culturel d'appartenance.

Dans le questionnaire du recensement de 1981, les recensés étaient appelés à répondre à la question suivante: «À quel groupe ethnique ou culturel apparteniez-vous, vous ou vos ancêtres, *à votre première arrivée sur ce continent*?»[12]

Des indications supplémentaires sur l'origine ethnique ou culturelle étaient fournies dans le *Guide* accompagnant le questionnaire. En substance, elles incitaient le recensé à se fier au pays d'où lui ou ses ancêtres étaient originaires, ou, à défaut, d'identifier ce pays ou cette région à partir de la langue maternelle de son «premier ancêtre». L'information recherchée par la question serait donc plus liée à l'origine nationale qu'à l'origine ethnique.

Les catégories précodées présentées à la suite de la question (Britannique, Français, Allemand, etc.), suggèrent d'ailleurs que l'information recherchée concerne l'origine nationale, laquelle est assimilée ici à l'origine ethnique. Ce quiproquo serait dû au fait que, comme l'ont déjà signalé certains auteurs (Richmond *et al.*, 1980), la question visait au départ le partage des Canadiens selon leur origine coloniale (française ou britannique). Sa formulation a changé entre 1976 et 1986, période où l'immigration non européenne a pris une ampleur sans précédent. D'abord en 1981, l'ajout du «vous» (*appartenez-vous, vous* ou vos ancêtres...?)[13], était une reconnaissance implicite des vagues d'immigration des dernières décennies. Puis en 1986, les difficultés de repérage de la population noire ont abouti à introduire la catégorie «Noir» dans la liste des choix proposés aux recensés, ce qui ne fut pas une décision heureuse, car non seulement elle entérinait une association entre l'origine culturelle et la couleur, comme si celle-ci gommait celle-là, mais encore, elle plaçait les recensés noirs devant un dilemme pouvant avoir des répercussions négatives sur l'objectif visé par cette formulation[14].

Les réponses à la question censitaire englobent en outre les origines lointaines comme les récentes[15], sans égard à l'assimilation possible et probable des recensés issus d'une ancienne immigration. Or, l'assimilation à la culture nationale dominante efface en principe les caractéristiques qui mènent à la différenciation, autant externe qu'interne: l'univers défini par les réponses à la question sur l'origine ethnique ou culturelle englobe donc des Canadiens non différenciés échappant aux désignations externes et qui par conséquent devraient être exclus de l'univers échantillonnal.

Nonobstant ces imprécisions, et ne voulant pas réduire les échantillons aux seuls immigrés mais les étendre aux individus se déclarant une appartenance à un groupe différencié, nous avons

considéré que, dans le cas du Québec, où l'immigration est relativement récente, les réponses à cette question fournissaient la meilleure approximation possible de l'origine nationale des recensés ayant des antécédents autres que français ou britanniques. Par le fait même, elles offrent des possibilités de recoupement avec les autres critères de différenciation, tout en n'étant pas exclusivement centrées sur l'immigration (comme l'est le pays de naissance).

La délimitation des sous-univers correspondant à des critères raciaux a été faite à partir des coïncidences[16] observables entre les caractéristiques phénotypiques qui mènent à la différenciation externe et les origines ethniques ou nationales présentes sur le territoire de la région de Montréal.

L'extrapolation de l'origine ethnique (au sens du recensement, c'est-à-dire de l'origine nationale) aux critères d'identification raciale peut à tout prendre se justifier pour les groupes asiatiques, réputés «visibles», puisque pour la plupart d'entre eux, différenciation raciale externe et origine nationale sont en relation étroite[17]. Chinois, Vietnamiens et autres groupes nationaux d'Asie du Sud-Est présentent des caractères phénotypiques différenciés socialement, sinon communs. Le type physique des Indiens et des Pakistanais est aussi socialement différencié, malgré la variété phénotypique interne qui caractérise ces deux groupes nationaux.

La coïncidence est plus difficile à établir pour la population noire, dont la partie anglophone se compose d'une proportion inconnue de natifs du Canada ou des États-Unis. Toutefois, on sait qu'en majorité, la population noire de Montréal est originaire des Caraïbes.

La solution adoptée introduit nécessairement des biais par rapport à la réalité, mais ces biais sont inhérents, comme on l'a vu antérieurement, à la nature subjective et idéologique des critères d'identification utilisés. La race, la couleur, et même l'origine ethnique étant des constructions idéologiques, il est utopique de penser pouvoir définir sur leur base des univers empiriques au sens statistique du terme. La solution retenue constituait toutefois la seule possible dans les circonstances.

## CHOIX DES GROUPES ÉTUDIÉS

Pour cerner les bassins de population, nous avons donc utilisé les réponses à la question du recensement de 1981 sur le groupe ethnique ou culturel d'appartenance.

Nous n'avons cependant pas utilisé les résultats bruts mais ceux qui résultent d'une correction que leur a apportée Statistique Canada[18].

Des -erreurs- d'interprétation des recensés avaient en effet entraîné une sous-évaluation de certaines populations, dont la population noire[19].

Dans ce dernier cas, la correction a consisté à attribuer aux recensés -mal classés- une origine ethnique caraïbéenne[20]. Il demeure cependant que la correction ne permet pas de repérer la partie du bassin de population dont le pays de naissance ne fait pas partie des Caraïbes et dont le groupe ethnique déclaré est autre que caraïbéen ou africain.

Deux séries de critères ont présidé au choix des groupes étudiés; les uns étant reliés à la problématique, les autres à des questions de faisabilité.

La problématique nous a imposé, comme objet d'étude, les groupes les plus susceptibles d'être exposés à de la discrimination. A priori, les groupes dits raciaux devaient faire partie de l'univers de recherche. Les individus de ces groupes cumulent en effet le plus souvent les quatre motifs de discrimination (race, couleur, origine ethnique ou nationale).

Quant aux groupes dits ethniques, dont le nombre peut être imposant, ils sont d'autant plus exposés à la discrimination que leurs caractéristiques ethniques sont affirmées et repérables, ce qui est souvent dû au cumul de caractéristiques socio-économiques de départ désavantageuses et des effectifs du groupe: un nombre relativement élevé d'immigrants pauvres d'une même origine (nationale ou ethnique) est vite repéré par les -nationaux-. L'interaction entre un statut socio-économique défavorisé et la discrimination conduit souvent à la

ghettoisation ou à une ségrégation sociale spontanée, ce qui induit un surcroît d'attitudes et de comportements discriminatoires.

Nous avons donc exclu a priori les groupes nationaux d'immigration ancienne en provenance d'Europe de l'Ouest[21], ainsi que les groupes d'immigration plus récente hautement scolarisés provenant d'Europe de l'Est.

S'il n'en avait tenu qu'à la problématique, nous aurions retenu les groupes dont les origines nationales ou ethniques peuvent être associées aux régions suivantes:

— Îles des Caraïbes et Afrique;
— Sud et Sud-Est asiatiques;
— Chine(s) et Hong Kong;
— Amérique latine;
— Maghreb et Moyen-Orient;
— Europe du Sud.

Des considérations de faisabilité ont cependant déterminé ceux de ces groupes qu'il nous était possible de conserver comme objet d'étude.

Le budget disponible nous permettait d'effectuer 2 200 entrevues à domicile.

Il nous fallait interviewer un groupe de référence, soit un groupe composé exclusivement de personnes d'origine française ou britannique. Pour nous assurer d'un niveau de validité acceptable, compte tenu de sa grande dispersion géographique et des aires de concentration socio-économique caractérisant ses modèles résidentiels, nous avons estimé à 400 le nombre minimum d'entrevues à effectuer dans ce groupe.

La population noire de Montréal étant une des plus anciennement établies parmi les populations dites visibles, et une des plus importantes en nombre, elle a été d'office retenue. Dans le but d'arriver à échantillonner un pourcentage relativement fiable de Noirs anglophones d'origine nationale canadienne[22], nous avons établi à 600 le nombre d'entrevues dans l'ensemble de la communauté noire.

Il nous restait 1 200 entrevues à répartir sur un nombre considérable de groupes.

Nous avons retenu ceux dont l'origine ethnique coïncide avec une forme ou une autre de visibilité physique, soit les groupes nationaux suivants:

- Chinois;
- Vietnamiens, Laotiens, Cambodgiens (Sud-Est Asiatique);
- Indiens, Pakistanais et autres groupes nationaux du Sud asiatique (Bangladesh, Sri Lanka).

Un strict minimum de 200 entrevues par groupe ayant été jugé nécessaire pour effectuer des analyses comparatives avec le groupe de référence, il nous restait 600 entrevues à répartir sur trois groupes nationaux reliés à l'Europe du Sud, à l'Amérique latine, au Maghreb et au Moyen-Orient.

Mais, pour pouvoir appliquer le modèle échantillonnal utilisé, les populations devaient répondre à deux conditions de base:

1. être relativement importantes en nombre;
2. être relativement concentrées sur le territoire à couvrir (R.M.R. de Montréal).

Seules les populations d'origines grecque, italienne et portugaise répondaient à ces deux conditions. Ce sont elles que nous avons retenues.

Nous avons donc élaboré notre modèle échantillonnal en vue d'obtenir des échantillons représentatifs des personnes actives faisant partie des bassins de population suivants, pour un total de 2 200 cas:

| Populations visées | Nombre d'entrevues visé |
|---|---|
| Noire (toutes les origines nationales étant éligibles) | 600 |
| Chinoise | 200 |
| Sud-Est asiatique (origines nationales vietnamienne, laotienne, cambodgienne) | 200 |
| Sud asiatique (origines nationales indienne, pakistanaise, du Bangladesh et Sri-Lankaise) | 200 |
| Italienne | 200 |
| Portugaise | 200 |
| Grecque | 200 |
| Française et britannique (groupe de référence) | 400 |
| **Total** | **2 200** |

## MODÈLE D'ÉCHANTILLON[23]

La difficulté d'établir des échantillons représentatifs de groupes minoritaires est telle que la plupart des chercheurs s'y étant risqués ont opté pour du dépistage porte à porte dans les secteurs où les populations visées se concentrent. Cette méthode introduit cependant un biais, vu l'exclusion systématique des individus qui résident dans des secteurs où il y a absence de concentration. Or il est connu que les secteurs à haute concentration minoritaire attirent les immigrés de fraîche date, et que les individus ayant délaissé ces secteurs pour se diriger vers des secteurs à faible concentration de leur groupe sont en général en voie de mobilité ascendante. Ainsi les biais introduits par la méthode du dépistage dans les aires de concentration sur-représentent les immigrés récents, pour qui les difficultés d'adaptation sont plus aiguës, et sous-représentent les immigrés plus anciens et les individus de deuxième génération.

Par ailleurs, la nécessité d'un dépistage sur le terrain, vu l'absence de données nominatives, rend à toutes fins pratiques impossible, dans les marges d'un budget de recherche habituellement modeste, l'inclusion des secteurs où les individus appartenant au groupe visé sont peu concentrés.

## Le modèle

Nous avons tenté pour notre part d'échapper à cette contrainte en optant pour un modèle d'échantillon en grappe, constitué en trois étapes, la première ayant consisté à échantillonner aléatoirement des secteurs de recensement sur la base de la totalité des secteurs où il y avait présence d'un des groupes visés.

Pour éviter de sélectionner un grand nombre de secteurs de recensement où la présence du groupe visé était peu importante, il a été donné à chaque secteur des probabilités de sélection directement proportionnelles au pourcentage d'individus du groupe visé qu'il contenait (au recensement de 1981). Cette procédure garantissait la sélection d'un nombre plus grand de secteurs où la présence du groupe visé était relativement importante, tout en garantissant également la sélection des secteurs où le groupe était peu présent. Pour rééquilibrer cette distorsion voulue, un nombre fixe d'entrevues a été effectué dans chacun des secteurs sélectionnés, ce qui rétablit directement les probabilités de sélection des ménages dans les secteurs.

La deuxième étape a consisté à effectuer dans les secteurs échantillonnés le dépistage porte à porte des ménages répondant aux critères de sélection.

À la troisième étape, les informateurs ont été sélectionnés au hasard (à l'aide d'une grille de sélection aléatoire) parmi les membres actifs du ménage. Les critères d'éligibilité étaient l'appartenance au groupe visé (auto-inclusion) et le fait d'être actif sur le marché du travail. La description détaillée de la méthode échantillonnale et la pondération des données figurent en annexe 2.

## Déroulement du terrain

Les 2 200 entrevues obtenues ont été effectuées à domicile dans l'ensemble de la région montréalaise entre décembre 1986 et mai 1987, par des intervieweurs parlant la langue des groupes visés.

## LES ÉCHANTILLONS

Les groupes minoritaires (que nous appelons «communautés») sur lesquels porte cette étude, ainsi que le groupe majoritaire (que nous appelons «groupe de référence»), auquel ils sont comparés, sont représentés par les échantillons suivants:

| Communauté | Nombre brut d'entrevues effectuées | Nombre d'entrevues après pondération intragroupe* |
|---|---|---|
| Noire anglophone | 385 | 347 |
| Noire francophone | 218 | 273 |
| Chinoise | 208 | 245 |
| d'Asie du Sud-Est | 197 | 203 |
| d'Asie du Sud | 205 | 192 |
| Italienne | 201 | 195 |
| Portugaise | 199 | 167 |
| Grecque | 201 | 176 |
| Groupe de référence | 387 | 387 |
| **Total** | **2 200** | **2 184** |

* Les validation, pondération et description des échantillons figurent en annexe 2.

La pondération intragroupe est appliquée lorsque des groupes particuliers sont décrits ou analysés, ou encore lorsque deux ou plusieurs groupes sont comparés sur une même variable.

En raison de la pondération intragroupe, les effectifs ne correspondent pas toujours à des nombres entiers. Lorsque cela se produit, ils sont arrondis à l'unité la plus proche. Cependant les pourcentages qui y correspondent sont calculés sur la base des effectifs réels et non des effectifs arrondis, si bien qu'à des effectifs en apparence égaux, peuvent correspondre des pourcentages différents. Parcillement, les totaux sont arrondis à l'unité la plus proche.

Neuf échantillons indépendants, représentant la population active de huit communautés dites ethniques ou visibles, et résidant dans la région métropolitaine de Montréal, font donc l'objet de cette étude. Les individus faisant partie des échantillons se sont déclarés d'origine chinoise, sud ou sud-est asiatique, italienne, portugaise ou grecque, ou encore se sont-ils identifiés à une des communautés noires (anglophone ou francophone). Le neuvième groupe, utilisé à titre de groupe de référence dans les analyses, se compose d'individus s'étant déclarés d'origine française ou britannique. En tout, 2 200 personnes ont été interviewées à domicile entre décembre 1986 et mai 1987.

Bien que la méthode échantillonnale en grappe utilisée ait à chaque étape respecté les règles du hasard, le mode d'identification auto-inclusif des informateurs a produit des résultats quelque peu différents de ceux du recensement de 1986, basés sur l'origine ethnique ou culturelle du «premier ancêtre arrivé sur le continent». En particulier, les échantillons prélevés dans certains groupes d'immigration ancienne (communautés chinoise, italienne et portugaise) se composent d'une plus grande proportion d'individus immigrés que les recensés inclus dans les mêmes groupes. Les catégories d'âge de 25 ans et plus sont également sur-représentées dans les groupes d'immigration ancienne, mais aussi dans la communauté d'Asie du Sud-Est.

Toutefois, les données résultant des échantillons et les données censitaires correspondent à deux niveaux de réalité. Les échantillons représentent les individus considérant leur origine nationale ou leur couleur pertinente à leur identité socio-politique, les données censitaires les individus catégorisés dans les groupes correspondant à l'origine nationale ou culturelle de leurs ascendants. Cette double version de l'appartenance à un groupe minoritaire étant inhérente à la complexité de la problématique entourant les différences et la différenciation ethnique ou raciale, il sera tenté, en cours d'analyse des données, de dégager les dimensions reliées aux différents niveaux d'identité et d'intégration sociale.

Les écarts avec les données censitaires pouvant introduire des méprises au sujet des distributions de certaines variables clés (niveaux de scolarité, connaissances linguistiques, occupations), ces dernières seront décrites avec les réserves qui s'imposent, les conclusions étant établies à partir des observations découlant d'analyses de tendances.

## Notes du chapitre 1

1. Znaniecki, Florian, *The Polish Peasant in Europe and in America*, 1920; réédité en 1958, Dover, New York.

2. Dans leur universalité, ces règles ne sont cependant pas immuables; elles évoluent au contraire en fonction des résultats qu'elles produisent (le degré d'intégration).

3. À noter que l'exclusion peut être aussi bilatérale et que, dans certains cas, il peut s'agir d'auto-exclusion. Mais empiriquement, l'exclusion est habituellement le fait du groupe majoritaire ou du groupe dominant. À noter également que c'est surtout à ce niveau que naît le processus de différenciation lui-même.

4. Voir à ce sujet le rapport de la Commission des droits de la personne sur la discrimination raciale dans le logement à Montréal (Garon, 1988).

5. Cf. la décision de la Cour suprême du Canada dans *Action Travail des femmes c. Canadien National* (1987) 1 R.C.S. 1114.

6. La recommandation peut être ou non suivie. Si elle ne l'est pas, la Commission peut alors demander aux tribunaux de la sanctionner. Un programme d'accès à l'égalité peut aussi être mis sur pied sur une base volontaire, dans lequel cas, la Commission agit en tant que consultante pour son élaboration et implantation. La Loi sur les obligations contractuelles prévoit pour sa part que les entreprises de plus de 100 employés briguant des contrats de services gouvernementaux de 100 000 $ ou plus doivent, si nécessaire, mettre sur pied des programmes d'accès à l'égalité sous la supervision de la Commission.

7. Cf. le *Guide d'implantation des programmes d'accès à l'égalité* publié par la Commission en 1988 et le Règlement concernant les programmes d'accès à l'égalité.

8. C'est-à-dire ayant les mêmes caractéristiques que la population, et pouvant, à l'intérieur d'une marge d'erreur raisonnable, être substitués à celle-ci.

9. Voir entre autres Juteau-Lee (1979).

10. Voir entre autres Glaser et Moynihan (1975).

11. Ce qui ne manque pas de soulever des problèmes lorsqu'il y a présence de nationalités différentes chez les ascendants.

12. Souligné par nous.

13. Dans les recensements précédents, la question portait sur le «premier ancêtre» exclusivement.

14. Cette dernière décision faisait suite, entre autres, à un besoin signalé par les associations et regroupements politiques de la communauté noire canadienne et aussi par les organismes administratifs chargés de l'élaboration et de l'implantation des programmes d'équité en matière d'emploi au niveau fédéral et des programmes d'accès à l'égalité au niveau provincial.

Cependant, les liens entre la «couleur» et la «race» d'une part, et l'origine ethnique ou nationale d'autre part, ne sont qu'accidentels. La catégorie «Noir», en tant que groupe ethnique ou culturel, n'est donc congruente, ni avec la question ni avec les autres catégories précédées (Français, Britannique, etc.).

En outre, l'inclusion à cet endroit de cette catégorie, pose aux recensés noirs un problème important, car elle les met dans une position qui les oblige à faire un choix entre leur identité raciale et leur identité ethnique ou nationale. Les autres recensés n'étant pas soumis à la même contrainte, cette décision n'est certainement pas des plus heureuses.

Cette inclusion n'a d'ailleurs fait qu'ajouter à la confusion: certains recensés (noirs) ont choisi de fournir leur origine ethnique ou nationale plutôt que leur couleur, d'autres ont opté pour une combinaison couleur-origine nationale, ce qui les place automatiquement dans les fameuses «réponses multiples», dont le traitement est tellement coûteux qu'il en devient impraticable. Par ailleurs, ce qui s'était produit lors des recensements précédents (les Caraïbéens de naissance ayant déclaré une origine ethnique britannique ou française, ce qui en soi est congruent avec la question et avec les indications du guide), a continué à se produire en 1986, avec moins d'ampleur il est vrai.

15. Mais encore là, des interprétations idéologiques et subjectives peuvent orienter le choix de réponse pour ce qui est des origines lointaines.

16. Ces coïncidences sont de type «écologique» et non systématique. Tous les individus déclarant une origine ethnique ou culturelle caraïbéenne par exemple ne sont pas nécessairement noirs.

17. La question de l'ethnicité est empiriquement tellement complexe qu'il serait abusif de supposer qu'il y a coïncidence entre les origines ethniques ou culturelles particulières et la catégorisation phénotypique externe.

18. Compilation spéciale faite pour le Secrétariat d'État.

19. Environ 25 % des natifs des Caraïbes s'étaient en effet déclarés d'origine ethnique française ou britannique en 1981, identifiant ainsi leur premier ancêtre arrivé sur le continent.

20 À l'exception des recensés qui se sont déclarés de religion hindoue ou bouddhiste.

21 À l'exception des groupes est-européens.

22 Voir le chapitre 2 pour plus de détails.

23 La méthode échantillonnale et la pondération des données ont été mises au point par la firme de consultants Segma Lavalin.

CHAPITRE 2

# Profils ethno-culturels et intégration socio-politique

En première partie de ce chapitre seront succinctement décrits les modes d'établissement à Montréal des communautés d'appartenance des informateurs, puis les profils ethno-culturels de ces derniers. Des types communautaires idéaux seront proposés dans le but d'établir un cadre de référence historique et contextuel pouvant faciliter l'interprétation de certains des résultats ultérieurement observés.

Ne tenant pas les différences culturelles comme statiques, ni comme porteuses d'une césure entre le groupe majoritaire et les «autres» groupes culturels, nous avons voulu sonder ce qu'il en est des identités socio-politiques des informateurs. C'est à cette question que sera consacrée la deuxième partie du chapitre.

La plupart de nos informateurs sont citoyens canadiens, et beaucoup d'entre eux sont nés au Québec. Nous nous demanderons donc comment ils se perçoivent par rapport à la société québécoise ou, plus largement, canadienne. Nous examinerons également l'évolution de cette perception. Puis nous tenterons de voir si l'identité politique ou sociale de nos informateurs, lorsqu'ils se considèrent comme Cana-

diens ou Québécois, correspond à l'image que leur renvoient les attitudes du groupe majoritaire à cet égard. Nous tenterons donc de cerner ce que les personnes interrogées perçoivent, à travers leurs relations avec le groupe majoritaire, de la légitimité que ce dernier leur accorde en tant que Canadiens ou Québécois. Puis nous tenterons de dégager les principales raisons qui, selon les personnes interrogées, mènent les membres du groupe majoritaire à adopter envers elles des attitudes ou des comportements porteurs d'un message d'exclusion politique.

Enfin, nous aborderons la question de la visibilité, en demandant aux informateurs s'ils se considèrent eux-mêmes «visibles», et s'ils sont ou non d'accord avec l'utilisation de cette expression.

Ce chapitre est donc centré sur des questions d'identité. Identités culturelles, mais aussi sociales et politiques, soit celles qui surgissent à travers les relations avec le groupe majoritaire.

## MODES D'ÉTABLISSEMENT ET PROFILS ETHNO-CULTURELS

Vu le nombre restreint de monographies sur l'établissement des groupes minoritaires dans la région montréalaise, les descriptions qui suivent sont basées sur un ou deux auteurs seulement. Aucune monographie, à notre connaissance, n'a encore été produite au sujet des groupes d'immigration récente comme les Asiatiques du Sud et du Sud-Est, de sorte que l'information les concernant est minime.

### La communauté noire

Bien que la désignation «communauté noire» s'applique à l'ensemble de la population noire, il y a tellement de diversité dans ce groupe que nous avons opté pour une description scindée selon la catégorie linguistique à laquelle ses membres se rattachent. Cette option se fonde sur le fait que les différences linguistiques recoupent d'autres aires de différenciation: origines nationales, histoires communautaires, périodes d'immigration.

### *La communauté noire anglophone*[1]

L'histoire des Canadiens noirs remonte au Régime français. Il semble en effet que des 3 604 esclaves dénombrés en 1759, 1 132 soient des Africains affectés au service domestique dans les régions urbanisées (Williams, 1989: 16).

Malgré le déclin progressif de l'esclavagisme consécutif à l'affaiblissement du Régime français, la pratique en reprend sous le Régime anglais et ce n'est qu'en 1834 qu'un décret impérial vient y mettre fin.

À Montréal, il ne reste pas de traces tangibles de ces premiers immigrés, qui se seraient intégrés ou auraient émigré vers l'Ontario, les Maritimes ou les États-Unis. En effet, le recensement de 1880 ne fait état que de quelque 70 individus établis à Montréal, vivant dispersés et non en communauté.

Mais vers 1897, le réseau ferroviaire entre le Canada et les États du Nord et de l'Est américains connaît un développement intense. Les compagnies de chemin de fer se mettent alors à embaucher à bas prix des Noirs américains, qu'elles affectent d'abord aux wagons-lits, puis maintiennent en permanence à Montréal en tant que porteurs de bagages (-Red Caps-). Ces Noirs d'origine américaine ne sont cependant jamais nombreux. Ce sont les Canadiens venus les rejoindre des Maritimes, et surtout des Caraïbéens (environ 700 personnes), venus à Montréal à l'occasion d'un programme gouvernemental de recrutement de domestiques pour les familles aisées, qui forment le premier noyau communautaire permanent.

Les immigrés antillais, plus éduqués et qualifiés que les Américains, sujets britanniques de surcroît, viennent au Canada avec l'intention d'y rester, espérant y trouver des emplois conformes à leurs qualifications après avoir rempli leur contrat comme domestiques. Mais leur exclusion sociale est trop forte et trop généralisée pour que la chose soit possible. Les hommes se voient contraints d'entrer à l'emploi des compagnies ferroviaires, et les femmes de garder leurs emplois de domestiques.

Cette population d'immigrés caraïbéens permet cependant à la communauté de prendre son essor et de se structurer. Quatre institu-

tions naissent à l'époque (de 1902 à 1927), dont l'objectif commun est de «[...] restore human dignity in fellow Blacks, to alleviate their isolation, and to help with basic material and emotional needs» (Williams, 1989: 53).

Entre 1916 et 1928, la communauté compte à Montréal 1 519 personnes. Ce nombre relativement faible rend compte des clauses discriminatoires dans la Loi de l'immigration de 1910, qui décourage fortement l'admission des aspirants à l'immigration réputés ne pas pouvoir s'adapter au climat canadien. Elles se concentrent à l'époque le long des rues Saint-Antoine et Saint-Jacques, à l'ouest de la rue de la Montagne.

Au cours de la grande dépression, la communauté se trouve affectée hors de toute proportion: la mort par inanition y est fréquente et le manque d'emploi y atteint 80 % en 1933. La discrimination sévit dans toutes les classes sociales et dans tous les milieux. Les plus qualifiés se voient refuser l'accès aux hôpitaux et autres institutions où ils pourraient exercer leur métier, de sorte qu'ils s'exilent aux États-Unis. Cet exode (non compensé par l'immigration, qui cesse complètement entre 1930 et 1940) entraîne de lourdes conséquences pour la communauté.

La première est l'isolement de ses couches les plus défavorisées, qui perdent le point d'appui social que représentait pour elles l'ensemble des exilés de classe moyenne.

La seconde est l'accentuation de son déséquilibre démographique. Les femmes, déjà plus nombreuses que les hommes par suite du programme d'immigration de domestiques caraïbéennes, restent à Montréal en plus grand nombre qu'eux.

Les années de guerre et d'après-guerre permettent cependant l'amélioration de la situation socio-économique de la communauté. D'abord refusés par l'armée, les hommes réussissent, après de multiples pressions, à y être acceptés. L'effort de guerre offrant de nouveaux débouchés économiques, les membres de la communauté peuvent diversifier leurs spécialisations.

Après la guerre, les facilités de logement accordées aux vétérans entraînent une certaine dispersion géographique de la communauté tout en contribuant à son amélioration économique.

Cependant, malgré un nouveau programme de recrutement de domestiques caraïbéennes datant de 1955 et permettant à 3 000 femmes d'immigrer au Canada, l'immigration libre entre 1955 et 1960 n'est toujours pas plus abondante qu'avant la guerre.

C'est suite à la libéralisation des critères d'admission en 1962, que l'immigration caraïbéenne commence à prendre graduellement de l'ampleur[2], la période la plus active se situant entre 1967 et 1977. Les immigrants de cette période (Barbadiens, Jamaïcains et Guyanais en particulier) sont scolarisés et exercent souvent des professions libérales.

Les immigrants qui arrivent après 1965, en nombre disproportionné par rapport à l'ancien noyau communautaire, ne s'en greffent pas moins à ce dernier. Des organisations parapluie surgissent qui tentent de centraliser les efforts d'une communauté maintenant dispersée sur le territoire montréalais. Au cours des années 1960-1970, un important changement survient dans la communauté: elle se politise et entreprend de combattre la discrimination raciale en s'adressant aux institutions contrôlées par la majorité:

> Instead of several voices as in the past, Blacks in the seventies banded together to set up strong leadership to represent and speak for the plight of the Community. As from the beginning of Montreal's Black Community in 1902, these goals continue to be the focus and thrust from organizations within the community. (Williams, 1989: 129)

Au cours des années 1960 et 1970 un tournant a donc été pris: la lutte entreprise contre le racisme n'est plus adressée aux comportements individuels mais à l'ensemble du système, dont les ramifications rejoignent tous les aspects de la vie quotidienne.

Contrairement à d'autres groupes marginalisés, la communauté noire anglophone ne s'est pas dotée d'une structure économique propre. Elle était à ses débuts, par discrimination et ségrégation sociales, très limitée dans ses activités. L'artisanat et le commerce, présents cependant, ne se sont pas développés au point de permettre

aux membres de la communauté de s'y insérer en proportion importante. Des pistes d'explication de ce phénomène peuvent être avancées.

> Une exclusion très prononcée et généralisée, à tous les niveaux, a probablement peu incité les premiers Noirs montréalais à quitter leurs emplois aux chemins de fer ou de domestiques, leurs seuls acquis. Cette première population noire était d'ailleurs trop peu nombreuse pour constituer un marché interne.
>
> Leur niveau de scolarité élevé permettait aux Caraïbéens immigrés avant la guerre et au cours des années 1960-1970 de conserver l'espoir d'ouvertures dans des secteurs d'emploi conformes à leurs qualifications, nonobstant la discrimination pratiquée à leur égard.
>
> L'immigration caraïbéenne se situe depuis les années 1960 dans un contexte permettant aux immigrants scolarisés de revendiquer une insertion sociale et économique égalitaire: ce serait donc au plan politique et non économique, que les Noirs anglophones tentent de contrer la discrimination.

**Profil ethno-culturel de l'échantillon**

Encore moins homogène aujourd'hui qu'à l'époque de son implantation, la communauté noire anglophone de Montréal présente des origines nationales variées, comme en témoigne le tableau 2.1: Caraïbéens, Canadiens, Américains et, depuis quelques années, Africains. Les Caraïbéens sont de loin les plus nombreux (74 %) mais ils se scindent en plusieurs nationalités (Barbadiens, 17 %; Jamaïcains, 16 %; Trinidadiens, 14 %; Guyanais, 9 %; autres Caraïbéens, 19 %).

La communauté se diversifie également du point de vue religieux: plusieurs dénominations chrétiennes (protestantes, 52 %; catholique romaine ou autre chrétienne, 33 %) ainsi que d'autres dénominations (5,5 %) y sont présentes.

En fait, il n'y a que la langue qui, parmi les facteurs considérés ici, soit la même pour tous. À l'exception des Haïtiens anglophones, qui déclarent le français comme langue maternelle (5 %) et des Africains qui déclarent une langue maternelle africaine (1 %), les informateurs sont de langue maternelle anglaise et conservent cette langue à travers le réseau familial et social.

Les réponses des personnes interviewées portent à croire qu'il existe dans la communauté une certaine ambiguïté au sujet du groupe culturel auquel on appartient. Certaines s'identifient à leur groupe national d'origine (par exemple, 7 % répondent «Jamaïcain», 4 % «Canadien»). D'autres transcendent la culture nationale et s'identifient culturellement à toute la région des Caraïbes (2,3 %). Enfin, 30 % déclarent appartenir au groupe culturel «Noir» (tableau 2.2).

La question posée semble donc laisser la communauté devant un choix difficile, orienté par des considérations tantôt nationales, tantôt régionales, tantôt raciales.

### *Les Noirs anglophones d'origine nationale canadienne*

Le nombre de Montréalais noirs anglophones d'origine nationale canadienne est difficile à évaluer. Jusqu'en 1986 en effet, il était impossible de les dénombrer, puisque des critères reliés à la couleur étaient absents des données de recensement.

La question censitaire de 1986 portant sur le groupe culturel d'appartenance comprend cependant la catégorie «Noir». Mais il ne s'agit pas là d'un groupe culturel ou ethnique et, comme il était à prévoir, les recensés de 1986 ne sont pas unanimement classés dans cette catégorie.

Le total obtenu à partir des différentes réponses (incluant les réponses multiples et les réponses «britannique» ou «français» données par certains natifs des Antilles) se chiffre pour la région montréalaise à 73 000 individus[3], dont la moitié environ seraient anglophones[4]. Les évaluations faites par la communauté dépassent cependant largement ce chiffre[5].

Nos données sur l'ensemble des membres des ménages noirs anglophones sélectionnés nous permettent de chiffrer à 372 sur 1 031, soit à 36,1 %, les Canadiens de naissance. De ceux-ci, 64,5 % sont cependant âgés de moins de 20 ans et pourraient être en partie des enfants d'immigrés Antillais.

L'échantillon d'actifs de la communauté noire anglophone comprend 16 % de natifs canadiens et 4 % de natifs américains (tableau 2.1).

Si l'on peut considérer de souche nord-américaine les personnes dont l'un ou l'autre des parents est né au Canada ou aux États-Unis, alors le tableau 2.3 montre que 42 unités familiales sur les 341 unités dont sont issus les informateurs, soit 12,3 %, seraient de souche canadienne ou américaine.

Les autres 3,7 % (16 % – 12,3 %) constitueraient une première génération de natifs canadiens actuellement sur le marché du travail.

Nos résultats nous mènent donc à émettre les hypothèses suivantes:

- 36 % environ des membres de la communauté noire anglophone seraient nés au Canada[6];
- 16 % environ des actifs de la communauté seraient nés au Canada et 4 % aux États-Unis;
- 12 % environ des actifs de la communauté appartiendraient à une troisième génération au moins de natifs canadiens ou américains.

### *La communauté noire francophone*

À bien des égards, cette communauté est très différente de la précédente. Cependant les deux comportent des points communs.

Bien que bénéficiant depuis quelques années de l'apport de l'immigration africaine francophone, ainsi que d'une minorité de Guadeloupéens et Martiniquais, les membres de la communauté noire francophone sont, au Québec et à Montréal, très majoritairement d'origine nationale haïtienne.

C'est vers 1960 que débute au Québec l'immigration haïtienne. Les premiers arrivants, en nombre limité jusqu'en 1969 environ, sont majoritairement des professionnels du secteur de la santé et de l'éducation. Ils s'intègrent apparemment sans heurts à la société d'accueil: francophones et très scolarisés, ils trouvent dans les créneaux ouverts par les réformes de la Révolution tranquille un contexte économique qui cadre avec leurs qualifications (Dejean, 1978).

La progression de cette immigration se maintient à un rythme relativement lent jusqu'en 1972 (de 600 à 1 000 personnes par année), monte en flèche en 1973 et 1974 (environ 4 500 personnes pour chacune des deux années) puis se stabilise à partir de cette date à un rythme de 2 000 à 3 000 personnes par année jusqu'en 1983, pour chuter légèrement par la suite[7].

Au cours de la période forte de l'immigration haïtienne, Haïti est la première source d'immigration du Québec, lui fournissant près de 16 % de ses immigrants. Selon les estimés que permettent de faire les données du recensement de 1986, la population montréalaise d'origine haïtienne se situerait aux alentours de 38 000 personnes (la moitié de la population noire totale).

Construite sur la base d'une première vague d'immigrants très scolarisés et d'une deuxième vague de classe moyenne ou paysanne, la communauté haïtienne a comme caractéristique d'être socialement hiérarchisée.

Elle offrirait en outre une deuxième caractéristique, commune à beaucoup d'immigrants contraints à l'émigration pour des raisons économiques ou politiques, soit

> [...] l'intime conviction que les causes qui ont forcé leur départ ne sont pas irréversibles et, qu'advenant la disparition de ces causes, le seul terrain possible de leur total épanouissement demeure celui où ils sont nés... Au Québec, même compte tenu de notables exceptions, elle [cette perception] les distingue, sans contredit, des membres de plusieurs groupes ethniques qui, d'entrée de jeu, acceptent plus aisément comme «leur», le pays où ils s'installent. (Dejean 78: 107-108)

Enfin, tout comme dans la communauté noire anglophone, une importante caractéristique habituellement liée à l'ethnicité est absente chez les Haïtiens de Montréal: un modèle d'insertion économique spécifique. Plusieurs facteurs, qui se recoupent, peuvent expliquer en partie cette absence:

> L'environnement social et juridique, autant international que canadien, a considérablement changé depuis les années d'après-guerre ayant présidé à la formation des communautés ethniques traditionnelles. Le nouveau contexte juridique, entre autres, rend possible, sinon égalitaire, l'insertion des immigrés dans l'économie dominante

les voies d'évitement, telle la mise en place d'un réseau économique ethnique, ne sont plus absolument nécessaires.

La communauté haitienne comprend une élite d'intellectuels et non d'entrepreneurs. Malgré la stratification sociale de la communauté[8], qui pourrait constituer une condition de mise en place d'une économie monoethnique, l'élite a plutôt opté pour une insertion non différenciée, en utilisant les créneaux politiques pour tenter de contrer la discrimination[9].

Enfin, le «syndrome de l'exilé», dont parle Dejean, pourrait également avoir une part dans l'absence d'enracinement économique ethnique de la communauté haitienne à Montréal.

**Profil ethno-culturel de l'échantillon**

Les réponses obtenues auprès des informateurs appartenant à la communauté noire francophone nous apprennent que ces derniers ne comptent qu'une faible proportion de natifs canadiens (4 %), 96 % étant nés en Haiti.

Bien que considérés francophones, nos informateurs ont à 89 % le créole comme langue maternelle (tableau 2.4). En effet, le créole est en Haiti la langue du quotidien. Cependant le français, seule langue officielle jusqu'en 1988, est perçu comme un instrument de mobilité sociale (Dejean, 1978; Labelle, 1978). On comprendra facilement dès lors pourquoi le créole semble avoir des difficultés à se maintenir comme langue d'usage dans la communauté haitienne de Montréal. Son taux d'utilisation en tant que langue le plus souvent parlée avec les parents est de 70 %; il baisse à 42 % avec le conjoint, et à 6 % avec les enfants. A l'inverse, l'utilisation du français croît jusqu'à atteindre 68 % dans la communication entre les informateurs et leurs enfants. Avec les amis par contre, on retourne volontiers au créole (28 %) ou on utilise le créole ou le français indifféremment (56,6 %). C'est donc surtout entre adultes qu'on parle créole, et avec les enfants qu'on parle français.

Il existe une certaine diversité dans les dénominations religieuses de la communauté haitienne: bien qu'à 71 % catholiques, les personnes interviewées se déclarent aussi de religion «protestante» (13 %), baptiste (7 %) ou adventiste (3 %).

D'origine nationale commune, de langue maternelle créole ou française, la communauté haïtienne de Montréal constitue un groupe en apparence peu diversifié. L'appartenance culturelle déclarée est entièrement centrée sur le groupe national d'origine: 98 % des informateurs déclarent appartenir au groupe culturel haïtien.

## La communauté chinoise[10]

L'immigration chinoise au Canada date de la deuxième moitié du XIX[e] siècle. L'histoire des Chinois sur le continent américain est marquée par l'ostracisme auquel ils se confrontent, ainsi qu'en témoigne leur dispersion à travers les grands centres urbains.

Au cours du premier quart de ce siècle, ils sont environ 15 000 à être embauchés, dans des conditions salariales et de travail plus que pénibles, pour la construction de la ligne transcanadienne[11].

Une fois libérés de leur contrat avec les entreprises de construction de chemin de fer, la discrimination salariale systématique pratiquée par les employeurs blancs, la «taxe» d'entrée au Canada, introduite par le gouvernement pour rendre pratiquement impossible l'immigration de leur famille restée en Chine, incitent les ouvriers chinois à éviter le travail salarié et à s'établir dans les centres urbains en tant que petits commerçants. Ils ouvrent d'abord des buanderies artisanales qui périclitent par suite de la concurrence des entreprises mécanisées; ils bifurquent alors vers la restauration. Leur implantation dans les villes suit un même modèle:

> Ils se regroupent, hommes d'une même lignée, d'un même clan, d'un même village, mettent leurs avoirs en commun et ouvrent une boutique dont ils partagent les coûts et les bénéfices. Accoutumés à une extrême frugalité, ils transforment leur lieu de travail en lieu de résidence et leurs arrière-boutiques se muent en cuisines, dortoirs et lieux de rencontre et de jeu. (Helly, 1988: 46).

Ils réintroduisent également un système de prêt coutumier, une somme d'argent provenant de contributions individuelles étant mise périodiquement à la disposition de celui qui offre le plus haut intérêt. L'instauration de ce système allège quelque peu les difficultés

financières de la communauté tout en contribuant à en renforcer la solidarité.

En 1911, on compte à Montréal environ 1 400 Chinois. Les premiers sont arrivés de l'Ouest canadien qu'ils fuient. D'autres, venus directement de Chine, se joignent par la suite à la communauté.

Cependant, leur nombre n'augmente guère: de 1 400 en 1911 il passe à 2 200 en 1931, mais il chute à 1 800 en 1941 puis à 1 400 en 1951. Ce déclin démographique est dû à la taxe d'entrée, entraînant un déséquilibre sexuel très prononcé (environ 1 femme pour 9 ou 10 hommes) caractéristique de la communauté chinoise vers le milieu du siècle (Helly, 1988)[12]. Les seuls qui réussissent à se marier avec des Chinoises sont les rares commerçants ayant pu réunir l'argent pour défrayer les coûts de la taxe en vue de faire venir une fiancée ou une épouse de Chine. C'est suite d'ailleurs à la constatation de ces succès pourtant très limités que le gouvernement canadien augmente la taxe à plusieurs reprises.

La crise économique laisse la communauté profondément stratifiée: ceux qui ont le mieux réussi dans la période précédente, rachètent les fonds de commerce des autres. Cependant sa cohésion interne, en réaction à la discrimination, lui permet de préserver sa structure économique.

Grâce à l'apport continu de l'immigration ultérieure, qui débute dans le courant des années 1960 et qui se joint au petit noyau communautaire préexistant, la communauté chinoise compte aujourd'hui 24 185 personnes (recensement de 1986).

**Profil ethno-culturel de l'échantillon**[13]

Les informateurs déclarent être nés en Chine (57 %), à Hong Kong (20 %) au Viêtnam (10 %) ou ailleurs (9 %). Cette variété dans les pays de provenance des informateurs témoigne de la diaspora chinoise du XX$^{e}$ siècle et non d'origines nationales différentes. Comme on peut le constater en effet au tableau 2.5, les parents des informateurs sont nés en Chine (ou Taiwan) dans une proportion d'environ 95 %.

Pour ce qui est de la langue maternelle, on constate qu'elle est préservée dans une proportion de 96 % comme langue d'usage dans la

famille et même en dehors de celle-ci, puisque l'anglais, parlé par 36 % des informateurs avec leurs amis, n'est utilisé comme langue exclusive que par 6 %. Ces chiffres risquent toutefois d'être accentués par la sous-représentation des jeunes et des natifs canadiens dans cette communauté.

En apparence, il ne semble pas y avoir au sein de la communauté chinoise d'unité religieuse, puisque des dénominations telles que le bouddhisme (15 %), le catholicisme (8 %) et d'autres (8 %) y coexistent. Cependant, cette diversité religieuse ne devrait pas faire perdre de vue le caractère non déiste de la spiritualité traditionnelle chinoise qui, centrée sur la lignée (le culte des ancêtres), se rapproche plus d'un modèle culturel que d'une croyance religieuse. Le fait que 68 % des informateurs déclarent avoir été élevés sans religion ne devrait donc pas étonner.

La solidarité clanique, donnant lieu à des ramifications familiales internationales[14], garantirait la perpétuation de traditions spécifiques à travers l'ensemble de la diaspora chinoise: tous les informateurs se déclarent de culture chinoise.

## La communauté sud-est-asiatique

Parmi les communautés visitées, il s'agit de la plus récente, non seulement à Montréal, mais au Canada. Elle comprend un grand nombre de réfugiés politiques qui ont fui la région du Sud-Est asiatique au cours de la dernière décennie. Cette communauté n'a donc pas encore d'-histoire- à Montréal (ni au Canada)[15].

### Profil ethno-culturel de l'échantillon

Notre échantillon se compose de 91 % de Viêtnamiens de naissance, dont environ 10 % des parents sont nés en Chine (tableau 2.6). L'échantillon comprend aussi des natifs du Kampuchéa et du Laos mais dans des proportions très faibles (5 % et 2 % respectivement). Ces proportions diffèrent des proportions établies par Statistique Canada. Selon le recensement de 1986, il y aurait plutôt dans ce groupe 70 % de Viêtnamiens, 20 % de Cambodgiens et 10 % de Laotiens[16].

Notre échantillon sud-est asiatique ne correspond donc pas tout à fait à la réalité, les Cambodgiens et les Laotiens y étant sous-représentés[17].

Dans ce groupe, les premières langues apprises et parlées couramment sont le viêtnamien (83 %), le chinois (6 %) et le cambodgien (3 %). Une proportion appréciable (4 %) des informateurs déclarent avoir deux langues asiatiques comme langues maternelles, ce qui témoigne de la mobilité géographique ainsi que du côtoiement des différents groupes linguistiques dans la région du Sud-Est asiatique.

Le taux d'utilisation de la langue maternelle est élevé dans cette communauté encore très jeune à Montréal. Il se maintient à un niveau constant dans le réseau familial, quel que soit l'interlocuteur: la langue vernaculaire est la langue prépondérante dans la communication avec les enfants dans 98 % des cas.

Ni le français ni l'anglais ne sont utilisés seuls. Quant à la langue de conversation avec les amis, c'est toujours la langue vernaculaire, qu'elle soit utilisée seule (71 %) ou conjointement avec le français ou l'anglais (29 %).

Les informateurs de ce groupe se sont déclarés de religion bouddhiste pour 61 % d'entre eux, catholiques pour 15 % et sans religion pour 13 %.

Le groupe culturel auquel les informateurs d'Asie du Sud-Est déclarent appartenir coïncide en général avec leurs dénominations nationales. Ainsi, alors que 10 % des informateurs déclarent avoir des parents «Chinois», eux-mêmes s'identifient comme Viêtnamiens.

Composée de trois groupes nationaux et linguistiques, cette communauté n'a pas de base économique, et jusqu'à présent, les associations qui en émanent ne semblent avoir d'autre objectif que l'amélioration du sort des réfugiés.

### La communauté sud-asiatique

L'Asie du Sud est une région très vaste, très diversifiée aux plans national, ethnique, linguistique et religieux. Ses frontières internes ont considérablement bougé au cours des dernières décennies.

Les classes sociales y sont tranchées et recoupées par des facteurs culturels ou religieux. Les types physiques, également variés, qui y coexistent, sont aussi reliés aux catégories sociales, ethniques, linguistiques et religieuses.

L'immigration en provenance de cette région du globe existe depuis la fin du siècle dernier au Canada. Cependant, ce n'est qu'à partir des années 1960 que, peu à peu, et par à-coups, elle se transforme en facteur social «visible», d'abord à Vancouver et Toronto, puis à Montréal, où l'immigration en provenance d'Asie du Sud est relativement continue depuis une vingtaine d'années. D'après le recensement de 1986, la population sud-asiatique montréalaise se chiffrerait à 20 665 personnes (réponses uniques et multiples).

Nous n'avons pas retracé d'écrit portant sur la communauté sud-asiatique de Montréal, dont nous savons toutefois qu'elle a des ramifications s'étendant à Toronto et à Vancouver. Nous savons qu'il s'agit d'une communauté comptant quelques associations culturelles, témoignant de sa solidarité interne. La source de cette solidarité remonterait aux premiers Sikhs de Vancouver qui, au début du siècle, développent des réseaux d'entraide leur permettant de mieux se protéger contre la discrimination.

**Profil ethno-culturel de l'échantillon**

L'Inde (56 % à 66 %), le Sri Lanka (13 % à 14 %), le Pakistan (9,5 % à 12,5 %), les Caraïbes (4 % à 6 %) et le Bangladesh (3 %), constituent les principaux lieux de naissance des informateurs sud-asiatiques de notre échantillon et de leurs parents. Les informateurs eux-mêmes sont nés au Canada dans une proportion de 1 %, et dans d'autres régions du globe dans une proportion de 6 % (tableau 2.7).

Quant à la diversité linguistique du groupe, elle est d'autant plus grande que la principale région d'origine (l'Inde) contient une multitude de groupes linguistiques. Parmi les langues maternelles qui ont été spécifiquement consignées lors du codage des informations, on retrouve le pundjabi (23 %), le tamoul (15 %), l'ourdou et l'hindi (10 % chacun), le bengali (3 %), le malayaham (2 %) et l'anglais (11 %). 23 % des réponses ont dû être regroupées dans une catégorie résiduelle suite à leur trop grande dispersion (tableau 2.8).

Quoi qu'il en soit de la spécificité des langues vernaculaires dans la communauté, leur maintien de la première à la deuxième génération semble y être relativement difficile, puisque leur taux d'utilisation en tant que langues prépondérantes avec les enfants s'établit à 38 % alors qu'en tant que langues maternelles elles atteignent 88 %. Cependant, si on considère que dans 32 % des cas l'anglais et la langue vernaculaire sont employées, le taux d'utilisation de cette dernière, conjointement ou non avec l'anglais, atteint 70 % dans la communication entre les informateurs et leurs enfants.

La langue vernaculaire est également très souvent utilisée dans les réseaux extrafamiliaux, seule (36 %), ou avec l'anglais (32 %).

Étant donné la variété des groupes linguistiques qui composent la communauté, ces chiffres portent à croire que les langues vernaculaires résistent à la pression du milieu linguistique ambiant en partie grâce aux réseaux d'amitié. Ils incitent aussi à penser que ces réseaux tendent à s'établir à l'intérieur d'un même groupe linguistique, même si l'anglais permet leur élargissement.

La diversité religieuse est également considérable dans les communautés sud-asiatiques visitées. On y retrouve la présence de l'hindouisme (50,5 %), de l'islamisme (21 %), du catholicisme (10 %), de la religion Sikh (10 %) ou d'une autre dénomination religieuse (8 %).

Les réponses obtenues à la question sur le groupe culturel d'appartenance étonnent à première vue. Comme dans les autres communautés, le groupe culturel d'appartenance est associé à la nationalité d'origine, ou encore au groupe religieux ou linguistique: 23 % des informateurs se déclarent Indiens, 8 % Sri Lankais, 5 % Pakistanais, 3 % du Bangladesh et 2 % Tamouls. Par contre 52 % se déclarent «Sud-asiatiques», ce qui ne correspond à aucune des catégories nationales, religieuses ou linguistiques propres à ce groupe, mais à une catégorie sous-continentale commune, qui gomme les différences internes (tableau 2.9).

Ainsi, la dénomination externe du groupe aurait été internalisée, au point d'effacer partiellement les dénominations internes. L'histoire coloniale, qui a favorisé la mise en place de liens de solidarité à travers une partie de la région sud-asiatique, n'est probablement pas étrangère à cette internalisation, ni non plus sans doute, la discrimi-

nation subie par les premiers immigrés sud-asiatiques dans le monde occidental, où cette désignation est usuelle.

## Les communautés d'Europe du Sud

En plus d'être très homogènes, les communautés italienne, grecque et portugaise sont issues des grandes vagues d'immigration pauvre et rurale, qui remontent à la période d'après-guerre. Les trois se caractérisent, comme la communauté chinoise, par des réseaux politiques et économiques internes forts et organisés. Elles ne s'en distinguent pas moins les unes des autres par des antécédents historiques et des dynamiques d'implantation différents.

### *La communauté italienne*

L'histoire des Italiens de Montréal remonte au milieu de XIX[e] siècle. Les premiers arrivants, peu nombreux, proviennent de l'Italie du Nord et sont habituellement aisés; ils s'assimilent au groupe francophone, auquel ils lèguent des noms à consonance italienne (Ramirez, 1984).

Une première vague d'immigration italienne a lieu au tournant du siècle, composée d'ouvriers agricoles et de cols bleus. Ils sont assujettis, selon les auteurs consultés (Painchaud et Poulin, 1988; Ramirez, 1984), à des contrats commerciaux avec des «padrones» qui utilisent cette main-d'œuvre pour suppléer à la pénurie locale, tant au Canada que dans le Nord des États-Unis. Il s'agit cependant d'une immigration temporaire: après quelques années de séjour, beaucoup de ces immigrés retournent dans leur «paese» pour tenter d'y acheter une terre. Bien que cette stratégie ne comble pas toujours leurs espoirs, il semble que bon nombre d'entre eux quittent définitivement Montréal, où on compte quand même, en 1908, entre 3 000 et 4 000 Italiens. Malgré ces retours en Italie, le «padronisme» finit par instaurer un réseau de recrutement de main-d'œuvre à bon marché qui, peu à peu, se transforme en immigration permanente. Cette immigration a jeté les bases de la communauté italienne actuelle.

Lorsque survient la deuxième et véritable vague d'immigration, qui débute en 1950 pour s'achever en 1968, une matrice économique est donc déjà constituée. Le réseau se développe par la suite d'autant plus naturellement que les nouveaux arrivants, provenant d'une même région (Campagne, Molise, Calabre, etc.), se regroupent sur des bases culturelles paysannes communes. Les immigrants italiens en viennent à constituer main-d'œuvre et clientèle d'un réseau économique fermé et quasi autonome. L'immobilier et les commerces sont les principaux créneaux économiques de la communauté.

L'instauration du système de parrainage et de réunification des familles renforce par la suite l'homogénéité de la communauté (Painchaud et Poulin, 1988).

En 1986, le recensement fait état d'un total de 186 390 personnes qui déclarent être d'origine italienne, dont seulement 29 110, soit 16 %, déclarent aussi une autre origine, ce qui dénote un taux d'exogamie relativement faible pour une communauté dont la source remonte au début du siècle.

### *La communauté grecque*

L'immigration grecque suit dans ses grandes lignes les mêmes courants que l'italienne. Il existe toutefois des différences importantes entre les flux migratoires et les dynamiques d'implantation des deux groupes à Montréal.

Les premiers Grecs de Montréal, dont l'arrivée se situe au début du siècle (on en compte environ 1 000 en 1910), sont issus de familles à l'aise. Selon Assimopoulos (1975), beaucoup d'entre eux, majoritairement des hommes, s'intègrent à la société francophone en épousant des Canadiennes françaises. Constantinidès (1983) note pour sa part que ces premiers arrivants sont plutôt désireux de perpétuer leurs valeurs religieuses et leurs traditions, comme en témoignent les deux institutions mises sur pied en 1910: la première église grecque orthodoxe et la première école Socrate. Une première organisation communautaire, la Koinotita, dont les objectifs sont plus culturels qu'économiques, prend naissance vers la même époque. Elle connaîtra par la suite de profondes dissensions politiques, mais il

n'empêche que sa présence, dès les débuts de la colonie grecque à Montréal, constitue pour les immigrants ultérieurs un point de référence ethno-culturel qui les relie, au-delà des dissensions internes, à la communauté.

Numériquement, celle-ci reste relativement réduite au cours de la première moitié du siècle: vers 1934, elle ne compte encore que 2 000 personnes. Cependant, il s'agit déjà d'une communauté centrée sur des institutions qu'elle a mises sur pied, et dont la spécialisation économique est enclenchée dans le commerce de détail (petits commerces, restaurants et pâtisseries), ainsi que dans le secteur de la fourrure, qui en constituent les deux branches principales (Constantinidès, 1983).

Lorsqu'en 1950 débute l'immigration continue d'origine paysanne et ouvrière, les nouveaux arrivés se joignent à ce noyau bien établi: le réseau économique et familial s'élargit et leur fait place. Beaucoup trouvent du travail à l'intérieur de la communauté ou établissent un commerce dans la zone de sa concentration résidentielle. Les créneaux de spécialisation commerciale investis les amènent ensuite à déborder cette zone et à établir une clientèle pluri-ethnique (Assimopoulos, 1975). Le dernier recensement (1986) chiffre à 51 060 les personnes d'origine grecque à Montréal, dont 4 815, soit 9 %, ont déclaré aussi une autre origine.

### *La communauté portugaise*

D'immigration un plus récente à Montréal que les Québécois d'origine grecque et italienne, ceux d'origine portugaise sont aussi beaucoup moins nombreux: 28 540 d'après le recensement de 1986 (dont 10 % sont aussi d'une autre origine).

Tout comme les Italiens et les Grecs, les Portugais proviennent d'une immigration paysanne pauvre. Cependant, à la différence des deux premiers groupes, les immigrés portugais de l'après-guerre ne peuvent appuyer leur intégration économique sur une base communautaire préexistante. Au début, beaucoup d'entre eux doivent se plier aux conditions d'une situation imposée avant de pouvoir tenter leur insertion sur le marché du travail. Parmi les immigrés des années

1950 en effet, la plupart arriveraient sur une base contractuelle, soit avec le ministère de l'Immigration, envers qui ils s'engagent à travailler au moins un an comme travailleurs agricoles à un endroit désigné, soit avec une compagnie de chemin de fer, à laquelle ils doivent leurs services jusqu'à remboursement du voyage (Anderson et Higgs, 1979).

Ces conditions font peser le poids d'un grand isolement sur les premiers immigrants portugais, qui se regroupent par la suite dans les grands centres urbains, dont Montréal. Par la force des choses, ils y constituent des communautés pour ainsi dire «spontanées», sur la base de leur origine commune (en 1974, on a estimé à 60 % ceux qui provenaient des Açores; Da Rosa et Alpalhão, 1979), de leur concentration résidentielle et de la force que représente leur main-d'œuvre. Ils ouvrent donc de petits commerces pour desservir leurs compatriotes et les communautés environnantes, et entreprennent des activités dans lesquelles ils se spécialisent: horticulture et travaux divers. Ces activités économiques, tout comme celles entreprises par les Italiens et les Grecs, mettent à contribution les ressources familiales et aident au maintien de la cohésion du réseau social ethnique. L'entrepreneurship serait toutefois moins développé dans la communauté portugaise que dans les communautés italienne et grecque.

Les communautés italienne et grecque de Montréal ont donc une histoire au cours de laquelle d'importantes bases communautaires ont pu être jetées, ayant contribué à l'intégration économique sur une base ethnique des vagues d'immigration de l'après-guerre.

Les premiers immigrés portugais de l'après-guerre, dont l'arrivée à Montréal est un peu plus récente que celle des Italiens et Grecs, se sont retrouvés isolés. Même s'ils ont réussi à établir une communauté ethno-culturelle reconnue, sa complétude institutionnelle est probablement moins achevée que celle des deux premières, d'autant plus que les Portugais sont moins nombreux que les Italiens et les Grecs.

Il est bien connu par ailleurs que les enfants de ces trois groupes, comme ceux dont la période d'immigration massive se situe avant les années 1970, pour des questions de langue ou de religion[18], étaient en général mal reçus ou exclus des écoles françaises catholiques. La force d'attraction de l'anglais, en tant que langue de mobilité

socio-économique sur le continent nord-américain, s'en trouva pour eux redoublée. À la différenciation ethnique subie par ces trois communautés se greffa le clivage linguistique qui caractérise le groupe majoritaire, ce qui a contribué et contribue encore sans doute à maintenir la différenciation et les stéréotypes qui les définissent[19].

**Profil ethno-culturel des échantillons**

Les données ethno-culturelles concernant les groupes d'Europe du Sud reflètent bien entendu les caractéristiques de leur formation en tant que collectivités culturellement différenciées sur le territoire montréalais.

Une partie des informateurs de ces communautés est née au Canada, vraisemblablement au Québec (tableaux 2.10 à 2.12), bien que les pourcentages des recensés d'origine sud-européenne nés au Canada soient plus élevés que ceux des échantillons[20].

S'ils ne sont pas nés au Canada, les informateurs des trois communautés sont nés en Italie, en Grèce ou au Portugal.

Les études de l'I.N.R.S.[21], entre autres, ont montré la grande capacité de rétention de la langue maternelle dans les communautés grecque et portugaise. Nos résultats leur sont comparables puisque la première langue apprise, encore comprise et parlée couramment par les informateurs est le grec (96 %), l'italien (91 %) ou le portugais (79 %) (tableaux 2.13 à 2.15).

De plus, la langue maternelle demeure, et de loin, la langue la plus utilisée dans la famille, même si on enregistre une baisse graduelle de son taux d'utilisation au fur et à mesure que l'on s'éloigne du noyau générationnel de départ[22].

Par contre, on utilise moins souvent la langue maternelle dans les réseaux d'amitié que dans le réseau familial. Mais sa fréquence d'utilisation reste quand même très élevée: 33 % dans la communauté italienne, 45 % dans la communauté portugaise et 51 % dans la communauté grecque.

Malgré une baisse graduelle de l'utilisation de la langue vernaculaire, qui se manifeste d'abord dans le passage d'une génération à l'autre, puis dans le passage du réseau familial au réseau d'amitié,

cette langue demeure, pour chacune des communautés, un signe distinctif important, et sans doute aussi un important facteur de cohésion communautaire.

Quant à la religion, elle révèle aussi une homogénéité très forte dans chacune des trois communautés: les informateurs se déclarent unanimement de religion catholique (Italiens et Portugais) ou grecque orthodoxe.

Dans ces conditions d'homogénéité nationale, linguistique et religieuse, il n'est pas étonnant de constater les déclarations généralisées d'appartenance au groupe culturel qui correspond, dans chaque communauté, au groupe national d'origine: 92,5 % des Italiens d'origine, 94,5 % des Grecs d'origine et 91 % des Portugais d'origine déclarent être de culture italienne, grecque ou portugaise.

## Le groupe de référence

Un échantillon aléatoire (non stratifié) d'individus d'origine française ou britannique compose le groupe auquel nous nous référerons dans les analyses comparatives. Ce groupe comprend 96 % de natifs canadiens, les autres étant nés en Grande-Bretagne, en France ou dans un autre pays.

85 % des personnes interviewées sont de langue maternelle française et 13 % de langue maternelle anglaise.

89 % se déclarent de religion catholique et 5 % de religion protestante.

Pour ce qui est du groupe culturel d'appartenance, il est rarement identifié en tant que «français» (9 %) ou «britannique» (3 %). Les appellations font plus souvent référence à l'appartenance nationale particularisée, comme Canadien français (28 %), ou Canadien anglais (8 %); non particularisée (Canadien, 15 %); ou encore au Québec en tant qu'entité distincte du Canada (Québécois, 37 %) (tableau 2.16).

## Conclusion: deux types idéaux

Les huit communautés étudiées se distinguent les unes des autres par leur histoire, leur période et leur processus d'immigration, leur mode d'adaptation au contexte trouvé à leur arrivée, et enfin par leurs caractéristiques culturelles internes.

Les observations précédentes permettent d'identifier au moins quatre facteurs dont la présence plus ou moins prononcée et les combinaisons particulières pourraient entraîner différents modes d'insertion socio-économique, que nous tenterons de décrire à l'aide de deux types idéaux.

Les deux premiers facteurs sont internes aux groupes minoritaires. Il s'agit de leurs ressources (en particulier éducationnelles et démographiques) et de leur degré de solidarité immanente.

Le troisième facteur est également interne aux groupes minoritaires, mais sa présence provient de la réaction à la désignation externe qui marque la perception d'une différence par rapport à la norme. Il s'agit dans ce cas de la solidarité interne qui s'affirme en s'appuyant sur la désignation externe. Nous tenons cette solidarité comme plus politique que culturelle ou immanente, car elle est de nature réactionnelle.

Enfin le quatrième facteur est contextuel. Il s'agit du degré d'ouverture aux différences (nationales, culturelles, phénotypiques) manifesté par les institutions de la société nationale majoritaire lors de l'implantation d'une communauté immigrée.

Lorsque la différenciation externe des groupes étudiés coincide avec une solidarité interne fondée sur des différences culturelles préexistantes, et qu'en même temps, les ressources de classe (éducation, statut occupationnel) du groupe différencié sont faibles (ou étaient faibles au moment de son implantation) alors que le groupe est relativement fort en nombre, on peut noter la formation de réseaux économiques internes, constituant des économies parallèles. Ces réseaux se mettent en place à la faveur des liens de solidarité culturelle préexistants et des liens familiaux étendus: des entreprises familiales, des entreprises monoethniques (employeurs et main-d'œuvre faisant partie du même groupe ethnique) surgissent alors, permettant une

insertion économique de survie, marginale ou parallèle, d'autant plus prononcée que le degré de tolérance sociale à l'égard du groupe est faible.

Ce mode d'adaptation est évident dans les communautés chinoise et sud-européennes. Leur émigration ayant été provoquée par des motifs économiques, et leur arrivée dans le pays dit d'accueil ayant été souvent planifiée en vue de leur utilisation en tant que main-d'œuvre non spécialisée à bon marché, dans un contexte institutionnel par ailleurs peu favorable à leur insertion à l'économie générale, les réseaux familiaux et ethniques présents dans ces communautés ont engendré des comportements économiques ayant à leur tour contribué à renforcer les réseaux socio-culturels internes. D'où la formation de communautés «ethniques». Ce modèle d'insertion est vérifié empiriquement par la littérature.

Les autres groupes étudiés ne constituent pas des communautés «ethno-économiques» au sens proposé ci-haut, car la caractéristique principale de la modalité d'insertion de ce type communautaire, c'est-à-dire la présence d'une structure économique fondée sur des réseaux culturels ou nationaux internes, semble ne s'être pas encore produite en leur sein, ni non plus au sein des sous-groupes qui les composent.

Bien qu'il ne soit pas exclu que de telles structures s'y développent, ces groupes nous semblent disposer d'assez de ressources, internes et externes, pour que leur survie économique n'ait pas à dépendre de l'établissement d'une économie fermée.

En effet, leur immigration de masse s'est produite après l'adoption des critères d'immigration liés à l'éducation et aux qualifications détenues. Ils sont donc dans l'ensemble plus scolarisés et mieux préparés que les groupes précédents au marché du travail canadien (ce que confirment les données de recensement). En outre, le contexte institutionnel actuel, dans lequel leur immigration prend place, vise plutôt, en principe, leur intégration à l'économie générale, comme le suggère la présence de différents mécanismes et programmes d'intégration économique de la population immigrée. Enfin, leur hétérogénéité culturelle interne rend difficile le développement de structures économiques ethniques (la communauté haïtienne mise à part).

Par ailleurs, il est possible que leur désignation externe entraîne une forme de solidarité politique, facilitant, en cas d'exclusion par le groupe majoritaire, le recours aux mécanismes politiques et légaux visant à contrer cette exclusion.

Une indication de l'existence de ce type de solidarité est fournie par les Sud-Asiatiques et les Noirs anglophones s'identifiant culturellement selon des désignations externes (Sud-asiatiques, Noirs).

Il est vrai que chez les Noirs francophones, qui constituent ici un groupe national homogène (communauté haïtienne), et chez les Sud-Est-Asiatiques, regroupant trois nationalités, l'appartenance culturelle est associée à une origine nationale spécifique. Mais alors, c'est aussi selon leur appartenance nationale que ces groupes sont désignés (Haïtiens, Viêtnamiens).

Les trois lignes de force présentes dans les modes d'adaptation des communautés étudiées à la différenciation et à l'exclusion seraient donc les dimensions ethnique, économique et politique. Les trois sont présentes dans tous les groupes mais elles n'auraient ni la même fonction ni la même force dans les stratégies d'insertion utilisées.

L'ethnicité ayant joué un rôle de solidarité indispensable dans le mode d'adaptation résultant dans l'établissement d'enclaves économiques à l'intérieur des communautés chinoise et d'Europe du Sud, nous proposons de considérer ces quatre groupes selon un même modèle ou un même type que nous appellerons «ethno-économique».

En tant que base d'une économie empiriquement identifiable, l'ethnicité semble absente ou secondaire dans l'insertion des communautés noires et d'Asie du Sud et du Sud-Est. Par contre, la dimension politique nous a semblé ici prédominer. D'une part, dans la possibilité d'établir avec le groupe majoritaire des relations visant l'inclusion économique dans les structures et institutions qui définissent l'économie de l'ensemble de la société; d'autre part, dans l'émergence de solidarités politiques internes. Nous proposons donc de considérer ces communautés comme relevant d'un type d'insertion que nous appellerons «politico-économique».

Bien sûr, ces deux types, qu'il serait possible et souhaitable de fragmenter pour en préciser les tendances secondaires (par exemple,

la dimension ethnique pourrait jouer un rôle prépondérant dans le mode d'adaptation de la communauté haïtienne, et la dimension politique un rôle non négligeable dans l'adaptation actuelle de la communauté chinoise), ne sont ni mutuellement exclusifs, ni exhaustifs (et dans ce sens il ne sont pas généralisables), ni stables (ils peuvent évoluer). Ils visent tout simplement la description préalable et exploratoire des communautés étudiées. Nous nous en servirons, lorsque cela sera utile, pour expliquer ou mieux comprendre certaines observations qui autrement risqueraient de rester des constatations sans signification apparente.

En bref, les groupes étudiés semblent avoir adopté des stratégies d'adaptation en fonction des contextes sociaux trouvés à leur arrivée d'une part, et de leurs propres caractéristiques d'autre part. Certains auraient adopté une stratégie de repli économique dans un contexte qui ne leur fournissait pas d'autre choix, d'autres une stratégie d'insertion économique égalitaire avec le groupe majoritaire. Bien que l'on ne puisse, dans la réalité, dissocier radicalement ces deux stratégies, il semble que suivant que l'une ou l'autre prédomine, l'on puisse présager des structures relationnelles types avec le groupe majoritaire.

## L'INTÉGRATION SOCIO-POLITIQUE

Au-delà des identités culturelles, l'intégration sociale et politique suppose le développement d'un sentiment d'appartenance à la société dans laquelle on vit.

Cet enjeu se traduit dans les communautés étudiées par un premier niveau d'insertion politique: l'acquisition de la nationalité canadienne. La très grande majorité des informateurs sont en effet citoyens canadiens[23].

En soi, cette observation porte à croire que, quelle qu'ait été la raison de leur migration, la majorité des immigrés ont comme projet, sinon de s'établir définitivement au Canada, au moins d'y résider pour une bonne partie de leur vie, et d'acquérir, pour eux-mêmes et leurs

descendants, le droit à la «canadianité», c'est-à-dire à la reconnaissance d'un statut égal à celui de tout autre Canadien, de souche ou de naissance.

Mais l'acquisition de la nationalité canadienne ne suffit pas, en soi, pour rendre compte du sentiment d'appartenance socio-politique que permettent de développer les contacts avec le groupe majoritaire.

C'est ce sentiment que nous tenterons d'évaluer dans cette section. Pour ce faire nous utiliserons deux indicateurs. Le premier est relié à l'identité socio-politique des personnes interviewées; le deuxième est relié à leur perception de la légitimité que le groupe majoritaire accorde à cette identité.

## Modalités d'identification socio-politique

Pour des individus de naissance ou d'origine étrangère, l'identification à un nouveau référent national peut se faire, soit directement, par adhésion au «nous» national de la société d'accueil, soit indirectement, par référence à un «nous» particularisé mais inclus dans la société globale. Ce nous particularisé médiatise alors l'adhésion idéologique à la société par référence au groupe d'origine. Se dire, par exemple, Italo-Canadien ou Italo-Québécois implique l'adhésion socio-politique à la société d'accueil par le biais de l'identification à la communauté italienne.

La question dont nous décrirons maintenant les résultats se lisait comme suit:

> Vous considérez-vous comme Canadien (ou Québécois), comme étranger, ou comme Canadien ou Québécois qui appartient en même temps à une autre communauté?

Nous postulons les significations suivantes aux réponses obtenues:

1. le choix «Canadien ou Québécois» indique une identification socio-politique directe à la société;
2. le choix «Canadien ou Québécois qui appartient en même temps à une autre communauté» indique une identification socio-politique à

la société, médiatisée par l'identification à cette communauté (identification indirecte par référence à un «nous» particularisé);

3. le choix «étranger» indique l'absence d'identification socio-politique à la société.

Pour valoriser le pluralisme ethno-culturel, les gouvernements canadien et québécois ont institué les notions de multiculturalisme et de communauté culturelle. Dans ce contexte, on aurait pu s'attendre à ce que la majorité des informateurs choisissent de répondre à la question posée en accord avec les messages convergents véhiculés par leurs instances communautaires et par les différents paliers de gouvernement, c'est-à-dire «Canadien (ou Québécois) qui appartient en même temps à une autre communauté». Or, seulement 48 % des personnes interrogées ont choisi cette réponse, 25 % se considérant comme canadiennes (ou québécoises) et 27 % comme étrangères.

Toutefois ce choix de réponse n'en demeure pas moins le premier pour cinq des huit groupes étudiés, comme on peut le constater au tableau 2.17.

En général, les informateurs rattachés à une communauté ethno-économique s'identifient majoritairement à leur groupe communautaire. Ainsi dans la communauté chinoise, 72 % des informateurs s'identifient à la communauté. Chez les Italiens, on choisit cette réponse dans une proportion de 54 %, et dans des proportions de 50 % et 44 % respectivement dans les communautés grecque et portugaise

Les informateurs de la communauté sud-asiatique, groupe où l'identité culturelle «sud-asiatique» est très forte, s'identifient eux aussi en majorité (52 %) à leur communauté.

Les résultats obtenus auprès des trois autres groupes indiquent que le niveau d'insertion socio-politique atteint reste relativement faible: 71 % des Noirs francophones, 45 % des Sud-Est-Asiatiques et 37 % des Noirs anglophones se considèrent comme étrangers.

Le choix «Canadien ou Québécois» est relativement fort dans les communautés grecque (40 %), sud-asiatique (35 %) et noire anglophone (29 %).

Si on se fie à l'ordre de grandeur des pourcentages obtenus sur chacune des catégories de réponse à la question précitée, les tendances suivantes peuvent être décelées:

— il y a identification indirecte à la société («Canadien ou Québécois qui fait aussi partie d'une autre communauté») dans les communautés sud-européennes, chinoise et sud-asiatique;

— il y a absence d'identification («étranger») dans les communautés noires et sud-est asiatique;

— on note aussi une tendance à l'identification directe à la société («Canadien ou Québécois») dans les communautés grecque, sud-asiatique et noire anglophone.

Mais nous avons affaire à des groupes dont l'établissement à Montréal remonte à des époques différentes. En plus, certains comptent des natifs du Canada et d'autres pas. Par conséquent, les résultats décrits pourraient recevoir une explication chronologique. Les différences observées entre les communautés pourraient en effet tout simplement être dues au temps de résidence au Canada ou à la proportion de natifs canadiens dans les échantillons.

### *Relation entre l'identité socio-politique et la période d'immigration*

Dans l'ensemble, la durée du séjour au Canada (mesurée, au tableau 2.18, par la période d'immigration), a un impact significatif sur les modalités d'identification suivies par les informateurs. Parmi les récemment immigrés (période 1981-1987), 48 % se considèrent comme étrangers et 36 % comme Canadiens appartenant à une autre communauté; parmi ceux qui ont immigré avant 1965, les proportions sont presque inversées: 23 % seulement se considèrent comme étrangers tandis que 58 % se considèrent comme Canadiens d'une autre communauté. Cette progression est constante et marque une évolution significative de l'insertion politique des immigrés à la société d'accueil en fonction du temps de résidence dans cette société. Toutefois, cette insertion évolue vers une identification indirecte. À l'encontre de l'identification indirecte, l'identification directe reste relativement stable à travers les périodes d'immigration.

### *Relation entre l'identité socio-politique et le pays de naissance*

Dans l'ensemble, 60 % des informateurs nés au Canada s'identifient directement à la société et 35 % indirectement. Cependant 6 % continuent à se percevoir comme étrangers (tableau 2.19). En comparaison, les proportions correspondantes sont de 19 %, 50 % et 31 % chez les informateurs qui ont immigré. À la première génération de Canadiens de naissance, l'identification indirecte perd donc du terrain au profit de l'identification directe.

C'est dans les communautés noire anglophone (tableau 2.20) et grecque (tableau 2.25) que cette tendance est la plus marquée puisque 77 % et 73 % respectivement des informateurs nés au Canada se considèrent Canadiens ou Québécois. Elle l'est moins dans les communautés chinoise, italienne et portugaise, mais elle n'en demeure pas moins présente (tableaux 2.22 à 2.24).

Cependant, 9 sur 10 des Noirs francophones nés au Canada se considèrent comme étrangers (tableau 2.21). Il s'agit de la seule communauté où aucun changement de référent politique n'est perceptible entre les deux générations. Étant donné la faiblesse des nombres sur lesquels se base cette observation, il faut cependant la considérer avec prudence.

### Référents identitaires et légitimité

Si, comme nous le supposons, l'identité politique d'un groupe minoritaire s'inscrit dans le système relationnel majorité-minorités, on devrait déceler, chez les minorités, une forte relation entre les référents identitaires politiques adoptés et le sentiment d'acceptation ou de refus de cette identité de la part du groupe majoritaire.

Faisant pendant à celle que nous venons de traiter, une deuxième question était posée à nos informateurs:

> Selon vous, les Canadiens français ou les Canadiens anglais vous considèrent-ils plutôt comme Canadien (ou Québécois), comme étranger, ou comme Canadien qui appartient en même temps à une autre communauté?

La comparaison entre les deux séries de réponses indique une tendance d'ensemble à se croire perçu comme Canadien ou Québécois dans une proportion équivalente à la perception que l'on a de soi-même. La différence entre l'autoperception et la perception attribuée à autrui se situerait plutôt dans le partage entre «étranger» et «canadien qui appartient à une autre communauté». Les informateurs ont légèrement plus souvent l'impression d'être perçus comme étrangers qu'ils ne se perçoivent eux-mêmes comme étrangers (34 % contre 27 %), et moins souvent l'impression d'être perçus comme Canadiens appartenant à une autre communauté qu'ils s'identifient eux-mêmes de cette façon (40 % contre 48 %). Toutefois ces écarts étant relativement faibles lorsque examinés sur l'ensemble des communautés étudiées (tableau 2.26), nous avons tenté de dégager les modèles de dissociation entre les deux variables dans chaque communauté.

Il arrive dans certaines d'entre elles que l'on se dise Canadien ou Québécois dans des proportions plus fortes que l'on se croit perçu comme tel. C'est le cas des communautés sud-asiatique (35 % contre 15 %), noire anglophone (29 % contre 17 %), et chinoise (13 % contre 6 %). Mais il arrive aussi le contraire, dans les communautés noire francophone (4 % contre 13 %) et portugaise (25 % contre 34 %) en particulier[24].

Dans toutes les communautés cependant, l'identification médiatisée (je me considère comme Canadien d'une autre communauté) est plus forte proportionnellement que le sentiment d'être identifié de cette manière.

Quant au sentiment d'être perçu comme étranger, il est généralement plus fréquent que le fait de se considérer soi-même comme étranger, sauf dans les communautés portugaise et noire francophone. La dissociation entre la perception de soi en tant qu'étranger et le sentiment d'être perçu comme étranger est particulièrement forte dans les communautés sud-asiatique (13 % contre 45,5 %), noire anglophone (37 % contre 59 %) et chinoise (15 % contre 32 %).

Il semble bien que l'ensemble des dissociations indique un certain sentiment de marginalisation[25].

Dans l'objectif de cerner un peu mieux ce sentiment, nous avons construit un indice de coïncidence entre les réponses aux deux questions (autoperception et perception attribuée au groupe majoritaire).

Lorsque les perceptions concordent, elles peuvent référer:

1. à une identification non conflictuelle à la société (je me considère comme Canadien ou Québécois ou comme Canadien appartenant à une autre communauté et je me sens considéré comme tel): nous avons désigné cette situation par le terme «inclusion bilatérale»;

2. au sentiment d'être un étranger dans cette société et d'être perçu comme tel: nous avons dans ce cas utilisé le terme d'«exclusion bilatérale».

Les perceptions qui ne concordent pas renvoient pour leur part:

1. à la situation où les informateurs se considèrent comme Canadiens (ou comme Canadiens faisant partie d'une autre communauté), mais croient être considérés comme étrangers par le groupe majoritaire. Nous avons nommé cette situation «exclusion par le groupe majoritaire»;

2. et enfin, à la situation où les informateurs se considèrent comme étrangers même s'ils pensent être perçus par le groupe majoritaire comme Canadiens ou Québécois ou comme faisant partie d'une autre communauté. Nous avons désigné cette situation d'«auto-exclusion».

C'est le pourcentage correspondant à l'exclusion unilatérale par le groupe majoritaire qui situe le mieux le sentiment de marginalisation.

Pour l'ensemble des communautés, ce pourcentage s'élève à 14 % (tableau 2.27)[26]. Cependant, pour les originaires d'Asie du Sud il monte à 39,5 %, à 31 % pour les Noirs anglophones nés à l'étranger, à 22 % pour les Chinois nés à l'étranger et à 17 % pour les Noirs francophones.

Ce sont donc les informateurs de ces communautés qui perçoivent la plus grande marginalisation de la part du groupe majoritaire, et cela malgré la forte propension qu'ils ont (ceux de la communauté noire francophone mis à part) à s'identifier directement ou indirectement à la société canadienne ou québécoise.

Bien que les natifs canadiens se retrouvent toujours très majoritairement dans la catégorie qui marque l'inclusion bilatérale, les Noirs anglophones nés au Canada semblent quant à eux douter un peu plus que les autres de la légitimité qui leur est reconnue comme Canadiens ou Québécois: 22 % d'entre eux se sentent encore exclus dont 12 % de façon unilatérale.

Dans la communauté noire francophone, on se sent marginalisé par le groupe majoritaire, mais beaucoup plus forte encore (56 %) est l'exclusion bilatérale qui caractérise cette communauté.

Il est difficile d'interpréter l'exclusion bilatérale de façon univoque. À n'en pas douter, il s'agit d'un effet des relations intercommunautaires, mais les causes de cette distance sociale, voulue en apparence de part et d'autre, peuvent être multiples. En partie, elle pourrait être la conséquence de l'exclusion perçue dans les attitudes du groupe majoritaire. Mais dans le cas de la communauté noire francophone, des facteurs spécifiques à la communauté haïtienne pourraient aussi l'expliquer[27].

Les comparaisons établies font clairement ressortir que le degré de marginalisation unilatérale ou bilatérale est plus élevé dans les communautés qui n'ont pas développé de complétude institutionnelle (notamment au niveau économique). Cependant, on remarque dans la communauté chinoise un pourcentage de marginalisation unilatérale proportionnellement élevé.

Nous avons tenté de cerner les facteurs qui, selon les informateurs se sentant définis comme étrangers, seraient la source ou le prétexte de leur exclusion par le groupe majoritaire. Une série de sept raisons pour lesquelles ils pourraient croire être perçus comme étrangers leur a été proposée. Il leur a ensuite été demandé de classer ces raisons selon leur ordre d'importance (de un à trois). La question se lisait comme suit:

> Pour quelles raisons selon vous les Canadiens (français ou anglais) vous considèrent-ils comme étranger? Classez les raisons qui suivent par ordre d'importance, en commençant par la plus importante:
>
> — je suis né à l'étranger;
>
> — je parle une autre langue que le français ou l'anglais;

— j'ai un accent différent de l'accent québécois;

— mon type physique est différent de celui de la majorité blanche;

— mon nom a une consonance étrangère;

— je n'ai pas d'ancêtres québécois;

— je pratique une religion différente;

— pour une autre raison.

Les principales raisons évoquées sont le fait d'être né à l'étranger, le type physique, la langue, l'accent et la consonance du nom. Mais l'ordre de priorité varie d'une communauté à l'autre.

Le cumulatif hiérarchisé des (trois) principales raisons évoquées pour expliquer l'exclusion est le suivant (tableaux 2.28 à 2.34):

**Communauté noire:**[28]

1. la différence physique;
2. être né à l'étranger;
3. la différence d'accent;
4. ne pas avoir d'ancêtres nés au Québec et la consonance du patronyme (francophones seulement);
5. parler une autre langue.

**Communauté sud-asiatique:**

1. la différence physique;
2. être né à l'étranger;
3. la consonance du patronyme;
4. la différence d'accent;
5. parler une autre langue;
6. ne pas avoir d'ancêtres québécois.

**Communauté sud-est-asiatique:**

1. la différence physique;
2. parler une autre langue;
3. être né à l'étranger;
4. la consonance du patronyme;

5. la différence d'accent;
6. ne pas avoir d'ancêtres québécois;
7. la différence de religion.

**Communauté chinoise:**

1. parler une autre langue;
2. la différence physique;
3. la consonance du patronyme;
4. être né à l'étranger;
5. ne pas avoir d'ancêtres québécois.

**Communauté portugaise:**

1. parler une autre langue et être né à l'étranger;
2. la différence d'accent;
3. la consonance du patronyme.

**Communauté italienne:**

1. être né à l'étranger;
2. parler une autre langue;
3. la différence d'accent;
4. la consonance du patronyme;
5. ne pas avoir d'ancêtres québécois.

**Communauté grecque:**[39]

1. être né à l'étranger;
2. parler une autre langue;
3. la consonance du patronyme;
4. la différence d'accent;
5. ne pas avoir d'ancêtres québécois.

L'existence d'un consensus chez les minorités visibles sur le facteur d'exclusion que constitue la visibilité physique ressort très clairement. Même si dans la communauté chinoise, ce facteur apparaît surtout en deuxième position, il n'en constitue pas moins une des trois raisons principales avancées par 59 % des informateurs de ce groupe.

Cette constatation tend à montrer l'effet de la différence physique dans les relations intercommunautaires: visible aux yeux de l'autre parce qu'on diffère de lui sur une caractéristique phénotypique repérable, le premier message qu'on en reçoit est une attitude qui implicitement associe cette visibilité immédiate à l'extranéité.

De là, sans doute, l'absence de légitimité en tant que Canadien ou Québécois ressentie par une bonne partie de la population visible, sentiment qui par ailleurs est difficile à exprimer clairement puisqu'il prend source dans un système d'interrelations primaires, dont le code n'est ni formalisé ni très clair.

Lorsque les différences physiques sont absentes, l'association automatique avec l'extranéité semble se greffer sur des critères linguistiques et de nationalité d'origine. Ces derniers critères absents, ou non identifiables, ce sont alors, selon les informateurs, la consonance du nom et la généalogie qui prendraient la relève dans le processus associatif qui mène à l'étiquette d'étranger.

### Perception de la désignation «minorité visible»

Dans ce même ordre d'idées, nous nous sommes demandé ce que les membres des communauté étudiées pensaient de la désignation «minorité visible». Nous leur avons dans un premier temps posé la question suivante:

> On appelle «minorités visibles» l'ensemble des gens qui ont des caractéristiques physiques différentes de celles des Blancs. Considérez-vous que vous faites partie d'une minorité visible?

La question véhicule des éléments idéologiques, mais elle fait également référence à la perception brute et spontanée de l'identité reflétée à travers le prisme des relations avec le groupe majoritaire.

La grande majorité des informateurs des groupes dits «visibles» répondent oui (entre 74 % et 96 % suivant la communauté — tableau 2.35).

Il s'agit sans doute ici d'un constat, que la question appelait d'ailleurs, puisqu'elle contenait une définition «objective» de la visibilité (avoir des caractéristiques physiques différentes des Blancs), bien

qu'une petite minorité de Portugais (13 %) d'Italiens (8 %) et de Grecs (3 %) déclarent appartenir à une minorité visible; comme quoi le terme et son référent sont ambigus, ou à tout le moins, difficiles d'interprétation.

Cependant, l'accord avec l'utilisation de l'expression est loin d'être unanime, et on peut même parler d'ambivalence dans la réception de cette expression chez les informateurs des communautés dites visibles: 48 % seulement des Noirs anglophones y sont plutôt favorables (Tableau 2.36). Dans les autres communautés dites visibles, on est plutôt d'accord avec son utilisation dans des proportions qui varient entre 53 % et 71 %.

Si on ne peut parler de refus de l'expression, on peut cependant se poser de sérieuses questions sur l'impact de cette désignation, institutionnalisant une homogénéité factice sur le code social tacite qui régit les interrelations entre les minorités visibles et l'ensemble de la collectivité.

## Conclusion

Dans l'ensemble, les informateurs s'identifient à la société d'accueil selon une modalité principale. Elle est surtout le fait des communautés de type ethno-économique, ce type étant prédominant dans l'échantillon global. Ces groupes acquièrent un sentiment d'appartenance à la société d'accueil médiatisé par leur propre groupe: ils se définissent en tant qu'Italo-Canadien (58 %), Luso-Canadien (44 %), Gréco-Canadien (60 %), Sino-Canadien (73 %). La communauté d'Asie du Sud, de type politico-économique, se définit aussi majoritairement selon cette modalité (53 %).

La tendance la plus marquée est ensuite l'absence d'identification socio-politique, laquelle est très forte dans trois communautés en particulier: Noirs francophones (72 %), anglophones (42 %), et Asiatiques du Sud-Est (45 %) se disent étrangers.

Ces tendances générales sont plus fortes qu'une identification directe à la société canadienne ou québécoise.

Par ailleurs, il ne s'agit pas de tendances stables, puisqu'elles évoluent, semble-t-il, en fonction du temps de résidence dans le pays d'accueil et de la génération. En effet, plus les informateurs comptent d'années de résidence dans le pays, plus ils montrent une tendance à s'identifier comme Canadiens ou Québécois d'une communauté différenciée, et moins ils se disent étrangers. À la deuxième génération toutefois, 60 % des natifs canadiens dans les communautés se disent Canadiens ou Québécois, et seulement 35 % continuent de se référer au groupe culturel différencié.

L'évolution vers une identification à la société générale pourrait signifier la présence d'aspirations à une intégration sociale et politique non différenciée. Cependant, ces aspirations pourraient être contrées en partie par le groupe majoritaire, dont certaines attitudes, selon les informateurs, les renvoient à leur statut d'étrangers. En effet, même si eux-mêmes se considèrent comme Canadiens ou Québécois, certains informateurs se croient perçus comme étrangers. La présence de ce phénomène est particulièrement forte dans les communautés d'Asie du Sud et noire anglophone.

Les raisons de cette absence de reconnaissance de légitimité politique seraient liées, selon les informateurs, à des caractéristiques associées par le groupe majoritaire à l'extranéité: traits physiques chez les minorités «visibles», nom, accent ou autre chez les minorités «ethniques». Aussi, les groupes dits visibles reconnaissent leur visibilité, tout en demeurant partagés quant au bien-fondé de cette catégorisation sociale qui les désigne.

## Notes du chapitre 2

1. La majeure partie des informations qui suivent provient de l'ouvrage de Dorothy W. Williams, *Blacks in Montreal 1628-1986: an Urban Demography*, Cowansville, Éd. Yvon Blais, 1989.
2. Selon les estimations de la communauté, cette dernière compte environ 15 000 personnes en 1965 (Williams 1989).
3. Réponses uniques: 46 705
   Réponses multiples: 20 230
   Réponses à corriger: 6 000 (environ, selon les premières estimations)
   Total: 72 935
4. Avec la nouvelle catégorisation, il est impossible, sans passer par des analyses en fonction de la langue maternelle, de distinguer les anglophones des francophones.
5. Warner (1983) l'établit aux environs de 150 000.
6. Selon les résultats obtenus sur les membres des ménages.
7. Sources: Dejean, 1978: 19; Gouv. du Québec. *Bulletin statistique annuel de l'immigration au Québec*, vol. 12, 1985.
8. 62,4 % des immigrants haïtiens détenaient une scolarité de 14 ans et plus au début des années 1970 mais ce pourcentage a graduellement baissé au point où il n'était plus que de 14,3 % en 1976 (Dejean 1978: 32).
9. Comme en ont témoigné, entre autres, les résultats de l'enquête de la Commission des droits de la personne dans l'industrie du taxi, ainsi que le dossier de la Commission sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques.
10. Les notes historiques concernant ce groupe sont principalement tirées de l'ouvrage de Denise Helly, *Les Chinois à Montréal, 1877-1951*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987.

11. Tout comme les Portugais plus tard, les premiers Chinois arrivés au Canada ont des contrats de travail. Sur place, en plus de devoir rembourser leur passage, ils obtiennent des salaires deux fois inférieurs à ceux des salariés non chinois. Ils ne peuvent faire venir leur famille faute d'argent et par suite de la «taxe d'entrée» que le gouvernement canadien leur impose, et qu'il augmente au fur et à mesure qu'une partie d'entre eux trouve le moyen de la défrayer (Helly 1988).

12. Selon Johnson (1979), l'exogamie n'aurait cependant pas eu lieu dans l'Ouest canadien.

13. Les données sous-représentent les natifs canadiens d'origine chinoise: 4,2 % de nos informateurs sont nés au Canada, alors que le recensement établit à 16 % cette proportion.

14. Les associations chinoises sont d'ailleurs souvent identifiées par un nom de famille ou de lignée.

15. Nous n'avons pu trouver de monographie concernant l'établissement de ces groupes à Montréal, à part l'étude de Deschamps (1984) qui nous renseigne sur une cohorte de réfugiés indochinois au cours des deux premières années de résidence.

16. Claire Benjamin, *Origine ethnique: premières données du recensement de 1986*, Direction de la planification et de l'évaluation, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, mars 1988, tableau 3, p. 14.

17. Cela pourrait provenir du fait qu'il nous a été impossible de recruter des intervieweurs laotiens ou cambodgiens. Outre le problème de communication que cela a pu entraîner, il est permis de penser qu'un problème d'antagonisme politique ne soit aussi posé.

18. Jusqu'en 1969, les enfants de religion autre que catholique n'étaient pas admis dans les écoles de la C.E.C.M. La langue maternelle autre que française constituait également une barrière à l'admission aux écoles catholiques françaises au cours des années précédant la Révolution tranquille (Bredimas-Assimopoulos, 1985).

19. Voir, entre autres, Brédimas Assimopoulos (1975).

20. Selon les données individuelles du Recensement de 1986 (échantillon de 2 %) les pourcentages de natifs canadiens dans ces groupes seraient de 40 % (communauté italienne), 20 % (communauté portugaise) et 35 % (communauté grecque).

21. Veltman, 1985; Veltman et Inannou, 1984.

22. Des parents aux enfants, la baisse d'utilisation de la langue maternelle est toutefois faible: 10 % dans la communauté italienne, 13 % dans la communauté grecque et 18 % dans la communauté portugaise.

23. Brédimas Assimopoulos (1975) appelle «intégration civique» ce premier niveau d'intégration politique.

24. Dans les deux communautés, on a également tendance à se considérer plus souvent comme étranger que dans l'ensemble des autres, tel qu'on l'a vu plus haut.

25. Ce sentiment est par ailleurs tout à fait justifié et probablement minimisé, comme le démontre l'étude de Tchoryk-Pelletier (1989). Il ressort entre autres de cette étude que les «Québécois de souche» (représentés ici par un échantillon d'étudiants du Cégep Saint-Laurent) perçoivent très majoritairement les Québécois d'une autre origine comme des étrangers ou des immigrants plutôt que comme des Québécois.

26. Pour contrôler minimalement l'impact du pays de naissance sur le degré de coïncidence entre l'autoperception et la perception attribuée au groupe majoritaire, nous avons scindé les groupes comprenant un nombre suffisant de natifs canadiens en deux sous-groupes: nés au Canada et nés ailleurs.

27. Les entrevues ont en effet été réalisées peu de temps après le départ de Duvalier, période au cours de laquelle la diaspora haïtienne a certainement vécu un regain important de patriotisme et d'allégeance inconditionnelle au renouveau espéré en Haïti. Un si fort pourcentage de sentiment d'exclusion bilatérale pourrait donc être en partie explicable par l'affirmation de soi en tant qu'Haïtien d'Haïti (par opposition à Haïtien du Québec).

    Cette explication n'exclut cependant pas la possibilité que le sentiment d'exclusion ressenti induise de l'auto-exclusion.

28. Anglophones et francophones ont établi dans leurs réponses la même hiérarchie.

29. Il y a peu de différence hiérarchique entre les 3 premiers énoncés dans la communauté grecque.

CHAPITRE 3

# La langue

Au Québec, le problème que pose aux groupes minoritaires l'acquisition de la langue est d'autant plus présent et difficile à résoudre que la société québécoise elle-même cherche à réaliser sa propre intégration linguistique différenciée dans la société nationale élargie. Aux problèmes techniques d'apprentissage linguistique se greffent, pour les groupes culturels de langue maternelle autre que le français, des problèmes politiques, idéologiques et économiques dus aux rapports de force entre les deux groupes linguistiques majoritaires. L'intégration linguistique des minorités relève donc d'une problématique complexe ne pouvant être intégrée à cette étude.

Ce court chapitre vise uniquement la description des connaissances linguistiques des informateurs en fonction des variables chronologiques pouvant rendre compte des résultats observés.

Rappelons qu'en majorité les personnes interrogées sont nées à l'étranger; que, à l'exception des informateurs de la communauté noire anglophone, la presque totalité déclarent avoir une langue maternelle autre que le français ou l'anglais; et enfin, que cette langue est utilisée très fréquemment, voire toujours pour certains, dans les relations familiales, et souvent aussi dans les réseaux sociaux.

## LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS PARLÉS

Comme les descriptions qui suivent portent sur la connaissance du français et de l'anglais et non sur la connaissance d'une troisième langue, nous désignerons d'«unilingues» les informateurs qui parlent soit anglais soit français, et de «bilingues» ceux qui parlent français et anglais, bien que ces deux catégories puissent inclure la connaissance d'une langue maternelle autre. Nous désignerons d'allophones ceux qui ne parlent ni le français ni l'anglais.

Dans l'ensemble, les distributions des compétences verbales en français et en anglais sont quasi identiques. Environ 55 % des informateurs déclarent bien parler l'une ou l'autre langue, 31 % environ ne la parler qu'un peu et 14 % environ ne pas la parler du tout (tableaux 3.1 et 3.2). Cependant ces niveaux de connaissance varient selon la communauté.

Si on considère les deux premiers degrés (bien, un peu) comme un niveau minimal de compétence linguistique verbale, on constate qu'il est atteint très fréquemment pour le français, selon des pourcentages variant entre 100 % (Noirs francophones) et 67 % (Grecs). Dans la communauté chinoise, le pourcentage légèrement en deçà de 50 % (tableau 3.1) pourrait être dû à la sous-représentation des femmes de moins de 35 ans. Par ailleurs, un palier minimal de connaissance de l'anglais est déclaré par au moins 80 % des informateurs de toutes les communautés à l'exception de la communauté portugaise (qui se situe toutefois très près de ce seuil (76,5 %).

Cependant la variation la plus forte dans le niveau de connaissance linguistique verbale se situe entre les deux premiers paliers de réponse (bien, un peu). En supposant que «bien» ne signifie pas la perfection et que «un peu» puisse signifier dans certains cas très peu, les réponses «un peu» et «pas du tout» ont été regroupées.

Le tableau 3.3 montre que 34 % des informateurs parlent français et anglais mais, qu'à l'autre extrémité, 23,5 % ne parlent qu'une autre langue. Les unilingues français constituent 20 % de l'échantillon global, soit un peu moins que les unilingues anglais (22 %). Le pourcentage le plus élevé est donc celui des bilingues français-anglais, suivi

par des pourcentages moindres d'unilingues ou d'allophones, situés dans un même ordre de grandeur (de 20 % à 23,5 %).

Encore une fois, les différences sont très fortes entre les communautés, le phénomène le plus remarquable étant l'unilinguisme autre que français ou anglais dans les communautés chinoise (61 %), portugaise (49 %) et d'Asie du Sud-Est (46 %).

Rappelons toutefois que des surreprésentations affectent les personnes ayant dépassé 45 ans dans les communautés italienne (hommes) et portugaise (hommes et femmes), et celles âgées entre 35 et 44 ans dans la communauté chinoise (femmes). Les communautés touchées par ces biais échantillonnaux étant de type ethno-économique, la surreprésentation de personnes d'un certain âge qui les affecte ne peut qu'accentuer la tendance à la méconnaissance du français et de l'anglais dans ce type de communauté. Aussi doit-on se garder d'inférer les distributions des compétences linguistiques dans ces groupes aux populations dont ils sont issus.

## LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS ÉCRITS

Si dans l'ensemble les compétences linguistiques verbales recueillent les mêmes taux de connaissance du français et de l'anglais, il y a un changement important de situation lorsqu'on examine les compétences linguistiques sous l'angle de la connaissance écrite.

Afin de faire saisir globalement l'ampleur de ces différences, nous avons comparé au tableau 3.4 les réponses obtenues pour les niveaux de connaissance du français et de l'anglais parlés et écrits. On constate que le niveau de compétence écrite dans l'une ou l'autre langue est moins élevé que le niveau de compétence verbale et que l'écart est plus élevé en français (19,2 %) qu'en anglais (6,8 %).

La distribution des écarts entre une bonne connaissance verbale et une bonne connaissance écrite du français (tableau 3.5) varie entre 0,3 % (communauté noire francophone) et 37,1 % (communauté italienne). C'est donc dans la communauté italienne, dont le poids est

d'environ 40 % de l'échantillon global, que l'écart est le plus prononcé, suivi par celui de la communauté portugaise (20,1 %). En ce qui concerne l'anglais, c'est dans la communauté grecque que l'écart maximum est atteint (16,5 %). Les écarts les plus importants entre les compétences verbales et les compétences écrites, tant en anglais qu'en français, se trouvent donc dans les communautés d'Europe du Sud.

## COMPÉTENCES LINGUISTIQUES VERBALES ET ÉCRITES

La combinaison des compétences verbales et écrites en français et en anglais (tableau 3.6)[1] permettent d'observer les tendances suivantes:

1. seules les communautés dont la langue maternelle est l'anglais (noire anglophone) ou dont les liens, dans le pays d'origine, avec l'anglais (sud-asiatique) ou le français (communauté noire francophone) sont évidents, parviennent au moins à l'unilinguisme dans des proportions qui dépassent 95 %. Toutes les autres restent, à des degrés variables, handicapées par un niveau faible ou nul de connaissances linguistiques en français et en anglais, ce qui témoigne, pour celles du moins dont l'immigration remonte à 15 ans ou plus (italienne, portugaise et grecque) d'un isolement social important;

2. sur le plan du bilinguisme (français et anglais) la communauté noire francophone est la plus favorisée (44 %).

## VARIABLES EXPLICATIVES

Les connaissances linguistiques verbales des informateurs ont été examinées en fonction des facteurs qui pourraient avoir un impact sur leur acquisition: lieu de naissance, niveau de scolarité, âge, âge à l'immigration et durée du séjour au Canada.

## Le pays de naissance et le niveau de scolarité

Globalement, les compétences linguistiques sont fortement liées au fait d'être né au Canada ou d'avoir immigré. Comme on peut l'observer au tableau 3.7, 73 % des informateurs nés au Canada sont bilingues, comparativement à 27 % des natifs d'un autre pays.

Ces compétences sont également fortement associées au niveau de scolarité. La relation entre les connaissances linguistiques et le niveau de scolarité demeure, que les informateurs soient nés à l'étranger (tableau 3.8) ou au Canada (tableau 3.9). Dès qu'ils ont dépassé un niveau d'éducation primaire, les natifs canadiens connaissent cependant au moins le français ou l'anglais (unilingues), et le plus souvent les deux langues (bilingues), 93 % des universitaires étant par ailleurs bilingues. Ceci marque l'avantage des natifs canadiens sur les immigrés, dont les compétences linguistiques montrent cependant une nette gradation en fonction du niveau de scolarité détenu, les détenteurs d'une éducation secondaire étant à 20 % allophones et les universitaires étant bilingues pour 60 % d'entre eux.

En comparaison des informateurs nés au Canada, le groupe de référence ne montre pas de tendance aussi marquée au bilinguisme chez les personnes ayant dépassé un niveau d'éducation primaire, ni à l'unilinguisme chez celles ne l'ayant pas dépassé (tableau 3.10). On note cependant une tendance à l'inversion des proportions d'unilingues et de bilingues selon que l'on atteint un niveau universitaire de scolarité ou que l'on ne dépasse pas le niveau primaire.

Les informateurs nés au Canada sont donc plus souvent bilingues lorsqu'ils sont enfants d'immigrés que lorsqu'ils sont d'origine française ou britannique (73 % contre 54 %).

## L'âge

Dans les communautés étudiées, l'âge des informateurs nés au Canada ne dépasse guère 39 ans, et 83,5 % d'entre eux ont moins de 30 ans (tableau 3.12); ils sont donc dans l'ensemble beaucoup plus jeunes que les informateurs du groupe de référence, âgés pour 15 % de 50 ans et plus (tableau 3.13) et plus jeunes encore que les informateurs

nés à l'étranger, chez qui les personnes âgées de 50 ans et plus atteignent 24 % (tableau 3.11). Nous avons donc affaire à trois groupes dont les structures d'âge diffèrent.

Cela dit, à âge égal, on observe des tendances tout aussi différentes d'un groupe à l'autre.

Les informateurs nés à l'étranger (tableau 3.11), ont tendance, pour les plus âgés d'entre eux (40 ans et plus) à être allophones ou unilingues français ou anglais.

On note par ailleurs une forte propension au bilinguisme chez les plus jeunes, en particulier chez les personnes âgées de moins de 30 ans (42 %) en même temps qu'un taux beaucoup plus faible d'unilingues allophones (11,5 %).

En comparaison, le groupe de référence (tableau 3.13) est certes beaucoup plus souvent bilingue dans l'ensemble (55 % contre 26 % chez les personnes nées à l'étranger). Cependant, le taux de bilingues chez les jeunes de ce groupe est le même que celui des jeunes immigrés (44 % comparé à 42 %).

Dans le groupe des personnes nées à l'étranger, les jeunes se déclarent donc plus souvent bilingues que les aînés, alors que c'est l'inverse dans le groupe de référence. Par ailleurs les jeunes des deux groupes sont bilingues dans les mêmes proportions.

Par contre, les natifs canadiens des communautés se déclarent bilingues dans une proportion dépassant 73 % (tableau 3.12)[2].

### Durée de séjour et âge à l'immigration

L'examen de la relation entre la durée du séjour au Canada et les compétences linguistiques exige qu'on limite l'analyse aux informateurs nés à l'étranger. Le tableau 3.14 dévoile trois tendances:

1. un taux très faible (12 %) de bilinguisme chez les personnes dont la durée de séjour se situe en deçà de 5 ans;

2. une augmentation de la proportion de bilingues après 5 ans de résidence, qui passe à 24 % pour une période de 5 à 14 ans de séjour, puis à 37 % pour une période de 15 à 19 ans;

3. une diminution de la proportion de bilingues chez les personnes qui comptent 20 ans et plus de résidence (27 %).

Cette curvilinéarité trouve plusieurs explications, dont l'âge, combiné à la communauté d'appartenance, au niveau d'éducation (voir chapitre 4). Mais le potentiel d'adaptation linguistique est également associé à l'âge d'immigration. L'analyse, à âge d'immigration constant, de l'effet de la durée du séjour sur les compétences linguistiques montre que:

1. plus on a immigré jeune, plus on a acquis un niveau élevé de compétences linguistiques, ce qui se manifeste surtout sur les pourcentages de bilingues: 41 % de ceux qui ont immigré avant 20 ans (tableau 3.15), 21 % de ceux qui ont immigré entre 20 et 29 ans (tableau 3.16), et seulement 16 % de ceux qui ont immigré à 30 ans ou plus tard (tableau 3.17) sont bilingues. Les unilingues français ou anglais restent stables et ce sont les unilingues allophones qui augmentent en proportion inverse des bilingues;

2. pour les informateurs ayant immigré avant 20 ans, la durée du séjour au Canada augmente également les probabilités de devenir bilingue (tableau 3.15): le bilinguisme semble se manifester après 14 années de résidence, l'unilinguisme français ou anglais semblant plutôt être la norme pour une durée de séjour de moins de 15 ans;

3. enfin, pour les personnes ayant immigré à un âge plus avancé, on retombe sur des relations curvilinéaires, explicables par les différences d'origine et de niveau de scolarité selon les groupes et aussi par les différences de contexte lors de l'immigration (tableaux 3.16 et 3.17).

Ces résultats tendent à montrer que la durée du séjour ajoute encore au potentiel d'apprentissage linguistique des personnes ayant immigré jeunes.

## CONCLUSION

Certaines communautés parlent déjà français ou anglais à leur arrivée au Canada ou, à tout le moins, ont des prédispositions liées à leurs contextes culturels ou institutionnels d'origine à acquérir rapi-

dement la maîtrise de l'une ou l'autre langue. D'autres, au contraire, n'ont à leur arrivée aucun lien culturel ou institutionnel avec le français ou l'anglais (communautés chinoise, italienne, grecque et portugaise). Il en résulte, pour ces dernières, une adaptation linguistique plus difficile que pour les premières. En outre, vu l'isolement qu'il implique, leur mode d'insertion ethno-économique n'a pas favorisé leur intégration linguistique. Bien qu'accentués par le biais échantillonnal, les résultats le montrent bien.

Globalement, les informateurs parlent dans les mêmes proportions le français et l'anglais. Ils écrivent par contre moins souvent le français que l'anglais, et l'écart entre le français verbal et le français écrit est plus considérable que celui entre l'anglais parlé et l'anglais écrit.

Cette tendance est sans doute due à l'effet des différences dans les niveaux de scolarité des communautés considérées. Les deux communautés les plus francisées comptent en effet parmi les moins scolarisées et ce sont surtout elles qui influencent l'écart global entre français écrit et français parlé (italienne: 37,1 %, portugaise: 20,1 %). L'écart maximum entre l'anglais parlé et l'anglais écrit se retrouve également dans une communauté relativement peu scolarisée (grecque: 16,5 %). En plus d'être de langue maternelle autre que française ou anglaise et d'être peu scolarisées, ces trois communautés comptent également parmi celles dont l'immigration s'est produite, en tout ou grande partie, avant les années 1970, soit avant l'adoption de la Loi 101.

Lorsqu'on combine les connaissances verbales en français et en anglais et que l'on considère les informateurs selon qu'ils ne parlent ni le français ni l'anglais (unilingues allophones), qu'ils parlent l'une ou l'autre langue (unilingues français ou anglais), ou qu'ils parlent les deux langues (bilingues) on constate que seules les communautés noire anglophone et d'Asie du Sud sont majoritairement unilingues anglophones, et que les Noirs francophones se partagent entre francophones unilingues et bilingues. Les autres communautés comprennent des proportions élevées ou très élevées d'unilingues allophones.

Trois tendances se dessinent donc dans les communautés étudiées: tendance à l'unilinguisme français ou anglais dans les commu-

nautés où l'une des deux langues était déjà présente au moment de l'immigration; tendance à l'unilinguisme allophone dans les communautés handicapées au départ du point de vue linguistique; cette dernière tendance est tantôt contrebalancée par une tendance à l'unilinguisme français (italienne et portugaise), anglais (grecque et chinoise) ou par une tendance au bilinguisme (sud-est-asiatique). Le bilinguisme est par ailleurs très répandu dans la communauté noire francophone (42 %) et assez répandu dans les communautés italienne (29 %), noire anglophone (24 %) et grecque (23 %).

Mais ces profils d'ensemble trouvent des explications plus fines.

Tout d'abord, le niveau de compétence linguistique est corrélé au niveau de la scolarité. Cette relation est très forte chez les immigrés. Sa force est moindre chez les enfants d'immigrés et encore plus faible chez les informateurs du groupe de référence, où elle disparaît presque. Toutefois, les natifs canadiens des groupes étudiés sont bilingues dans une proportion de 73 % contre 54 % des informateurs du groupe de référence et 27 % seulement des natifs d'autres pays.

Ce phénomène montre que l'intégration linguistique s'effectue presque complètement à la deuxième génération.

À la première génération cependant, elle est d'autant plus facile, après quelques années de résidence, que les immigrants sont jeunes à leur arrivée au Québec. Les personnes immigrées avant 20 ans sont bilingues dans une proportion de 41 % contre 16 % de celles qui ont immigré à l'âge de 30 ans ou après. La durée de séjour au Québec a par ailleurs un impact sur l'intégration linguistique des jeunes immigrants. Si bien que les personnes qui ont immigré avant 20 ans et qui comptent 15 ans ou plus de séjour au Québec sont bilingues à 48 %, contre 40 % de l'ensemble des personnes immigrées avant 20 ans.

Tout comme l'intégration sociale, l'intégration linguistique est une question de temps et de génération: pour les immigrés, elle s'effectue d'autant plus facilement qu'ils arrivent jeunes au Québec; pour les enfants d'immigrés, l'intégration linguistique, tout comme l'intégration sociale, semble acquise.

## Notes du chapitre 3

1. Les résultats du tableau 3.6 reflètent des ordres de grandeur et non des proportions inférables aux populations d'où les échantillons ont été tirés.
2. Étant donné le nombre réduit de personnes âgées de 39 ans et plus dans ce groupe, et le comportement linguistique unanime des plus jeunes, il est clair qu'aucune relation statistique entre l'âge et le niveau de connaissance linguistique ne peut surgir.

CHAPITRE 4

# Le niveau d'éducation

Malgré les mesures économiques et sociales mises sur pied dans les pays démocratiques pour en faciliter l'accès, une éducation avancée est une ressource dont l'acquisition peut être entravée ou facilitée par certains facteurs sociaux tels l'origine sociale et le sexe. L'impact de ces deux facteurs sur le niveau d'éducation se vérifie sur l'ensemble de la population.

L'appartenance à un groupe minoritaire pourrait également constituer un facteur ayant une incidence spécifique sur le niveau d'éducation atteint. Si des difficultés découlant d'une appartenance à un groupe minoritaire se posaient, elles viendraient alors renforcer les effets d'une origine sociale défavorisée, ou même réduire les avantages qu'une origine sociale élevée confère aux individus dans leur parcours académique.

Une structure de scolarisation peut donc trouver un fondement logique ancré principalement dans une structure de classe; l'immigration pourrait cependant rompre cette logique.

Le niveau d'éducation, fortement associé à la hiérarchie sociale dans les pays occidentaux de type post-industriel, pourrait se révéler un indicateur de statut social moins prégnant dans des pays soumis à

d'autres formes ou stades économiques. La transmission par héritage d'un statut social élevé rattaché à la propriété ou au capital pourrait par exemple permettre d'éviter l'acquisition d'une éducation avancée dans des économies peu technologisées, ce qui est moins souvent le cas dans les pays où la généralisation d'une technologie de plus en plus poussée fixe des barèmes d'éducation élevés pour le maintien intergénérationnel d'un statut, qu'il soit ou non lié à un capital. En d'autres termes, à un même statut social familial relevant de contextes économiques différents, peuvent correspondre des niveaux d'éducation différents. Suite à leur immigration dans un pays de type technologisé, des individus ne détenant pas d'éducation avancée pourraient être soumis à une perte de statut, par ailleurs récupérable par l'atteinte d'une éducation plus poussée de leurs enfants ou d'eux-mêmes par rapport à leurs parents s'ils ont immigré assez jeunes pour entreprendre ou terminer des études.

L'existence d'un hiatus entre une origine sociale élevée et un niveau d'éducation n'y correspondant pas dans les limites de la norme du pays d'immigration pourrait donc s'expliquer en partie par un changement de contexte économique.

A fortiori, une origine sociale peu élevée, correspondant nécessairement à un faible niveau d'éducation dans le pays d'origine, ne pourra être dépassée dans le pays d'immigration que par l'atteinte d'un niveau d'éducation plus avancé, qu'il s'agisse d'immigrés d'âge scolaire ou d'enfants d'immigrés.

Par ailleurs, à ces deux situations types et aux difficultés d'adaptation familiales et individuelles qu'elles impliquent, se superpose l'effet des structures d'éducation et de leurs conditions d'accès dans le pays d'immigration.

Il ne s'agit pas ici de vérifier l'impact de ces facteurs sur le niveau d'éducation des informateurs des groupes étudiés, mais plutôt de poser le problème sous forme d'hypothèse, à partir des résultats observés.

Outre la description des niveaux d'éducation atteints par les informateurs, ce chapitre vise leur comparaison avec le groupe de référence, afin de déceler si la présence éventuelle de différences dans l'atteinte d'un niveau d'éducation justifierait la formulation d'une

hypothèse dont la vérification pourrait se faire ultérieurement sur la base de données spécifiquement cueillies à cet effet.

L'origine sociale des informateurs ne sera pas utilisée comme variable explicative des différences de scolarité observées. Sa description, relativisée en fonction de l'origine sociale du groupe de référence, sera superposée aux niveaux d'éducation, également relativisés, de façon à faire ressortir les avantages et désavantages des origines sociales dans l'atteinte d'un niveau d'éducation, et aussi pour déceler, dans leurs grandes lignes, les changements d'éducation que l'immigration aurait entraîné dans les groupes étudiés.

Afin d'évaluer si des différences dans les niveaux d'éducation atteints par les informateurs des groupes étudiés et ceux du groupe de référence sont le fait d'individus dont l'éducation complète ou partielle a été obtenue au Québec, les niveaux d'éducation seront analysés en fonction de l'âge à l'immigration et du lieu de socialisation.

Enfin, les différents niveaux de scolarité atteints seront plus finement décrits, de façon à pouvoir détecter lesquels entraîneraient, dans les groupes étudiés, les plus fortes probabilités d'abandons scolaires.

## ORIGINES SOCIALES ET NIVEAUX D'ÉDUCATION

L'origine sociale est tributaire d'un ensemble de facteurs liés à l'ascendance: c'est le statut de la famille qui la définit. Mais ce statut est relatif au contexte (historique, économique, politique, culturel) qui lui accorde sa valeur hiérarchique. En postulant qu'à l'époque actuelle, des similitudes existent dans les hiérarchies sociales relevant de contextes différents, tenant à la technologisation mondiale de certaines fonctions d'une part (professions techniques, professions reliées à la haute administration, par exemple, professions libérales ou reliées à la gestion dans de grandes entreprises internationales) et aux fonctions liées à un rôle d'intermédiaire d'autre part (occupations charnières dans une économie, tel le commerce par exemple), on peut tenter des regroupements débouchant sur des tendances similaires de

statut d'un contexte à un autre. Sans prétendre établir des hiérarchies comparables en tous points à travers tous les contextes, de tels regroupements peuvent au moins situer approximativement des hiérarchies sociales dont le maintien ou le dépassement intergénérationnel exige de suivre les règles éducationnelles en vigueur, dans le contexte post-migratoire.

L'hypothèse à la base de cette présomption est qu'un statut social atteint dans un contexte devrait inciter les individus qui le détiennent par ascendance à suivre, dans un nouveau contexte, les règles qui permettront de le maintenir ou de le dépasser. Il s'agit d'une hypothèse vérifiée empiriquement (Boyd, 1985; Beaujot *et al.*, 1988).

Cette section vise tout simplement l'examen du lien «écologique» transcontextuel entre les origines sociales et le niveau d'éducation dans les groupes étudiés. Comme à une origine sociale particulière peuvent correspondre des niveaux d'éducation différents suivant les contextes, il s'agit tout simplement de voir si au Québec, les informateurs arrivent à maintenir ou à dépasser un statut social familial, acquis la plupart du temps avant l'immigration, sur la base de l'éducation nécessaire à son maintien ou à son dépassement dans le contexte québécois. Le groupe de référence, dont les origines sociales et le niveau d'éducation ont été acquis au Québec, servira de norme de comparaison.

L'origine sociale est par définition le statut social de la famille d'origine. Certes, en autant qu'on veuille le situer exactement, ce statut relève d'un ensemble de facteurs et non de la seule occupation paternelle, tel que nous le proposons ici; celle-ci est cependant considérée comme l'indicateur le plus fort de l'origine sociale dans la plupart des études de mobilité. D'autre part, l'inclusion d'autres facteurs, telle l'éducation du père, introduirait ici un niveau d'incomparabilité trop élevé, compte tenu que le degré d'éducation varie d'un contexte à un autre pour les occupations non spécifiquement liées à un niveau de scolarité, ainsi par exemple celles dans le commerce, l'administration, les emplois non qualifiés et manuels.

Trois catégories d'origine sociale, voulant rendre compte d'une hiérarchie globalement comparable, sinon identique, ont donc été établies à partir de l'occupation paternelle:

— Origine sociale supérieure
Professionnels, hauts fonctionnaires, administrateurs dans de grandes entreprises, propriétaires terriens;

— Origine sociale intermédiaire
Semi-professionnels, techniciens (cols blancs qualifiés), commerçants, artisans-commerçants, travailleurs des services spécialisés;

— Origine sociale inférieure
Travailleurs des services semi et non spécialisés, cols blancs non qualifiés, fermiers et ouvriers.

Dans le groupe de référence, les occupations paternelles établissent la distribution suivante, utilisée comme norme de comparaison:

— origine supérieure: 16 %

— origine intermédiaire: 38 %

— origine inférieure: 46 %

Sur la base des distributions des origines sociales propres à chaque groupe, comparées à celles du groupe de référence (tableau 4.1), des modèles rendant compte de différences de 10 % ou plus entre les distributions ont été établis:

— Modèle A: surreprésentation de la classe supérieure;

— Modèle B: modèle de base, établi par les distributions dans le groupe de référence;

— Modèle C: surreprésentation de la classe intermédiaire;

— Modèle D: surreprésentation de la classe inférieure.

D'après ces modèles, les informateurs des trois communautés les plus récemment implantées (Asie du Sud, du Sud-Est, et noire francophone — haïtienne) dénotent une classe supérieure mieux représentée que dans le groupe de référence (modèle A).

L'origine sociale des informateurs de la communauté noire anglophone se rapproche sensiblement de celle du groupe de référence (modèle B).

Ceux de la communauté chinoise se retrouvent dans un troisième modèle (modèle C), caractérisé par une classe moyenne plus

forte et une classe supérieure moins forte que celles observées dans le groupe de référence.

Enfin, les trois communautés d'Europe du Sud (italienne, grecque et portugaise), suivent le modèle D, caractérisé par une forte surreprésentation de la classe inférieure.

Pour évaluer si les niveaux d'éducation atteints par les informateurs indiqueraient le maintien ou non de leurs origines dans le nouveau contexte, les groupes étudiés ont été examinés selon la coïncidence entre les modèles issus de la comparaison de leurs origines sociales avec celles du groupe de référence (quatre modèles ci-haut) et leur structure d'éducation, soumise à la même comparaison avec le groupe de référence (tableau 4.2).

La structure d'éducation de base (du groupe de référence), différenciée selon le sexe, se lit comme suit:

| | Hommes | Femmes |
|---|---|---|
| niveau universitaire | 28 % | 19 % |
| niveau collégial | 20 % | 21,5 % |
| niveaux secondaire/primaire | 53 % | 59 % |

Les modèles comparant les structures d'éducation sont superposables à ceux comparant les origines sociales:

- Modèle A: surreprésentation du niveau universitaire;
- Modèle B: modèle de base, établi par les distributions définies par le groupe de référence;
- Modèle C: concentration au niveau collégial et sous-représentation au niveau universitaire;
- Modèle D: importante concentration aux niveaux primaire/secondaire et sous-représentation aux niveaux supérieurs.

Les femmes originaires d'Asie du Sud-Est, celles d'origine italienne et grecque ainsi que les hommes noirs francophones et ceux d'origine chinoise offrent une structure d'éducation semblable à celle du groupe de référence (modèle B).

Cependant les hommes originaires d'Asie du Sud-Est et la communauté sud-asiatique dans son ensemble offrent des structures de scolarisation plus avantageuses, se classant selon le modèle A.

Les hommes et les femmes noirs anglophones ainsi que les femmes noires francophones se caractérisent par contre par une surconcentration au niveau de scolarité intermédiaire (collégial), se classant selon le modèle C.

Les hommes d'origine italienne et grecque, les femmes d'origine chinoise et les deux sexes de la communauté portugaise suivent le modèle D, caractérisant les groupes les plus faiblement scolarisés. Les hommes des communautés italienne et grecque, et les femmes de la communauté chinoise ayant été affectés par un biais échantillonnal surreprésentant les personnes les plus âgées et sous-représentant celles âgées de 15 à 24 ans, le niveau d'éducation de ces groupes est manifestement sous-évalué. C'est la raison d'un écart sexuel aussi prononcé dans ces trois sous-groupes. La communauté portugaise dans son ensemble a également été affectée par ce biais. Toutefois, d'autres sources de données indiquent un niveau d'éducation très faible dans cette communauté (Veltman, 1985).

La superposition des modèles établissant les structures éducationnelles et d'origine sociale relatives (tableau 4.3) permet d'observer les phénomènes suivants:

### *Communautés de type politico-économique*

Les informateurs appartenant aux communautés de type politico-économique (Noirs anglophones et francophones, Asiatiques du Sud et du Sud-Est) ont des origines sociales dont la hiérarchie relative se compare à celle des informateurs du groupe de référence, ces origines étant même dans l'ensemble supérieures à celles du groupe de référence chez les informateurs des communautés asiatiques et noire francophone.

Cependant, comparée à celle du groupe de référence, la scolarisation d'ensemble de certaines de ces communautés soulève des interrogations quant à leur possibilité d'avoir conservé, par la voie éducationnelle, des statuts sociaux comparables à ceux détenus par

leurs parents dans les pays d'origine. Les effets de la communauté d'appartenance sur le niveau relatif de scolarité se font sentir chez les informateurs des communautés noires, en particulier anglophone, où la scolarité atteinte globalement (modèle de scolarité C) semble marquer, autant chez les femmes que chez les hommes, une perte relative par rapport aux origines sociales (modèle d'origine sociale B).

Un phénomène semblable s'observe chez les informateurs de la communauté noire francophone, mais ici, la structure de scolarisation des femmes (modèle de scolarité C) indique, plus que celle des hommes (modèle de scolarité B), une baisse du niveau de scolarité par rapport aux origines sociales (modèle d'origine sociale A). Il est donc possible que dans ce groupe, une difficulté d'atteinte d'un niveau éducationnel rendant compte des origines sociales s'accompagne, pour les femmes, d'une barrière supplémentaire relevant de facteurs culturels internes.

Peut-être sont-ce les mêmes tendances culturelles qui rendent compte d'une moindre scolarité chez les femmes que chez les hommes dans la communauté d'Asie du Sud-Est. Mais ici, la perte relative du niveau de scolarité (modèle B) place les femmes à égalité avec celles du groupe de référence, les hommes ayant préservé l'avantage, au niveau académique, de leur structure sociale d'origine (modèle d'origine sociale A).

Seuls les informateurs de la communauté d'Asie du Sud conservent pour les deux sexes un avantage éducationnel (modèle de scolarité A) confirmant leur avantage social de départ (modèle d'origine sociale A).

### *Communautés de type ethno-économique*

Conformément à ce que signalent plusieurs auteurs, dont Boyd (1985), les communautés de type ethno-économique connaissent, par rapport à leurs origines sociales, une mobilité éducationnelle. Cependant, les informateurs de ces communautés obtiennent des niveaux de scolarité variables.

Dans l'ensemble, leur origine sociale de modèle D, ou encore C (Chinois seulement), se trouve compensée par des structures de scolarité de modèle B.

Les informateurs des deux sexes dans la communauté portugaise demeurent cependant désavantagés du point de vue de leur scolarité (modèle D).

Le sexe semble introduire une distorsion à première vue paradoxale dans les communautés italienne et grecque, où les femmes obtiennent un niveau d'éducation semblable à celui des femmes du groupe de référence (modèle de scolarité B), mais non les hommes, dont la structure de scolarité demeure inférieure à celle définie par les hommes de ce groupe (modèle de scolarité D). Le même phénomène se produit pour la communauté chinoise, où ce sont les femmes qui offrent une scolarité beaucoup plus faible que les hommes.

Les biais échantillonnaux surreprésentant les personnes les plus âgées dans certains des sous-groupes qui se trouvent les plus mal situés du point de vue de la scolarité (femmes d'origine chinoise, hommes d'origine italienne et grecque), pourraient cependant constituer un facteur qui accentue les tendances à l'absence de mobilité éducationnelle dans ces sous-groupes.

## LE NIVEAU D'ÉDUCATION SELON LES CONTEXTES D'IMMIGRATION, L'ÂGE À L'IMMIGRATION ET LE PAYS DE NAISSANCE

Les structures de scolarisation dégagées résultent d'interactions complexes. Puisque son effet n'est pas constant, le sexe serait un important facteur de leur différenciation (communautés d'Asie du Sud-Est, noire francophone et possiblement chinoise), entrant vraisemblablement en interaction avec les valeurs culturelles.

Par ailleurs, il semble que le lien entre l'origine sociale et le niveau de scolarité soit loin d'être mécanique dans les communautés visitées. Certaines, accusant des structures sociales d'origine qui les avantagent, ne semblent pas détenir des niveaux de scolarité leur permettant de préserver cet avantage. D'autres, au contraire, dont la structure sociale d'origine est désavantageuse, détiennent des niveaux

de scolarité comparables à la norme (établie par le groupe de référence).

Les groupes comparés au groupe de référence étant en grande partie composés d'individus immigrés, les observations précédentes pourraient être partiellement dues aux différents contextes de scolarisation. Certains individus ont en effet été scolarisés dans leur pays d'origine, tandis que d'autres (les natifs canadiens et les immigrés d'âge scolaire ou préscolaire) ont acquis, en tout ou en partie, leurs qualifications académiques dans le système d'éducation québécois.

Les facteurs présidant aux différences de scolarité observées entre les groupes étudiés et le groupe de référence sont certes trop complexes pour tenter d'en établir la liste, et encore moins la hiérarchie. Pourtant, le système d'éducation ne peut leur être complètement étranger. Aussi peut-on tenter d'évaluer si ce système donne les mêmes résultats dans l'intégration académique des groupes majoritaire et minoritaires, pour ensuite se poser des questions sur les facteurs qui pourraient être la cause d'éventuelles différences.

Des difficultés d'intégration académique particulières aux individus appartenant à un groupe minoritaire pourraient entraver, par la suite, l'insertion de ces mêmes individus au marché du travail, et cela, en dehors même de toute pratique discriminatoire.

Or, lorsqu'on sait pertinemment que de telles pratiques existent sur le marché du travail (bien qu'on n'en connaisse pas le niveau de généralisation), il est difficile d'éviter de se poser la question concernant les résultats possibles d'un cumul de difficultés dues, pour les unes, à l'adaptation scolaire après l'immigration, et pour les autres, à des pratiques d'exclusion sur le marché du travail.

Par ailleurs, non seulement des mécanismes visant l'adaptation des clientèles scolaires appartenant à des groupes minoritaires pourraient faire défaut ou ne pas rencontrer leurs objectifs, mais encore, des attitudes et pratiques discriminatoires pourraient être présentes dans le système d'éducation.

De façon générale cependant, la littérature sur les groupes minoritaires fait état de gains dans le niveau d'éducation des immigrés à un jeune âge par rapport aux immigrés plus âgés, et plus encore de

la deuxième génération par rapport à la première. Aussi nous en tiendrons-nous pour l'instant à cette hypothèse.

Nous disposons d'un ensemble d'indicateurs qui permettent, sinon de cerner l'impact du système d'éducation québécois sur la scolarisation actuelle des informateurs, au moins d'en souligner les effets possibles et de mener à quelques hypothèses ou pistes de recherche.

## L'âge à l'immigration

En vue de replacer les informateurs immigrés dans le contexte scolaire prévalant à leur arrivée au Québec, ils ont été départagés selon leur période d'immigration: avant 1965 et à partir de 1965, c'est-à-dire avant et après la mise en place des structures permettant l'accès universel au système d'éducation.

### *Immigrés avant 1965*

La période avant 1965 concerne surtout les informateurs des communautés italienne, grecque et portugaise, les autres ayant immigré après cette date. Dans ces trois communautés, on décèle une tendance constante: les informateurs âgés de moins de 15 ans au moment de leur immigration atteignent les niveaux collégial et universitaire dans des proportions significativement supérieures à celles qu'atteignent les immigrés âgés de 15 ans et plus à leur arrivée. La tendance est valable pour les hommes et les femmes (tableaux 4.4 et 4.5).

Il semble donc que, malgré des difficultés reliées à leurs origines sociales et à leur immigration, les informateurs d'Europe du Sud arrivés au pays avant l'âge de 15 ans, au cours de la période précédant la libéralisation de l'enseignement, aient quand même atteint un niveau d'éducation nettement supérieur à celui de leurs aînés arrivés dans le même contexte.

***Immigrés à partir de 1965***

L'analyse des relations observables entre les niveaux de scolarité et l'âge à l'immigration des informateurs immigrés à partir de 1965 mène à des résultats variables.

Dans quatre des communautés visitées, soit les *communautés chinoise, italienne, sud-est-asiatique et grecque*, la tendance attendue est décelée: les informateurs ayant immigré à un âge où leur scolarisation n'était pas entreprise ou pas terminée déclarent des niveaux de scolarité plus élevés que ceux ayant immigré à un âge plus avancé. Les communautés italienne et chinoise en particulier se conforment à cette tendance (tableaux 4.6 à 4.9). Le petit nombre d'immigrés avant l'âge de 15 ans empêche probablement le résultat d'être significatif dans la communauté grecque (tableau 4.9), mais la tendance semble se maintenir.

Par contre, la *communauté portugaise* échappe à la tendance (tableau 4.10). Aucune variation n'a pu être dégagée dans cette communauté, les informateurs se plaçant toujours presque exclusivement au dernier niveau de scolarisation (secondaire et primaire). Contrairement à ce qui se passe dans les communautés italienne, chinoise et grecque, il semble que le changement de contexte social dû à l'immigration n'ait pas permis aux immigrés portugais arrivés après 1965 d'atteindre un niveau académique substantiellement plus élevé que celui atteint par leurs aînés dans leur pays d'origine.

On observe dans la *communauté sud-asiatique* une tendance inversée de la relation (les plus jeunes lors de l'immigration atteignent moins souvent le niveau universitaire que les plus âgés), mais la relation n'est pas significative sur le plan statistique. Advenant toutefois qu'elle reflète une réalité, elle indiquerait un problème d'adaptation scolaire chez les jeunes immigrants de ce groupe (tableau 4.11).

Enfin, dans les deux communautés noires la relation est significative mais curvilinéaire.

Dans la *communauté noire anglophone*, on note une tendance à la concentration au niveau collégial (53 %) pour les informateurs âgés entre 15 et 19 ans à l'immigration, alors que les immigrés avant et après cet âge se concentreraient plutôt aux niveaux secondaire/pri-

maire avec un taux moyen d'environ 57 % pour les deux groupes d'âge (tableau 4.12).

Dans la *communauté noire francophone* (tableau 4.13), la relation est également curvilinéaire.

D'une part, les informateurs d'âge scolaire (0-14 ans) à l'immigration se concentrent au niveau collégial (66 %). Ils franchissent mieux que leurs aînés la barrière du cycle secondaire, qu'ils ont entrepris ou terminé au Québec, mais ils n'atteignent pas plus souvent qu'eux le niveau universitaire.

D'autre part, ceux qui ont immigré entre 15 et 19 ans, c'est-à-dire en âge de terminer le cycle secondaire ou d'entreprendre ou d'achever le cycle collégial, obtiennent moins souvent que les autres un diplôme de ce niveau: 23 % contre 66 % pour les immigrés plus jeunes et 32 % pour les plus âgés (lesquels, vu leur âge à l'immigration, ont terminé le collégial dans leur pays d'origine).

En bref, la mise en relation de l'âge à l'immigration et du niveau de scolarité des immigrés arrivés au Québec à partir de 1965 tend à montrer que l'immigration a un impact significativement positif sur les communautés les moins scolarisées, qui rehaussent leur niveau global de scolarisation. La communauté portugaise ferait exception à cette règle[1].

Mais tout indique que le fait d'immigrer à un âge scolaire ou préscolaire constitue plus un désavantage qu'un avantage pour les jeunes Noirs anglophones, qui parviennent rarement à terminer le niveau collégial. L'âge à l'immigration n'ayant pas non plus d'impact sur leurs probabilités de terminer le cycle universitaire, les données laissent soupçonner un problème d'adaptation académique dans cette communauté.

La situation est très semblable dans la communauté noire francophone, à la différence que les plus jeunes à l'immigration franchissent la barrière du collégial; ce sont plutôt les immigrés d'âge post-secondaire (15-19 ans) qui restent bloqués au niveau du diplôme secondaire.

**Le pays de naissance**

Le fait d'être né au Canada favorise en général l'atteinte d'un niveau supérieur d'éducation dans les communautés de type ethno-économique, au départ peu scolarisées: les communautés grecque, italienne et chinoise surmontent en effet leur handicap académique dès la première génération de naissance canadienne, au point où les différences structurelles avec le groupe de référence pourraient même avoir disparu (tableaux 4.14 à 4.16). Ces résultats concordent avec ceux observés précédemment au sujet de l'impact de l'âge à l'immigration sur le niveau de scolarité atteint dans ces trois groupes.

Dans la communauté portugaise cependant, on n'observe pas plus de différence entre les niveaux de scolarité atteints par les Canadiens de naissance et ceux atteints par les immigrés (tableau 4.17), qu'on en observe entre les immigrés d'âge scolaire et les immigrés plus âgés.

Ce constat coincide avec les résultats d'une enquête effectuée en 1984 auprès des ménages montréalais d'origine portugaise: «Le faible niveau de scolarité des parents se perpétue chez leurs descendants. Plus de 60 % des immigrants portugais ont au plus 4 ans de scolarité et seulement 12 % dépassent la dixième année.» (Veltman, 1985: 49)

Les niveaux de scolarité atteints par les informateurs de la communauté portugaise étant sensiblement inférieurs non seulement à ceux atteints par le groupe de référence, mais aussi à ceux des autres groupes dits ethno-économiques, il semblerait que cette communauté n'ait bénéficié d'aucune mobilité éducationnelle suite à son implantation à Montréal. Les distributions observées ne correspondent évidemment pas terme à terme aux distributions réelles. Toutefois la tendance observée incite à croire en la présence de difficultés d'insertion spécifiques à la communauté portugaise, tenant possiblement à des origines sociales peu élevées dans la communauté, mais aussi à des difficultés d'adaptation culturelle et académique, les autres communautés de même type obtenant une meilleure position sur l'échelle éducationnelle.

Dans les communautés noires, malgré des origines sociales relatives comparables à celles du groupe de référence, les informateurs nés au Canada se révèlent moins éduqués que les informateurs immigrés, observation qui, une fois vérifiée avec des données plus puissantes, dénoterait possiblement une mésadaptation des jeunes noirs au système d'éducation.

Les Noirs anglophones nés au Canada accusent en effet une surreprésentation de diplômés du collégial accompagnée d'une sous-représentation de diplômés universitaires par rapport aux immigrés (tableau 4.16). Or, on a vu précédemment que, dans l'ensemble, la communauté subit déjà une surconcentration au niveau collégial. Toutes les observations étant congruentes, elles pourraient dénoter l'existence, dans la communauté noire anglophone, d'une barrière dans l'accès à un niveau d'éducation supérieur.

Bien qu'on ne puisse être assuré de la validité des différences observées entre Canadiens de naissance et immigrés dans la communauté noire francophone (les natifs canadiens sont trop peu nombreux), l'ampleur de l'écart observé est telle (9 sur 10 des natifs canadiens n'ont pas obtenu de diplôme post-secondaire alors que 16,4 % des immigrés accèdent à la diplomation universitaire) qu'on ne peut l'ignorer, d'autant plus que la relation concorde avec les observations faites sur l'âge à l'immigration dans ce groupe (tableau 4.19).

Les observations précédentes étant établies sur la base d'échantillons restreints, notamment en ce qui regarde la communauté noire francophone, elles ne peuvent être généralisées. Cependant, une étude récente portant sur la population étudiante du Cégep de Saint-Laurent (Tchoryk-Pelletier, 1989) montre que les jeunes Haïtiens ont, au niveau collégial, un taux d'abandon significativement plus élevé que celui des autres étudiants.

## NIVEAUX DE BLOCAGE ACADÉMIQUE

Nous avons jusqu'à présent analysé les taux de scolarisation d'un point de vue trop global pour déceler les niveaux où des blocages

se produisent. Une description plus détaillée des niveaux de scolarité atteints permet d'identifier les paliers où se situent les abandons scolaires[2].

**Cycles académiques terminés par les hommes (tableau 4.20)**

***Niveau universitaire***

De façon générale, le niveau universitaire le plus fréquemment atteint est celui du baccalauréat. Chez les hommes du groupe de référence par exemple, 56 % des détenteurs d'un diplôme universitaire ne possèdent qu'un diplôme de 1er cycle (toutes disciplines confondues). Toutes les communautés semblent se conformer à cette tendance, à l'exception des Noirs francophones, qui atteignent beaucoup plus souvent le deuxième cycle (59 % des diplômés universitaires). À l'inverse, les Chinois, les Sud-Est-Asiatiques et les Sud-Asiatiques n'atteignent en grande majorité que le 1er cycle de diplomation universitaire (de 68 % à 92 %).

Toutefois, les chiffres ne faisant pas état des domaines de spécialisation, les différences observées entre les cycles universitaires pourraient refléter de faux avantages, un deuxième cycle dans une discipline des sciences sociales ne conférant aucun avantage par rapport à un premier cycle dans une profession réglementée comme la médecine, le génie ou le droit, par exemple. Les domaines de concentration universitaire des groupes étudiés relativiseraient probablement les différences observées à ce niveau. Il est connu par exemple que les étudiants d'origine asiatique se spécialisent dans les sciences exactes et appliquées, et qu'au moins en ce qui regarde les étudiants actuels de cégep, les Haïtiens se concentrent dans les disciplines des sciences humaines (Tchoryk-Pelletier, 1989).

***Niveau post-secondaire***

Les diplômés du collégial, particulièrement nombreux chez les hommes noirs anglophones (30 %), comprennent aussi les informateurs qui ont entrepris des études universitaires sans avoir obtenu de

diplôme de ce niveau. Dans l'ensemble, ces derniers sont cependant peu nombreux, sauf dans la communauté portugaise (71 % sous toutes réserves).

### *Niveau secondaire*

Dans cette catégorie comme dans les autres, sont inclus les informateurs qui ont entrepris des études de niveau supérieur sans toutefois les avoir terminées. Les études post-secondaires non terminées reflètent probablement moins la présence d'études entreprises à temps partiel que la présence d'abandons scolaires. Si tel était le cas, la proportion des études collégiales non terminées par les hommes de la communauté noire francophone indiquerait qu'ils ont un taux d'abandon au collégial deux fois plus élevé que les hommes du groupe de référence (20 % contre 10 %).

Les Noirs anglophones sont par contre près de la norme: 12 % n'ont pas terminé les études collégiales entreprises.

### *Niveau primaire*

Une proportion très forte d'Italiens et de Portugais d'origine n'ont pas complété leurs études primaires, tandis que dans la communauté grecque, comme les deux premières peu scolarisées, la grande majorité a réussi à compléter ce premier cycle d'études.

Par ailleurs, on observe dans toutes les communautés, sauf dans la communauté grecque, de fortes proportions au niveau du secondaire non complété, particulièrement chez les Portugais (13 %), les Noirs francophones (9 %) et les Chinois (8 %). La proportion est de 2 % dans le groupe de référence.

### Cycles académiques terminés par les femmes (tableau 4.21)

Dans l'ensemble, on retrouve les mêmes profils relatifs de scolarisation chez les femmes que chez les hommes. Ainsi, il y a concentration des diplômées universitaires au premier cycle. Cepen-

dant les femmes noires francophones, contrairement aux hommes, n'atteignent pas plus souvent le deuxième cycle que le premier.

Au niveau collégial, on constate une forte propension chez les femmes de la communauté sud-est-asiatique à ne pas avoir terminé le 1er cycle universitaire (12 % contre 6,5 % chez les femmes du groupe de référence), ce qui pourrait être dû au fait qu'elles poursuivent des études universitaires à temps partiel.

La même surreprésentation que chez les hommes au niveau collégial non complété s'observe chez les femmes de la communauté noire francophone (15 % contre 7 %), mais les femmes noires anglophones sont surreprésentées ici par rapport à celles du groupe de référence (14 % contre 7 %).

Enfin, on retrouve les mêmes tendances chez les femmes que chez les hommes au niveau primaire.

### Abandons scolaires au niveau collégial

En vue de déceler les taux différentiels d'abandons scolaires au niveau collégial, nous ne considérerons maintenant que les informateurs qui ont entrepris des études post-secondaires, regroupés en deux catégories, selon qu'ils ont ou non complété ce niveau d'études.

Nous nous en tiendrons à l'hypothèse que ceux qui ont entrepris, sans les terminer, des études de niveau collégial, ont abandonné ces études, compte tenu du fait que la catégorie puisse inclure des reprises à temps partiel de la scolarité collégiale (les informateurs étant sur le marché du travail), et aussi des abandons anciens, pouvant s'être produits dans les pays d'origine.

On remarque au tableau 4.22 que les taux d'abandon des études post-secondaires sont deux fois plus élevés chez les hommes noirs francophones que dans le groupe de référence (32 % contre 17 %). Chez les femmes, comparativement à celles du groupe de référence, il n'y a que les Asiatiques du Sud et du Sud-Est, ainsi que les Italiennes d'origine, qui aient mené leurs études post-secondaires au moins jusqu'à l'obtention d'un diplôme de ce niveau. Les autres, en particulier les Portugaises, Chinoises et Grecques d'origine, n'ont pas réussi

à franchir cette étape dans des proportions de 41 %, 34 % et 31 % respectivement, contre 15 % des femmes du groupe de référence. Les femmes noires, bien que plus souvent sujettes que celles du groupe de référence à des abandons de leurs études post-secondaires, réussissent quand même à franchir l'étape de la diplomation dans des proportions de 76 % (anglophones) et 78 % (francophones).

Ces résultats pouvant être le reflet de structures d'âge différentes et non d'abandons scolaires ayant eu lieu au cours des dernières années, nous avons établi la relation entre les mêmes distributions et les catégories d'âge, sans toutefois tenir compte du sexe.

On observe des taux d'abandons en général plus élevés chez les jeunes de 15 à 24 ans que chez les plus âgés. Ce qui est dû à plusieurs facteurs dont l'âge lui-même, puisque les personnes ayant gagné le marché du travail avant 18 ou 19 ans n'ont en général pu terminer des études de niveau collégial.

Dans le groupe de référence, par exemple, les jeunes de 15 à 24 ans ayant entrepris des études collégiales n'ont pas réussi à obtenir de diplôme dans une proportion de 25 %, contre 6 % des 25-29 ans et 17 % des 30 ans et plus. Mais les résultats dans ce groupe n'atteignent pas le seuil de confiance.

Cependant, la tendance aux abandons scolaires plus fréquents chez les très jeunes est beaucoup plus accentuée dans la communauté noire francophone (44 %), où on décèle par ailleurs un taux élevé (30 %) d'abandons chez les moins jeunes, c'est-à-dire ceux qui sont âgés de 25 à 29 ans (tableau 4.23).

Dans les autres communautés, où les plus jeunes sont toujours plus nombreux que les moins jeunes à n'avoir pas complété le niveau collégial entrepris, les résultats sont, ou non significatifs, ou encore peu fiables suite à des effectifs trop peu nombreux.

Bien que l'incidence des différentes observations relevées soit inégale, il semble probable que les communautés dites visibles, y compris la communauté chinoise, rencontrent des barrières qui, au niveau collégial, compromettent leur taux de réussite. Les hommes de la communauté noire francophone semblent plus exposés à ce phénomène que les autres groupes.

De plus, comme on l'a noté plus haut, des problèmes semblables pourraient se présenter au niveau secondaire, où les taux d'abandons semblent particulièrement élevés pour certaines communautés.

Parmi les informateurs rattachés aux communautés visitées, ceux de la communauté noire francophone paraissent donc particulièrement touchés par des abandons scolaires, se manifestant dans l'échantillon au niveau collégial surtout, mais aussi secondaire. Ces tendances, vu leur constance, pourraient indiquer un problème d'adaptation académique dans la communauté noire francophone (entre autres, mais les chiffres se prêtent mieux dans ce groupe que dans les autres à la formulation d'une hypothèse allant dans ce sens).

Afin de vérifier si la tendance indiquerait une situation particulière aux jeunes Noirs francophones scolarisés au Québec, nous avons comparé, au tableau 4.24, le taux de réussite au niveau collégial des informateurs de ce groupe nés au Canada ou immigrés avant 14 ans et âgés de moins de trente ans lors de l'entrevue à celui des informateurs du groupe de référence âgés de moins de 30 ans.

La comparaison amoindrit quelque peu l'écart, ce dernier n'étant pas significatif. Toutefois, une tendance à un taux de réussite moindre demeure pour les informateurs noirs francophones: ils sont deux fois plus nombreux que ceux du groupe de référence à avoir abandonné leurs études de niveau collégial (29,5 % contre 14 %).

Des données précises sur les taux de réussite et d'échec au niveau collégial des étudiants d'origine haïtienne n'existent que dans l'étude de Tchoryk-Pelletier (1989), portant sur la population étudiante inscrite au Cégep de Saint-Laurent à la session d'automne de 1986. Or cette étude met en évidence des résultats parfaitement congruents avec les nôtres: les étudiants d'origine haïtienne, dont le pourcentage s'élevait à 5,5 % de la population étudiante régulière, accusaient pour la session étudiée des taux d'abandon et d'échec significativement supérieurs à ceux de tous les autres groupes d'étudiants.

Il est difficile d'expliquer, a priori, ces résultats. Mais leur systématisation, observée à partir de sous-populations étudiantes ou d'échantillons prélevés sur la population active, permet de les retenir comme des indications d'une réalité probable.

Des évaluations antérieures du système des classes d'accueil et des voies allégées auxquelles aboutissaient en grand nombre, il y a quelques années à peine, les jeunes immigrés haïtiens, avaient par ailleurs prévu l'éventualité de problèmes d'adaptation scolaire (Chancy, 1984; Laperrière, 1983).

## CONCLUSION

Les niveaux d'éducation atteints par les informateurs varient selon la communauté à laquelle ils se rattachent.

Comparés au groupe de référence, certains groupes ont un profil de scolarisation qui les avantage. Ainsi les Asiatiques du Sud (hommes et femmes) et les hommes d'Asie du Sud-Est atteignent un niveau d'éducation universitaire dans des proportions plus élevées que le groupe de référence.

Dans d'autres sous-groupes (hommes noirs francophones et ceux d'origine chinoise), on ne relève ni avantage ni désavantage marqués.

D'autres seraient légèrement désavantagés, atteignant moins souvent que le groupe de référence le niveau universitaire et se concentrant au niveau collégial, tels les Noirs anglophones et les femmes d'origine haïtienne.

D'autres seraient encore plus désavantagés, ce désavantage leur venant d'une surconcentration aux niveaux de scolarité secondaire et primaire, ce qui serait le cas, en particulier, de la communauté portugaise.

Les niveaux d'éducation observés signaleraient dans certains cas une perte relative de statut par rapport aux origines sociales propres aux communautés étudiées. C'est le cas des deux communautés noires, dont les origines sociales, comparées à celles du groupe de référence, laissent présager d'une structure de scolarisation plus élevée que celle observée. Mais des gains structurels de statut par voie

de l'éducation sont également présents dans certaines communautés: chinoise, italienne, grecque.

Il semble que les pertes ou gains relatifs de statut soient dans certains groupes liés au sexe, dont l'impact sur les niveaux de scolarité atteints varie selon la communauté. Dans les communautés haïtienne, chinoise et d'Asie du Sud-Est, les femmes sont moins scolarisées que les hommes, ce désavantage se superposant parfois à celui d'avoir également une scolarisation moindre que les femmes du groupe de référence (Chinoises, Haïtiennes).

Les pertes ou gains relatifs de statut sont aussi dus à d'autres facteurs, dont certains sont parfaitement incontrôlables puisqu'imputables aux mécanismes de mobilité sociale et aux contraintes subies dans les pays d'origine, soit en définitive au contexte de socialisation.

En considérant que les informateurs nés au Canada et ceux ayant immigré avant l'âge de 15 ans ont été scolarisés au Québec, nous les avons comparés à ceux dont l'âge à l'immigration dépassait 14 ans.

Les résultats des analyses montrent que parmi les informateurs ayant immigré avant 1965, soit avant la mise en application de la réforme du système scolaire qui libéralisait l'accès à l'éducation, les personnes scolarisées au Québec atteignent un niveau d'éducation significativement plus élevé que celles ayant dépassé l'âge scolaire à leur arrivée, cette tendance se manifestant surtout dans les communautés italienne et grecque.

Quant aux personnes qui sont arrivées au Québec après la réforme scolaire, l'avantage académique qu'elles ont retiré de leur immigration varie selon la communauté envisagée. Bien que les communautés italienne, chinoise, sud-est-asiatique et grecque[3] dénotent une scolarité plus poussée chez les immigrés d'âge scolaire ou préscolaire que chez les plus âgés, cela ne semble pas être le cas pour les communautés portugaise, noire francophone ni noire anglophone.

La communauté portugaise se caractérise d'après notre échantillon par une mobilité académique en apparence inexistante: ni le fait d'avoir immigré avant 15 ans, ni le fait d'être né au Canada ne changent quoi que ce soit au profil académique de la communauté[4], par ailleurs très défavorisé.

Dans les communautés noires, la situation est différente. D'abord, les niveaux de scolarité atteints ne s'écartent pas radicalement de ceux observés dans le groupe de référence.

Ensuite, il existe une relation significative entre l'âge à l'immigration et le niveau de scolarité atteint. Elle dénoterait, selon notre interprétation, des barrières dans l'accès au niveau collégial pour les jeunes immigrants. Cette interprétation est corroborée par la relation entre la scolarité et le pays de naissance: le fait d'être né au Canada aurait un impact négatif sur la scolarisation dans les deux communautés noires. Dans les autres communautés où il y a des natifs canadiens (grecque, italienne, chinoise mais non dans la communauté portugaise) on décèle pourtant une amélioration sans équivoque du niveau de scolarité des natifs par rapport aux immigrés.

En outre, des signes d'abandons scolaires anormaux du niveau collégial se font sentir chez les informateurs d'origine haïtienne (communauté noire francophone), dont les jeunes ayant été scolarisés au Québec ont systématiquement plus tendance que les jeunes du groupe de référence à ne pas franchir le seuil de diplomation collégial. Ce dernier résultat concordant avec d'autres (Tchoryk-Pelletier, 1989), il peut difficilement être ignoré.

De façon générale, les tendances observées ne sont pas inférables comme telles aux populations dont les échantillons sont tirés. Cependant, certaines se révélant constantes à travers les sous-catégories isolées dans les analyses, elles conduisent à des questions concernant la capacité du système d'éducation à retenir les jeunes de certaines minorités.

Ainsi peut-on se demander ce qu'il en est des taux d'abandons scolaires: sont-ils plus élevés que dans le groupe majoritaire? Quelle est la place tenue dans ces taux d'abandons par l'immigration, les structures scolaires d'accueil, le système d'éducation au secondaire, au collégial, par le type de relations interethniques en cause?

Surtout, quelles sont, concrètement, les difficultés spécifiquement liées à la «visibilité» de certains groupes, puisque les résultats obtenus sur les communautés noires, surtout haïtienne, suggèrent que de telles difficultés existent?

Ces questions devant être abordées de façon comparative, les réponses apportées ne peuvent éluder l'effet de facteurs tels les classes sociales et les cultures d'origine, la connaissance de la langue lors de l'immigration. Ce sont des questions qui débouchent inévitablement sur des problématiques très complexes, ne pouvant par ailleurs faire l'économie des relations entre les groupes minoritaires particuliers et le groupe majoritaire. De ce dernier point de vue, compte tenu de types de relations inter-groupes orientées par des stéréotypes, des préjugés, voire des pratiques d'exclusion, adaptés à la spécificité de chaque groupe minoritaire, l'étude de l'intégration académique de ces groupes ne peut être envisagée que sur une base communautaire. Des statistiques ou autres informations regroupant toute la population étudiante immigrée ou appartenant à des groupes non «de souche» ne pourraient en effet que gommer les réalités que l'on tenterait d'appréhender.

## Notes du chapitre 4

1. Possiblement les femmes chinoises aussi, mais nos échantillons sont trop restreints pour nous permettre de vérifier cette hypothèse.

2. Les catégories utilisées pour mesurer le niveau de scolarité sont construites sur la base des différents cycles académiques pouvant être atteints. Cette construction suit une logique fondée sur les normes académiques québécoises, des équivalences approximatives ayant été établies avec les normes canadiennes et étrangères.

   Pour être classés dans un des quatre niveaux de diplômés universitaires, les informateurs devaient avoir déclaré détenir un diplôme décerné par une institution universitaire. Dans le cas où plus d'un diplôme universitaire était déclaré, c'est le niveau de diplomation supérieur qui prévalait.

   Les informateurs qui ont déclaré avoir fréquenté l'université sans par ailleurs avoir obtenu de diplôme (même s'ils y ont cumulé des crédits) ont été classés dans la catégorie «université sans diplôme».

   Les informateurs classés dans une des catégories «collégial complété» ou «secondaire complété» ont déclaré détenir un diplôme de niveau post-secondaire ou secondaire, suivant le cas, sans toutefois avoir fréquenté d'institution de niveau supérieur.

   Les informateurs classés dans les catégories «collégial sans diplôme» ou «secondaire non complété» ont déclaré avoir fréquenté une institution de niveau post-secondaire ou secondaire sans toutefois avoir obtenu de diplôme correspondant à ces niveaux.

   Quant à ceux qui n'ont obtenu aucun diplôme ou qui n'ont fréquenté aucune institution universitaire, post-secondaire ou secondaire, ils ont été classés selon le nombre d'années de scolarité déclaré, dans une des catégories suivantes:

— de 1 à 5 années de scolarité: primaire non complété;

— 6 ou 7 années de scolarité: primaire complété;

— de 8 à 12 années de scolarité: secondaire non complété.

3. Les résultats ne sont pas significatifs pour cette communauté suite au petit nombre d'immigrés de moins de 15 ans au cours de la période.
4. À noter qu'il s'agit de personnes actives exclusivement.

CHAPITRE 5

# Situation sur le marché du travail

Les échantillons comprennent des personnes immigrées (anciennement et plus récemment) ainsi que des personnes nées au Canada. Leur situation sur le marché du travail québécois, observée en 1987, résulte donc de processus d'insertion économique issus de différents contextes et situations.

Pour permettre de distinguer ces processus, deux types communautaires idéaux ont été proposés (voir chapitre 2).

Le type ethno-économique traduit la présence de structures économiques parallèles ou secondaires qu'une forte cohésion interne a permis de mettre en place et de maintenir, en partie par la création d'entreprises de type commercial ou manufacturier, fonctionnant à base de main-d'œuvre familiale ou ethnique.

Ce type de communauté s'inscrit dans le contexte précédant les années 1960. Les communautés lui étant rattachées proviennent d'une immigration pauvre et peu scolarisée, concentrée dans des secteurs employant de la main-d'œuvre immigrée, laquelle s'y est trouvée ségréguée, alors que l'économie générale était en expansion industrielle. Sur le plan politique, cette ségrégation économique de fait a pris place dans un climat d'indifférence totale envers l'intégration de

l'immigration. Sur le plan social, s'est ajoutée à cette constellation de facteurs une marginalisation religieuse ou linguistique de ces communautés de religion autre que catholique ou de langue autre que française. Les traits propres à ce type facilitent l'interprétation de certaines observations faites sur les informateurs d'Europe du Sud et Chinois.

Le type politico-économique traduit, par contraste avec le premier type proposé, le potentiel d'intégration à l'économie générale de l'immigration en provenance du Tiers-Monde, ayant débuté majoritairement après 1965: ses ressources en éducation sont hiérarchisées et elle surgit dans un contexte politique plus ouvert à la diversité culturelle. L'hypothèse sous-jacente à l'intégration économique des groupes rattachés à ce type suppose qu'il n'y aurait pas lieu pour eux d'adopter une stratégie d'insertion économique enclavée ou marginale; au contraire, toutes les conditions semblent réunies pour leur permettre de s'intégrer au marché du travail général.

Nous considérons comme proches du type politico-économique les communautés noires (francophone et anglophone), ainsi que les communautés du Sud et du Sud-Est asiatiques, dont l'immigration s'est majoritairement produite après les années 1960.

Ces types idéaux visent en définitive la mise en place d'un cadre de référence utile à la compréhension de la situation des communautés étudiées en fonction des obstacles structurels et environnementaux présents lors de leur établissement dans la société d'accueil: non-connaissance de la langue, faible niveau d'éducation, absence de dispositions politico-juridiques favorables à l'intégration des minorités, discrimination sociale, dans le cas du type ethno-économique; non-connaissance de la langue et discrimination, dans le cas du type politico-économique.

Des indices existent cependant qui pourraient signifier un changement de modalité d'insertion économique des jeunes générations dans les communautés dites de type ethno-économique: propension au bilinguisme et à une éducation qui rejoint dans l'ensemble le niveau général d'éducation, ainsi qu'une tendance à se référer, en tant que citoyens, à l'ensemble de la société plutôt qu'à la communauté culturellement différenciée.

Nous établirons dans ce chapitre les rendements comparés des niveaux de rentabilisation de l'éducation sur le marché du travail; de façon globale d'abord, puis en maintenant constantes les années d'expérience de travail au Canada.

Pour voir surgir les effets de la ségrégation sectorielle sur les groupes étudiés, nous examinerons les niveaux de rentabilisation de l'éducation à l'intérieur des secteurs d'activité économique.

Enfin, pour déceler lesquels des niveaux d'éducation entraînent le plus d'écarts entre la situation occupationnelle des groupes étudiés et celle du groupe de référence, nous comparerons ces niveaux en regard des écarts décelés.

En cours d'analyse, nous établirons des comparaisons entre les première et deuxième générations afin de vérifier, d'une part, la propension supputée des jeunes issus des groupes de type ethno-économique à délaisser le mode d'insertion économique propre à ce type et, d'autre part, les changements éventuels de situation, par rapport aux immigrés, chez les natifs canadiens dans les groupes étudiés.

## ÉVALUATION DES ÉCARTS DE RENDEMENT D'UN MÊME NIVEAU D'ÉDUCATION

À scolarité et nombre d'années d'expérience équivalentes, les individus devraient théoriquement présenter des occupations de statut équivalent. Si tel n'est pas le cas, on peut alors se poser des questions sur les facteurs qui désavantagent ceux dont les qualifications n'obtiennent pas le rendement attendu.

L'immigration signifiant en soi une rupture d'itinéraire, il peut s'avérer difficile pour des immigrés de se resituer, immédiatement après cette césure, à un niveau occupationnel correspondant à leurs qualifications. Indépendamment de la discrimination ambiante, un temps d'adaptation socio-économique au pays d'accueil est habituellement inévitable. Mais il ne peut exister de critères que relatifs établissant une norme temporelle pour l'intégration économique des immi-

grés dans un pays d'accueil: l'âge à l'immigration, le type de qualifications détenues, la connaissance de la langue, l'accès à un réseau d'insertion, la conjoncture économique, sont autant de facteurs qui jouent en faveur ou en défaveur des nouveaux immigrés dans leur processus d'intégration.

En l'absence de critères temporels, et dans l'impossibilité empirique de pouvoir « expliquer » exhaustivement d'éventuels mésajustements entre les qualifications détenues et le statut occupationnel atteint, nous postulerons qu'à partir d'une dizaine d'années sur le marché du travail du pays d'accueil, les obstacles dus à des lacunes personnelles, comme la méconnaissance de la langue et des normes socio-économiques, ont été surmontés.

L'analyse des écarts socio-économiques entre les communautés étudiées et le groupe de référence sera établie sur la base des relations entre trois variables: niveau d'éducation, type d'occupation détenue et durée de l'expérience de travail au Canada. Le fait de restreindre l'expérience au marché du travail canadien plutôt que de considérer également, comme il serait a priori justifié, l'expérience acquise avant l'immigration, entraîne la sous-estimation des inégalités éventuelles. Ce choix provient des contraintes méthodologiques liées aux effectifs dont le nombre empêche d'établir des sous-groupes suivant qu'il y ait, ou non, présence d'expérience de travail avant l'immigration. Le cumul de ces deux types d'expérience ne pourrait en effet être introduit dans les comparaisons avec le groupe de référence sans que soit prise en considération la rupture occupationnelle due à l'immigration pour les informateurs immigrés avec une expérience de travail.

## Mesure

L'analyse des écarts se fonde essentiellement sur un indice combinant le niveau d'éducation et le type d'occupation. Cet indice permet de faire l'économie d'une analyse comparative trivariée (l'occupation selon le niveau d'éducation et selon les années d'expérience, par groupe), que le nombre limité de cas rend impossible.

Cet indice mesure l'adéquation entre le niveau d'éducation détenu et le type d'occupation exercée.

Il s'agit d'une mesure très globale, fondée sur une évaluation qualitative, plutôt que quantitative, du niveau de scolarité requis par le marché du travail actuel pour exercer un type d'occupation.

***Regroupement des occupations***

L'éducation étant utilisée comme prédicteur d'un statut occupationnel, les occupations détenues devaient être, dans la mesure du possible, hiérarchisées selon le niveau d'éducation normalement requis pour les exercer.

Le codage de base des occupations a été établi selon la grille du code type des professions (CTP). Les regroupements des occupations selon ce même code ayant été jugés trop hétérogènes pour les fins poursuivies, des changements leur ont été apportés, en vue de rendre plus homogènes les catégories finales en termes de niveau minimum de scolarité requis pour occuper les postes ou fonctions relevant d'une même catégorie occupationnelle. Il a été tenté par ailleurs d'isoler les postes obtenus par voie promotionnelle lorsque les effectifs le permettaient.

Le contenu des neuf catégories de base retenues s'établit comme suit:

**1. Cadres et administrateurs**

Cette catégorie regroupe des fonctions ayant en commun un niveau de pouvoir administratif relativement élevé. Il peut s'agir d'entrepreneurs, d'administrateurs et de directeurs d'entreprises ou de divisions d'entreprise. Les cadres rattachés aux secteurs public et parapublic sont inclus dans cette catégorie.

En général, ces postes nécessitent un niveau d'éducation avancé et s'obtiennent par voie promotionnelle dans le secteur public et les grandes entreprises, mais on peut aussi y accéder par la création d'une entreprise (cette incohérence, dont l'impact sur les résultats sera évalué en cours d'analyse, est due à la grille de codage du CTP).

**2. Professionnels**

Comme la première, cette catégorie est standard. Dans notre typologie, elle regroupe les emplois dans les professions libérales, les professionnels des sciences sociales (psychologues, économistes, sociologues, anthropologues, etc. détenant un 2e cycle universitaire) et les professeurs d'université et de cégep.

**3. Non-manuels spécialisés**

Cette catégorie regroupe les personnes détenant les emplois spécialisés qui demandent généralement (mais pas nécessairement) un diplôme universitaire de premier cycle: enseignants du secondaire et du primaire, éducateurs spécialisés, journalistes, artistes, membres du clergé et autres.

**4. Semi-professionnels et techniciens**

Il s'agit aussi de personnes détenant des emplois non manuels spécialisés, mais plus orientés que les premiers vers une technique ou une technologie spécifique. En général, ils sont à la fois plus spécialisés et moins polyvalents que ceux inclus dans la catégorie précédente. Le niveau de diplomation minimal requis pour exercer les postes regroupés ici est un diplôme post-secondaire spécialisé et, dans certains cas, particulièrement depuis une quinzaine d'années, un diplôme universitaire de premier cycle. Les infirmiers et les techniciens de tous les domaines, ainsi que les agents financiers et immobiliers ont été inclus dans cette catégorie.

**5. Surveillants et contremaîtres**

Les postes de cette catégorie ont en commun de s'obtenir ordinairement par voie promotionnelle, soit chez les cols blancs (surveillants), soit chez les cols bleus (contremaîtres).

Cette catégorie regroupe les emplois reliés à la supervision des tâches, avec peu de pouvoir décisionnel. Bien que le niveau de scolarité requis pour y accéder puisse varier, nous avons considéré qu'il ne dépasse généralement pas le post-secondaire.

**6. Cols blancs, semi et non spécialisés**

Sont inclus ici les emplois de bureau subalternes, des services, et de la vente au détail, pour lesquels le niveau minimal de scolarité requis est généralement le secondaire (ou la «douzième année»), bien que des gens n'ayant pas atteint ce niveau de scolarité puissent s'y insérer, surtout parmi les travailleurs les plus âgés bénéficiant de plus d'expérience.

**7. Travailleurs qualifiés, à leur compte ou non**

Cette catégorie comprend les emplois manuels (soudeurs, électriciens et autres) inclus dans la catégorie des qualifiés de la classification du CTP. Les travailleurs autonomes et les artisans y sont aussi inclus. Le niveau de scolarité nécessaire pour accéder à cette catégorie est variable mais normalement ne devrait pas dépasser le post-secondaire.

**8. Travailleurs manuels spécialisés**

Il s'agit de travailleurs qui se spécialisent dans une fonction précise d'une ligne de montage ou d'un processus à la chaîne. Les compétences requises pour occuper ces postes sont généralement acquises «sur le tas» ou par une formation préemploi. Le niveau de scolarité requis pour y accéder est minimal (secondaire ou moindre).

**9. Autres travailleurs non spécialisés et manoeuvres**

Cette catégorie regroupe les emplois qui ne requièrent aucune spécialisation ni scolarité.

Les distributions occupationnelles selon le sexe, par communauté, figurent à l'annexe 2.

### *Indice de rendement de l'éducation sur le type d'emploi détenu*

La mesure utilisée pour évaluer le rendement de l'éducation sur le marché du travail consiste à considérer simultanément le niveau de scolarité et le type d'emploi détenu, puis à sous-diviser les paires de réponses en trois catégories:

— selon que l'emploi occupé révèle une déqualification du niveau de scolarité atteint (le type d'emploi est de niveau inférieur au niveau attendu en fonction de la scolarité);

— selon qu'il y a adéquation entre les deux (le type d'emploi se situe au niveau attendu en fonction de la scolarité);

— selon que l'emploi occupé révèle une surrentabilisation du niveau de scolarité atteint (le type d'emploi est de niveau supérieur au niveau attendu en fonction de la scolarité).

La part d'arbitraire que recèle l'évaluation du rendement de la scolarité sur l'emploi détenu se trouve compensée par la standardisation de l'indice, c'est-à-dire par son application indifférenciée à tous les groupes. Ce rendement, appliqué uniformément à tous les groupes, subit ensuite une confrontation avec le rendement réel: c'est l'ajustement entre le rendement attendu et le rendement réel qui définit la nouvelle variable de comparaison entre les groupes (tableau 5.1).

Les trois catégories de rendement de l'éducation sur le statut occupationnel réfèrent 1) au niveau de rendement attendu, désigné de «normal», cas où il n'y aurait ni perte ni gain de statut par rapport à l'éducation détenue; 2) à un niveau de rendement «supérieur» au niveau attendu, cas où il y aurait gain de statut; 3) à un niveau de rendement «inférieur», cas où le type d'occupation détenue serait de statut inférieur à celui attendu, et où il y aurait donc perte de statut.

Cette mesure pouvant s'avérer d'autant plus arbitraire que le degré de précision recherché est fin, la surestimation des rendements inférieur et supérieur a tenté d'être évitée:

#### La surestimation des rendements inférieurs

L'inflation d'une éducation non spécialisée, due à la technologisation des tâches d'une part et à l'accès universel à l'éducation d'autre part, a fini par entraîner l'obligation de fait de détenir un diplôme de niveau secondaire comme scolarité minimale d'entrée sur le marché du travail. Les personnes détenant une scolarité de niveau secondaire se trouvent donc actuellement dans la même situation que les moins scolarisées ayant débuté leur vie active depuis longtemps. En d'autres termes, une scolarité de niveau secondaire mène depuis quelques années à des occupations de même type que celles auxquelles menait une scolarité moindre il y a vingt ou trente ans. Pour éviter de

surestimer les rendements inférieurs d'une éducation de niveau secondaire, il a été considéré que ce niveau d'éducation, tout comme un niveau moindre, ne pouvaient être déqualifiés.

#### La surestimation des rendements supérieurs

Il est impossible, sans faire des analyses de parcours ou d'itinéraires comparés, d'identifier qui des détenteurs d'un diplôme de premier cycle universitaire obtient ou non un rendement supérieur de son éducation. Pour éviter de surestimer les rendements supérieurs de ce niveau d'éducation, aucune occupation de direction ou de type professionnel n'a été considérée comme un critère de rendement supérieur d'un diplôme universitaire.

La mesure utilisée ne peut donc détecter que les écarts les plus grands, ceux qui touchent des catégories d'emploi très distancées; elle ne rend absolument pas compte des écarts les plus courants sur le marché du travail, soit ceux qui se situent à l'intérieur d'un même type d'emploi, comme par exemple détenir un poste de commis de bureau plutôt que de secrétaire. Elle ne rend pas compte non plus des conditions de travail ni de salaire.

### Résultats généraux

Comparé à celui du groupe de référence, le rendement du niveau de scolarité sur l'occupation des groupes étudiés en diffère d'une façon ou d'une autre (tableaux 5.2 et 5.3), bien que l'écart soit peu marqué chez les hommes des communautés noire francophone et grecque.

Les écarts se manifestent tantôt par des proportions plus élevées de la déqualification. Ainsi chez les hommes, les Asiatiques du Sud-Est, les Noirs anglophones et les Asiatiques du Sud subissent selon nos échantillons des pertes de statut de 30 %, 26 % et 24 % respectivement, alors que les hommes du groupe de référence ne sont déqualifiés que dans une proportion de 15 %.

Les femmes des mêmes groupes, ainsi que les Noires francophones, se trouvent dans une situation semblable: 27 % des Asiatiques du Sud-Est, 25 % des Noires anglophones, 23 % des Noires franco-

phones et 20 % des Asiatiques du Sud sont déqualifiées, comparativement à 15 % seulement des femmes du groupe de référence (qui le sont, elles, dans les mêmes proportions que les hommes).

Des écarts peuvent également se manifester dans les groupes étudiés par un rendement supérieur de la scolarité. Cependant seuls les hommes d'origine chinoise offrent cette particularité (25,5 % contre 17 % dans le groupe de référence).

Ils peuvent aussi être dus à une forte concentration dans la catégorie qui identifie les rendements considérés normaux. C'est la particularité qu'offrent les groupes les moins scolarisés[1]: les hommes et les femmes d'origine portugaise, les femmes d'origine chinoise, les hommes d'origine italienne et les femmes d'origine grecque se trouvent sur-concentrés dans les rendements considérés normaux.

Ces résultats recoupent les types communautaires: les communautés de type ethno-économique, qui en général sont aussi les moins scolarisées, subissent peu de déqualification. Les communautés de type politico-économique, étant plus scolarisées et n'ayant pas accès à un réseau économique ethnique, subissent au contraire des pertes de statut considérables (sauf peut-être, à ce niveau d'analyse, les hommes noirs francophones).

Nous sommes donc en présence d'écarts structurels importants qui, compte tenu de la généralisation de la tendance, pourraient marquer le désavantage sur le marché du travail de toutes les communautés étudiées, à l'exception des hommes d'origine grecque ou chinoise.

## FACTEURS RELIÉS AUX ÉCARTS

### Durée de l'expérience de travail sur le marché canadien

Si les qualifications académiques constituent le point de départ des profils occupationnels, d'autres facteurs façonnent par la suite ces profils. Celui dont l'impact se fait le plus fortement sentir est sans

contredit le temps passé sur le marché du travail; il permet aux individus d'améliorer progressivement leur position sur l'échelle occupationnelle en rentabilisant de mieux en mieux qualifications et expérience.

Le marché du travail offre cette amélioration progressive par voie promotionnelle chez un même employeur ou par le jeu de l'offre et de la demande qui permet aux individus de changer d'emploi dans le but d'améliorer leur situation ou d'obtenir un gain de statut.

À nombre égal d'années d'expérience, les écarts observés entre les groupes étudiés et le groupe de référence devraient, sinon disparaître, au moins diminuer et, à la longue, s'effacer.

Pour vérifier cette hypothèse, le nombre d'années passées sur le marché du travail a été scindé en trois catégories (moins de 10 ans; entre 10 et 19 ans; 20 ans et plus).

La première période est une période de stabilisation; la deuxième en est une de consolidation des acquis: les individus qui sont entrés sur le marché du travail vers 20 ans ont alors entre 30 et 40 ans et sont en pleine possession de leurs moyens. C'est vers la fin de cette période et au début de la suivante que des changements importants de statut devraient se situer, et que les compétences de départ, combinées à l'expérience acquise, devraient déboucher sur l'accès au niveau de rendement supérieur ou, à tout le moins, au niveau de rendement attendu. Tout cela étant bien sûr relatif puisque les lignes de promotion varient selon les différents types d'occupation.

Le groupe de référence se partage (au total) en 3 tiers à peu près égaux au plan du nombre d'années d'expérience (35 %, 29 %, 36 %), ce qui n'est le cas d'aucun autre groupe à l'exception de la communauté grecque, qui se rapproche sensiblement de cette distribution (36,5 %, 25,5 %, 38 %). Asiatiques du Sud-Est, Noirs francophones et Chinois se concentrent à plus de 60 % dans la première période (0-9 ans), tandis que les autres groupes comptent majoritairement 10 ans et plus d'expérience.

Dans sept groupes sur neuf, notamment dans la communauté portugaise, les femmes comptent moins d'expérience que les hommes (tableau 5.4).

Pour vérifier si l'expérience sur le marché du travail entraîne un meilleur ajustement entre le niveau de scolarité et l'emploi détenu, ce qui devrait se traduire par une diminution des déqualifications et une augmentation des surrentabilisations de l'éducation en fonction du temps passé sur le marché du travail, la relation entre les deux variables a été établie pour chaque groupe étudié (tableaux 5.5 à 5.14).

### *Le groupe de référence*

Le groupe de référence montre à ce propos une augmentation de la surrentabilisation de l'éducation à partir de 10 ans d'expérience de travail. Les informateurs de ce groupe ayant 10 ans et plus d'expérience surrentabilisent en effet leur éducation dans une proportion deux fois plus élevée que ceux dont l'expérience se situe en deçà de ce seuil (16 % contre 8 % — tableau 5.5). Corollairement, les déqualifications diminuent de moitié.

Par ailleurs, il semble que le seuil d'une rentabilisation normale de l'éducation ait été atteint dès les 9 premières années de vie active, puisque le pourcentage correspondant à cette catégorie de rentabilisation de l'éducation ne varie aucunement en fonction des années d'expérience telles que regroupées (il se situe entre 69,5 % et 72 %).

Ainsi, une expérience de travail de 10 ans ou plus signifie dans ce groupe qu'un palier maximal de rentabilisation de l'éducation a été atteint.

Ces résultats démontrent l'impact de l'expérience sur l'ajustement entre les niveaux d'emploi et la scolarité, ainsi que sur l'accroissement de la rentabilisation de la scolarité.

En bref, le tableau 5.5 permet de déceler deux caractéristiques de la main d'oeuvre majoritaire représentée par notre échantillon:

1. un niveau de surrentabilisation de l'éducation deux fois plus élevé et un niveau de déqualification deux fois plus faible chez les informateurs ayant gagné le marché du travail depuis 10 ans ou plus;
2. un niveau constant de rentabilisation normale de l'éducation.

Bien que de façon générale une moindre déqualification se fasse sentir avec les années d'expérience dans les communautés étudiées, les chiffres obtenus suggèrent chez elles la présence de différences marquées quant à l'évolution de leur insertion sur le marché du travail.

### *Les communautés de type ethno-économique*

Les informateurs des communautés grecque, italienne et chinoise, comptant dix ans et plus d'expérience de travail, obtiennent des taux de déqualification de leur scolarité beaucoup plus faibles que les informateurs ayant gagné le marché du travail depuis moins de 10 ans. Ces diminutions sont très marquées dans les trois groupes. Ainsi, si on considère les deux premières périodes (moins de 10 ans et 10 à 19 ans), les rendements inférieurs d'un niveau d'éducation passent de 29 % à 4 % (grecque), de 31 % à 9 % (italienne), et de 14 % à 2 % (chinoise). Quant aux rendements supérieurs, ils évoluent dans le sens inverse, sans être toutefois inversement proportionnels aux déqualifications, les taux de rendements normaux ne demeurant pas stables dans ces communautés (tableaux 5.6 à 5.8).

La communauté portugaise offre cependant un profil différent: la stabilité y est généralisée, et elle s'accompagne de proportions de rendement normal très élevées, situées entre 88 % et 84 % (tableau 5.9). Cette caractérisque provient du faible niveau de scolarité observé dans ce groupe, dont le rendement réel est par ailleurs difficilement décelable, la mesure utilisée ne pouvant rendre compte des écarts se situant à l'intérieur d'une éducation secondaire ou moindre. Cependant, contrairement aux informateurs des trois autres communautés de type ethno-économique, ceux de la communauté portugaise obtiennent très rarement des rendements supérieurs à ceux attendus, ceci pouvant éventuellement résulter de leur moindre propension à l'insertion dans l'entrepreneuriat.

***Les communautés de type politico-économique***

Dans ces communautés, la tendance à une diminution de la déqualification de l'éducation en fonction de l'expérience de travail n'arrive pas toujours à se maintenir.

Les informateurs de la communauté d'Asie du Sud-Est (en majorité d'origine viêtnamienne) comptant 10 ans d'expérience et plus obtiennent un taux de déqualification de 39 %, soit supérieur de plus de 10 points à celui de ceux ayant gagné le marché du travail depuis 9 ans et moins (tableau 5.10). Ceci pourrait être imputé en partie à la situation d'immigration défavorable des réfugiés arrivés à l'âge adulte au cours des années 1970.

Chez les informateurs de la communauté noire anglophone, le taux de déqualifications s'établit à 33 % pour ceux qui ont passé moins de 10 ans sur le marché du travail, et à 17 % pour ceux qui comptent entre 10 et 19 ans d'expérience. Cependant, sur les 59 individus dont l'expérience est de 20 ans ou plus, 25 % sont déqualifiés et très peu (9 %) arrivent à surrentabiliser leur éducation (tableau 5.11).

Dans la communauté noire francophone, on observe cependant une tendance suivant dans ces grandes lignes, tant en termes d'ordre de grandeur que de variation entre les deux premiers regroupements des années d'expérience, un profil très près de celui du groupe de référence: les déqualifications passent de 22 % à 19 %, et les surrentabilisations de 3 % à 14 % (tableau 5.12).

Dans la communauté d'Asie du Sud, les déqualifications diminuent également entre les deux premières périodes: de 28 %, lorsque l'expérience est de moins de 10 ans, à 19 % lorsqu'elle se situe entre 10 et 19 ans (tableau 5.13).

***Les écarts avec le groupe de référence (tableau 5.14)***

Malgré la tendance à peu près généralisée à l'obtention d'un meilleur ajustement entre l'éducation et le statut occupationnel lorsque l'expérience de travail dépasse une dizaine d'années, il existe des différences marquées entre le rendement de l'éducation des groupes étudiés et le groupe de référence. Ces écarts sont particulièrement

forts dans certains groupes. Le test du Chi-carré utilisé pour comparer les distributions (tableau 5.14) indique un meilleur ajustement que dans le groupe de référence dans les communautés portugaise, italienne et chinoise, et, à l'inverse, un moins bon ajustement dans les communautés d'Asie du Sud-Est et noire anglophone.

#### Un ajustement qui dénote des rendements normaux ou une surrentabilisation de l'éducation sur le marché du travail

Les communautés de type ethno-économique, peu scolarisées, ne dénotent, à ce niveau d'analyse et avec la mesure du Chi-carré utilisée dans la comparaison des distributions, aucun écart qui les défavoriserait. Dans la communauté grecque par exemple (tableau 5.6), les distributions ne montrent aucune différence significative avec le groupe de référence. Pour une expérience de moins de 10 ans, les deux groupes obtiennent des pourcentages de déqualifiés situés entre 29 % (Grecs) et 22 % (groupe de référence), alors que les pourcentages de surrentabilisation de l'éducation se situent entre 8 % (groupe de référence) et 5 % (Grecs). Une expérience de travail plus longue améliore la situation dans les deux groupes. Après 19 ans d'expérience, les proportions de surrentabilisation de l'éducation y sont similaires, tandis que la proportion de déqualifiés tombe à 5 % dans la communauté grecque et à 12 % dans le groupe de référence.

Bien que non significatives, les tendances dans la communauté grecque semblent tout de même dénoter, à partir de 10 années d'expérience, un moindre taux de déqualifiés que dans le groupe de référence.

Ces tendances se confirment statistiquement dans les communautés portugaise, chinoise et italienne.

La communauté portugaise (tableau 5.9), dont le niveau de rendement de l'éducation demeure particulièrement stable, révèle un taux de déqualifiés moindre que dans le groupe de référence pour une expérience de 19 ans ou moins.

La communauté chinoise (tableau 5.8) ne compte pratiquement plus de déqualifiés à partir d'une expérience de travail dépassant 9 ans, et le pourcentage d'une surrentabilisation de l'éducation est particulièrement élevé dans cette communauté puisqu'il atteint 38 %, alors qu'il n'est que de 16 % dans le groupe de référence.

La communauté italienne (tableau 5.7) est par contre beaucoup plus stable que la chinoise, et le seul écart significatif qu'on y observe révèle un pourcentage d'ajustements «normaux» de 18 points plus élevé que dans le groupe de référence.

Mais ces écarts, indiquant en apparence un meilleur ajustement de l'éducation et des occupations dans les communautés de type ethno-économique que dans le groupe de référence, révèlent en réalité dans les communautés portugaise et italienne une structure d'emploi faible, découlant du faible niveau d'éducation de la communauté portugaise dans son ensemble et des plus anciens des immigrés dans la communauté italienne.

#### Un mésajustement qui dénote des déqualifications de l'éducation

Contrairement à ce qu'on observe dans les communautés de type ethno-économique, où la proportion de déqualifiés est très réduite après 9 ans d'expérience, on constate dans celles de type politico-économique, à l'exception de la communauté noire francophone, des déqualifications proportionnellement plus élevées qu'ailleurs, notamment que dans le groupe de référence.

Dans la communauté d'Asie du Sud (tableau 5.13), les écarts, non significatifs toutefois, indiquent des proportions plus élevées de déqualifiés que dans le groupe de référence: après 9 ans d'expérience, 19 % des personnes interrogées demeurent déqualifiées, comparativement à 14 % dans le groupe de référence, et parallèlement, seulement 8 %, contre 17 % dans le groupe de référence, surrentabilisent leur éducation.

Dans la communauté du Sud-Est asiatique (tableau 5.10), la même tendance s'observe, et elle est ici significative: 39 % des informateurs de ce groupe comptant entre 10 et 19 ans d'expérience de travail au Canada sont déqualifiés, ceux du groupe de référence comptant le même nombre d'années d'expérience ne l'étant que pour 14 %. Ce résultat particulièrement marqué peut être associé à la vague de réfugiés sud-est-asiatiques des années 1970.

Dans la communauté noire anglophone (tableau 5.11), les informateurs comptant le nombre le plus élevé d'années d'expérience (20 ans et plus), subissent des déqualifications deux fois plus fréquentes

que ceux du groupe de référence (25 % comparativement à 12 %), tandis qu'ils surrentabilisent leur éducation dans une proportion deux fois moindre (9 % comparativement à 16 %).

### *Conclusion*

Tout comme le groupe de référence, les communautés étudiées, à l'exception de la communauté portugaise, réalisent un meilleur niveau de rendement de leurs qualifications académiques à partir de 10 ans d'expérience sur le marché du travail. Mais sur ce point, elles se scindent en deux groupes distincts: celles dont le rendement structurel semble égal ou meilleur à celui du groupe de référence, et celles au contraire qui, après 9 ans d'expérience sur le marché du travail, ne semblent pas rattraper l'écart qu'elles avaient au départ avec ce groupe: leur situation s'améliore en fonction des années d'expérience, mais cette amélioration semble n'être que relative à leur propre situation de départ, nettement désavantagée, de sorte que, même après deux décennies sur le marché du travail canadien, certaines n'ont pas encore comblé l'écart qui les sépare du groupe de référence[2].

## Le pays de naissance

L'immigration peut entraîner des pertes occupationnelles dues à des facteurs incontrôlables dans cette étude exploratoire. Ainsi la présence d'une charge familiale, un âge avancé ou l'absence de capital de survie au cours des premières années de résidence, sont des facteurs qui limitent le temps d'attente pour l'obtention d'une occupation conforme aux qualifications détenues à l'arrivée dans le pays d'accueil. La présence de handicaps personnels (âge avancé, charge familiale) ou d'obstacles structurels (nécessité de connaître la langue, détenir un métier reconnu) ne justifient certes pas une perte de statut, mais il demeure évident que la présence éventuelle de ces facteurs rend problématique l'insertion économique des personnes immigrées. Or, aucun de ces obstacles n'est présent pour les personnes nées au Canada, ni non plus pour les personnes ayant immigré jeunes. Celles-ci ont été socialisées et ont obtenu leur instruction dans la société d'accueil de leurs parents ou grands-parents, et elles se sont insérées

à un âge normal sur le marché du travail, sans connaître de rupture de contexte pouvant réduire leurs chances de réussite. Elles représentent en quelque sorte un sous-groupe témoin, dont les probabilités de réussite économique ne devraient différer en rien de celles du groupe majoritaire.

La comparaison entre les natifs canadiens des groupes minoritaires et ceux du groupe de référence vise à vérifier si des écarts persistent entre les deux groupes lorsque les individus considérés sont tous de naissance canadienne.

Cette partie de l'analyse porte sur les communautés qui comptent des natifs canadiens en proportion appréciable: grecque, italienne, portugaise (communautés de type ethno-économique) et noire anglophone (communauté de type politico-économique).

Les trois communautés européennes sont regroupées. Ne sont inclus dans les comparaisons que les individus âgés de moins de 30 ans, les natifs du Canada des groupes minoritaires étant plus jeunes, dans l'ensemble, que le groupe de référence.

### *Natifs canadiens d'origine sud-européenne*

Dans les communautés d'origine sud-européenne, les résultats obtenus précédemment indiquaient, par rapport au groupe de référence, une surreprésentation des rendements «normaux» de l'éducation sur le marché du travail. Les natifs canadiens des trois communautés (tableau 5.15) semblent toutefois perdre cette caractéristique: à âge égal (il s'agit des moins de 30 ans dans les deux sous-groupes), le niveau de rendement de leur éducation n'est pas significativement différent de celui des informateurs du groupe de référence. Toutefois, 30 % d'entre eux subissent une déqualification contre 23 % dans le groupe de référence; et 5 % seulement obtiennent un rendement supérieur de leurs compétences académiques, contre 8 % des interviewés du groupe de référence. Ces différences sont faibles et pourraient être dues aussi bien au hasard qu'à une tendance réelle à un désavantage au sein des jeunes actifs de deuxième génération dans les communautés d'Europe du Sud. Mais notre sous-échantillon étant très réduit, l'hypothèse mériterait d'être testée sur des effectifs plus nombreux. Il

est en effet curieux de constater que les différences, même lorsque non significatives, vont dans un même sens dès que l'éducation du groupe ou sous-groupe considéré offre une structure semblable à celle du groupe de référence.

Une hypothèse dans le sens d'une minorisation économique des jeunes de la deuxième génération des communautés sud-européennes pourrait par ailleurs trouver fondement dans une problématique axée sur l'intégration des groupes minoritaires. D'une part, compte tenu de leur socialisation au Québec, de leur tendance à adopter comme référent politique la société indifférenciée plutôt que la communauté, et de leur niveau d'éducation semblable à celui du groupe de référence, on voit mal pourquoi les natifs canadiens d'origine sud-européenne[3] tenteraient une insertion économique différenciée, comme l'ont fait, par obligation, leurs parents ou grands-parents. D'autre part, ils pourraient rencontrer, en tant qu'individus issus de groupes minoritaires, des difficultés de parcours, dues à des conflits intergénérationnels (Bredimas-Assimopoulos, 1975) et à des raisons de stigmatisation sociale par suite d'une appartenance identifiable à un groupe minoritaire.

### *Noirs anglophones nés au Canada*

On constate que les jeunes Noirs anglophones nés au Canada (45 cas) subissent une déqualification près de deux fois supérieure à celle des jeunes du groupe de référence (43 % contre 23 %), en même temps que des gains de statut deux fois moindres (4 % contre 8 %). Ces différences sont significatives au seuil de 0,03 (tableau 5.16).

Si le fait d'être né au Canada lève la barrière de l'extranéité et des différences contextuelles de socialisation, les résultats précédents pourraient indiquer l'existence de difficultés d'insertion économique propres à ce groupe. La constance des déqualifications à travers les générations suggère de plus qu'il s'agit d'une tendance due à d'autres facteurs que ceux découlant de l'immigration. Les observations sur les jeunes Noirs anglophones nés au Canada accentuent en effet le désavantage observé plus haut sur la communauté dans son ensemble.

**Les secteurs d'activité**

Les théories sur la segmentation du marché du travail regroupent les sous-secteurs d'activité en trois grands secteurs d'emploi, typifiés en regard des conditions de travail et des possibilités de promotion qu'ils offrent à la main-d'œuvre (Boisjoly, 1990).

Le secteur dit *concurrentiel* regroupe les entreprises peu productives, non technologisées, fonctionnant sur la base d'un marché local limité, et dont la main-d'œuvre constitue le principal facteur de productivité. Un haut niveau de concurrence, de faibles marges de profit et une capacité réduite de trouver de nouveaux marchés en font des entreprises instables. Les emplois sont donc eux-mêmes instables et mal rémunérés; ils offrent de faibles possibilités de promotion et ne sont pas protégés. Les entreprises du secteur concurrentiel sont nombreuses et de taille réduite.

Le secteur dit *monopoliste* regroupe au contraire les grandes entreprises technologisées, très peu nombreuses, dont l'investissement en capital est supérieur à l'investissement en main-d'œuvre. Le marché de ces dernières est national ou international, et elles offrent un haut niveau d'intégration verticale, ce qui exige la formation et donc la stabilité et la promotion de la main-d'œuvre. Cette dernière est syndiquée, bien rémunérée et jouit de bénéfices marginaux (plans de pension, d'assurances, vacances payées négociées, etc.).

Cependant, les règles et pratiques d'embauche qui y prévalent entraîneraient leur inaccessibilité pour la main-d'œuvre réputée instable, laquelle est assimilée à des groupes sociaux spécifiques, comme par exemple les femmes et certaines minorités. La protection syndicale de la main-d'œuvre de ce type d'entreprises entraînerait également leur inaccessibilité en périodes de récession ou de fermeture des marchés.

Entre ces deux grands segments économiques se situerait le secteur *étatique*, regroupant les entreprises de distribution des services publics (santé, éducation, services sociaux, électricité et autres services). Bien que non axé sur la production et le profit, ce troisième secteur, en raison du mode de contrôle qui y règne, serait plus près du

deuxième que du premier en ce qui regarde la stabilité des emplois et la rémunération des travailleurs, par ailleurs syndiqués.

Il s'ensuit que, à compétences égales, la main-d'oeuvre du secteur concurrentiel serait soumise à des contraintes et conditions de travail très différentes de celles de la main-d'oeuvre des secteurs monopoliste et étatique. En particulier, des salaires inférieurs, assortis d'une précarité d'emploi généralisée, caractériseraient les conditions de travail de la main-d'oeuvre du secteur concurrentiel.

Ce secteur regroupe les entreprises du commerce de détail, de l'hébergement et la restauration, des services personnels, et des manufactures non technologisées (du textile et de la confection en particulier).

À moyen ou long termes, une partie de la main-d'oeuvre insérée dans des entreprises concurrentielles se verrait en outre doublement désavantagée. Un premier désavantage consiste à ne pas avoir accès aux entreprises de type non concurrentiel, et un deuxième résulte de la déqualification qu'entraîne, à la longue, une insertion dans le secteur concurrentiel.

Pour les personnes immigrées, l'insertion dans le secteur concurrentiel peut résulter des obstacles rencontrés pour s'insérer, après leur immigration, dans le secteur non concurrentiel: absence de réseaux, méconnaissance de la langue, non reconnaissance d'un diplôme ou d'une expérience acquise à l'étranger, obstacles que la discrimination coutumière ne fait que renforcer (Henry et Ginzberg, 1985). Leur insertion dans les entreprises concurrentielles ne peut par la suite que leur nuire (moins de possibilités d'apprendre la langue, dévalorisation de leur expertise de base), de sorte que leurs chances d'obtenir un emploi dans des sous-secteurs stables et recherchés s'amenuisent avec le temps.

L'insertion dans un sous-secteur de type concurrentiel pourrait donc en partie «expliquer» les déqualifications supérieures à celles du groupe de référence dans certains groupes, ce qui corroborerait l'hypothèse de l'exclusion, laquelle proviendrait en partie des règles et pratiques d'embauche des secteurs monopoliste et étatique, le secteur concurrentiel devenant par le fait même un secteur refuge pour la main-d'oeuvre y ayant été refoulée.

Les analyses qui suivent ne peuvent tenir rigoureusement compte des types de secteurs définis plus haut, le nombre de cas, la codification de base et l'absence de critères précis de classification empêchant des regroupements parfaitement homogènes.

L'objectif visé est une description des tendances à la déqualification observées dans les entreprises de type concurrentiel plutôt qu'une analyse des déqualifications en fonction du type de secteur.

Les sous-secteurs d'activité sont regroupés en six catégories, dont les première (manufactures des sous-secteurs du textile et de la confection en majorité), troisième (commerce de détail, alimentaire en grande majorité) et sixième (hébergement, restauration et services personnels) font partie du secteur dit concurrentiel.

Les autres catégories (deuxième: commerce de gros, finances, assurances et immobilier; quatrième: communications, services publics et gouvernementaux; et cinquième: enseignement, santé et services sociaux), peuvent être assimilées aux secteurs non concurrentiels monopoliste ou étatique.

***Distributions sectorielles (tableau 3.4, annexe 3)***

Les distributions sectorielles des échantillons ne suivant pas terme à terme les distributions de recensement, elles ont été reportées en annexe. Néanmoins, les données censitaires corroborent les tendances observées dans les données d'échantillon. Les descriptions qui suivent visent simplement à signaler les aires de concentration des informateurs.

À l'exception de la communauté noire anglophone, les groupes étudiés se concentrent d'abord dans le sous-secteur manufacturier, où les pourcentages atteints dépassent celui observé dans le groupe de référence (26 %). Ainsi, les sous-secteurs du textile et de la confection (auxquels sont agrégés les sous-secteurs de la construction et des transports, regroupant peu de cas) recrutent, en proportions très élevées, les informateurs des communautés d'Asie du Sud-Est (59 %), chinoise (53 %), d'Asie du Sud (52 %), portugaise (47 %), italienne (46,5 %), grecque (43 %) et noire francophone (31 %).

Le deuxième sous-secteur de concentration est, pour tous également, à l'exception du groupe d'Asie du Sud-Est, celui de l'hébergement, de la restauration et des services personnels. Chinois (29 %), Portugais (27 %), Grecs (23 %), et Noirs anglophones (23 %) y sont près de deux fois plus nombreux que les informateurs du groupe de référence (12 %).

Ce dernier est par contre mieux représenté (20 %) que les autres dans le commerce de détail (regroupant ici également quelques cas rattachés aux services aux entreprises), où les informateurs d'origine chinoise sont particulièrement peu nombreux (5 %).

Les informateurs des groupes étudiés sont donc majoritairement insérés dans des entreprises du secteur concurrentiel, où, à l'exception du commerce de détail, ils sont surreprésentés.

Corollairement, ils sont peu présents dans le secteur non concurrentiel, les Noirs anglophones et francophones exceptés, bien représentés, pour leur part, dans l'enseignement, la santé et les services sociaux (24 % et 26 % respectivement).

### *Distributions des rendements de l'éducation sur le marché du travail selon les sous-secteurs du secteur concurrentiel*

#### Manufactures, construction et transports[4]

Bien que pour le groupe de référence (tableau 5.17), le sous-secteur manufacturier n'offre aucune particularité, si ce n'est un faible taux de déqualification (11 %) et un taux plus faible encore de surrentabilisation (5 %) de l'éducation détenue, ce sous-secteur joue un rôle important pour les groupes minoritaires. Ils y sont non seulement concentrés, mais encore, pour certains, déqualifiés dans des proportions supérieures à leur taux global de déqualification. Ainsi, les Noirs francophones (tableau 5.19), dont le taux global de déqualification s'établit à 21 %, y sont déqualifiés à 30,5 %, et les Asiatiques du Sud (tableau 5.22), dont le taux global de déqualification est de 23 %, à 29 %.

Le sous-secteur manufacturier[5], où la main-d'œuvre minoritaire se trouve concentrée (soit par suite d'une ghettoisation structu-

relle des groupes ethno-économiques, soit par suite du refoulement de la main-d'oeuvre scolarisée d'immigration plus récente), offre donc peu d'avantage à cette main-d'oeuvre: elle s'y retrouve en partie ghettoïsée ou déqualifiée.

#### Hébergement, restauration et autres services personnels

Si le sous-secteur manufacturier indique des désavantages pour la main-d'oeuvre minoritaire, l'hébergement, la restauration et les autres services personnels semblent remplir pour cette main-d'oeuvre une double fonction. Ils semblent en effet offrir aux communautés de type ethno-économique une voie de mobilité ascendante et à ceux de type politico-économique un refuge se soldant par un taux élevé de déqualifications.

Les communautés de type ethno-économique, mais aussi la communauté noire francophone, réalisent des gains de statut proportionnellement nombreux dans ces sous-secteurs d'activité. Dans ces cinq groupes, la proportion de surrentabilisation de l'éducation dépasse celle de leur surrentabilisation générale. Ainsi 36 % des Chinois (tableau 5.20), 23 % des Noirs francophones (tableau 5.19), 27 % des Grecs (tableau 5.25), 21 % des Portugais (tableau 5.24) et 13,5 % des Italiens (tableau 5.23), obtiennent un rendement supérieur de leur éducation, alors que leur taux général de surrentabilisation est de 15 % (Chinois), de 7 % (Noirs francophones), de 10 % (Grecs et Portugais) et de 7 % (Italiens). En même temps, les pourcentages de déqualification sont dans ces groupes (sauf dans la communauté italienne) bien en deçà des pourcentages de surrentabilisation.

Dans les autres groupes au contraire, les déqualifiés sont partout plus nombreux que les informateurs ayant réussi à obtenir une surrentabilisation de leur éducation.

Les Noirs anglophones en particulier (tableau 5.18) comptent 10 % de surrentabilisation contre 15,4 % de déqualification.

Le groupe de référence (tableau 5.17), comme les Noirs anglophones et les Asiatiques du Sud et du Sud-Est, est ici plus souvent déqualifié que mobile. Mais tout comme les communautés de type ethno-économique, il obtient un taux de surrentabilisation de son éducation supérieur à son taux général (21 % comparé à 13,5 %).

Peut-être est-ce là une indication supplémentaire de la fonction économique des sous-secteurs de la restauration et des services pour la main-d'oeuvre: ils ouvriraient aux individus peu scolarisés une voie de mobilité ascendante (accès à la gérance ou à l'entrepreneuriat) mais offriraient aux plus éduqués peu de possibilités de rentabiliser leur éducation. Aussi les groupes peu scolarisés y trouveraient-ils une voie promotionnelle. C'est dans ces sous-secteurs qu'apparaît le plus clairement l'insertion typique des groupes dits ethno-économiques.

Ainsi les Chinois qui surrentabilisent leur éducation y parviennent presque exclusivement (71 %) dans ces sous-secteurs. Les Grecs, les Portugais et les Italiens dans des proportions de 59 %, 50 % et 33 % respectivement.

**Commerce de détail**

Comme l'hébergement et la restauration, les sous-secteurs du commerce de détail permettent une meilleure rentabilité de l'éducation dans les communautés de type ethno-économique que dans les autres: Chinois, Portugais et Grecs y surrentabilisent mieux leur éducation que les autres groupes (tableaux 5.20, 5.24 et 5.25).

Au contraire, un désavantage très marqué ressort pour les autres communautés, en particulier noire anglophone et noire francophone, où les pourcentages de déqualifiés atteignent 53 % et 39 % respectivement (tableaux 5.18 et 5.19).

Le réseau commercial des communautés ethno-économiques est encore une fois visible dans ces sous-secteurs.

Le ratio des surrentabilisations sur les déqualifications montre en outre que les communautés noire anglophone et francophone sont les plus désavantagées: 1 pour 3,8 chez les Noirs anglophones et 1 pour 7 chez les francophones. Dans le groupe de référence le ratio est de 1,2 pour 1.

***Distributions des rendements de l'éducation sur le marché du travail selon les sous-secteurs du secteur non concurrentiel***

**Commerce de gros, finance et immobilier**

Seuls les Noirs anglophones sont proportionnellement plus nombreux dans ces sous-secteurs que les informateurs du groupe de référence. Par contre, de tous les groupes, il s'agit aussi du plus désavantagé: 39,5 % de rendements inférieurs de l'éducation contre 4 % de rendements supérieurs (tableau 5.18), ce qui représente un ratio de 8,5 déqualifiés pour 1 individu qui surrentabilise son éducation. De façon générale cependant, il s'agit de sous-secteurs qui entraînent plus de déqualifications que de surrentabilisations.

**Enseignement, santé et services sociaux**

Ces sous-secteurs sont les seuls parmi ceux gérés par des administrations publiques ou parapubliques auxquels certains groupes accèdent en proportion en apparence normale: femmes noires anglophones, francophones et sud-asiatiques, hommes noirs francophones (tableaux 3.5 et 3.6, annexe 3). Or, bien que les déqualifications y soient toujours légèrement supérieures aux surrentabilisations, les Noirs anglophones y sont moins souvent déqualifés qu'en général (17,4 % contre 25,8 % au total: tableau 5.18).

**Communications, services publics et services gouvernementaux**

Les groupes étudiés sont sous-représentés dans ces sous-secteurs qui offrent des conditions de travail parmi les plus avantageuses.

De plus, nulle part, sauf dans le groupe de référence, la proportion des surrentabilisations ne dépasse celle des déqualifications.

Ces sous-secteurs fournissent du reste au groupe de référence (tableau 5.17) ses plus grandes probabilités de gain de statut: 28 % des informateurs surrentabilisent leur éducation alors que le taux global de surrentabilisation est de 13,5 % dans ce groupe.

***Conclusion***

Les informateurs des communautés étudiées sont surreprésentés dans le secteur concurrentiel, qui n'offre pas aux plus éduqués d'entre eux de possibilités d'emploi correspondant à leur niveau d'éducation. Les groupes de type ethno-économique trouvent cependant dans les sous-secteurs concurrentiels de l'hébergement, la restauration et les services personnels, des possibilités d'obtention d'un rendement supérieur d'une éducation (par ailleurs faible) par la création de restaurants ou de commerces reliés aux services (cordonneries, ateliers de réparation, etc.). Quant aux groupes de type politico-économique, dont certains (Noirs et femmes d'Asie du Sud) sont par ailleurs bien représentés dans la santé et l'enseignement, ils subissent dans les sous-secteurs non concurrentiels des proportions élevées de déqualification de leur éducation.

De façon générale et à partir des échantillons, qui dans les communautés chinoise, italienne et portugaise surreprésentent les personnes de plus de 35 ans et celles nées à l'étranger, le secteur de type concurrentiel permettrait dans une certaine mesure la mobilité des groupes dits ethno-économiques, mais aucunement celle des groupes plus scolarisés et d'immigration plus récente, dits politico-économiques.

Toutefois, la mobilité des groupes de type ethno-économique dans le secteur concurrentiel pourrait être liée à la première génération (nés à l'étranger) seulement. C'est ce que nous allons maintenant tenter de vérifier.

## DES MODES D'INSERTION DIFFÉRENCIÉS SELON LES GÉNÉRATIONS DANS LES COMMUNAUTÉS D'EUROPE DU SUD

Certains des résultats précédents indiquent des différences marquées entre la population immigrée et les natifs du Canada dans les communautés d'Europe du Sud. Les niveaux de connaissance

linguistique et de scolarité ainsi que les modes d'identification à la société globale montrent en effet des différences importantes entre les deux sous-groupes.

Ces différences, qui rapprochent du groupe de référence les jeunes et les natifs canadiens des communautés sud-européennes, suggèrent la possibilité d'un changement de modèle d'insertion économique pour la deuxième génération. L'insertion des natifs pourrait en effet se faire selon un modèle non différencié.

L'observation d'un tel changement dans les communautés d'Europe du Sud indiquerait d'une part l'instabilité du modèle d'insertion ethno-économique et, d'autre part, la faible voie promotionnelle qu'offre ce modèle dès que changent les conditions sociales (éducation et contexte politique) d'une communauté.

À titre purement exploratoire, des comparaisons entre les deux générations des communautés d'Europe du Sud ont été établies, afin de vérifier la plausibilité de l'hypothèse de l'instabilité du type ethno-économique. Les comparaisons portent sur le milieu de travail (ethnique ou non ethnique), le statut occupationnel (autonome ou salarié) et le sous-secteur d'activité.

La langue de travail est utilisée comme indicateur du milieu social de travail (ethnique ou non ethnique).

### *La langue de travail (tableau 5.26)*

En autant que la langue soit un bon indicateur du milieu de travail, elle illustre la nette différence entre les milieux d'insertion économique des deux générations: 35 % des natifs, contre 67 % des immigrés, utilisent leur langue maternelle comme langue de travail. Les proportions d'utilisateurs et de non-utilisateurs de la langue maternelle au travail sont donc inversées entre les deux sous-groupes d'immigrés et de natifs.

Un milieu d'insertion non ethnique (la langue de travail est le français ou l'anglais) semble procurer moins d'avantages aux immigrés qu'un milieu d'insertion ethnique (la langue de travail est autre), puisque 13 % des immigrés insérés dans un milieu non ethnique

subissent une déqualification contre 5 % seulement de ceux insérés dans un milieu ethnique. Les surrentabilisations sont également plus importantes pour les immigrés dans un milieu ethnique (10,5 %) que non ethnique (6,5 %).

Au contraire, chez les informateurs nés au Canada, un milieu non ethnique procure des surrentabilisations de l'éducation plus élevées qu'un milieu ethnique (7 % contre 1 %). Cependant les déqualifications sont également plus nombreuses pour eux dans un milieu non ethnique que dans un milieu ethnique (33,3 % contre 13,5 %).

En même temps que le profil éducationnel, le mode d'insertion aurait donc changé de façon manifeste entre les deux générations et, nonobstant les risques de déqualification qui semblent élevés pour les natifs qui s'insèrent dans un milieu de travail non ethnique, une insertion non différenciée leur permet quand-même l'atteinte plus fréquente d'un rendement supérieur de leur éducation.

***Un statut autonome ou salarié (tableau 5.27)***

Un statut autonome signifie une insertion au marché du travail par la voie de l'entrepreneuriat, modalité plus courante dans les communautés de type ethno-économique que dans les autres groupes.

Or, les autonomes sont deux fois plus nombreux proportionnellement chez les immigrés (16 %) que chez les Canadiens de naissance (8 %). Les informateurs de naissance canadienne sont toutefois beaucoup plus jeunes que les immigrés.

Tel que signalé par plusieurs auteurs, on note par ailleurs des probabilités de rendement supérieur de l'éducation beaucoup plus fortes et de déqualification beaucoup plus faibles pour les immigrés qui travaillent à leur propre compte que pour les immigrés salariés: 28 % des autonomes immigrés obtiennent un rendement supérieur de leur éducation contre 6 % des salariés, ce qui s'explique par le nombre élevé d'immigrés peu éduqués qui deviennent entrepreneurs.

Or, la situation est toute autre pour les natifs canadiens. Les autonomes nés au Canada subissent en effet un taux de déqualification de près de deux fois supérieur à celui des salariés (49,5 % contre

25 %), ce qui pourrait signifier une insertion forcée des éduqués dans l'entrepreneuriat, par suite d'un manque d'emploi.

***Le sous-secteur d'activité (tableau 5.28)***

Les indices du délaissement du réseau économique ethnique par les natifs canadiens, ainsi que la faible rentabilité que ce réseau leur procure, continuent de s'accumuler lorsqu'on considère les sous-secteurs d'activité investis par l'un et l'autre groupe.

Les Canadiens de naissance délaissent le sous-secteur manufacturier pour s'engager dans les secteurs tertiaires: commerce de gros, finance, immobilier (12 % contre 4 % des immigrés), commerce de détail et services aux entreprises (22 % contre 11,5 %). Ils ont aussi plus que les immigrés accès au parapublic (14,5 % contre 9 %), mais ils demeurent proportionnellement peu nombreux dans les communications et les services publics et gouvernementaux (6 % dans chacun des deux groupes).

Ils continuent par ailleurs, et en plus forte proportion apparemment que les immigrés, à investir le sous-secteur des services (hébergement, restauration et autres) où leur nombre représente 24 % (les immigrés y sont insérés à 17 %).

Bien que les natifs canadiens soient relativement peu nombreux dans nos échantillons et que leur distribution dans les secteurs d'activité ne soit pas généralisable, il demeure que la tendance observée (le délaissement des sous-secteurs manufacturiers pour les activités du tertiaire) est assez marquée pour qu'on la considère comme un bon reflet de la réalité.

Une autre tendance se dessine cependant: la réussite moins marquée (déqualifications plus fortes et surrentabilisations moins fortes) des natifs canadiens dans le secteur non concurrentiel. Ainsi, même s'ils y sont très peu nombreux, les immigrés semblent avoir réussi dans de fortes proportions[6] à atteindre un rendement supérieur de leur niveau d'éducation dans le commerce de gros, la finance et l'immobilier.

La distribution des natifs canadiens d'origine sud-européenne dans les sous-secteurs d'activité se rapproche de celle observée dans le groupe de référence, bien qu'ils demeurent deux fois moins nombreux que ce groupe dans le secteur public (6 % contre 14 %) et deux fois plus nombreux dans les services (24 % contre 11 %).

### *Conclusion*

Ce bref survol ne visait qu'à glaner des indications permettant de situer grossièrement les différences dans les modalités d'insertion sur le marché du travail entre les première et deuxième générations des communautés sud-européennes. Les résultats suggèrent l'existence possible de deux modèles.

L'un, suivi par les immigrés, dont on a constaté qu'ils s'inséraient d'abord dans le sous-secteur manufacturier puis dans celui des services privés, avec de très fortes tendances à s'insérer dans le réseau économique ethnique et une tendance plus forte que les natifs du Canada à travailler à leur compte.

L'autre, suivi par les natifs canadiens, se rapproche du modèle d'insertion générale: milieu de travail beaucoup moins empreint d'ethnicité, insertion fondée sur le potentiel académique dans le travail salarié. Comme conséquence des deux tendances observées dans le groupe des natifs canadiens, on note une répartition de leur main-d'œuvre se rapprochant de celle du groupe de référence.

Toutefois, à en juger par les déqualifications plus nombreuses dans le groupe des natifs que dans celui des immigrés, il se pourrait que le modèle d'insertion non différencié des premiers leur réussisse moins bien que le modèle d'insertion traditionnel aux seconds.

## LES ÉCARTS COMPARÉS SUIVANT LE NIVEAU DE SCOLARITÉ

Le niveau de scolarité étant le premier facteur explicatif du statut occupationnel, nous avons tenté, tout en suivant la procédure de comparaison avec le groupe de référence, d'identifier ceux des niveaux de scolarité supérieure qui induisent le plus de «pertes» (rendement inférieur ou déqualification) et ceux qui, parmi les moins élevés, induisent le plus de «gains» (rendement supérieur ou surrentabilisation).

D'après la mesure utilisée, les diplômés universitaires peuvent subir des pertes mais non profiter de gains, et les diplômés du secondaire et autres moins scolarisés, peuvent bénéficier de gains mais non subir des pertes. Seuls les diplômés du collégial peuvent être situés en deçà ou au-delà de leurs qualifications théoriques et par conséquent subir des pertes ou bénéficier de gains.

Afin de contrôler minimalement ce biais inhérent à la mesure, et dans le but également d'identifier les niveaux de scolarité qui posent le plus problème, nous avons isolé les informateurs selon le niveau de scolarité atteint[7].

### *Niveaux universitaires*

Les cycles universitaires supérieurs (2e, 3e cycles et professions libérales) entraînent un niveau de déqualification relativement élevé, soit de 28 % dans le groupe de référence (sur 28 individus).

Le taux de déqualification des individus ayant atteint ce niveau de diplomation dans les autres communautés semble légèrement plus élevé, sauf chez les Noirs francophones. Le nombre restreint des effectifs ne nous permet pas de tirer de conclusions autres qu'hypothétiques. Signalons seulement que les taux de déqualification pourraient être anormalement élevés dans les communautés sud-asiatique (38 % sur 23 individus), sud-est-asiatique (32 % sur 16 individus) et noire anglophone (33 % sur 14 individus) (tableau 5.29).

Les résultats observés pour les informateurs détenant un diplôme de premier cycle universitaire précisent la tendance. Il devient ici plus clair en effet que les Noirs anglophones, Sud-Est-Asiatiques et possiblement Sud-Asiatiques, rentabilisent moins bien leur scolarité universitaire que le groupe de référence.

Ce dernier subit en effet un taux de déqualification de 22 %, mais pour les diplômés de premier cycle appartenant à la communauté noire anglophone, le taux monte à 54 % (sur 30 individus), à 51 % pour ceux qui appartiennent à la communauté sud-est-asiatique (sur 68 individus) et à 31,5 % (sur 52 individus) pour ceux de la communauté sud-asiatique.

Noirs francophones et Chinois ne semblent pas non plus arriver à rentabiliser au même point que le groupe de référence un premier cycle universitaire, puisque 42 % (sur 17 individus) et 39 % (sur 30 individus) d'entre eux respectivement subissent une déqualification sur le marché du travail.

On ne peut risquer d'interpréter les résultats observés chez les Italiens et les Portugais d'origine (ils sont trop peu nombreux à avoir atteint ce niveau de diplomation). Quant aux déqualifiés de la communauté grecque (27 % sur 23 individus) leur proportion est semblable à celle observée dans le groupe de référence (tableau 5.30).

### *Niveau collégial*

La description comparée du rendement du niveau de scolarité collégial se complique du fait que la troisième catégorie (rendement supérieur) a un impact sur les deux autres catégories de l'indice.

Il s'ensuit que dans l'ensemble, les taux de rendement normal sont faibles: le plus élevé est de 53 %; il est atteint dans la communauté noire francophone. Les autres oscillent entre 34 % (communautés grecque et noire anglophone) et 13 % (communauté du Sud-Est asiatique). Il est de 28 % dans le groupe de référence (tableau 5.31).

En général aussi, les taux de rendement inférieur sont plus élevés que les taux de rendement supérieur. Dans le groupe de réfé-

rence par exemple, les déqualifications sont deux fois plus nombreuses que les surrentabilisations (48 % contre 24 %).

Cependant les taux de déqualification et de surrentabilisation de ce niveau d'éducation, ainsi que le rapport entre les deux, varient selon le groupe.

Les surrentabilisations sont très peu présentes dans les communautés noire francophone (2 %), grecque (2 %), sud-est-asiatique (3 %) et noire anglophone (8 %). Bien que plus nombreuses dans les communautés sud-asiatique et italienne (16 %), elles n'en demeurent pas moins plus faibles que celles observées dans le groupe de référence (24 %). Les communautés portugaise et chinoise arrivent toutefois à surrentabiliser leur éducation de façon égale (portugaise 24,5 %) ou supérieure (chinoise 32 %) au groupe de référence.

Quant aux déqualifications, leur taux est particulièrement élevé dans la communauté d'Asie du Sud-Est (84 %). Il est également élevé dans les communautés grecque (64 %), noire anglophone (59 %), sud-asiatique (58 %) et italienne (57 %). Il est faible par contre dans la communauté chinoise (38 %).

Le rapport entre les deux taux désavantage donc nettement les Asiatiques du Sud-Est (84 % de déqualification et 3 % de surrentabilisation), les Grecs (64 % et 2 %), les Noirs francophones (45 % et 2 %) et les Noirs anglophones (59 % et 8 %; tableau 5.31).

### *Niveau secondaire*

À partir de ce niveau de scolarité, il devient impossible, avec la mesure utilisée, d'être déqualifié. Seuls les informateurs qui obtiennent un gain de statut et ceux dont le niveau d'emploi est conforme au niveau de scolarité peuvent être identifiés.

Le tableau 5.32 révèle une répartition relativement stable des surrentabilisations d'une éducation de niveau secondaire. Le groupe de référence établit la norme à 19 %. Seuls les Italiens d'origine pourraient s'en écarter, leur taux de surqualification étant deux fois moindre (9 %).

### *Niveau primaire*

La comparaison entre les tableaux 5.32 et 5.33 révèle que le niveau de scolarité primaire (ou moindre) induit moins de surrentabilisations que le secondaire: deux fois moins dans le groupe de référence (9,5 % contre 19 %). Mais la différence est encore plus marquée dans les deux communautés noires, où il y a trois fois moins de gains de statut au niveau de scolarité primaire qu'au niveau secondaire, et chez les Asiatiques du Sud et du Sud-Est, où il y en a quatre et cinq fois moins.

Par contre, les Chinois et Grecs d'origine bénéficient d'un taux égal de surrentabilisation de leur éducation de niveau primaire ou secondaire, ce qui reflète probablement la structure économique ethnique des deux communautés, caractérisée par le travail autonome dans le secteur concurrentiel.

### *Conclusion*

Les taux de déqualification et de surrentabilisation d'une éducation liés à chaque niveau de scolarité font ressortir deux tendances principales:

1. les niveaux de scolarité supérieurs (universitaires) sont moins rentables pour toutes les communautés que pour le groupe de référence. Ce sont cependant les communautés noire anglophone et sud-est-asiatique qui semblent être les plus pénalisées à ce niveau d'éducation;

2. parmi les informateurs ayant atteint le niveau collégial, le rapport entre surqualifications et déqualifications désavantage ceux des communautés étudiées, à l'exception des Chinois. Les plus désavantagés pourraient être les Sud-Est-Asiatiques, les Grecs, les Noirs francophones et anglophones.

Le niveau collégial étant celui où en général les déqualifiés sont les plus nombreux, on peut se demander si la surreprésentation des Noirs anglophones à ce niveau de scolarité ne serait pas un facteur explicatif des écarts observés entre eux et le groupe de référence sur le marché du travail. Ce facteur pourrait effectivement jouer légèrement sur la tendance à la déqualification observée dans ce groupe.

Cependant, deux autres tendances, décelées chez les Noirs anglophones, infirment cette hypothèse:

1. les déqualifications subies sont aussi nombreuses proportionnellement chez les diplômés universitaires que chez les diplômés du collégial;

2. le rapport déqualifications/surrentabilisations, au niveau collégial, est de 2 pour 1 dans le groupe de référence alors qu'il est de 7 pour 1 chez les Noirs anglophones.

Ces tendances indiquent que le niveau collégial induirait certes un fort pourcentage de déqualification sur le marché du travail. Mais le pourcentage est plus élevé chez les Noirs anglophones que dans le groupe de référence (59 % contre 48 %) et par ailleurs, il n'existe pas, chez les Noirs anglophones, de compensation à ce désavantage, puisque les gains de statut qu'ils obtiennent sont trois fois moins fréquents que dans le groupe de référence (8 % contre 24 %).

Cela dit, les niveaux inférieurs de scolarité ne semblent entraîner d'avantage relatif que pour les deux communautés les plus axées sur le travail indépendant, soit les communautés chinoise et grecque, qui comptent chacune 14 % de rendement supérieur de ce niveau de scolarité, comparativement à 9,5 % dans le groupe de référence.

## L'EFFET DES CONNAISSANCES LINGUISTIQUES SUR LE RENDEMENT DE L'ÉDUCATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Vu les effectifs restreints des échantillons, il est impossible de tenir explicitement compte du facteur linguistique simultanément à l'expérience de travail dans l'analyse des écarts. Un bref aperçu des rendements de l'éducation sur le marché du travail en fonction des connaissances linguistiques (parlées) permet tout de même d'évaluer l'importance relative de la connaissance de la langue dans l'acquisition d'un statut occupationnel non déqualifié.

Les individus les plus susceptibles d'être désavantagés à cause de leur méconnaissance de la langue étant les plus éduqués, c'est-à-

dire ceux dont le métier devrait être rentabilisé dans les techniques ou les services professionnels, seuls les détenteurs d'un diplôme collégial ou universitaire sont inclus dans les tableaux 5.34 à 5.36.

Les connaissances linguistiques ne semblent avoir aucun effet sur le rendement de l'éducation du groupe de référence: la relation entre les deux variables est relativement stable, et les légères différences qu'on observe ne sont pas significatives (tableau 5.34).

Par contre, dans les communautés de type politico-économique (tableau 5.35) aussi bien que dans celles de type ethno-économique (tableau 5.36), à la méconnaissance du français et de l'anglais (allophones) est associé un rendement inférieur de l'éducation dans 84 % des cas; le bilinguisme est associé à un rendement supérieur de l'éducation, mais seulement dans les communautés de type politico-économique (61 % des cas); l'unilinguisme anglais à un rendement supérieur dans les communautés de type ethno-économique (62 % des cas).

Il s'ensuit que ne parler ni le français ni l'anglais, pour les informateurs détenant au moins un diplôme de niveau collégial, rend très difficile la rentabilisation de ce niveau de scolarité. Cependant les individus dans cette situation sont très peu nombreux (entre 2,5 % et 5 %).

Par ailleurs, si le bilinguisme constitue un atout dans la rentabilisation d'une éducation de niveau collégial ou supérieure, cet avantage semble plus marqué dans les communautés de type politico-économique que dans celles de type ethno-économique, où l'unilinguisme anglais se révèle être plus apte que l'unilinguisme français (voire que le bilinguisme) à permettre un niveau de rentabilisation normal ou supérieur de l'éducation.

Combinés à ceux obtenus au chapitre 3, ces résultats suggèrent que le facteur linguistique pourrait être un facteur de déqualification d'importance secondaire. D'une part, les informateurs détenant un niveau d'éducation avancé, soit les plus susceptibles d'avoir été exclus d'emplois correspondant à leurs qualifications en raison de leur méconnaissance de la langue, non seulement connaissent presque toujours le français ou l'anglais, mais encore sont-ils majoritairement bilingues. D'autre part, 64 % des informateurs ont acquis la maîtrise

au moins verbale du français, de l'anglais ou des deux langues au cours des quatre premières années de leur résidence au Canada; 71 % y sont parvenus au cours des neuf premières années, ceux qui après cette période sont demeurés allophones étant presque exclusivement les immigrés anciens des communautés ethno-économiques, peu scolarisés.

Il est difficile de départager les effets cumulés des barrières linguistiques, de l'absence de reconnaissance d'une expertise professionnelle ou technique liée à un diplôme, et de la discrimination coutumière, les trois facteurs pouvant forcer les individus à prendre des emplois qui les déqualifient. Nous n'observons ici que leurs effets cumulés. Les données suggèrent cependant que le facteur linguistique étant absent ou rapidement surmontable chez les individus éduqués, la non-connaissance de la langue ne peut être, en l'absence des deux autres, un facteur déterminant de leur situation inégalitaire après 10 ans de travail dans le pays d'accueil. Par ailleurs, il est possible qu'une connaissance insuffisante ou présumée insuffisante de la langue serve de prétexte aux pratiques d'exclusion de la part de certains employeurs. Comme on l'a constaté au chapitre 2, les personnes interrogées tiennent une langue maternelle et un accent étrangers, en l'absence de visibilité physique, comme importants éléments d'association à l'extranéité par le groupe majoritaire. Lorsque non-connaissance du français (ou de l'anglais) ou accent étranger se superposent à la visibilité phénotypique, l'exclusion fondée sur la race pourrait éventuellement être prétextée par la connaissance insuffisante de la langue, et vice versa. La présence des deux facteurs combinés dans un groupe pourrait donc rendre les individus plus vulnérables aux préjugés et aux comportements discriminatoires, ceux-ci pouvant s'appuyer sur deux critères au lieu d'un seul.

## SYNTHÈSE

Lorsque l'on compare les groupes minoritaires de l'étude au groupe de référence, du point de vue du rendement du niveau d'éducation détenu sur le marché du travail, on constate des inégalités, sauf

chez les hommes des communautés noire francophone, chinoise et grecque.

Cependant les écarts décelés ne désavantagent pas toujours les groupes minoritaires.

En général les communautés peu scolarisées présentent des taux de déqualification de leur éducation inférieurs aux 15 % obtenus dans le groupe de référence. Mais, à l'exception des hommes d'origine chinoise, elles ne présentent pas non plus des taux de surrentabilisation d'une éducation supérieurs à celui établi par ce groupe (17 % chez les hommes et 10 % chez les femmes).

Au contraire, les groupes scolarisés présentent en général des disparités qui les désavantagent: les communautés d'Asie du Sud-Est et noire anglophone en particulier.

Nous avons tenté d'examiner de plus près l'une et l'autre situations, en établissant des relations qui permettent à la fois d'observer les processus d'intégration de la main-d'oeuvre au marché du travail et la levée éventuelle des disparités en fonction des années d'expérience sur le marché du travail canadien ou québécois.

Les observations faites sur l'échantillon composé de Français et de Britanniques d'origine (groupe de référence), montrent que le temps passé sur le marché du travail a un impact sur la déqualification de l'éducation, qui diminue, et sur sa surrentabilisation, qui augmente.

À l'exception de la communauté portugaise (qui reste stable), l'ensemble des communautés étudiées se conforme à ce processus.

Cependant certaines communautés scolarisées, malgré l'amélioration graduelle de leur situation, conservent, en cours de processus et même après 19 ans d'expérience, des écarts importants avec le groupe de référence. Chez les Noirs anglophones, il reste 25 % de déqualifiés après 19 ans d'expérience, contre 12 % dans le groupe de référence; chez les Asiatiques du Sud-Est, 25 % demeurent déqualifiés après 9 ans, contre 14 % dans le groupe de référence. En même temps, la surrentabilisation de l'éducation reste moins importante dans ces groupes que dans le groupe de référence.

La constance de ces tendances porte à croire qu'il y a bien présence de disparités désavantageant les membres des groupes minoritaires de type politico-économique. Mais les écarts qui marquent ce désavantage ne sont statistiquement significatifs après neuf ans d'expérience de travail que pour les Noirs anglophones comptant 20 ans et plus d'expérience et pour les Asiatiques du Sud-Est comptant 10 ans et plus d'expérience.

Les Noirs anglophones nés aux Canada semblent pour leur part encore plus défavorisés que l'ensemble de la communauté. La comparaison entre les natifs canadiens de la communauté noire anglophone et le groupe de référence montre que les Noirs anglophones de moins de 30 ans sont près de deux fois plus souvent déqualifiés que les individus de cet âge dans le groupe de référence (43 % contre 23 %) et qu'ils obtiennent un taux de surrentabilisation de leur éducation deux fois moins élevé que le leur (4 % contre 8 %).

L'analyse du rendement de la scolarité sur le type d'emploi détenu, entreprise par secteur d'activité, montre que la présence de surrentabilisation de l'éducation, dans les communautés de type ethno-économique (chinoise, italienne, grecque et portugaise), serait en grande partie imputable à l'entrepreneuriat dans les services de restauration et le commerce de détail, dont on sait qu'il est le plus souvent de type familial. La structure d'emploi des hommes chinois et grecs, qui ne marque, en apparence, aucun désavantage par rapport à celle des hommes du groupe de référence, en serait en réalité très différente. On ne peut en effet considérer sur une même base hiérarchique ces petits entrepreneurs du commerce et des services et les cadres des autres secteurs du tertiaire, dont la fonction publique, où les informateurs du groupe de référence surrentabilisent en partie leur niveau d'éducation.

Les données permettent également d'émettre comme hypothèse (non vérifiée ici) que les natifs canadiens des communautés sud-européennes, dont le niveau de scolarité a pourtant rejoint celui du groupe majoritaire, et dont le comportement économique est non ethnique, pourraient malgré tout subir un certain désavantage sur le marché du travail.

Les résultats mènent à deux conclusions générales, se greffant aux types communautaires.

À niveau d'éducation constant, on observe dans les communautés de type politico-économique une difficulté généralisée (les deux sexes étant regroupés) à atteindre une position socio-économique égale à celle du groupe de référence en deçà de 10 années d'expérience sur le marché du travail. À supposer que ce résultat soit dû à la période d'adaptation nécessaire après l'immigration, il est étonnant de constater que le rattrapage avec le groupe majoritaire ne s'effectue pas toujours au cours des périodes subséquentes, en particulier dans deux communautés, dont l'une récente (sud-est asiatique) et l'autre (noire anglophone) comptant parmi les plus anciennes des communautés «visibles», et où la deuxième génération serait encore en butte à des obstacles freinant son insertion égalitaire au marché du travail.

Dans les communautés de type ethno-économique, on retrouve les effets de la base communautaire ethnique. On y observe la possibilité de gains de statut par la voie de l'entrepreneuriat ethnique ou familial, suppléant en partie à la faible scolarité de la génération immigrée. Mais l'exclusion sociale des années d'après-guerre et les réseaux ethniques de recrutement de main-d'œuvre immigrée auraient contribué à produire des effets que l'on retrouve incorporés aux profils occupationnels observables aujourd'hui, une partie de la main-d'œuvre immigrée de ces communautés demeurant confinée à des emplois manufacturiers, vraisemblablement ethniques, si on en juge d'après le taux élevé d'unilingues allophones d'âge relativement avancé qu'on y trouve.

Cependant, les résultats montrent aussi que la scolarisation plus poussée de la deuxième génération dans les communautés d'Europe du Sud permet à celle-ci d'adopter un modèle d'insertion économique beaucoup plus près du modèle général, puisqu'elle s'insère comme main-d'œuvre salariée dans des réseaux de travail non ethniques. Pour les individus les plus scolarisés, les résultats suggèrent en outre que si la méconnaissance du français et de l'anglais est associée à une déqualification de l'éducation, le bilinguisme français-anglais constitue un atout dans l'atteinte d'une occupation reflétant la scolarité détenue.

Deux tendances indiquent par ailleurs la présence d'autres obstacles que la méconnaissance de la langue à une insertion égalitaire sur le marché du travail. D'une part, l'acquisition de la langue s'effectue dans un laps de temps relativement court après l'immigration, surtout pour les immigrés détenant un niveau d'éducation élevé, et, d'autre part, l'unilinguisme français se révèle moins lié que le bilinguisme ou l'unilinguisme anglais à l'atteinte d'un rendement normal ou supérieur de l'éducation sur le marché du travail. Ces tendances laissent présager que la connaissance du français ne suffit pas pour contourner d'autres obstacles entravant une insertion occupationnelle normale dans le cas de personnes appartenant à un groupe minoritaire.

## Notes du chapitre 5

1. Ce résultat est inhérent à la construction de l'indice, puisqu'un faible niveau de scolarité ne peut être déqualifié, ni un niveau élevé (universitaire) surqualifié.

2. Dans les communautés de type ethno-économique, qui bénéficient à moyen et long termes d'un meilleur taux de rentabilisation de leurs qualifications académiques que le groupe de référence (communauté portugaise exceptée), les écarts avec ce dernier sont significatifs au seuil de 0,05 dans la communauté chinoise (à partir de 10 ans d'expérience); et dans la communauté italienne (à partir de 20 ans d'expérience seulement).

   Dans les communautés de type politico-économique, où les écarts avec le groupe de référence dénotent un désavantage, le seuil de 0,05 n'est atteint que pour les communautés noire anglophone et d'Asie du Sud-Est (voir tableau 5.14).

3. Les Portugais d'origine font exception; cependant la pondération intergroupe appliquée aux résultats du tableau 5.14 diminue leur proportion relative tout en accordant un poids prépondérant aux Italiens d'origine.

4. Le secteur manufacturier compte la très grande majorité des cas.

5. La lecture détaillée par sous-secteur montre que l'habillement regroupe le plus de cas en ce qui regarde les minorités.

6. 50 % sous toutes réserves: les effectifs sont trop restreints pour que l'ordre de grandeur de ce chiffre soit fiable.

7. Universitaires de 3e et 2e cycles et diplômés d'une profession libérale; diplômés du premier cycle universitaire; diplômés du collégial; diplômés du secondaire; et enfin diplômés du primaire ou de scolarité moindre. Les catégories incluent toujours ceux qui ont entrepris un cycle de niveau supérieur sans l'avoir terminé.

8. Ces écarts sont significatifs au seuil de 0,03.

# Synthèse et conclusion

## SYNTHÈSE

Cette étude avait comme objectif général de tracer le profil socio-économique de huit groupes minoritaires de la région montréalaise. Les analyses ont été effectuées sur la base d'échantillons aléatoires et indépendants, se limitant aux personnes actives, interviewées à domicile entre décembre 1986 et mai 1987. Ces données ont été comparées à un neuvième échantillon, composé de personnes d'origine française ou britannique, représentant le groupe majoritaire. Au total, les échantillons bruts regroupent 2 200 informateurs, répartis également (environ 200 personnes par groupe) entre les communautés noire francophone, chinoise, sud-est-asiatique, sud-asiatique, italienne, portugaise et grecque. Deux autres groupes, représentant les actifs de la population noire anglophone et ceux du groupe majoritaire, comprennent chacun près de 400 informateurs.

L'analyse des résultats a été abordée sous l'angle d'une problématique définissant les minorités ethniques et raciales comme des groupes potentiellement soumis à de l'exclusion sociale pouvant avoir des répercussions économiques. Cette exclusion serait occasionnée par la différenciation sociale fondée sur «la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale», critères de discrimination énoncés par la *Charte des droits et libertés de la personne*. Nous tenons la désignation sociale d'un groupe sur la base de ces critères comme un des principaux éléments de la rationalisation des attitudes et comportements de sa mise à l'écart, car sans désignation, ces attitudes et comportements

n'auraient ni fondement ni objet. En effet, les différences, réelles ou perçues, que la désignation implique, revêtiraient, aux yeux des membres du groupe national majoritaire, une valeur symbolique négative, opposée à celle, positive, des critères fondant la légitimité de l'appartenance à la «nation», c'est-à-dire «la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale» sur la base desquelles le groupe majoritaire s'autodéfinit.

Certaines des personnes interrogées sont conscientes de cette exclusion fondamentale, qu'elles pensent être occasionnée par la présence de caractéristiques associées par le groupe majoritaire à l'extranéité, telles la différence phénotypique, la consonance des noms propres, l'accent, la langue, tous signes mis en relief par les désignations de collectivités dites minoritaires. La désignation d'un groupe minoritaire serait donc potentiellement assortie d'un effet pervers, provenant de son utilisation en tant que signe d'absence de légitimité, celle-ci étant définie par le groupe majoritaire à partir d'attributs qu'il pose comme le définissant lui-même.

Les effets socio-économiques de l'exclusion étant difficiles à mesurer sur des échantillons réduits, nous avons axé l'étude des groupes échantillonnés sur deux objectifs. Le premier en est un d'information générale. À cet effet, les divers groupes ont été décrits en fonction de leur histoire communautaire à Montréal, et leurs caractéristiques et tendances actuelles ont été tracées. Le second est comparatif et exploratoire. Les situations observées dans les groupes étudiés ont été comparées à celles observées dans le groupe de référence.

Deux types idéaux décrivant les modalités d'insertion des minorités ont été proposés comme guide d'interprétation des résultats.

Le premier est le type ethno-économique, visant à rendre compte de la stratégie ethnique d'insertion. Celle-ci, abondamment illustrée par la littérature, peut s'opérer lorsque dans un groupe d'une même origine, les ressources en main-d'oeuvre et une forte cohésion interne sont utilisées pour compenser de faibles ressources en éducation et des pratiques d'exclusion envers les individus désignés comme appartenant à ce groupe, ces pratiques étant plus ouvertement répandues dans un contexte politique n'offrant pas de mécanismes d'inser-

tion égalitaire de la main-d'oeuvre immigrée, ce qui était le cas au Canada et au Québec avant les années 1965-1970.

Cette conjoncture favorise l'émergence d'une économie parallèle, intégrant dans un marché enclavé petites entreprises, main-d'oeuvre et même clientèle d'un même groupe. Le type ethno-économique illustre le mode d'insertion des communautés d'Europe du Sud et chinoise, dont les grandes vagues d'immigration se situent entre le début du siècle et les années 1970.

Par contraste avec le premier type, nous avons proposé le type politico-économique, auquel nous avons associé les communautés noires, sud et sud-est asiatiques. Trois paramètres distinguent ces groupes de ceux auxquels réfère le premier type: une majorité démographique issue d'une immigration récente; un niveau d'éducation élevé; l'absence de surreprésentation dans l'entrepreneuriat, c'est-à-dire l'absence d'une base économique ethnique. Les groupes associés à ce type d'insertion étant d'immigration majoritairement récente, leur établissement s'est effectué dans un contexte politique plus favorable à l'intégration des immigrants, ce qui rend en principe possible la mise en valeur de leur éducation par une stratégie d'insertion économique non différenciée sur le plan ethno-culturel.

Les analyses ont montré que dans l'ensemble, les résultats peuvent être éclairés par le recours à ces types d'idéaux. Nous les utiliserons comme points de repère dans la synthèse qui suit.

## Les communautés chinoise, italienne, grecque et portugaise

Les informateurs des communautés de type ethno-économique ont des origines sociales paysannes ou ouvrières, bien que ceux de la communauté chinoise présentent une classe moyenne (composée de commerçants, artisans et cols blancs) beaucoup plus forte que celle de tous les autres groupes étudiés.

Ils sont faiblement scolarisés en général, avec des concentrations importantes au niveau primaire. Seuls les informateurs d'origine chinoise parviennent à définir une structure de scolarisation, dans l'ensemble, relativement proche de celle du groupe-témoin. Toutefois, les informateurs de la communauté chinoise n'ayant pas atteint le

niveau collégial se concentrent pour la plupart au niveau primaire plutôt qu'au secondaire. La structure de scolarisation de la communauté chinoise, comme sa structure de classe d'origine, est donc un peu plus avantageuse que celle des trois autres groupes associés au type ethno-économique.

La présence à Montréal de la communauté chinoise remonte au début du siècle, époque à laquelle il faut rattacher l'émergence de sa structure économique. Mais ce premier noyau communautaire n'a aujourd'hui que peu de descendants. Après la Deuxième Guerre, les Italiens, suivis par les Grecs, puis par les Portugais et enfin par la deuxième vague d'immigration chinoise, se sont définitivement établis à Montréal, en y constituant des communautés dites ethniques ou ethno-culturelles.

La structure d'emploi de ces communautés dénote de fortes concentrations dans les emplois manuels, et une présence plus faible que le groupe de référence dans les autres types d'emploi, avec des variantes selon le groupe. Cependant la communauté chinoise se démarque encore une fois de ce point de vue, la présence des hommes dans les catégories d'emplois non manuels étant aussi forte que dans le groupe de référence.

Les quatre groupes sont également concentrés dans le secteur manufacturier, en particulier le sous-secteur de l'habillement, mais aussi dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration et des autres services personnels, leur taux de participation dans les autres secteurs étant, corollairement, très réduit. Ils sont particulièrement peu nombreux dans les secteurs des communications et des services publics et gouvernementaux, où ils s'insèrent avec des taux de participation deux fois moindres que le groupe de référence.

Ces résultats, par ailleurs connus, mettent à jour la ségrégation sectorielle de la main-d'œuvre minoritaire de type ethno-économique.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de trouver dans ces groupes, pourtant établis au Québec depuis plusieurs décennies, des proportions relativement élevées (de 22 % et plus) de travailleurs ne parlant ni français ni anglais. Ces «unilingues allophones» sont très majoritairement des personnes âgées de 40 ans et plus, c'est-à-dire

celles qui, arrivées au Québec il y a 20 ou 30 ans, se sont insérés dans des réseaux de travail ethniques pour y rester.

Plusieurs auteurs ont signalé que, pour les membres des minorités, la mobilité sociale était non seulement possible, mais plus facile à réaliser, dans les économies ethniques que dans la structure générale d'emploi. Dans ce sens, l'économie ethnique constituerait en fin de compte un avantage plutôt qu'un désavantage. Et en effet, nos données révèlent que les informateurs des communautés ethno-économiques, et particulièrement ceux d'origine chinoise, arrivent à atteindre un statut d'emploi supérieur à ce que leur niveau d'éducation de base permet de prédire.

Cependant nous avons également noté deux caractéristiques qui, à notre avis, montreraient plutôt que les occasions de mobilité que procure aux minorités étudiées l'économie ethnique constituent un avantage plus que relatif.

Premièrement, un niveau supérieur de rentabilisation de l'éducation n'est pas aussi fréquent dans ces communautés (à l'exception de la communauté chinoise) que dans le groupe de référence.

Deuxièmement, les résultats montrent que les gains de statut, par rapport au niveau d'éducation détenu, prennent place dans des secteurs mous, fonctionnant à base de main-d'œuvre familiale ou familiale élargie. À toutes fins pratiques, ces «mobiles» seraient de petits commerçants et restaurateurs, dont le statut social ne peut se comparer à celui des mobiles du groupe de référence, qui eux réalisent en bonne partie leur mobilité dans les grandes corporations et les services gouvernementaux.

Une étude canadienne faite à partir de données d'enquête de 1973 (Boyd, 1985), montre que la deuxième génération des communautés peu scolarisées rejoint le niveau académique du groupe majoritaire. Ce rattrapage lui permet d'être plus mobile que la génération immigrée et d'atteindre structurellement le même statut que celui atteint par la population majoritaire.

Nos données concordent avec la première conclusion de cette étude, puisque les natifs canadiens des communautés chinoise, italienne et grecque atteignent le même niveau de scolarité que notre

groupe de référence. Par contre, elles tendent à introduire un doute sur la deuxième. Bien que sur ce point nos résultats ne soient pas toujours statistiquement significatifs, ils dénotent une tendance généralisée, dans les groupes et sous-groupes scolarisés, à une rentabilisation de l'éducation moindre chez les informateurs de deuxième génération que dans le groupe de référence, du moins pour les informateurs âgés de moins de 30 ans.

Toutefois, contrairement à la génération immigrée, ce n'est pas à l'intérieur de l'économie ethnique que les jeunes natifs canadiens d'origine sud-européenne tentent de s'insérer, mais bien sur le marché général de l'emploi, comme l'indiquent leur langue de travail et les secteurs qu'ils investissent. Ceci permet de poser comme hypothèse que, dans les communautés de type ethno-économique, la deuxième génération rencontrerait encore des obstacles à une insertion égalitaire avec le groupe majoritaire. De plus, le marché ethnique ne semble pas non plus lui fournir d'occasions de mobilité sociale, puisque lorsqu'elle s'y insère, elle semble y obtenir une moindre rentabilisation de son éducation que les immigrés des mêmes groupes.

### Les communautés noire anglophone, sud-asiatique, noire francophone et sud-est-asiatique

Ces communautés ne comptent qu'une petite minorité de natifs canadiens parmi leurs actifs, à l'exception de la communauté noire anglophone, dont la présence à Montréal remonte aux débuts du siècle et où les Canadiens de naissance représentent selon nos données 17 % des actifs.

Parmi elles, seule la communauté noire francophone est constituée d'un groupe national unique.

Il s'agit de groupes différenciés selon des traits phénotypiques jugés communs et dont le regroupement sur cette base relève à la fois de différenciations sociales de type primaire et des catégorisations administratives qui, sous l'étiquette de «minorités visibles» (incluant également la communauté chinoise), visent l'élaboration de programmes de redressement à leur intention.

Leur niveau de scolarité élevé leur permet d'accéder dans des proportions importantes à des postes de professionnels et de non-manuels spécialisés. En cela, ils diffèrent radicalement des informateurs des communautés de type ethno-économique. Toutefois, leur présence dans les emplois manuels est également beaucoup plus marquée que celle du groupe de référence. Les Noirs anglophones échappent à la règle: ils ne sont que 16 % dans les emplois manuels. Par contre, la moitié d'entre eux se retrouvent dans les emplois de cols blancs subalternes (incluant les emplois de bureau, des services et de la vente), et ils occupent moins souvent que les autres groupes des emplois de professionnels (ils atteignent moins souvent un niveau d'éducation universitaire).

Trois de ces groupes présentent donc une structure d'emploi bipolarisée entre travailleurs manuels et professionnels (sans percée équivalente à celle du groupe de référence dans les emplois reliés à la gestion), tandis que le quatrième, soit les Noirs anglophones, se concentre dans les emplois de cols blancs.

Leur répartition dans les secteurs d'emploi dénote des améliorations par rapport aux communautés ethno-économiques. Bien que Sud-Est-Asiatiques, Sud-Asiatiques et Haïtiens se trouvent concentrés dans les sous-secteurs manufacturiers, les Noirs anglophones ne semblent pas plus présents dans ces secteurs que le groupe de référence. En outre, les femmes noires anglophones, Sud-Asiatiques et les Haïtiens des deux sexes sont proportionnellement nombreux dans les services parapublics (enseignement, santé et services sociaux).

Cependant, on observe dans ces groupes, comparés au groupe de référence, des écarts globaux de statut occupationnel non justifiés par les niveaux d'éducation atteints.

Ces écarts ayant été établis en fonction du sexe, on note toutefois une disparité moins importante chez les hommes d'origine haïtienne que dans les autres groupes.

En tenant compte de l'expérience sur le marché du travail canadien (il nous a été impossible techniquement de considérer l'expérience préimmigration, ce qui augmenterait encore les disparités), nous avons réussi à expliquer une partie des écarts observés. Néanmoins, à nombre d'années d'expérience constant, des écarts demeurent

après 10 ans et même 20 ans d'expérience. Ainsi, 25 % des Noirs anglophones, comptant 20 ans ou plus d'expérience, demeurent déqualifiés, contre 12 % dans le groupe de référence; 39 % des Asiatiques du Sud-Est comptant entre 10 et 19 ans d'expérience, demeurent déqualifiés, contre 14 % des informateurs du groupe de référence. Ces résultats marquent un désavantage certain pour les Noirs anglophones et les Asiatiques du Sud-Est. Ils concordent, en ce qui regarde les Noirs anglophones, avec les résultats d'autres études, dont la dernière parue (DeSilva, 1992), montre qu'après 20 ans d'expérience de travail au Canada, les salaires des Caraïbéens demeurent de 27 % inférieurs aux salaires de la population générale.

Selon nos résultats, ces écarts ne sont pas nécessairement dus à une rupture d'itinéraire suite à l'émigration, puisque les jeunes Noirs anglophones nés au Canada, qui dans notre échantillon sont insérés à 41 % dans les sous-secteurs reliés aux services, subissent également un taux très important de déqualification de leur scolarité.

Nous n'avons pu tenir compte dans nos analyses des compétences linguistiques simultanément aux autres variables explicatives. Mais l'observation du rendement de l'éducation sur le marché du travail selon les connaissances linguistiques indiquent que les déqualifications de l'éducation sont plus fortes chez les personnes ne parlant ni français ni anglais, ce qui expliquerait seulement une partie des disparités globales, soit celles qui se situent, pour les allophones, près de l'immigration. Toutefois, il ressort également que la méconnaissance des langues d'usage du pays d'accueil s'estompe après les premières années de résidence, et que l'obstacle linguistique est d'autant plus vite surmonté que les individus détiennent un niveau élevé d'éducation. Une proportion relativement élevée d'unilingues allophones dans la communauté sud-est-asiatique, où on observe au cours des dix premières années de résidence de fortes déqualifications de la scolarité, pourrait expliquer les disparités se situant près de l'immigration, mais difficilement celles qui se situent au-delà de dix années d'expérience de travail au Canada. Par contre, la connaissance du français seulement n'indique pas d'avantage marqué dans la rentabilisation sur le marché du travail de l'éducation détenue. Des taux élevés de bilinguisme français-anglais ont d'ailleurs été relevés chez les jeunes, chez les immigrés arrivés au Québec avant 15 ans et chez

les natifs canadiens des communautés. Malgré cela, on n'observe guère d'amélioration de la situation socio-économique des jeunes Noirs anglophones nés au Canada par rapport aux immigrés, au contraire.

## Problématiques spécifiques

En cours d'analyse, nous avons observé certaines tendances qu'il vaut la peine de rappeler ici. Elles concernent particulièrement l'insertion au marché du travail des femmes des communautés étudiées ainsi que l'intégration des membres des «minorités visibles», particulièrement les jeunes Haïtiens, au système d'éducation.

### *La situation doublement minoritaire des femmes des minorités*

On a souvent tendance à assimiler la situation des femmes des minorités à la situation féminine en général, laissant entendre par là que les femmes des minorités ne seraient pas plus discriminées sur le marché du travail que l'ensemble des femmes.

Il est évident que pour les femmes des groupes étudiés, des différences culturelles ainsi que les effets dus à l'exclusion ethnique ou raciale entraînent des différences de situation par rapport aux femmes du groupe majoritaire.

À la suite d'études précédentes (Boyd, 1985; McDade, 1988), nos données montrent que les femmes, celles de certaines minorités tout au moins, particulièrement de type ethno-économique, auxquelles il faut ajouter les femmes de la communauté haïtienne, sont doublement défavorisées: par rapport aux hommes de leur groupe et par rapport aux femmes du groupe majoritaire.

Nous avons également noté que, dans la mesure où les hommes des mêmes minorités sont eux aussi défavorisés par rapport aux hommes du groupe majoritaire, les femmes cumulent trois paliers de désavantage.

Que le désavantage soit double ou triple, il se manifeste à travers nos données à trois niveaux: l'éducation, les connaissances linguistiques et la situation sur le marché du travail.

### *Les abandons scolaires*

Les résultats suggèrent que les jeunes des minorités dites visibles manifestent des difficultés d'accès aux niveaux supérieurs d'éducation. Il est en effet possible que les immigrés de ces groupes ayant achevé leur éducation dans leur pays d'origine l'aient menée plus loin que ceux qui ont immigré avant de l'avoir achevée, l'immigration ayant eu un impact négatif sur leur scolarisation.

Par exemple, les jeunes Haïtiens abandonnent fréquemment le niveau collégial. Ceux d'entre eux qui ont immigré avant 15 ans et ceux nés au Canada présentent en effet un taux de réussite à ce niveau de 15 % plus faible que celui des informateurs du groupe de référence. Ce constat, qui coïncide avec une étude récente (Tchoryk-Pelletier, 1989) et fait suite aux pronostics de plusieurs auteurs (Chancy, 1985; Latif, 1988; Laperrière, 1983), mériterait d'être investigué plus à fond et problématisé en vue d'une évaluation des difficultés d'insertion académique des jeunes des groupes minoritaires, visibles en particulier.

## CONCLUSION

Les comparaisons socio-économiques établies dans cette étude entre les groupes étudiés et le groupe de référence révèlent des écarts globaux qui de façon générale désavantagent les groupes étudiés.

Dans les communautés chinoise, italienne, grecque et portugaise, les désavantages se situent surtout, pour la première génération, au niveau des distributions dans les occupations et les secteurs d'emploi, qui apparaissent marquées par des surconcentrations dans les occupations manuelles et dans les sous-secteurs manufacturiers et des services. Lorsque des gains de statut par rapport à l'éducation détenue ressortent des analyses, il s'agit dans la majorité des cas

d'avantages très relatifs, acquis par le travail autonome ou en tant qu'entrepreneur à l'intérieur de la structure économique ethnique.

La deuxième génération de ces communautés, à l'exception de la portugaise, établit un rapprochement structurel avec le groupe de référence, mais il semble que, malgré tout, des obstacles à l'insertion économique dans les structures majoritaires pourraient exister pour les natifs canadiens des minorités de type ethno-économique.

Les communautés noire anglophone, sud-est-asiatique, haïtienne et sud-asiatique, dont les ressources éducationnelles sont de niveau égal ou supérieur à celles du groupe de référence, rencontrent des obstacles à leur insertion sur le marché du travail. La présence de ces obstacles se manifeste dans leur répartition dans les secteurs d'emploi et les occupations d'une part, et dans les niveaux élevés de déqualification de leur éducation d'autre part. Mais des différences entre ces quatre groupes pourraient exister. Ainsi, les Noirs anglophones et les Sud-Est-Asiatiques seraient plus exposés que les autres groupes aux pertes de statut, le temps passé sur le marché du travail canadien n'apportant à leur situation désavantagée qu'une amélioration relative.

Ces résultats indiquent des situations désavantageuses dans tous les groupes étudiés. Chez les uns, ils se manifestent par la ségrégation de la main-d'œuvre dans les emplois manuels des sous-secteurs manufacturiers, principalement de l'habillement, et des secteurs des services; chez les autres, par des rendements de leur niveau de scolarité sur le marché du travail inférieurs à ceux de l'échantillon-témoin, et par une surreprésentation dans les occupations manuelles dans les secteurs manufacturiers et des services.

Les raisons possibles des désavantages observés sont multiples et toutes ne peuvent être simultanément contrôlées. Une fois les principales prises en ligne de compte, ce que nous avons fait en allouant aux groupes étudiés une dizaine d'années sur le marché du travail canadien pour surmonter les handicaps de base dus à l'immigration (apprentissage de la langue et adaptation fonctionnelle à la société d'accueil), les disparités qui demeurent sont présumées indiquer en partie les effets de la discrimination pratiquée envers ces groupes.

Les disparités les plus fortes touchant particulièrement deux des groupes étudiés, soit les Asiatiques du Sud-Est et les Noirs anglophones, on peut se demander pourquoi ces deux groupes semblent, plus que les autres, sujets à la discrimination. Seules des hypothèses, fondées sur les caractéristiques de l'un et l'autre groupe, peuvent être avancées à cet effet.

### Asiatiques du Sud-Est

Principalement composés de réfugiés politiques, les groupes provenant de l'Asie du Sud-Est représentent une main-d'œuvre facile à exploiter, d'autant plus qu'ils sont peu enclins à utiliser les mécanismes de défense à leur portée (Chan, 1987). À la Commission des droits de la personne, par exemple, les plaintes provenant de ces groupes sont quasi inexistantes. Les réfugiés étant dépourvus de ressources de service et peu organisés sur le plan communautaire, ils seraient exclus dans un premier temps des emplois auxquels leurs compétences leur donneraient normalement accès. Dans un deuxième temps, ils seraient préférés dans des emplois de statut inférieur à leurs compétences, dans lesquels ils sont exploités en tant que main-d'œuvre captive, ce qui les place dans une situation non seulement désavantageuse sur le plan économique, mais encore d'isolement social incompatible avec l'intégration à la société d'accueil, en particulier du point de vue linguistique. L'exclusion en amont, justifiée ou non par la méconnaissance de la langue, pourrait entraîner en aval, selon cette hypothèse, une ségrégation ethno-culturelle peu propice à un rattrapage socio-économique ultérieur. Dans les emplois de type multi-ethnique en effet, la langue n'est pas facilement apprise, et les compétences de base n'étant pas exercées, elles risquent de devenir de moins en moins rentabilisables.

### Noirs anglophones

Leur vulnérabilité au désavantage socio-économique pourrait provenir du cumul de deux facteurs menant potentiellement à l'exclusion: la couleur et la langue, cette dernière constituant un élément essentiel dans les critères d'autodéfinition du groupe majoritaire fran-

cophone. Une enquête publique de la Commission a signalé l'effet des préjugés sur l'exercice de la discrétion policière à l'endroit des jeunes Noirs anglophones (1988) et une étude du même organisme démontrait l'existence de discrimination dans le logement envers la communauté noire prise dans son ensemble (1988). La discrimination envers la population noire anglophone ayant été décelée dans d'autres domaines que le travail, il n'y a pas lieu de se surprendre outre mesure des écarts socio-économiques observés, ni non plus du fait que la deuxième génération soit soumise elle aussi à des obstacles freinant son intégration égalitaire, nonobstant sa connaissance fréquente du français.

* * *

La méthode d'analyse des disparités du rendement de l'éducation sur le marché du travail occulte complètement les désavantages subis par les communautés rattachées au type ethno-économique. Ces groupes étant dans l'ensemble peu scolarisés et la mesure des disparités étant basée sur de larges catégories d'éducation et de statut occupationnel, les résultats indiquent à leur sujet des rendements de l'éducation conformes, voire supérieurs, aux rendements attendus, ces derniers provenant de la création de petites entreprises, seule porte de mobilité sociale possible dans la situation de ces groupes lors de la phase suivant leur immigration. Cependant il est connu que la ségrégation occupationnelle actuelle de ces groupes découle en partie de la situation prévalant lors de la période d'immigration intensive des groupes associés à ce type, au cours de laquelle les pratiques individuelles et institutionnelles d'exclusion étaient courantes.

En effet, une partie de ces travailleurs étaient recrutés en tant qu'immigrants pour combler les occupations manuelles délaissées par les travailleurs natifs et, comme le montre la littérature, les pratiques discriminatoires à leur égard ont été socialement tolérées jusqu'à une période très récente, ce qui a eu pour effet de les isoler de la société d'accueil. Des traces de cet isolement se manifestent dans les échantillons par un faible niveau de connaissances linguistiques, en français et en anglais, des personnes les plus anciennement immigrées.

Certes, il serait abusif d'imputer à la seule discrimination coutumière les disparités observées à partir des comparaisons intergroupes. Mais il le serait tout autant de conclure à l'absence de discrimination dans les groupes où les analyses n'ont pas décelé de disparités significatives sur le plan statistique. Pour deux raisons en effet, le niveau d'analyse auquel nous avons situé les résultats réduit les possibilités d'émergence de disparités significatives.

D'abord les effectifs restreints des échantillons entraînent pour les groupes d'immigration récente des distributions du temps passé sur le marché du travail accusant de fortes concentrations dans la période la plus courte (moins de dix ans), et des effectifs peu nombreux dispersés dans les deux autres périodes considérées; ceci rend difficile l'obtention d'une mesure significative des disparités sur ces périodes, qui nous intéressent particulièrement. Toutefois, puisque les disparités observées à l'oeil nu sont cohérentes et généralisées dans les groupes ou sous-groupes où le niveau de scolarité se situe près de la norme établie par le groupe de référence, la présence dans ces groupes d'écarts observables après 10 ans d'expérience sur le marché du travail canadien demeure plausible, bien qu'elle ne soit statistiquement vérifiée ici que pour les communautés noire anglophone et d'Asie du Sud-Est.

Ensuite, les résultats rendent compte des écarts les plus grands, ceux qui transgressent les catégories d'occupation très larges utilisées pour les mesurer, mais non de ceux qui demeurent occultés dans une même catégorie, comme par exemple les effets dus aux refus de promotion, ou encore, à l'exclusion systématique et concertée pratiquée par certains corps d'emploi ou entreprises, dont l'enquête de la Commission des droits de la personne sur la discrimination raciale dans l'industrie du taxi (1984) a montré l'existence envers les travailleurs haïtiens.

Jusqu'à présent, les études faisant état d'inégalités structurelles des différentes catégories ethniques se sont surtout centrées sur leur sous-représentation dans certains secteurs ou types d'emploi, voire dans des entreprises spécifiques. Le remède proposé pour annuler les sous-représentations observées est la mise sur pied de mécanismes d'embauche et de promotion privilégiant les membres des groupes se révélant imparfaitement représentés.

Cependant, pour donner leur pleine efficacité à ces programmes, en déceler rapidement les effets pervers, réduire leur retard par rapport à la réalité, et ultimement, prévenir la discrimination qui les rend nécessaires, il est à souhaiter que, simultanément à leur élaboration, la recherche sociale produise des analyses périodiques et longitudinales de l'intégration socio-économique des minorités, incluant celles dont l'immigration commence à se produire au Québec. Ce type de recherche permettrait de suivre l'évolution de l'intégration des groupes minoritaires sur le marché du travail tout en décelant les tendances pouvant être dues à des pratiques d'exclusion, auxquelles, le cas échéant, des solutions pourraient être apportées.

La connaissance empirique, sinon la preuve statistique, de la discrimination en amont, qui exclut les minorités des emplois conformes à leurs compétences, ne peut cependant éclairer complètement la situation concrète des groupes minoritaires, ni à elle seule fournir les informations adéquates pour redresser ou prévenir les mécanismes sociaux produisant des disparités.

Des difficultés d'insertion pourraient surgir, produites par la situation concrète qui s'établit suite à l'exclusion consécutive à l'immigration. Il y a en effet lieu de croire que l'exploitation éventuelle de certains groupes dans les secteurs d'emploi et les occupations manuelles dans l'habillement et les services qui, en aval, «recueillent» les groupes exclus en amont, compromet sérieusement, pour les individus, l'acquisition des codes sociaux, dont la langue, nécessaires à leur insertion égalitaire, sans compter que le temps passé dans une occupation ne permettant pas à des compétences de s'actualiser ne peut que dévaloriser ces compétences dans la recherche ultérieure d'un emploi y correspondant.

Des analyses qualitatives des itinéraires occupationnels d'individus insérés dans des sous-secteurs d'activité de type dit concurrentiel, permettraient de mieux comprendre les désavantages auxquels les individus sujets à la discrimination sont soumis à partir du moment où il y a exclusion au début du cycle de travail.

De telles analyses déboucheraient sur une connaissance plus concrète des raisons de l'exclusion et des obstacles à l'insertion qui en découlent par après, dont il y a lieu de craindre qu'ils produisent des

effets de ségrégation à long terme d'une partie de la main-d'oeuvre minoritaire.

# ANNEXES

# ANNEXE 1

## Tableaux*

---

* Les validation, pondération et description des échantillons figurent en annexe 2. La pondération intragroupe est appliquée lorsque des groupes particuliers sont décrits ou analysés, ou encore lorsque deux ou plusieurs groupes sont comparés sur une même variable.
En raison de la pondération intragroupe, les effectifs ne correspondent pas toujours à des nombres entiers. Lorsque cela se produit, ils sont arrondis à l'unité la plus proche. Cependant les pourcentages qui y correspondent sont calculés sur la base des effectifs réels et non des effectifs arrondis, si bien qu'à des effectifs en apparence égaux, peuvent correspondre des pourcentages différents. Pareillement, les totaux sont arrondis à l'unité la plus proche.

TABLEAU 2.1

**Lieu de naissance des informateurs et de leurs parents**

| Communauté noire anglophone | | | |
|---|---|---|---|
| **Lieu de naissance** | **Informateur** | **Père** | **Mère** |
| Haïti | 16<br>4,5 | 16<br>4,7 | 17<br>4,9 |
| Barbade | 59<br>17,0 | 76<br>21,9 | 70<br>20,3 |
| Jamaïque | 55<br>15,9 | 68<br>19,6 | 65<br>18,7 |
| Trinité-et-Tobago | 48<br>13,8 | 46<br>13,2 | 44<br>12,8 |
| Guyanne | 30<br>8,8 | 33<br>9,7 | 27<br>7,8 |
| Saint-Vincent | 19<br>5,5 | 20<br>5,7 | 23<br>6,5 |
| Autres Caraïbes | 29<br>8,3 | 33<br>9,5 | 36<br>10,3 |
| Canada | 57<br>16,4 | 17<br>5,0 | 29<br>8,3 |
| Pays d'Afrique | 13<br>3,8 | 15<br>4,3 | 16<br>4,6 |
| États-Unis | 13<br>3,7 | 16<br>4,5 | 9<br>2,5 |
| Royaume-Uni et Irlande | 6<br>1,8 | .<br>. | 1<br>0,3 |
| Autre région | .<br>. | 7<br>2,0 | 7<br>2,1 |
| NSP/NR | 1<br>0,2 | .<br>. | 4<br>1,0 |
| **Total** | **347**<br>**100,0** | **347**<br>**100,0** | **347**<br>**100,0** |

*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 2.2

**Groupe culturel auquel les informateurs déclarent appartenir**

| Communauté noire anglophone | | | |
|---|---|---|---|
| **Groupe culturel** | **Informateur** | **Père** | **Mère** |
| Canadien | 15 | 5 | 15 |
| | 4,3 | 1,4 | 4,2 |
| Noir caraïbéen, Noir américain Noir africain, Noir canadien | 13 | 15 | 15 |
| | 3,7 | 4,3 | 4,3 |
| Caraïbéen + Antillais | 79 | 72 | 67 |
| | 22,8 | 20,7 | 19,4 |
| Barbadien | 8 | 24 | 26 |
| | 2,3 | 6,8 | 7,4 |
| Trinidadien | 27 | 27 | 28 |
| | 7,8 | 7,9 | 8,0 |
| Guyanais | 7 | 19 | 16 |
| | 2,0 | 5,4 | 4,7 |
| Antillais | 19 | 17 | 17 |
| | 5,5 | 4,8 | 4,9 |
| Jamaïcain | 26 | 42 | 36 |
| | 7,5 | 12,1 | 10,5 |
| Le groupe ethnique déclaré correspond à un pays africain (ex.: Ghanéen) | 26 | 10 | 10 |
| | 7,5 | 2,8 | 2,9 |
| Le groupe ethnique déclaré correspond à une autre île ou un autre pays des Caraïbes | 6 | 21 | 16 |
| | 1,7 | 6,1 | 4,7 |
| Noir | 101 | 71 | 72 |
| | 29,1 | 20,4 | 20,8 |
| Autre | 8 | 22 | 26 |
| | 2,2 | 6,3 | 7,4 |
| NSP/NR | 12 | 3 | 2 |
| | 3,5 | 0,9 | 0,6 |
| **Total** | **347** | **347** | **347** |
| | **100,0** | **100,0** | **100,0** |

*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 2.3

**Lieu de naissance du père selon le lieu de naissance de la mère des informateurs de la communauté noire anglophone**

| Lieu de naissance du père | Lieu de naissance de la mère | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Canada | États-Unis | Autre | Total |
| Canada | 13 | - | 4 | 17 |
| | | | | 5,1 |
| États-Unis | 5 | 9 | 1 | 16 |
| | | | | 4,6 |
| Autre | 10 | - | 298 | 308 |
| | | | | 90,3 |
| **Total** | **29** | **9** | **304** | **341** |
| | **8,4** | **2,6** | **89,0** | **100,0** |

*Valeurs manquantes: 6*

TABLEAU 2.4

**Première langue apprise, langue le plus souvent parlée avec les parents, le conjoint, les enfants et les amis**

| Langue | Communauté noire francophone | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Première langue | Parlée avec parents | Parlée avec conjoint | Parlée aux enfants | Parlée avec amis |
| Français | 23 | 29 | 36 | 115 | 22 |
| | 8,4 | 11,1 | 19,3 | 67,6 | 8,2 |
| Français et créole | 3 | 40 | 66 | 39 | 154 |
| | 1,0 | 15,1 | 35,2 | 22,9 | 56,5 |
| Créole | 243 | 186 | 78 | 10 | 75 |
| | 89,1 | 70,2 | 41,8 | 6,0 | 27,6 |
| Anglais et français | - | 1 | 1 | 2 | 1 |
| | - | 0,4 | 0,5 | 1,4 | 0,2 |
| 2 ou 3 langues | - | 6 | 3 | 3 | 17 |
| | - | 2,4 | 1,6 | 1,8 | 6,1 |
| Autre langue unique | - | 2 | 2 | - | 3 |
| | - | 0,7 | 1,2 | - | 1,2 |
| NSP/NR | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | 1,4 | 0,2 | 0,5 | 0,6 | 0,2 |
| **Total** | **273** | **265** | **187** | **171** | **273** |
| | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** |

*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 2.5

**Lieu de naissance des informateurs et de leurs parents**

| Communauté chinoise | | | |
|---|---|---|---|
| **Lieu de naissance** | **Informateur** | **Père** | **Mère** |
| Chine (et Taiwan) | 120<br>34,7 | 285<br>85,0 | 320<br>93,7 |
| Hong Kong | 69<br>20,3 | 9<br>2,6 | 5<br>1,5 |
| Vietnam | 85<br>25,1 | 9<br>2,6 | 7<br>1,9 |
| Canada | 23<br>6,5 | 2<br>0,4 | |
| Autre région | 22<br>6,8 | 7<br>2,0 | 5<br>1,9 |
| NSP/NR | | 3<br>0,5 | 3<br>0,5 |
| **Total** | 345<br>100,0 | 345<br>100,0 | 345<br>100,0 |

Valeurs manquantes: 0

TABLEAU 2.5

**Lieu de naissance des informateurs et de leurs parents**

| Communauté vietnamienne | | | |
|---|---|---|---|
| **Lieu de naissance** | **Informateur** | **Père** | **Mère** |
| Vietnam | 182<br>91,9 | 189<br>95,5 | 179<br>90,9 |
| Chine | | 2<br>0,5 | 17<br>8,6 |
| Kampuchéa | 11<br>5,5 | 11<br>5,5 | 11<br>5,5 |
| Laos | 5<br>2,4 | 3<br>0,7 | 1<br>0,5 |
| Autre région | 3<br>1,5 | 3<br>0,7 | |
| NSP/NR | | 0<br>0,5 | 0<br>0,5 |
| **Total** | 201<br>100,0 | 403<br>100,0 | 403<br>100,0 |

Valeurs manquantes: 0

TABLEAU 2.7

**Lieu de naissance des informateurs et de leurs parents**

| Communauté d'Asie du Sud | | | |
|---|---|---|---|
| **Lieu de naissance** | **Informateur** | **Père** | **Mère** |
| Inde | 108 | 126 | 125 |
| | 56,4 | 65,8 | 65,3 |
| Sri Lanka | 25 | 27 | 27 |
| | 13,0 | 14,1 | 14,1 |
| Pakistan | 24 | 21 | 18 |
| | 12,5 | 10,9 | 9,5 |
| Caraïbes | 11 | 8 | 10 |
| | 5,8 | 4,3 | 5,3 |
| Bangladesh | 6 | 6 | 6 |
| | 3,2 | 3,0 | 3,0 |
| Canada | 3 | - | 2 |
| | 1,4 | - | 1,0 |
| Autre région | 11 | 4 | 4 |
| | 6,0 | 1,9 | 1,9 |
| NSP/NR | 3 | - | - |
| | 1,6 | - | - |
| **Total** | **192** | **192** | **192** |
| | **100,0** | **100,0** | **100,0** |

*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 2.8

**Première langue apprise, langue le plus souvent parlée avec les parents, le conjoint, les enfants et les amis**

| Langue | Communauté d'Asie du Sud | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Première langue apprise | Parlée avec parents | Parlée avec conjoint | Parlée aux enfants | Parlée avec amis |
| Pendjabi | 44 | 42 | 29 | 7 | 15 |
| | 23,1 | 24,6 | 19,4 | 5,9 | 7,8 |
| Tamoul | 28 | 27 | 13 | 7 | 11 |
| | 14,8 | 15,7 | 8,5 | 5,3 | 5,6 |
| Ourdou | 20 | 12 | 13 | 9 | 8 |
| | 10,4 | 7,0 | 9,0 | 6,9 | 4,0 |
| Hindi | 20 | 14 | 11 | 3 | 2 |
| | 10,3 | 8,4 | 7,0 | 2,3 | 1,2 |
| Bengali | 6 | 5 | 3 | 3 | 3 |
| | 3,0 | 3,1 | 1,8 | 2,2 | 1,8 |
| Malayaham | 4 | 3 | . | . | . |
| | 1,8 | 1,8 | . | . | . |
| Autre langue unique d'Asie du Sud | 44 | 34 | 39 | 18 | 22 |
| | 22,8 | 20,2 | 26,0 | 14,7 | 11,3 |
| Deux langues d'Asie du Sud | 3 | 3 | . | 1 | 9 |
| | 1,5 | 1,6 | . | 0,8 | 4,8 |
| Anglais | 21 | 24 | 28 | 32 | 47 |
| | 10,8 | 14,0 | 18,6 | 26,1 | 24,3 |
| Autre langue | 3 | 2 | 3 | 4 | 13 |
| | 1,5 | 1,1 | 1,9 | 3,1 | 6,8 |
| Langue d'Asie du Sud et anglais | . | 4 | 12 | 40 | 61 |
| | . | 2,5 | 7,8 | 3,2 | 31,9 |
| **Total** | **192** | **170** | **150** | **123** | **191** |
| | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** |

*Valeurs manquantes*
*première langue: 0*
*avec parents: 22*
*avec conjoint: 0*
*avec enfants: 0*
*avec amis: 1*

TABLEAU 2.9

**Groupe culturel auquel les informateurs déclarent appartenir, selon le sexe**

| Communauté d'Asie du Sud | | | |
|---|---|---|---|
| **Groupe culturel** | **Informateurs** | **Père** | **Mère** |
| Sud-asiatique (South Asian) | 97 | 78 | 79 |
| | 50,6 | 40,8 | 41,3 |
| Indien | 50 | 62 | 61 |
| | 25,9 | 32,4 | 31,7 |
| Sri Lankais | 13 | 13 | 13 |
| | 6,7 | 7,0 | 7,0 |
| Pakistanais | 9 | 12 | 12 |
| | 4,6 | 6,2 | 6,2 |
| Tamoul | 5 | 5 | 5 |
| | 2,5 | 2,5 | 2,5 |
| Bangladesh | 5 | 4 | 4 |
| | 2,5 | 2,3 | 2,3 |
| Autre | 11 | 16 | 17 |
| | 6,1 | 8,4 | 8,7 |
| NSP/NR | 2 | 1 | 1 |
| | 1,0 | 0,5 | 0,5 |
| **Total** | **192** | **192** | **192** |
| | **100,0** | **100,0** | **100,0** |

*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 2.10

**Lieu de naissance des informateurs et de leurs parents**

| Communauté italienne | | | |
|---|---|---|---|
| **Lieu de naissance** | **Informateur** | **Père** | **Mère** |
| Italie | 130 | 162 | 160 |
| | 77,8 | 97,3 | 95,9 |
| Canada | 35 | 1 | 3 |
| | 20,8 | 0,6 | 1,7 |
| Autre | 2 | 3 | 4 |
| | 1,1 | 1,9 | 2,2 |
| NSP/NR | 0 | 0 | 0 |
| | 0,3 | 0,3 | 0,3 |
| **Total** | **167** | **167** | **167** |
| | **100,0** | **100,0** | **100,0** |

*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 2.11

**Lieu de naissance des informateurs et de leurs parents**

| Communauté grecque | | | |
|---|---|---|---|
| **Lieu de naissance** | **Informateur** | **Père** | **Mère** |
| **Grèce** | 121<br>69,0 | 173<br>98,2 | 172<br>97,4 |
| **Canada** | 50<br>28,5 | .<br>. | 1<br>0,8 |
| **Autre** | 4<br>2,5 | 3<br>1,8 | 3<br>1,8 |
| **Total** | **176**<br>**100,0** | **176**<br>**100,0** | **176**<br>**100,0** |

*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 2.12

**Lieu de naissance des informateurs et de leurs parents**

| Communauté portugaise | | | |
|---|---|---|---|
| **Lieu de naissance** | **Informateur** | **Père** | **Mère** |
| Portugal | 176<br>90,2 | 183<br>94,3 | 182<br>93,5 |
| Canada | 14<br>7,2 | .<br>. | .<br>. |
| Autre | 5<br>2,5 | .<br>. | 2<br>0,8 |
| NSP/NR | .<br>. | 11<br>5,7 | 11<br>5,7 |
| **Total** | **195**<br>**100,0** | **195**<br>**100,0** | **195**<br>**100,0** |

*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 2.13

**Première langue apprise, langue le plus souvent parlée avec les parents, le conjoint, les enfants et les amis**

| Langue | Communauté italienne | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Première langue apprise | Parlée avec parents | Parlée avec conjoint | Parlée avec enfants | Parlée avec amis |
| Italien | 156<br>93,8 | 135<br>91,8 | 103<br>78,4 | 91<br>72,0 | 54<br>32,7 |
| Français | 2<br>1,1 | 3<br>1,9 | 6<br>4,9 | 5<br>3,7 | 9<br>5,6 |
| Italien et français | .<br>0,3 | 3<br>1,9 | 3<br>2,1 | 6<br>4,7 | 38<br>23,1 |
| Anglais | 1<br>0,8 | 1<br>0,6 | 8<br>6,3 | 5<br>4,1 | 15<br>8,9 |
| Italien et anglais | .<br>. | 2<br>1,6 | 2<br>1,8 | 9<br>7,4 | 8<br>4,9 |
| Italien, français et anglais | 2<br>1,4 | .<br>0,3 | 1<br>0,7 | 3<br>2,2 | 28<br>17,0 |
| Autre | 3<br>1,7 | 4<br>2,4 | 3<br>2,1 | 2<br>1,8 | 13<br>7,8 |
| NSP/NR | 1<br>0,8 | .<br>. | 5<br>3,6 | 5<br>4,1 | .<br>. |
| **Total** | **167**<br>**100,0** | **148**<br>**100,0** | **131**<br>**100,0** | **128**<br>**100,0** | **167**<br>**100,0** |

*Valeurs manquantes*
*première langue: 0*
*avec parents: 19*
*avec conjoint: 0*
*avec enfants: 0*
*avec amis: 0*

TABLEAU 2.14

**Première langue apprise, langue le plus souvent parlée avec les parents, le conjoint, les enfants et les amis**

| Langue | Communauté grecque | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Première langue apprise | Parlée avec parents | Parlée avec conjoint | Parlée avec enfants | Parlée avec amis |
| Grec | 173<br>97,6 | 141<br>94,0 | 110<br>82,1 | 97<br>80,8 | 90<br>51,0 |
| Anglais | 1<br>0,6 | 4<br>2,7 | 13<br>9,0 | 4<br>3,8 | 35<br>19,8 |
| Grec et anglais | . | 3<br>2,0 | 6<br>4,5 | 12<br>10,0 | 36<br>20,4 |
| Grec, français et anglais | . | . | . | .<br>0,4 | 7<br>3,9 |
| Autre | 1<br>1,1 | 1<br>0,7 | . | . | 7<br>3,9 |
| NSP/NR | 1<br>0,8 | 1<br>0,7 | 6<br>4,4 | 6<br>5,0 | 1<br>0,8 |
| **Total** | **176**<br>**100,0** | **150**<br>**100,0** | **134**<br>**100,0** | **120**<br>**100,0** | **176**<br>**100,0** |

*Valeurs manquantes*
*première langue: 0*
*avec parents: 26*
*avec conjoint: 0*
*avec enfants: 0*
*avec amis: 0*

TABLEAU 2.15

**Première langue apprise, langue le plus souvent parlée avec les parents, le conjoint, les enfants et les amis**

| Langue | Communauté portugaise | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Première langue apprise | Parlée avec parents | Parlée avec conjoint | Parlée avec enfants | Parlée avec amis |
| Portugais | 180<br>92,3 | 153<br>78,5 | 127<br>71,3 | 107<br>62,6 | 87<br>44,6 |
| Portugais et français | .<br>. | 4<br>2,3 | 14<br>7,9 | 20<br>11,7 | 25<br>12,8 |
| Portugais et anglais | .<br>. | 7<br>3,5 | 8<br>4,5 | 4<br>2,3 | 10<br>5,1 |
| Portugais, français et anglais | .<br>. | 7<br>3,4 | 3<br>1,7 | 6<br>3,5 | 38<br>19,5 |
| Français | 2<br>0,8 | .<br>. | 2<br>1,1 | 1<br>0,6 | .<br>0,2 |
| Anglais | .<br>. | .<br>. | 2<br>1,1 | 2<br>1,2 | 10<br>5,1 |
| Autre | .<br>. | 2<br>0,8 | 1<br>0,6 | 2<br>1,2 | 3<br>1,5 |
| NSP/NR | 13<br>6,9 | 22<br>11,6 | 20<br>11,2 | 25<br>14,6 | 12<br>6,1 |
| **Total** | **195**<br>**100,0** | **195**<br>**100,0** | **178**<br>**100,0** | **171**<br>**100,0** | **195**<br>**100,0** |

*Valeurs manquantes*
*première langue: 0*
*avec parents: 0*
*avec conjoint: 0*
*avec enfants: 0*
*avec amis: 0*

TABLEAU 2.16

**Groupe culturel auquel les informateurs déclarent appartenir, selon le sexe**
**Groupe de référence**

| Groupe culturel | Informateur | Père | Mère |
|---|---|---|---|
| Québécois | 144 | 118 | 112 |
| | 37,2 | 30,5 | 28,9 |
| Canadien français | 109 | 100 | 99 |
| | 28,2 | 25,9 | 25,7 |
| Canadien | 59 | 50 | 51 |
| | 15,2 | 12,8 | 13,3 |
| Français | 33 | 51 | 52 |
| | 8,5 | 13,1 | 13,3 |
| Canadien anglais | 29 | 16 | 18 |
| | 7,5 | 4,1 | 4,6 |
| Britannique, Irlandais, Écossais | 11 | 31 | 35 |
| | 2,9 | 8,1 | 9,0 |
| Autre | 2 | 21 | 20 |
| | 0,5 | 5,4 | 5,2 |
| **Total** | **387** | **387** | **387** |
| | **100,0** | **100,0** | **100,0** |

*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 2.17

**Autoperception selon la communauté[1]**

| Autoperception | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Total |
| Québécois ou Canadien | 60 | 7 | 15 | 16 | 30 | 186 | 33 | 88 | 435 |
| | (29,3) | (4,0) | (13,3) | (16,4) | (34,9) | (26,5) | (24,6) | (39,7) | (25,2) |
| Canadien qui appartient aussi à une autre communauté | 69 | 40 | 79 | 38 | 45 | 379 | 59 | 112 | 820 |
| | (33,7) | (24,5) | (72,0) | (38,2) | (52,2) | (54,0) | (43,6) | (50,2) | (47,6) |
| Étranger | 75 | 118 | 16 | 45 | 11 | 136 | 43 | 22 | 467 |
| | (37,0) | (71,4) | (14,7) | (45,4) | (13,0) | (19,5) | (31,8) | (10,0) | (27,1) |
| **Total N** | **204** | **165** | **109** | **98** | **86** | **701** | **135** | **223** | **1 722** |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** |
| % | **(11,8)** | **(9,6)** | **(6,3)** | **(5,7)** | **(5,0)** | **(40,7)** | **(7,8)** | **(12,9)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 238,72854 D.L.: 14 Signif.: 0,0000*

*Valeurs manquantes: 75*

1. Pondération intergroupe.

TABLEAU 2.18

## Autoperception selon la période d'immigration[1]

| Période d'immigration | Autoperception | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Québécois ou Canadien | Canadien qui appartient aussi à une autre communauté | Étranger | Total |
| Avant 1966 | 104<br>(19,2) | 315<br>(58,3) | 122<br>(22,6) | 541<br>(100,0) |
| Entre 1966 et 1970 | 54<br>(20,4) | 150<br>(56,2) | 62<br>(23,4) | 266<br>(100,0) |
| Entre 1971 et 1975 | 66<br>(22,2) | 119<br>(40,4) | 110<br>(37,4) | 295<br>(100,0) |
| Entre 1976 et 1980 | 28<br>(13,7) | 99<br>(48,3) | 78<br>(38,0) | 205<br>(100,0) |
| Entre 1981 et 1987 | 29<br>(16,2) | 64<br>(36,0) | 85<br>(47,8) | 178<br>(100,0) |
| **Total** | **281**<br>**(18,9)** | **748**<br>**(50,3)** | **458**<br>**(30,8)** | **1 486**<br>**(100,0)** |

*Chi-carré = 68,26444 D.L. = 8 Signif : 0,00*
*Valeurs manquantes: 53*
1. Pondération intergroupe.

TABLEAU 2.19

## Autoperception selon le pays de naissance Ensemble des communautés[1]

| Pays de naissance | Autoperception | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Québécois ou Canadien | Canadien qui appartient aussi à une autre communauté | Étranger | Total |
| Canada | 153<br>(59,6) | 90<br>(34,8) | 15<br>(5,6) | 257<br>(100,0) |
| Autre pays | 281<br>(19,2) | 727<br>(49,8) | 452<br>(31,0) | 1 460<br>(100,0) |
| **Total** | **434**<br>**(25,3)** | **816**<br>**(47,5)** | **467**<br>**(27,2)** | **1 717**<br>**(100,0)** |

*Chi-carré: 202,64903 D.L.: 2 Signif.: 0,00*
*Valeurs manquantes: 79*
1. Pondération intergroupe.

TABLEAU 2.20

**Autoperception selon le pays de naissance**
**Communauté noire anglophone**

| Pays de naissance | Autoperception | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Québécois ou Canadien | Canadien qui appartient aussi à une autre communauté | Étranger | Total |
| Canada | 39 | 7 | 4 | 50 |
| | (77,3) | (14,1) | (8,6) | (100,0) |
| Autre pays | 58 | 104 | 117 | 278 |
| | (20,7) | (37,2) | (42,1) | (100,0) |
| **Total** | **96** | **111** | **121** | **328** |
| | **(29,3)** | **(33,7)** | **(37,0)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 65,55143 D.L.: 2 Signif.: 0,00*
*Valeurs manquantes: 19*

TABLEAU 2.21

**Autoperception selon le pays de naissance**
**Communauté noire francophone**

| Pays de naissance | Autoperception | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Québécois ou Canadien | Canadien qui appartient aussi à une autre communauté | Étranger | Total |
| Canada | 1 | - | - | 10 |
| | (9,0) | - | (91,0) | (100,0) |
| Autre pays | 9 | 65 | 180 | 254 |
| | (3,5) | (25,6) | (70,9) | (100,0) |
| **Total** | **10** | **65** | **189** | **264** |
| | **(3,7)** | **(24,6)** | **(71,7)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 4,01124 D.L.: 2 Signif.: 0,1346*
*Valeurs manquantes: 9*

TABLEAU 2.22

**Autoperception selon le pays de naissance**
**Communauté chinoise**

| Pays de naissance | Autoperception | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Québécois ou Canadien | Canadien qui appartient aussi à une autre communauté | Étranger | Total |
| Canada | 5 | 5 | - | 10 |
| | (49,7) | (50,3) | - | (100,0) |
| Autre pays | 26 | 165 | 35 | 226 |
| | (11,7) | (73,0) | (15,3) | (100,0) |
| **Total** | **31** | **170** | **35** | **236** |
| | **(13,3)** | **(72,0)** | **(14,7)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 13,00774 D.L.: 2 Signif.: 0,0015*
*Valeurs manquantes: 9*

TABLEAU 2.23

**Autoperception selon le pays de naissance**
**Communauté italienne**

| Pays de naissance | Autoperception | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Québécois ou Canadien | Canadien qui appartient aussi à une autre communauté | Étranger | Total |
| Canada | 17 | 14 | 1 | 32 |
| | (49,7) | (43,1) | (4,3) | (100,0) |
| Autre pays | 26 | 73 | 30 | 129 |
| | (20,0) | (56,6) | (23,3) | (100,0) |
| **Total** | **43** | **87** | **32** | **162** |
| | **(26,6)** | **(53,9)** | **(19,5)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 15,99798 D.L.: 2 Signif.: 0,0003*
*Valeurs manquantes: 5*

TABLEAU 2.24

**Autoperception selon le pays de naissance**
**Communauté portugaise**

| Pays de naissance | Autoperception | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Québécois ou Canadien | Canadien qui appartient aussi à une autre communauté | Étranger | Total |
| Canada | 6 | 7 | - | 13 |
| | (44,2) | (55,8) | - | (100,0) |
| Autre pays | 39 | 71 | 57 | 167 |
| | (23,1) | (37,2) | (34,2) | (100,0) |
| **Total** | **44** | **79** | **57** | **180** |
| | **(28,8)** | **(43,6)** | **(31,8)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 7,11250 D.L.: 2 Signif.: 0,0285*
*Valeurs manquantes: 15*

TABLEAU 2.25

**Autoperception selon le pays de naissance**
**Communauté grecque**

| Pays de naissance | Autoperception | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Québécois ou Canadien | Canadien qui appartient aussi à une autre communauté | Étranger | Total |
| Canada | 36 | 13 | - | 49 |
| | (73,5) | (26,5) | - | (100,0) |
| Autre pays | 32 | 73 | 17 | 123 |
| | (26,2) | (59,7) | (14,1) | (100,0) |
| **Total** | **68** | **86** | **17** | **172** |
| | **(39,7)** | **(50,2)** | **(10,0)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 34,41631 D.L.: 2 Signif.: 0,00*
*Valeurs manquantes: 4*

TABLEAU 2.26

**Perception attribuée au groupe majoritaire, par communauté[1]**

| Perception attribuée au groupe majoritaire | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Total |
| Québécois ou Canadien | 32 (17,2) | 16 (12,9) | 7 (6,4) | 18 (20,0) | 14 (14,6) | 217 (30,5) | 45 (34,4) | 92 (42,5) | 439 (26,6) |
| Canadien qui appartient aussi à une autre communauté | 43 (23,5) | 16 (13,1) | 63 (61,6) | 29 (32,0) | 37 (39,9) | 330 (46,5) | 44 (32,9) | 92 (42,5) | 653 (39,6) |
| Étranger | 109 (59,3) | 90 (74,0) | 33 (32,0) | 43 (48,0) | 42 (45,5) | 163 (23,0) | 43 (32,7) | 33 (15,1) | 556 (33,7) |
| **Total N** | **184** | **121** | **103** | **89** | **93** | **710** | **132** | **216** | **1 648** |
| **%** | **(100,0)** (11,2) | **(100,0)** (7,4) | **(100,0)** (6,2) | **(100,0)** (5,4) | **(100,0)** (5,6) | **(100,0)** (43,1) | **(100,0)** (8,0) | **(100,0)** (13,1) | **(100,0)** (100,0) |

*Chi-carré: 271,65361 D.L.: 14 Signif.: 0,00*

*Valeurs manquantes: 149*

1. Pondération intergroupe.

TABLEAU 2.27

**Indice de coïncidence entre l'autoperception et la perception attribuée au groupe majoritaire, par communauté, selon le pays de naissance[1]**

| | Communauté | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | | Chinoise | | Grecque | | Italienne | | Portugaise | | Sud-asiatique | Noire francophone | Sud-est-asiatique | Total |
| | Née au Canada | Née ailleurs | Née au Canada | Née ailleurs | Née au Canada | Née ailleurs | Née au Canada | Née ailleurs | Née au Canada | Née ailleurs | | | | |
| Inclusion bilatérale | 78,7 | 30,2 | 100,0 | 61,6 | 95,9 | 72,9 | 89,9 | 68,4 | 100,0 | 57,5 | 49,8 | 19,6 | 43,9 | 61,5 |
| Exclusion par le groupe majoritaire | 12,2 | 30,7 | - | 21,6 | 4,1 | 14,5 | 5,8 | 9,2 | - | 9,2 | 39,5 | 16,9 | 11,6 | 14,2 |
| Exclusion bilatérale | 9,2 | 35,7 | - | 11,4 | - | 4,5 | 1,4 | 17,2 | - | 26,1 | 9,3 | 56,3 | 36,2 | 19,2 |
| Autoexclusion | 0,8 | 3,4 | - | 5,4 | - | 8,1 | 2,9 | 5,1 | - | 7,2 | 2,4 | 7,1 | 8,4 | 5,1 |
| **Total** | **100,0 (29)** | **100,0 (156)** | **100,0 (5)** | **100,0 (98)** | **100,0 (42)** | **100,0 (149)** | **100,0 (140)** | **100,0 (556)** | **100,0 (9)** | **100,0 (122)** | **100,0 (61)** | **100,0 (118)** | **100,0 (87)** | **100,0 (1 604)** |

*Valeurs manquantes: 200*

1. Pondération intergroupe

TABLEAU 2.28

**Raisons évoquées par les interrogés de la Communauté noire qui déclarent être perçus comme étrangers par le groupe majoritaire**

| Raisons | Première | | Deuxième | | Troisième | | Cumulatif des 3 raisons | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Anglophones | Francophones | Anglophones | Francophones | Anglophones | Francophones | Anglophones | Francophones |
| Type physique | 90 (53,4) | 103 (62,4) | 28 (16,5) | 16 (9,7) | 14 (8,2) | 28 (16,7) | 132 (78,1) | 147 (89,1) |
| Nés à l'étranger | 45 (27,0) | 48 (29,0) | 49 (29,0) | 44 (26,7) | 14 (8,2) | 24 (14,5) | 108 (63,9) | 116 (70,3) |
| Accent | 9 (5,3) | 3 (1,9) | 20 (11,8) | 48 (29,1) | 16 (9,7) | 22 (13,3) | 45 (26,6) | 73 (44,2) |
| Langue | 2 (1,4) | - | 17 (10,0) | 7 (4,2) | 2 (1,2) | 3 (1,8) | 21 (12,6) | 10 (6,1) |
| Généalogie | 11 (6,7) | 7 (3,9) | 11 (6,5) | 26 (15,7) | 17 (10,0) | 15 (9,1) | 39 (23,1) | 48 (29,1) |
| Consonance du nom | 1 (0,5) | 1 (0,5) | 3 (1,8) | 11 (6,7) | 2 (1,2) | 37 (22,4) | 6 (3,5) | 49 (29,7) |
| Autre raison | 10 (5,7) | 4 (2,3) | 1 (0,6) | 1 (0,6) | 2 (1,2) | 1 (0,6) | 13 (7,7) | 6 (3,6) |
| Non réponse aux raisons 2 et 3 | - - | - - | 40 (23,7) | 11 (6,7) | 103 (60,9) | 36 (21,8) | - - | - - |
| **Total** | **169 (100,0)** | **165 (100,0)** | **169 (100,0)** | **165 (100,0)** | **169 (100,0)** | **16 (100,0)** | | |

TABLEAU 2.29

***Raisons* évoquées par les interrogés de la Communauté chinoise qui déclarent être perçus comme *étrangers* par le groupe majoritaire**

| Raisons | Première | Deuxième | Troisième | Cumulatif |
|---|---|---|---|---|
| Type physique | 21 (29,0) | 20 (28,2) | 1 (1,4) | 42 (59,1) |
| Nés à l'étranger | 4 (5,2) | 2 (2,8) | 14 (19,7) | 20 (28,2) |
| Accent | - | 8 (11,3) | 1 (1,4) | 9 (12,7) |
| Langue | 32 (45,2) | 12 (16,9) | 2 (2,8) | 46 (64,8) |
| Généalogie | 8 (11,2) | 3 (4,2) | 1 (1,4) | 12 (16,9) |
| Consonance du nom | 4 (6,0) | 20 (28,2) | 2 (2,8) | 26 (36,6) |
| Autre raison | 2 (3,4) | 4 (5,6) | 5 (7,0) | 11 (15,5) |
| Non réponse aux raisons 2 et 3 | - | 2 (2,8) | 45 (63,4) | - |
| **Total** | **71 (100,0)** | **71 (100,0)** | **71 (100,0)** | |

TABLEAU 2.30

**Raisons évoquées par les interrogés de la Communauté sud-est-asiatique qui déclarent être perçus comme étrangers par le groupe majoritaire**

| Raisons | Première | Deuxième | Troisième | Cumulatif |
|---|---|---|---|---|
| Type physique | 64 | 4 | 3 | 71 |
| | (79,6) | (5,0) | (3,7) | (88,7) |
| Nés à l'étranger | 4 | 17 | 14 | 35 |
| | (5,3) | (21,2) | (17,5) | (43,7) |
| Accent | 1 | 12 | 5 | 18 |
| | (1,2) | (15,0) | (6,2) | (22,5) |
| Langue | - | 20 | 23 | 43 |
| | (0,6) | (25,0) | (28,7) | (53,7) |
| Généalogie | 1 | 3 | 10 | 14 |
| | (1,7) | (3,7) | (12,5) | (17,5) |
| Consonance du nom | 5 | 12 | 7 | 24 |
| | (5,8) | (15,0) | (8,7) | (30,0) |
| Religion | - | - | 8 | 8 |
| | - | - | (10,0) | (10,0) |
| Autre raison | 5 | 5 | - | - |
| | (6,2) | (6,2) | - | - |
| Non réponse aux raisons 2 et 3 | - | 7 | 12 | - |
| | - | (8,7) | (15,0) | - |
| **Total** | **80** | **80** | **80** | |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | |

TABLEAU 2.31

**Raisons évoquées par les interrogés de la Communauté sud-asiatique qui déclarent être perçus comme étrangers par le groupe majoritaire**

| Raisons | Première | Deuxième | Troisième | Cumulatif |
|---|---|---|---|---|
| Type physique | 57 (71,7) | 12 (15,2) | 6 (7,6) | 75 (94,7) |
| Nés à l'étranger | 14 (18,2) | 20 (25,3) | 9 (11,4) | 43 (54,4) |
| Accent | 1 (1,2) | 12 (15,2) | 11 (13,9) | 24 (30,4) |
| Langue | - - | 4 (5,1) | 6 (7,6) | 10 (12,6) |
| Généalogie | - - | - - | 4 (5,1) | 4 (5,1) |
| Consonance du nom | 1 (1,8) | 15 (19,0) | 11 (13,9) | 27 (34,2) |
| Autre raison | 5 (5,9) | 3 (3,8) | 3 (3,8( | - - |
| Non réponse aux raisons 2 et 3 | - - | 13 (16,4) | 29 (36,7) | - - |
| **Total** | **79 (100,0)** | **79 (100,0)** | **79 (100,0)** | |

TABLEAU 2.32

**Raisons évoquées par les interrogés de la Communauté italienne qui déclarent être perçus comme étrangers par le groupe majoritaire**

| Raisons | Première | Deuxième | Troisième | Cumulatif |
|---|---|---|---|---|
| Nés à l'étranger | 21 (55,6) | 8 (21,6) | 1 (2,7) | 30 (81,1) |
| Accent | 5 (12,7) | 3 (8,0) | 14 (37,8) | 22 (59,5) |
| Langue | 6 (16,5) | 16 (43,2) | 6 (16,2) | 28 (75,7) |
| Généalogie | 2 (6,3) | 2 (5,4) | . . | 4 (10,8) |
| Consonance du nom | 2 (5,1) | 1 (2,7) | 5 (13,5) | 8 (21,6) |
| Autre raison | 1 (2,7) | . . | . . | . . |
| Non réponse aux raisons 2 et 3 | . . | 7 (18,9) | 11 (29,7) | . . |
| **Total** | **37 (100,0)** | **37 (100,0)** | **37 (100,0)** | |

TABLEAU 2.33

**Raisons évoquées par les interrogés de la Communauté portugaise qui déclarent être perçus comme étrangers par le groupe majoritaire**

| Raisons | Première | Deuxième | Troisième | Cumulatif |
|---|---|---|---|---|
| Née à l'étranger | 18<br>(33,3) | 10<br>(17,9) | 21<br>(38,9) | 49<br>(90,7) |
| Accent | 18<br>(33,3) | 11<br>(20,1) | 11<br>(20,1) | 40<br>(74,1) |
| Langue | 11<br>(20,4) | 32<br>(60,1) | 7<br>(13,0) | 50<br>(92,6) |
| Généalogie | 1<br>(1,8) | -<br>- | -<br>- | 1<br>(1,8) |
| Consonance du nom | 1<br>(1,8) | 1<br>(1,9) | 10<br>(17,9) | 12<br>(22,2) |
| Autre raison | 1<br>(1,8) | -<br>- | 1<br>(1,8) | -<br>- |
| Non réponse aux raisons 2 et 3 | 4<br>(7,4) | -<br>- | 4<br>(7,4) | -<br>- |
| **Total** | **54**<br>**(100,0)** | **54**<br>**(100,0)** | **54**<br>**(100,0)** | |

TABLEAU 2.34

**Raisons évoquées par les interrogés de la Communauté grecque qui déclarent être perçus comme étrangers par le groupe majoritaire**

| Raisons | Première | Deuxième | Troisième | Cumulatif |
|---|---|---|---|---|
| Nés à l'étranger | 12 (50,2) | 2 (8,7) | 2 (8,7) | 16 (69,6) |
| Accent | 1 (4,0) | 3 (13,0) | 3 (13,0) | 7 (30,4) |
| Langue | 5 (19,4) | 10 (43,5) | . | 15 (65,2) |
| Généalogie | . (2,0) | 2 (8,7) | . | 2 (8,6) |
| Consonance du nom | 4 (16,4) | 1 (4,3) | 9 (39,0) | 14 (60,9) |
| Autre raison | . (2,0) | 2 (8,7) | . | . |
| Non réponse aux raisons 2 et 3 | . | 3 (13,0) | 9 (39,0) | . |
| **Total** | **23 (100,0)** | **23 (100,0)** | **23 (100,0)** | |

TABLEAU 2.35

**Auto-inclusion dans une catégorie «visible», selon la communauté[1]**

| | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Total |
| OUI | 175 (85,1) | 162 (96,4) | 106 (94,7) | 76 (74,4) | 85 (85,8) | 59 (8,3) | 14 (13,0) | 7 (2,9) | 682 (39,6) |
| NON | 27 (13,3) | 4 (2,5) | 3 (2,9) | 16 (15,5) | 10 (10,3) | 673 (90,3) | 71 (68,0) | 211 (93,2) | 980 (56,9) |
| N.S.P. | 3 (1,6) | 2 (1,0) | 3 (2,4) | 10 (10,1) | 4 (3,9) | 10 (1,4) | 20 (19,0) | 9 (3,8) | 61 (3,5) |
| **Total** | **205 (100,0)** | **168 (100,0)** | **112 (100,0)** | **102 (100,0)** | **99 (100,0)** | **705 (100,0)** | **105 (100,0)** | **227 (100,0)** | **1 723 (100,0)** |

*Chi-carré: 1257,98046 D.L.: 16 Signif.: 0,00*

*Valeurs manquantes: 74*

1. Pondération intergroupe

TABLEAU 3.1

**Niveau de connaissance du français parlé, selon la communauté[1]**

| Niveau de connaissance | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est-asiatique | Sud-asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Total |
| Bien | 68<br>(31,5) | 161<br>(95,0) | 15<br>(13,5) | 48<br>(46,7) | 21<br>(20,7) | 536<br>(74,3) | 54<br>(39,3) | 76<br>(33,6) | 979<br>(54,8) |
| Un peu | 101<br>(47,0) | 8<br>(5,0) | 39<br>(34,5) | 44<br>(43,4) | 52<br>(51,7) | 170<br>(23,5) | 78<br>(56,6) | 77<br>(33,7) | 568<br>(31,8) |
| Pas du tout | 46<br>(21,4) | - | 58<br>(52,0) | 10<br>(9,9) | 28<br>(27,6) | 16<br>(2,2) | 6<br>(4,1) | 74<br>(32,7) | 238<br>(13,3) |
| **Total** | **214**<br>**(100,0)** | **169**<br>**(100,0)** | **112**<br>**(100,0)** | **102**<br>**(100,0)** | **101**<br>**(100,0)** | **721**<br>**(100,0)** | **137**<br>**(100,0)** | **228**<br>**(100,0)** | **1 785**<br>**(100,0)** |

*Chi-carré: 620, 77864 D.L. 14 Signif: 0.00*

*Valeurs manquantes: 11*

1. Pondération intergroupe

TABLEAU 3.2

**Niveau de connaissance de l'anglais parlé, selon la communauté[1]**

| Niveau de connaissance | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Total |
| Bien | 205 (99,5) | 74 (44,4) | 40 (35,6) | 44 (43,3) | 98 (97,5) | 332 (46,4) | 42 (30,7) | 158 (69,6) | 993 (56,2) |
| Un peu | - (0,1) | 64 (38,2) | 50 (45,1) | 42 (41,2) | 2 (2,5) | 252 (35,3) | 63 (45,9) | 59 (45,9) | 533 (30,2) |
| Pas du tout | 1 (0,3) | 29 (17,5) | 22 (19,6) | 16 (15,5) | - - | 131 (18,3) | 32 (23,5) | 10 (4,6) | 241 (13,2) |
| **Total** | **206 (100,0)** | **168 (100,0)** | **112 (100,0)** | **102 (100,0)** | **100 (100,0)** | **715 (100,0)** | **136 (100,0)** | **228 (100,0)** | **1 767 (100,0)** |

*Chi-carré: 351, 67488 D.L.: 14 Signif.: 0,00*

*Valeurs manquantes: 29*

1. Pondération intergroupe.

TABLEAU 3.3

## Connaissances linguistiques combinées selon la communauté[1]

| Langues parlées | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Total |
| Langue maternelle seulement | - | 8 | 67 | 47 | 2 | 154 | 67 | 65 | 411 |
| | - | (4,1) | (61,3) | (46,1) | (2,5) | (21,7) | (49,4) | (29,0) | (23,5) |
| Français seulement (et langue maternelle) | - | 85 | 3 | 11 | - | 230 | 27 | 2 | 358 |
| | - | (50,8) | (2,6) | (10,9) | - | (32,5) | (20,0) | (1,1) | (20,4) |
| Anglais seulement (et langue maternelle) | 143 | - | 28 | 7 | 77 | 28 | 16 | 84 | 383 |
| | (70,1) | - | (25,0) | (7,3) | (78,2) | (4,0) | (11,9) | (37,3) | (21,9) |
| Français et anglais (et langue maternelle) | 62 | 74 | 12 | 36 | 19 | 296 | 25 | 74 | 598 |
| | (30,0) | (44,6) | (11,2) | (35,7) | (19,3) | (41,8) | (18,5) | (32,6) | (34,2) |
| **Total** | **204** | **167** | **110** | **102** | **98** | **707** | **136** | **225** | **1 750** |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 1067, 22038 D.L.: 21 Signif.: 0,00*

*Valeurs manquantes: 46*

1. Pondération intergroupe.

TABLEAU 3.4

**Niveau de connaissance du français et de l'anglais parlés et écrits[1]**

| Niveau de connaissance | Français | | | Anglais | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Parlé | Écrit | Écart | Parlé | Écrit | Écart |
| Bien | 54,8 | 35,6 | - 19,2 | 56,2 | 49,4 | - 6,8 |
| Un peu | 31,8 | 26,0 | - 5,8 | 30,2 | 19,1 | - 11,1 |
| Pas du tout | 13,3 | 38,4 | + 25,1 | 13,6 | 31,5 | + 17,9 |
| **Total** | **100,0** (1 785) | **100,0** (1 774) | | **100,0** (1 767) | **100,0** (1 751) | |

1. Pondération intergroupe.

TABLEAU 3.5

**Écarts (%) entre les distributions des niveaux de connaissance orale et écrite du français et de l'anglais, selon la communauté**

| | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est-asiatique | Sud-asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Total |
| FRANÇAIS | 5 | 0,3 | 4,4 | 3 | 9,9 | 37,1 | 20,1 | 9,2 | 19,2 |
| ANGLAIS | 0,1 | 0,6 | 4,4 | - | 4,4 | 8,7 | 8,4 | 16,5 | 6,8 |

TABLEAU 3.6

**Compétences linguistiques verbales et écrites (regroupées) selon la communauté[1]**

| Compétences linguistiques | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Total |
| Aucune | 1<br>(0,4) | 7<br>(4,2) | 66<br>(60,8) | 42<br>(41,7) | 2<br>(2,0) | 149<br>(21,8) | 65<br>(48,5) | 64<br>(28,7) | 396<br>(23,2) |
| Unilingue parlé | 1<br>(0,4) | 2<br>(1,2) | 5<br>(4,3) | 7<br>(7,4) | 5<br>(5,5) | 245<br>(35,7) | 34<br>(25,4) | 38<br>(17,1) | 338<br>(19,5) |
| Unilingue parlé et écrit | 126<br>(65,6) | 78<br>(47,8) | 26<br>(23,6) | 13<br>(12,8) | 72<br>(73,2) | 36<br>(5,2) | 14<br>(10,8) | 49<br>(21,8) | 414<br>(24.2) |
| Bilingue parlé, unilingue écrit | 14<br>(7,3) | 6<br>(3,3) | 5<br>(4,5) | 7<br>(6,6) | 9<br>(9,0) | 54<br>(7,8) | 1<br>(0,8) | 19<br>(8,5) | 114<br>(6,7) |
| Bilingue parlé et écrit | 50<br>(26,2) | 72<br>(43,9) | 7<br>(6,8) | 32<br>(31,5) | 10<br>(10,2) | 202<br>(29,4) | 19<br>(14,5) | 54<br>(24,0) | 447<br>(26,1) |
| **Total** | **192**<br>**(100,0)** | **165**<br>**(100,0)** | **109**<br>**(100,0)** | **100**<br>**(100,0)** | **98**<br>**(100,0)** | **697**<br>**(100,0)** | **134**<br>**(100,0)** | **224**<br>**(100,0)** | **1 709**<br>**(100,0)** |

*Chi-carré: 880,58560 D.L.: 28 Signif.: 0,00*

*Valeurs manquantes: 87*

1. Pondération intergroupe.

TABLEAU 3.7

**Compétences linguistiques verbales selon le pays de naissance (groupe de référence exclu)[1]**

| | Pays de naissance | | |
|---|---|---|---|
| **Compétences linguistiques** | **Canada** | **Autre** | **Total** |
| Allophones | 10<br>(3,7) | 407<br>(27,2) | 417<br>(23,6) |
| Unilingues français ou anglais | 63<br>(23,4) | 688<br>(46,0) | 751<br>(42,6) |
| Bilingues | 197<br>(72,9) | 400<br>(26,8) | 597<br>(33,8) |
| **Total** | **270**<br>**(100,0)** | **1 496**<br>**(100,0)** | **1 766**<br>**(100,0)** |

*Chi-carré: 224,62898 D.L.: 2 Signif.: 0,00*

*Valeurs manquantes: 30*

1. Pondération intergroupe

TABLEAU 3.8

**Compétences linguistiques verbales selon le niveau de scolarité, informateurs nés au Canada (groupe de référence exclu)[1]**

| | Niveau de scolarité | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Compétences linguistiques** | **Études universitaires** | **Études collégiales** | **Études secondaires** | **Études primaires** | **Total** |
| Allophones | . | . | . | 10<br>(46,8) | 10<br>(3,7) |
| Unilingues français ou anglais | 4<br>(6,7) | 31<br>(30,4) | 20<br>(23,8) | 8<br>(36,0) | 63<br>(23,4) |
| Bilingues | 57<br>(93,3) | 71<br>(69,6) | 64<br>(76,2) | 4<br>(17,7) | 197<br>(72,9) |
| **Total** | **61**<br>**(100,0)** | **103**<br>**(100,0)** | **84**<br>**(100,0)** | **22**<br>**(100,0)** | **270**<br>**(100,0)** |

*Chi-carré: 140,68693 D.L.: 6 Signif.: 0,00*

*Valeurs manquantes: 4*

1. Pondération intergroupe

TABLEAU 3.9

**Compétences linguistiques verbales selon le niveau de scolarité, informateurs nés à l'étranger[1]**

| Compétences linguistiques | Niveau de scolarité | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Études universitaires | Études collégiales | Études secondaires | Études primaires | Total |
| Allophones | 14 (5,1) | 26 (9,0) | 56 (20,0) | 300 (46,3) | 395 (26,7)) |
| Unilingues français ou anglais | 92 (34,5) | 159 (55,4) | 157 (55,9) | 278 (43,0) | 686 (46,3) |
| Bilingues | 161 (60,4) | 102 (35,5) | 68 (24,1) | 70 (10,8) | 400 (27,0) |
| **Total** | **267 (100,0)** | **287 (100,0)** | **281 (100,0)** | **648 (100,0)** | **1 482 (100,0)** |

*Chi-carré: 359,29443 D.L.: 6 Signif.: 0,00*

*Valeurs manquantes: 44*

1. Pondération intergroupe

TABLEAU 3.10

**Compétences linguistiques verbales selon le niveau de scolarité, groupe de référence**

| Compétences linguistiques | Niveau de scolarité | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Études universitaires | Études collégiales | Études secondaires | Études primaires | Total |
| Unilingues français ou anglais | 39 (33,3) | 44 (53,0) | 51 (44,9) | 42 (60,3 | 176 (45,9) |
| Bilingues | 77 (66,7) | 39 (47,0) | 63 (55,1) | 28 (39,7) | 207 (54,1) |
| **Total** | **116 (100,0)** | **83 (100,0)** | **114 (100,0)** | **69 (100,0)** | **383 (100,0)** |

*Chi-carré: 14,26593 D.L.: 3 Signif. 0,003*

*Valeurs manquantes: 4*

TABLEAU 3.11

**Compétences linguistiques verbales par groupe d'âge, informateurs nés à l'étranger[1]**

| Compétences linguistiques | Groupe d'âge | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | 15 à 29 ans | 30 à 39 ans | 40 à 49 ans | 50 et plus | Total |
| Allophones | 30 | 91 | 122 | 148 | 401 |
| | (11,5) | (21,2) | (30,8) | (41,4) | (27,2) |
| Unilingues français ou anglais | 121 | 196 | 215 | 154 | 686 |
| | (46,8) | (45,4) | (50,2) | (43,1 | (46,5) |
| Bilingues | 108 | 144 | 81 | 55 | 389 |
| | (41,7) | (33,4) | (18,9) | (15,5) | (26,3) |
| **Total** | **259** | **432** | **428** | **357** | **1 476** |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 111,23613 D.L.: 6 Signif.: 0,00*

*Valeurs manquantes: 46*

1. Pondération intergroupe.

TABLEAU 3.12

**Compétences linguistiques verbales par groupe d'âge, informateurs des communautés ethno-culturelles nés au Canada[1]**

| Compétences linguistiques | Groupe d'âge | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | 15 à 29 ans | 30 à 39 ans | 40 à 49 ans | 50 et plus | Total |
| Allophones | 8 | — | — | 2 | 10 |
| | (3,6) | — | — | (38,3) | (3,7) |
| Unilingues français ou anglais | 52 | 8 | 2 | 1 | 63 |
| | (23,2) | (24,4) | (42,4) | (9,4) | (23,4) |
| Bilingues | 165 | 26 | 3 | 3 | 197 |
| | (73,3) | (75,6) | (57,6) | (52,3) | (72,9) |
| **Total** | **225** | **35** | **5** | **5** | **270** |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 19,86289 D.L.: 6 Signif.: 0,003*

*Valeurs manquantes: 4*

1. Pondération intergroupe.

TABLEAU 3.13

**Compétences linguistiques verbales par groupe d'âge, groupe de référence**

| Compétences linguistiques | Groupe d'âge | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | 15 à 29 ans | 30 à 39 ans | 40 à 49 ans | 50 et plus | Total |
| Unilingues français ou anglais | 71 (56,1) | 44 (38,6) | 31 (38,3) | 26 (45,7) | 172 (45,4) |
| Bilingues | 55 (43,9) | 69 (61,4) | 50 (61,7) | 31 (54,3) | 206 (54,6) |
| **Total** | **126 (100,0)** | **113 (100,0)** | **82 (100,0)** | **58 (100,0)** | **378 (100,0)** |

*Chi-carré: 10,31500 D.L.: 3 Signif.: 0.01607*

*Valeurs manquantes: 9*

TABLEAU 3.14

**Compétences linguistiques verbales selon la durée du séjour au Canada, informateurs nés à l'étranger[1]**

| Compétences linguistiques | Durée du séjour | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 0 à 4 ans | 5 à 9 ans | 10 à 14 ans | 15 à 19 ans | 20 ans et plus | Total |
| Allophones | 36 (36,1) | 64 (29,4) | 73 (28,1) | 53 (18,5) | 189 (29,0) | 416 (27,4) |
| Unilingues français ou anglais | 52 (51,9) | 101 (46,0) | 126 (48,9) | 128 (44,3) | 288 (44,1) | 695 (45,7) |
| Bilingues | 12 (12,1) | 54 (24,5) | 59 (23,0) | 108 (37,2) | 176 (27,0) | 409 (26,9) |
| **Total** | **101 (100,0)** | **219 (100,0)** | **258 (100,0)** | **289 (100,0)** | **653 (100,0)** | **1 521 (100,0)** |

*Chi-carré: 35,95016 D.L.: 8 Signif.: 0.00*

*Valeurs manquantes: 1*

1. Pondération intergroupe.

TABLEAU 3.15

**Compétences linguistiques verbales selon la durée de séjour au Canada. Âge à l'immigration: moins de 20 ans[1]**

| Compétences linguistiques | Durée du séjour | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 0 à 4 ans | 5 à 9 ans | 10 à 14 ans | 15 à 19 ans | 20 ans et plus | Total |
| Allophones | 4 | 8 | 13 | 9 | 37 | 71 |
| | (36,4) | (21,0) | (15,0) | (8,6) | (14,8) | (14,5) |
| Unilingues français ou anglais | 6 | 22 | 55 | 40 | 98 | 221 |
| | (54,7) | (56,9) | (60,8) | (38,5) | (39,5) | (44,9) |
| Bilingues | 1 | 9 | 22 | 55 | 113 | 200 |
| | (8,9) | (22,1) | (24,2) | (52,9) | (45,7) | (40,6) |
| **Total** | **11** | **39** | **90** | **105** | **248** | **492** |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 22,84503 D.L.: 8 Signif.: 0.00007*
*Valeurs manquantes: 12*
1. Pondération intergroupe

TABLEAU 3.16

**Compétences linguistiques verbales selon la durée de séjour au Canada. Âge à l'immigration: 20 à 29 ans[1]**

| Compétences linguistiques | Durée de séjour | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 0 à 4 ans | 5 à 9 ans | 10 à 14 ans | 15 à 19 ans | 20 ans et plus | Total |
| Allophones | 7 | 20 | 44 | 25 | 109 | 205 |
| | (20,4) | (19,0) | (34,3) | (21,5) | (40,4) | (31,3) |
| Unilingues français ou anglais | 21 | 53 | 52 | 59 | 128 | 312 |
| | (65,1) | (49,4) | (40,9) | (50,6) | (47,1) | (47,8) |
| Bilingues | 5 | 34 | 32 | 32 | 34 | 137 |
| | (14,5) | (31,6) | (24,8) | (27,9) | (12,6) | (20,9) |
| **Total** | **33** | **107** | **127** | **116** | **271** | **654** |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 39,69532 D.L.: 8 Signif.: 0,00*
*Valeurs manquantes: 10*
1. Pondération intergroupe.

TABLEAU 3.17

**Compétences linguistiques verbales selon la durée de séjour au Canada. Âge à l'immigration: 30 et plus[1]**

| Compétences linguistiques | Durée de séjour | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 0 à 4 ans | 5 à 9 ans | 10 à 14 ans | 15 à 19 ans | 20 ans et plus | Total |
| Allophones | 26 (45,6) | 36 (49,0) | 16 (37,7) | 30 (91,5) | 29 (28,6) | 123 (37,6) |
| Unilingues français ou anglais | 25 (43,7) | 26 (35,4) | 20 (47,8) | 28 (45,1) | 53 (54,8) | 154 (46,0) |
| Bilingues | 6 (11,2) | 11 (15,6) | 6 (14,8) | 14 (23,2) | 17 (16,6) | 55 (16,4) |
| **Total** | **57 (100,0)** | **73 (100,0)** | **41 (100,0)** | **62 (100,0)** | **101 (100,0)** | **334 (100,0)** |

*Chi-carré: 15,22827 D.L.: 8 Signif: 0,0546*

*Valeurs manquantes: 8*

1 Pondération intergroupe

TABLEAU 4.1

**Distribution des informateurs selon la catégorie d'occupation de leur père, par communauté**

| Occupation | Communauté | | | | | | | | | Classe d'origine |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Indo-américaine | Sud-asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Groupe de référence | |
| Administrateurs d'entreprise et professionnels | 38 | 59 | 21 | 29 | 51 | 4 | 2 | 8 | 54 | |
| | 13,5 | 26,0 | 10,9 | 25,7 | 30,0 | 3,2 | 1,8 | 5,4 | 15,9 | |
| ***Sous-total*** | ***13,5*** | ***26,0*** | ***10,9*** | ***25,7*** | ***30,0*** | ***3,2*** | ***1,8*** | ***5,4*** | ***15,9*** | ***Supérieure*** |
| Semi-professionnels, superviseurs, cols blancs policiers, soldats | 58 | 24 | 30 | 34 | 34 | 8 | 5 | 4 | 34 | |
| | 20,6 | 10,6 | 15,8 | 30,7 | 19,9 | 7,0 | 4,5 | 2,8 | 10,1 | |
| Petits propriétaires et travailleurs indépendants, artisans et services spécialisés | 62 | 41 | 63 | 31 | 33 | 14 | 23 | 43 | 95 | |
| | 23,0 | 18,1 | 33,4 | 28,1 | 19,7 | 11,5 | 20,5 | 27,9 | 28,3 | |
| ***Sous-total*** | ***43,6*** | ***28,7*** | ***49,2*** | ***58,8*** | ***39,6*** | ***18,5*** | ***25,0*** | ***30,7*** | ***38,4*** | ***Moyenne*** |
| Fermiers | 26 | 56 | 18 | 8 | 31 | 37 | 39 | 61 | 25 | |
| | 9,2 | 24,7 | 9,2 | 7,5 | 18,3 | 31,3 | 34,6 | 39,4 | 7,4 | |
| Ouvriers et services semi et non spécialisés | 98 | 47 | 58 | 9 | 21 | 55 | 44 | 38 | 120 | |
| | 34,7 | 20,7 | 30,6 | 7,9 | 12,2 | 47,0 | 39,7 | 24,5 | 38,2 | |
| ***Sous-total*** | ***43,9*** | ***45,4*** | ***39,8*** | [illegible] | ***30,5*** | ***78,3*** | ***73,3*** | ***63,9*** | ***45,6*** | ***Inférieure*** |
| **Total** | **282** | **227** | **189** | **112** | **109** | **118** | **113** | **154** | **357** | |
| | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | |
| **Valeurs manquantes** | **65** | **66** | **56** | **92** | **25** | **49** | **62** | **22** | **80** | |
| | **18,7** | **16,8** | **22,8** | **45,3** | **12,0** | **29,3** | **42,0** | **28,1** | **12,7** | |

TABLEAU 4.2

**Niveau de scolarité par communauté, selon le sexe**

| Niveau de scolarité | Communauté | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | | Noire francophone | | Chinoise | | Sud-est-asiatique | | Sud-asiatique | | Italienne | | Portugaise | | Grecque | | Groupe de référence | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Universitaire | 26 | 19 | 29 | 14 | 30 | 6 | 62 | 19 | 59 | 19 | 5 | 12 | 2 | 2 | 15 | 13 | 51 | 39 |
| | 15,1 | 10,9 | 25,6 | 8,3 | 23,5 | 5,2 | 54,5 | 22,6 | 41,0 | 29,7 | 5,5 | 16,6 | 1,9 | 3,1 | 16,0 | 16,6 | 27,6 | 19,4 |
| Collégial | 51 | 60 | 18 | 78 | 22 | 5 | 6 | 16 | 21 | 9 | 12 | 11 | 7 | 4 | 14 | 10 | 37 | 43 |
| | 30,4 | 34,2 | 15,9 | 46,0 | 17,4 | 4,1 | 4,9 | 19,5 | 14,6 | 14,2 | 13,9 | 14,9 | 6,0 | 5,1 | 14,6 | 12,1 | 19,8 | 21,5 |
| Secondaire/Primaire | 92 | 96 | 66 | 71 | 75 | 105 | 45 | 46 | 64 | 20 | 72 | 51 | 106 | 69 | 65 | 56 | 99 | 119 |
| | 54,3 | 54,9 | 57,5 | 43,7 | 59,1 | 90,7 | 40,6 | 58,0 | 44,5 | 42,1 | 80,6 | 68,4 | 92,1 | 91,8 | 69,4 | 71,2 | 52,6 | 59,1 |
| **Total** | **169** | **175** | **111** | **163** | **127** | **116** | **113** | **81** | **145** | **47** | **90** | **75** | **115** | **75** | **93** | **81** | **188** | **201** |
| | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** |

*Valeurs manquantes: 14*

TABLEAU 4.3

**Superposition des modèles comparant les origines sociales et les niveaux d'éducation des groupes étudiés et du groupe de référence**

| Modèle | Classe d'origine | Communauté | Niveau d'éducation | Communauté |
|---|---|---|---|---|
| **Modèle A** | Surreprésentation de la classe supérieure | Sud-asiatique<br>Sud-est asiatique<br>Noire francophone | Surreprésentation du niveau universitaire | Sud-est asiatique (hommes)<br>Sud-asiatique |
| **Modèle B** | Norme (selon le groupe de référence) | Groupe de référence<br>Noire anglophone | Norme (selon le groupe de référence) | Italienne (femmes)<br>Grecque (femmes)<br>Noire francophone (hommes)<br>Chinoise (hommes)<br>Sud-est asiatique (femmes) |
| **Modèle C** | Surreprésentation de la classe moyenne | Chinoise | Surreprésentation du niveau collégial | Noire francophone (femmes)<br>Noire anglophone |
| **Modèle D** | Surreprésentation de la classe inférieure | Italienne<br>Grecque<br>Portugaise | Surreprésentation du niveau primaire | Portugaise<br>Chinoise (femmes)<br>Italienne (hommes)<br>Grecque (hommes) |

TABLEAU 4.4

**Niveau de scolarité selon l'âge à l'immigration**
**Informateurs des communautés italienne, grecque et portugaise immigrés avant 1965 - Hommes**

| Niveau de scolarité | 0 à 14 ans | 15 ans et plus | Total |
|---|---|---|---|
| Université | 7 | 10 | 18 |
| | (19,8) | (3,9) | (5,8) |
| Collégial | 8 | 15 | 23 |
| | (22,2) | (5,5) | (7,6) |
| Secondaire/primaire | 21 | 239 | 260 |
| | (58,0) | (90,5) | (86,6) |
| **Total** | **37** | **264** | **301** |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 29,7 D.L.: 2 Signif.: 0,00*
*Valeur manquante: 1*

TABLEAU 4.5

**Niveau de scolarité selon l'âge à l'immigration**
**Informateurs des communautés italienne, grecque et portugaise immigrés avant 1965 - Femmes**

| Niveau de scolarité | 0 à 14 ans | 15 ans et plus | Total |
|---|---|---|---|
| Université | 3 | — | 3 |
| | (10,5) | — | (2,1) |
| Collégial | 14 | — | 14 |
| | (51,5) | — | (10,4) |
| Secondaire/primaire | 10 | 109 | 119 |
| | (38,0) | (100,0) | (87,5) |
| **Total** | **27** | **109** | **136** |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 77,0 D.L.: 2 Signif.: 0,00*
*Valeurs manquantes: 13*

TABLEAU 4.6

**Niveau de scolarité selon l'âge à l'immigration**
**Informateurs de la communauté italienne immigrés après 1964**

| Niveau de scolarité | Âge d'immigration | | |
|---|---|---|---|
| | 0 à 14 ans | 15 ans et plus | Total |
| Université | 5<br>(34,3) | 1<br>(2,3) | 6<br>(10,8) |
| Collégial | 3<br>(21,9) | 6<br>(13,4) | 9<br>(15,6) |
| Secondaire/primaire | 7<br>(43,8) | 35<br>(84,4) | 41<br>(73,6) |
| **Total** | **15**<br>**(100,0)** | **41**<br>**(100,0)** | **56**<br>**(100,0)** |

*Chi-carré: 13,4 D.L.: 2 Signif.: 0,0012*
*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 4.7

**Niveau de scolarité selon l'âge à l'immigration**
**Informateurs de la communauté chinoise immigrés après 1964**

| Niveau de scolarité | Âge d'immigration | | |
|---|---|---|---|
| | 0 à 14 ans | 15 ans et plus | Total |
| Université | 14<br>(30,2) | 16<br>(9,4) | 29<br>(13,8) |
| Collégial | 7<br>(16,1) | 16<br>(9,4) | 23<br>(10,8) |
| Secondaire/primaire | 24<br>(53,7) | 137<br>(81,2) | 161<br>(75,4) |
| **Total** | **45**<br>**(100,0)** | **169**<br>**(100,0)** | **213**<br>**(100,0)** |

*Chi-carré: 16,20 D.L.: 2 Signif.: 0,0003*
*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 4.8

**Niveau de scolarité selon l'âge à l'immigration**
**Informateurs des communautés d'Asie du Sud-Est**
**immigrés après 1964**
**Âge d'immigration**

| Niveau de scolarité | 0 à 14 ans | 15 ans et plus | Total |
|---|---|---|---|
| Université | 23<br>(59,5) | 61<br>(37,1) | 84<br>(41,3) |
| Collégial | 2<br>(6,1) | 20<br>(11,9) | 22<br>(10,8) |
| Secondaire/primaire | 13<br>(34,4) | 84<br>(51,0) | 97<br>(47,8) |
| **Total** | **39**<br>**(100,0)** | **164**<br>**(100,0)** | **203**<br>**(100,0)** |

*Chi-carré: 6,6 D.L.: 2 Signif.: 0,04*
*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 4.9

**Niveau de scolarité selon l'âge à l'immigration**
**Informateurs de la communauté grecque immigrés après 1964**
**Âge d'immigration**

| Niveau de scolarité | 0 à 14 ans | 15 ans et plus | Total |
|---|---|---|---|
| Université | 2<br>(41,7) | 8<br>(13,2) | 11<br>(15,6) |
| Collégial | —<br>(8,4) | 2<br>(2,9) | 2<br>(3,3) |
| Secondaire/primaire | 3<br>(49,9) | 53<br>(83,9) | 55<br>(81,1) |
| **Total** | **6**<br>**(100,0)** | **63**<br>**(100,0)** | **68**<br>**(100,0)** |

*Chi-carré: 3,9 D.L.: 2 Signif.: 0,14*
*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 4.10

**Niveau de scolarité selon l'âge à l'immigration**
**Informateurs de la communauté portugaise immigrés après 1964**
**Âge d'immigration**

| Niveau de scolarité | 0 à 14 ans | 15 ans et plus | Total |
|---|---|---|---|
| Université | 1 | 1 | 2 |
| | (3,7) | (1,1) | (1,5) |
| Collégial | 1 | 6 | 7 |
| | (4,5) | (4,8) | (4,7) |
| Secondaire/primaire | 19 | 115 | 134 |
| | (91,8) | (94,1) | (93,8) |
| **Total** | **21** | **122** | **143** |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 0,80 D.L.: 2 Signif.: 0,67*
*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 4.11

**Niveau de scolarité selon l'âge à l'immigration**
**Informateurs des communautés d'Asie du Sud immigrés après 1964**
**Âge d'immigration**

| Niveau de scolarité | 0 à 14 ans | 15 ans et plus | Total |
|---|---|---|---|
| Université | 8 | 68 | 76 |
| | (28,2) | (43,1) | (40,8) |
| Collégial | 6 | 23 | 29 |
| | (21,9) | (14,5) | (15,6) |
| Secondaire/primaire | 14 | 67 | 81 |
| | (49,9) | (42,4) | (43,6) |
| **Total** | **29** | **158** | **187** |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 2,48 D.L.: 2 Signif.: 0,29*
*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 4.12

**Niveau de scolarité selon l'âge à l'immigration**
**Informateurs de la communauté noire anglophone immigrés après 1964**
**Âge d'immigration**

| Niveau de scolarité | 0 à 14 ans | 15 à 19 ans | 20 et plus | Total |
|---|---|---|---|---|
| Université | 9<br>(18,7) | 5<br>(14,3) | 23<br>(14,1) | 36<br>(14,9) |
| Collégial | 10<br>(24,9) | 20<br>(53,3) | 43<br>(26,4) | 73<br>(30,4) |
| Secondaire/primaire | 23<br>(56,4) | 12<br>(32,4) | 96<br>(59,5) | 132<br>(54,7) |
| **Total** | **41**<br>**(100,0)** | **38**<br>**(100,0)** | **162**<br>**(100,0)** | **241**<br>**(100,0)** |

*Chi-carré: 12,5 D.L.: 4 Signif.: 0,01*
*Valeurs manquantes: 12*

TABLEAU 4.13

**Niveau de scolarité selon l'âge à l'immigration**
**Informateurs de la communauté noire francophone immigrés après 1964**
**Âge d'immigration**

| Niveau de scolarité | 0 à 14 ans | 15 à 19 ans | 20 et plus | Total |
|---|---|---|---|---|
| Université | 6<br>(14,8) | 6<br>(10,4) | 29<br>(16,9) | 41<br>(15,3) |
| Collégial | 27<br>(65,9) | 12<br>(22,6) | 55<br>(31,8) | 95<br>(35,2) |
| Secondaire/primaire | 8<br>(19,3) | 36<br>(67,0) | 89<br>(51,3) | 133<br>(49,5) |
| **Total** | **41**<br>**(100,0)** | **54**<br>**(100,0)** | **174**<br>**(100,0)** | **269**<br>**(100,0)** |

*Chi-carré: 26,1 D.L.: 4 Signif.: 0,00*
*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 4.14

**Niveau de scolarité selon le pays de naissance**
**Informateurs de la communauté grecque**

| Niveau de scolarité | Pays de naissance | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Canada | Autre | Total | Groupe de référence |
| Université | 12 | 17 | 28 | |
| | (23,3) | (13,5) | (16,3) | (23,4) |
| Collégial | 17 | 6 | 23 | |
| | (34,2) | (5,0) | (13,4) | (20,7) |
| Secondaire/primaire | 21 | 101 | 122 | |
| | (42,5) | (81,5) | (70,3) | (55,9) |
| **Total** | **50** | **124** | **174** | **386** |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 32,5 D.L.: 2 Signif.: 0,00*
*Valeurs manquantes: 2*

TABLEAU 4.15

**Niveau de scolarité selon le pays de naissance**
**Informateurs de la communauté italienne**

| Niveau de scolarité | Pays de naissance | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Canada | Autre | Total | Groupe de référence |
| Université | 8 | 10 | 17 | |
| | (22,6) | (7,4) | (10,6) | (23,4) |
| Collégial | 10 | 14 | 24 | |
| | (28,3) | (10,7) | (14,4) | (20,7) |
| Secondaire/primaire | 17 | 106 | 123 | |
| | (49,2) | (81,9) | (75,0) | (55,9) |
| **Total** | **33** | **130** | **164** | **386** |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 15,7 D.L.: 2 Signif.: 0,0004*
*Valeurs manquantes: 2*

TABLEAU 4.16

**Niveau de scolarité selon le pays de naissance**
**Informateurs de la communauté chinoise**

| Niveau de scolarité | Pays de naissance | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Canada | Autre | Total | Groupe de référence |
| Université | 4 (41,2) | 32 (13,6) | 36 (14,8) | (23,4) |
| Collégial | 3 (31,7) | 24 (10,1) | 27 (11,1) | (20,7) |
| Secondaire/primaire | 3 (27,1) | 177 (76,3) | 180 (74,2) | (55,9) |
| **Total** | **10 (100,0)** | **232 (100,0)** | **243 (100,0)** | **386 (100,0)** |

*Chi-carré: 12,5 D.L.: 2 Signif.: 0,002*
*Valeurs manquantes: 2*

TABLEAU 4.17

**Niveau de scolarité selon le pays de naissance**
**Informateurs de la communauté portugaise**

| Niveau de scolarité | Pays de naissance | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Canada | Autre | Total | Groupe de référence |
| Université | 1 (6,6) | 4 (2,0) | 5 (2,4) | (23,4) |
| Collégial | 1 (6,6) | 10 (5,6) | 11 (5,6) | (20,7) |
| Secondaire/primaire | 12 (86,8) | 163 (92,4) | 175 (92,0) | (55,9) |
| **Total** | **14 (100,0)** | **176 (100,0)** | **190 (100,0)** | **386 (100,0)** |

*Chi-carré: 1,2 D.L.: 2 Signif.: 0,54*
*Valeurs manquantes: 4*

TABLEAU 4.18

**Niveau de scolarité selon le pays de naissance**
**Informateurs de la communauté noire anglophone**

| Niveau de scolarité | Pays de naissance | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Canada | Autre | Total | Groupe de référence |
| Université | 4 (6,2) | 41 (14,5) | 45 (13,1) | (23,4) |
| Collégial | 26 (44,7) | 85 (29,7) | 110 (32,2) | (20,7) |
| Secondaire/primaire | 28 (49,1) | 160 (55,9) | 188 (54,7) | (55,9) |
| **Total** | **57 (100,0)** | **286 (100,0)** | **343 (100,0)** | **386 (100,0)** |

*Chi-carré: 6,24 D.L.: 2 Signif.: 0,04*
*Valeurs manquantes: 4*

TABLEAU 4.19

**Niveau de scolarité selon le pays de naissance**
**Informateurs de la communauté noire francophone**

| Niveau de scolarité | Pays de naissance | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Canada | Autre | Total | Groupe de référence |
| Université | — | 43 (16,4) | 43 (15,8) | (23,4) |
| Collégial | 1 (9,0) | 95 (36,1) | 96 (35,1) | (20,7) |
| Secondaire/primaire | 9 (91,0) | 124 (47,5) | 134 (49,1) | (55,9) |
| **Total** | **10 (100,0)** | **262 (100,0)** | **272 (100,0)** | **386 (100,0)** |

*Chi-carré: 7,57 D.L.: 2 Signif.: 0,02*
*Valeurs manquantes: 1*

TABLEAU 4.20

## Niveau de scolarité selon la communauté
## Hommes[1]

| Niveau de scolarité | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud-asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Groupe de référence |
| Diplôme universitaire de 3e cycle | - | 1 | - | 2 | 5 | - | - | 1 | 4 |
| | 0,2 | 0,8 | - | 1,6 | 3,4 | 0,5 | - | 1,5 | 1,9 |
| | 1,5 | 3,2 | - | 3,0 | 8,2 | 9,5 | - | 9,4 | 7,0 |
| Diplôme universitaire de 2e cycle | 7 | 17 | 2 | 8 | 14 | 2 | - | 1 | 16 |
| | 4,4 | 15,2 | 1,3 | 6,5 | 9,9 | 1,9 | - | 1,5 | 8,4 |
| | 28,9 | 57,2 | 5,7 | 11,9 | 24,1 | 34,2 | - | 9,4 | 30,5 |
| Diplôme professionnel | 17 | 3 | 1 | 4 | - | - | 78,4 | - | 3,3 |
| | 0,4 | 2,9 | 0,6 | 3,1 | - | - | 1,5 | - | 0,9 |
| | 2,6 | 11,1 | 2,4 | 5,7 | - | - | 78,4 | - | 3,3 |
| Diplôme universitaire de 1er cycle | 17 | 8 | 27 | 52 | 40 | 3 | - | 12 | 30 |
| | 10,2 | 7,6 | 21,6 | 43,4 | 27,7 | 3,1 | 0,4 | 13,0 | 16,3 |
| | 67,0 | 28,6 | 91,8 | 79,6 | 67,7 | 56,3 | 21,6 | 81,3 | 59,1 |
| ***Sous-total*** | ***26*** | ***29*** | ***30*** | ***65*** | ***59*** | ***5*** | ***2*** | ***15*** | ***51*** |
| | ***15,3*** | ***26,6*** | ***23,5*** | ***54,5*** | ***41,0*** | ***5,5*** | ***1,9*** | ***16,0*** | ***27,6*** |
| | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** |
| Université sans diplôme | 9 | 6 | 6 | 3 | 3 | 3 | 5 | - | 14 |
| | 5,6 | 5,8 | 4,7 | 2,9 | 2,4 | 3,1 | 4,2 | 0,5 | 7,4 |
| | 18,4 | 36,3 | 27,2 | 59,7 | 16,2 | 22,4 | 69,9 | 3,5 | 37,3 |
| Diplôme collégial | 42 | 11 | 16 | 2 | 18 | 10 | 2 | 13 | 23 |
| | 24,8 | 10,1 | 12,7 | 2,0 | 12,2 | 10,8 | 1,8 | 14,1 | 12,4 |
| | 81,6 | 63,7 | 72,8 | 40,3 | 83,8 | 77,6 | 30,1 | 96,5 | 62,7 |
| ***Sous-total*** | ***51*** | ***18*** | ***22*** | ***6*** | ***21*** | ***13*** | ***7*** | ***14*** | ***37*** |
| | ***30,4*** | ***15,9*** | ***17,4*** | ***4,9*** | ***14,6*** | ***13,9*** | ***6,0*** | ***14,6*** | ***19,8*** |
| | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** |

TABLEAU 4.20 (suite)

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Collégial sans diplôme | 20 | 22 | 12 | 4 | 14 | 6 | 4 | 4 | 18 |
| | 11,8 | 19,8 | 9,5 | 3,2 | 9,8 | 6,2 | 3,6 | 4,0 | 9,7 |
| | 36,9 | 75,8 | 42,7 | 17,7 | 28,3 | 29,7 | 21,0 | 25,0 | 32,1 |
| Secondaire complété | 34 | 7 | 16 | 18 | 36 | 13 | 16 | 11 | 38 |
| | 20,2 | 6,3 | 12,7 | 14,8 | 24,9 | 14,7 | 13,7 | 12,0 | 20,4 |
| | 63,1 | 24,2 | 57,3 | 82,3 | 71,7 | 70,3 | 79,0 | 75,0 | 67,9 |
| ***Sous-total*** | ***54*** | ***29*** | ***28*** | ***22*** | ***50*** | ***19*** | ***20*** | ***15*** | ***56*** |
| | ***32,0*** | ***26,1*** | ***22,2*** | ***18,0*** | ***34,7*** | ***20,9*** | ***17,3*** | ***16,0*** | ***30,0*** |
| | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** |
| Secondaire non-complété | 7 | 10 | 10 | 4 | 8 | 4 | 15 | 2 | 5 |
| | 3,9 | 8,9 | 8,2 | 3,2 | 5,2 | 4,1 | 12,7 | 2,0 | 2,4 |
| | 17,6 | 28,3 | 22,1 | 14,0 | 53,7 | 7,0 | 17,0 | 3,7 | 10,8 |
| Primaire complété | 31 | 24 | 27 | 18 | 4 | 11 | 23 | 41 | 29 |
| | 18,4 | 21,7 | 21,4 | 15,3 | 2,6 | 12,5 | 20,3 | 44,1 | 5,9 |
| | 82,4 | 69,1 | 58,2 | 67,9 | 26,5 | 20,9 | 27,1 | 82,5 | 70,3 |
| Primaire non-complété | - | 1 | 9 | 3 | 3 | 37 | 46 | 7 | 8 |
| | - | 0,8 | 7,3 | 2,5 | 1,9 | 341,0 | 39,6 | 7,3 | 4,3 |
| | - | 2,7 | 19,7 | 11,2 | 19,8 | 68,7 | 53,0 | 13,7 | 18,9 |
| Aucune scolarité | - | - | - | 2 | - | 2 | 3 | - | - |
| | - | - | - | 1,6 | - | 2,1 | 2,2 | - | - |
| | - | - | - | 6,9 | - | 3,5 | 3,0 | - | - |
| ***Sous-total*** | ***38*** | ***35*** | ***47*** | ***27*** | ***14*** | ***54*** | ***86*** | ***50*** | ***42*** |
| | ***22,3*** | ***31,4*** | ***36,8*** | ***22,6*** | ***9,7*** | ***59,7*** | ***74,8*** | ***53,4*** | ***22,6*** |
| | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** |
| **Total** | **168** | **111** | **127** | **119** | **145** | **90** | **115** | **93** | **186** |
| | **100,0** | **1100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** |

*Valeurs manquantes: 7*

1. Le premier chiffre représente les effectifs de la catégorie; le pourcentage sous les effectifs est calculé sur le grand total de la catégorie; le dernier pourcentage est calculé sur le sous-total.

TABLEAU 4.21

**Niveau de scolarité selon la communauté**
**Femmes**[1]

| Niveau de scolarité | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud-asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Groupe de référence |
| Diplôme universitaire de 3e cycle | 1 | - | - | - | 4 | 1 | - | - | 1 |
| | 0,4 | - | - | - | 8,9 | 1,2 | - | - | 0,6 |
| | 4,1 | - | - | - | 22,4 | 7,1 | - | - | 2,9 |
| Diplôme universitaire de 2e cycle | 5 | 4 | 2 | 1 | 1 | 3 | - | - | 6 |
| | 2,9 | 2,3 | 1,6 | 1,1 | 2,9 | 4,3 | - | - | 3,1 |
| | 26,6 | 27,5 | 30,7 | 5,0 | 7,3 | 25,9 | - | - | 16,2 |
| Diplôme professionnel | - | 1 | 1 | 2 | - | - | - | - | - |
| | - | 0,9 | 0,8 | 2,5 | - | - | - | - | - |
| | - | 10,3 | 15,4 | 11,2 | - | - | - | - | - |
| Diplôme universitaire de 1er cycle | 13 | 8 | 3 | 16 | 13 | 8 | 2 | 100,0 | 32 |
| | 7,5 | 5,2 | 2,8 | 18,9 | 27,9 | 11,1 | 3,1 | 16,6 | 15.7 |
| | 69,3 | 62,1 | 53,9 | 83,8 | 70,3 | 67,0 | 100,0 | 100,0 | 80,9 |
| ***Sous-total*** | ***19*** | ***14*** | ***6*** | ***19*** | ***19*** | ***12*** | ***2*** | ***13*** | ***29*** |
| | ***10,9*** | ***8,3*** | ***5,2*** | ***22,6*** | ***39,7*** | ***16,6*** | ***3,1*** | ***16,6*** | ***19,4*** |
| | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** |
| Université sans diplôme | 10 | 8 | 1 | 10 | 2 | 2 | - | 3 | 13 |
| | 5,8 | 5,2 | 0,8 | 11,7 | 5,0 | 2,5 | - | 3,5 | 6,5 |
| | 16,9 | 10,8 | 19,9 | 60,1 | 27,5 | 16,7 | - | 28,5 | 30,4 |
| Diplôme collégial | 50 | 70 | 4 | 6 | 6 | 9 | 4 | 7 | 30 |
| | 28,4 | 42,8 | 3,3 | 7,8 | 13,2 | 12,4 | 5,1 | 8,7 | 15,1 |
| | 83,1 | 89,2 | 80,1 | 39,9 | 72,5 | 83,3 | 100,0 | 71,5 | 69,6 |
| ***Sous-total*** | ***60*** | ***78*** | ***5*** | ***16*** | ***9*** | ***11*** | ***4*** | ***10*** | ***43*** |
| | ***34,2*** | ***48,0*** | ***4,1*** | ***19,5*** | ***18,2*** | ***14,9*** | ***5,1*** | ***12,1*** | ***21,5*** |
| | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** | ***100,0*** |

TABLEAU 4.21 (suite)

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Collégial sans diplôme | 25<br>14,4<br>39,8 | 25<br>15,5<br>75,0 | 6<br>4,8<br>17,6 | 5<br>5,6<br>23,7 | 4<br>7,8<br>24,2 | 5<br>5,0<br>17,4 | 4<br>5,7<br>26,4 | 10<br>13,0<br>44,0 | 14<br>7,1<br>18,9 |
| Secondaire complété | 38<br>21,8<br>60,2 | 8<br>5,2<br>25,0 | 26<br>22,6<br>82,4 | 15<br>18,1<br>76,3 | 11<br>24,4<br>75,8 | 18<br>23,6<br>82,6 | 12<br>16,0<br>73,6 | 13<br>16,6<br>56,0 | 61<br>30,4<br>81,1 |
| ***Sous-total*** | ***63***<br>***36,2***<br>***100,0*** | ***34***<br>***20,7***<br>***100,0*** | ***32***<br>***27,5***<br>***100,0*** | ***20***<br>***23,8***<br>***100,0*** | ***15***<br>***32,2***<br>***100,0*** | ***21***<br>***28,6***<br>***100,0*** | ***16***<br>***21,7***<br>***100,0*** | ***24***<br>***29,6***<br>***100,0*** | ***75***<br>***37,5***<br>***100,0*** |
| Secondaire non complété | 9<br>5,0<br>26,8 | 17<br>10,6<br>46,2 | 5<br>4,2<br>6,7 | 5<br>5,8<br>16,9 | 1<br>2,0<br>20,0 | - | 4<br>5,6<br>8,0 | 3<br>3,5<br>8,3 | 11<br>5,6<br>26,1 |
| Primaire complété | 23<br>13,4<br>71,8 | 17<br>10,3<br>45,0 | 63<br>54,8<br>86,6 | 16<br>19,3<br>56,4 | 3<br>6,0<br>60,1 | 7<br>9,3<br>23,4 | 12<br>16,6<br>23,7 | 27<br>33,6<br>80,6 | 32<br>15,9<br>73,9 |
| Primaire non complété | -<br>0,3<br>1,4 | 2<br>1,4<br>6,3 | 4<br>3,4<br>5,4 | 8<br>9,1<br>26,8 | 1<br>2,0<br>20,0 | 22<br>29,9<br>75,0 | 35<br>46,6<br>66,6 | 4<br>4,6<br>11,1 | -<br>-<br>- |
| Aucune scolarité | -<br>-<br>- | 1<br>0,6<br>2,5 | 1<br>0,8<br>1,3 | -<br>-<br>- | -<br>-<br>- | -<br>0,6<br>1,6 | 1<br>1,2<br>1,8 | -<br>-<br>- | -<br>-<br>- |
| ***Sous-total*** | ***33***<br>***18,6***<br>***100,0*** | ***37***<br>***23,0***<br>***100,0*** | ***73***<br>***63,3***<br>***100,0*** | ***28***<br>***34,2***<br>***100,0*** | ***5***<br>***10,0***<br>***100,0*** | ***30***<br>***39,8***<br>***100,0*** | ***53***<br>***70,1***<br>***100,0*** | ***34***<br>***41,7***<br>***100,0*** | ***43***<br>***21,5***<br>***100,0*** |
| **Total** | **175**<br>**100,0** | **162**<br>**100,0** | **116**<br>**100,2** | **83**<br>**100,0** | **47**<br>**100,0** | **75**<br>**100,0** | **75**<br>**100,0** | **81**<br>**100,0** | **201**<br>**100,0** |

*Valeurs manquantes*: 5

1. Le premier chiffre représente les effectifs de la catégorie; le pourcentage sous les effectifs est calculé sur le grand total de la catégorie; le dernier pourcentage est calculé sur le sous-total.

TABLEAU 4.22

## Niveau de scolarité post-secondaire, selon la communauté et le sexe

| Niveau de scolarité (post-secondaire) | Communauté | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | | Noire francophone | | Chinoise | | Sud-est asiatique | | Sud-asiatique | | Italienne | | Portugaise | | Grecque | | Groupe de référence | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Collégial complété ou niveau supérieur | 77<br>79,5 | 79<br>75,9 | 47<br>68,2 | 92<br>78,4 | 52<br>91,2 | 11<br>62,6 | 71<br>94,9 | 35<br>68,2 | 60<br>65,0 | 27<br>66,1 | 17<br>75,7 | 24<br>66,4 | 9<br>69,4 | 6<br>54,9 | 29<br>69,4 | 23<br>69,9 | 66<br>63,1 | 62<br>65,2 |
| Collégial non complété | 20<br>20,5 | 25<br>24,2 | 22<br>31,8 | 25<br>21,6 | 12<br>16,8 | 6<br>34,2 | 4<br>5,1 | 5<br>11,8 | 14<br>15,0 | 4<br>11,9 | 6<br>24,3 | 4<br>13,6 | 4<br>31,6 | 4<br>41,1 | 4<br>11,6 | 10<br>31,1 | 18<br>16,9 | 14<br>14,8 |
| Total | 97<br>100,0 | 104<br>100,0 | 69<br>100,0 | 117<br>100,0 | 64<br>100,0 | 16<br>100,0 | 75<br>100,0 | 40<br>100,0 | 95<br>100,0 | 31<br>100,0 | 23<br>100,0 | 27<br>100,0 | 13<br>100,0 | 10<br>100,0 | 33<br>100,0 | 34<br>100,0 | 106<br>100,0 | 86<br>100,0 |

*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 4.23

**Niveaux de scolarité post-secondaire, par groupe d'âge**

| Niveau de scolarité (post-secondaire seulement) | Groupe de référence | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 15 à 24 ans | 25 à 29 ans | 30 ans et plus | Total |
| Collégial complété ou niveau supérieur | 16 (55,6) | 33 (70,0) | 89 (81,7) | 139 (74,6) |
| Collégial non complété | 13 (44,4) | 14 (30,0) | 20 (18 3) | 47 (25,4) |
| **Total** | **29 (100,0)** | **47 (100,0)** | **110 (100,)** | **186 (100,0)** |

*Chi-carré: 9,08 D.L.: 2 Signif.: 0,01*

*Valeurs manquantes: 16*

TABLEAU 4.24

**Taux de réussite scolaire au niveau post-secondaire Noirs francophones nés au Canada ou ayant immigré avant 15 ans et groupe de référence (informateurs âgés de moins de 30 ans)**

| Niveau de scolarité (post-secondaire seulement) | Communauté | |
|---|---|---|
| | Noire francophone | Groupe de référence |
| Collégial et plus | 35 (70,5) | 61 (85,9) |
| Collégial non complété | 14 (29,5) | 10 (14,1) |
| **Total** | **49 (100,0)** | **71 (100,0)** |

*Chi-carré: 3,31 D.L.: 1 Signif.: 0,686*

*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 5.1

**Rendement théorique de la scolarité sur le type d'emploi détenu**

| Niveau de scolarité | Type d'emploi | * |
|---|---|---|
| 1. Diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle ou diplôme professionnel | 1. Cadres et administrateurs | Normale |
| | 2. Professionnels | Normale |
| | 3. Travailleurs non manuels spécialisés | Inférieure |
| | 4. Semi-professionnels et techniciens | Inférieure |
| | 5. Qualifiés, surveillants et contremaîtres | Inférieure |
| | 6. Travailleurs non manuels semi ou non spécialisés et travailleurs manuels | Inférieure |
| 2. Diplôme universitaire de 1er cycle | 1. Cadres et administrateurs | Normale |
| | 2. Professionnels | Normale |
| | 3. Travailleurs non manuels spécialisés | Normale |
| | 4. Semi-professionnels et techniciens | Normale |
| | 5. Qualifiés, surveillants et contremaîtres | Inférieure |
| | 6. Travailleurs non manuels semi ou non spécialisés et travailleurs manuels | Inférieure |
| 3. Diplôme de niveau post-secondaire | 1. Cadres et administrateurs | Supérieure |
| | 2. Professionnels | Supérieure |
| | 3. Travailleurs non manuels spécialisés | Normale |
| | 4. Semi-professionnels et techniciens | Normale |
| | 5. Qualifiés, surveillants et contremaîtres | Normale |
| | 6. Travailleurs non manuels semi ou non spécialisés et travailleurs manuels | Inférieure |
| 4. Diplôme de niveau secondaire ou primaire ou pas de diplôme | 1. Cadres et administrateurs | Supérieure |
| | 2. Professionnels | Supérieure |
| | 3. Travailleurs non manuels spécialisés | Supérieure |
| | 4. Semi-professionnels et techniciens | Supérieure |
| | 5. Qualifiés, surveillants et contremaîtres | Normale |
| | 6. Travailleurs non manuels semi ou non spécialisés et travailleurs manuels | Normale |

* *Valeur attribuée au rendement observé par rapport au rendement attendu.*

TABLEAU 5.2

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail, selon la communauté**
**Hommes seulement**

| Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud-asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Groupe de référence |
| 1. Inférieur | 43 (26,0) | 20 (18,1) | 20 (16,0) | 35 (30,0) | 32 (24,0) | 7 (7,7) | 3 (2,4) | 18 (19,2) | 30 (16,3) |
| 2. Normal | 107 (64,7) | 76 (69,2) | 73 (58,5) | 80 (68,3) | 89 (66,0) | 73 (81,7) | 88 (84,9) | 62 (67,3) | 124 (66,9) |
| 3. Supérieur | 15 (9,3) | 14 (12,7) | 32 (25,5) | 2 (1,8) | 13 (10,0) | 10 (10,6) | 13 (12,6) | 12 (13,5) | 31 (16,8) |
| **Total** | **165 (100,0)** | **110 (100,0)** | **124 (100,0)** | **117 (100,0)** | **135 (100,0)** | **90 (100,0)** | **104 (100,0)** | **92 (100,0)** | **185 (100,0)** |

*Valeurs manquantes:* 39

TABLEAU 5.3

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail, selon la communauté**
**Femmes seulement**

| Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud-asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Groupe de référence |
| 1. Inférieur | 43 (24,7) | 37 (23,0) | 2 (1,6) | 22 (27,2) | 9 (20,3) | 13 (18,0) | 4 (5,2) | 5 (6,5) | 30 (15,1) |
| 2. Normal | 113 (65,4) | 119 (73,5) | 109 (94,0) | 55 (66,2) | 37 (79,7) | 59 (78,9) | 66 (88,5) | 70 (87,6) | 149 (74,6) |
| 3. Supérieur | 17 (10,0) | 6 (3,4) | 5 (4,4) | 5 (6,6) | - | 2 (3,1) | 5 (6,4) | 5 (5,9) | 21 (10,3) |
| **Total** | **173 (100,0)** | **162 (100,0)** | **115 (100,0)** | **82 (100,0)** | **47 (100,0)** | **75 (100,0)** | **74 (100,0)** | **79 (100,0)** | **200 (100,0)** |

*Valeurs manquantes: 14*

TABLEAU 5.4

**Nombres d'années d'expérience sur le marché du travail canadien, selon le sexe et la communauté**

| Communauté | Hommes | | | | Femmes | | | | Total | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Moins de 10 ans | 10 à 19 ans | 20 ans et plus | Total | Moins de 10 ans | 10 à 19 ans | 20 ans plus | Total | Moins de 10 ans | 10 à 19 ans | 20 ans plus | Total |
| Noire anglophone | 80<br>52,2 | 49<br>31,8 | 25<br>16,0 | 154<br>100,0 | 80<br>46,3 | 57<br>33,1 | 35<br>20,5 | 172<br>100,0 | 160<br>49,1 | 106<br>32,5 | 60<br>18,4 | 325<br>100,0 |
| Noire francophone | 56<br>51,0 | 54<br>49,0 | - | 109<br>100,0 | 111<br>68,4 | 49<br>29,9 | 3<br>1,7 | 162<br>100,0 | 167<br>61,4 | 102<br>37,6 | 3<br>1,0 | 272<br>100,0 |
| Chinoise | 81<br>66,2 | 27<br>22,2 | 14<br>11,5 | 123<br>100,0 | 63<br>54,2 | 48<br>41,4 | 5<br>4,4 | 117<br>100,0 | 145<br>60,3 | 76<br>31,6 | 19<br>8,1 | 240<br>100,0 |
| Sud-est asiatique | 94<br>78,3 | 26<br>21,7 | - | 119<br>100,0 | 71<br>86,1 | 12<br>13,9 | - | 83<br>100,0 | 165<br>81,5 | 38<br>18,5 | - | 202<br>100,0 |
| Sud-asiatique | 69<br>49,7 | 66<br>47,2 | 4<br>3,1 | 139<br>100,0 | 18<br>39,5 | 28<br>59,5 | 0<br>1,0 | 47<br>100,0 | 87<br>47,1 | 93<br>50,3 | 5<br>2,5 | 186<br>100,0 |
| Italienne | 15<br>17,3 | 19<br>21,8 | 54<br>61,0 | 89<br>100,0 | 32<br>41,8 | 16<br>21,1 | 28<br>37,1 | 75<br>100,0 | 47<br>28,6 | 35<br>21,4 | 82<br>50,0 | 164<br>100,0 |
| Portugaise | 21<br>20,6 | 51<br>50,1 | 30<br>29,3 | 101<br>100,0 | 25<br>34,8 | 35<br>49,8 | 11<br>15,5 | 71<br>100,0 | 45<br>26,4 | 86<br>50,0 | 41<br>23,6 | 172<br>100,0 |
| Grecque | 25<br>26,5 | 26<br>28,1 | 43<br>45,4 | 94<br>100,0 | 38<br>48,6 | 17<br>22,4 | 23<br>29,0 | 78<br>100,0 | 63<br>36,5 | 44<br>25,5 | 65<br>38,0 | 172<br>100,0 |
| Groupe de référence | 53<br>29,7 | 53<br>29,7 | 73<br>40,6 | 180<br>100,0 | 77<br>39,4 | 56<br>28,7 | 63<br>31,8 | 196<br>100,0 | 131<br>34,8 | 110<br>29,2 | 135<br>36,0 | 376<br>100,0 |

*Valeurs manquantes*: 63

TABLEAU 5.5

**Répartition des informateurs selon le rendement de leur scolarité sur le marché du travail et selon le nombre d'années d'expérience au Canada**

| Groupe de référence | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail** | **Années d'expérience** | | | |
| | **0-9 ans** | **10-19 ans** | **20 ans et plus** | **Total** |
| 1. Inférieur | 28<br>(21,8) | 15<br>(13,6) | 16<br>(11,9) | 59<br>(15,8) |
| 2. Normal | 91<br>(69,9) | 76<br>(69,5) | 97<br>(71,9) | 264<br>(70,5) |
| 3. Supérieur | 11<br>(8,3) | 18<br>(16,9) | 22<br>(16,2) | 51<br>(13,6) |
| **Total** | **131**<br>**(100,0)** | **109**<br>**(100,0)** | **135**<br>**(100,0)** | **374**<br>**(100,0)** |

*Chi-carré: 8,81937 D.L.: 4 Signif.: 0,0658*
*Valeurs manquantes: 13*

TABLEAU 5.6

**Répartition des informateurs selon le rendement de leur scolarité sur le marché du travail et selon le nombre d'années d'expérience au Canada**

| Communauté grecque | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail** | **Années d'expérience** | | | |
| | **0-9 ans** | **10-19 ans** | **20 ans et plus** | **Total** |
| 1. Inférieur | 18<br>(28,8) | 2<br>(4,3) | 3<br>(5,4) | 23<br>(13,6) |
| 2. Normal | 40<br>(66,5) | 37<br>(86,4) | 51<br>(79,3) | 128<br>(76,5) |
| 3. Supérieur | 3<br>(4,6) | 4<br>(9,3) | 10<br>(15,4) | 17<br>(9,9) |
| **Total** | **61**<br>**(100,0)** | **43**<br>**(100,0)** | **64**<br>**(100,0)** | **168**<br>**(100,0)** |

*Chi-carré: 21,37819 D.L.: 4 Signif.: 0,0003*
*Valeurs manquantes: 8*

TABLEAU 5.7

**Répartition des informateurs selon le rendement de leur scolarité sur le marché du travail et selon le nombre d'années d'expérience au Canada**

**Communauté italienne**

| Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail | Années d'expérience | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 0-9 ans | 10-19 ans | 20 ans et plus | Total |
| 1. Inférieur | 14 | 3 | 3 | 20 |
| | (30,8) | (9,0) | (3,5) | (12,6) |
| 2. Normal | 31 | 26 | 73 | 130 |
| | (67,2) | (73,1) | (90,7) | (80,1) |
| 3. Supérieur | 1 | 6 | 5 | 12 |
| | (2,0) | (17,9) | (5,8) | (7,3) |
| **Total** | **47** | **35** | **81** | **163** |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 27,81551 D.L.: 4 Signif.: 0,0000*
*Valeurs manquantes: 4*

TABLEAU 5.8

**Répartition des informateurs selon le rendement de leur scolarité sur le marché du travail et selon le nombre d'années d'expérience au Canada**

**Communauté chinoise**

| Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail | Années d'expérience | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 0-9 ans | 10-19 ans | 20 ans et plus | Total |
| 1. Inférieur | 20 | 2 | - | 22 |
| | (13,9) | (2,3) | - | (9,1) |
| 2. Normal | 104 | 63 | 12 | 179 |
| | (72,7) | (84,1) | (62,1) | (75,4) |
| 3. Supérieur | 19 | 10 | 7 | 37 |
| | (13,4) | (13,6) | (37,9) | (15,4) |
| **Total** | **144** | **75** | **19** | **238** |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 17,43051 D.L.: 4 Signif.: 0,0016*
*Valeurs manquantes: 7*

TABLEAU 5.9

**Répartition des informateurs selon le rendement de leur scolarité sur le marché du travail et selon le nombre d'années d'expérience au Canada**

**Communauté portugaise**

| Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail | Années d'expérience | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 0-9 ans | 10-19 ans | 20 ans et plus | Total |
| 1. Inférieur | 2<br>(4,2) | 2<br>(2,3) | 2<br>(5,3) | 6<br>(3,5) |
| 2. Normal | 38<br>(84,0) | 73<br>(88,3) | 33<br>(85,1) | 144<br>(86,4) |
| 3. Supérieur | 5<br>(11,8) | 8<br>(9,5) | 4<br>(9,5) | 17<br>(10,1) |
| **Total** | **45**<br>**(100,0)** | **82**<br>**(100,0)** | **39**<br>**(100,0)** | **167**<br>**(100,0)** |

*Chi-carré: 1,03536 D.L.: 4 Signif.: 0,9044*
*Valeurs manquantes: 28*

TABLEAU 5.10

**Répartition des informateurs selon le rendement de leur scolarité sur le marché du travail et selon le nombre d'années d'expérience au Canada**

**Communauté sud-est asiatique**

| Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail | Années d'expérience | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 0-9 ans | 10-19 ans | 20 ans et plus | Total |
| 1. Inférieur | 43<br>(26,5) | 15<br>(39,0) | -<br>- | 58<br>(28,8) |
| 2. Normal | 116<br>(71,4) | 19<br>(50,2) | -<br>- | 135<br>(67,4) |
| 3. Supérieur | 3<br>(2,1) | 4<br>(10,8) | -<br>- | 8<br>(3,8) |
| **Total** | **162**<br>**(100,0)** | **38**<br>**(100,0)** | -<br>- | **200**<br>**(100,0)** |

*Chi-carré: 9,76720 D.L.: 4 Signif.: 0,0076*
*Valeurs manquantes: 3*

TABLEAU 5.11

**Répartition des informateurs selon le rendement de leur scolarité sur le marché du travail et selon le nombre d'années d'expérience au Canada**

**Communauté noire anglophone**

| Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail | Années d'expérience | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 0-9 ans | 10-19 ans | 20 ans et plus | Total |
| 1. Inférieur | 52 | 18 | 15 | 85 |
| | (33,2) | (16,6) | (25,4) | (26,3) |
| 2. Normal | 91 | 75 | 39 | 206 |
| | (58,3) | (71,4) | (66,0) | (64,0) |
| 3. Supérieur | 13 | 13 | 5 | 31 |
| | (8,5) | (12,0) | (8,6) | (9,7) |
| **Total** | **157** | **106** | **59** | **321** |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 9,23762 D.L.: 4 Signif.: 0,0554*
*Valeurs manquantes: 26*

TABLEAU 5.12

**Répartition des informateurs selon le rendement de leur scolarité sur le marché du travail et selon le nombre d'années d'expérience au Canada**

**Communauté noire francophone**

| Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail | Années d'expérience | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 0-9 ans | 10-19 ans | 20 ans et plus | Total |
| 1. Inférieur | 37 | 19 | 1 | 57 |
| | (22,4) | (18,6) | (33,2) | (21,1) |
| 2. Normal | 123 | 69 | 2 | 194 |
| | (74,2) | (67,7) | (66,8) | (71,7) |
| 3. Supérieur | 6 | 14 | - | 20 |
| | (3,4) | (13,7) | - | (7,2) |
| **Total** | **166** | **102** | **3** | **271** |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** |

*Chi-carré: 10,63695 D.L.: 4 Signif.: 0,0310*
*Valeurs manquantes: 2*

TABLEAU 5.13

**Répartition des informateurs selon le rendement de leur scolarité sur le marché du travail et selon le nombre d'années d'expérience au Canada**

| Communauté sud-asiatique | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail** | **Années d'expérience** | | | |
| | **0-9 ans** | **10-19 ans** | **20 ans et plus** | **Total** |
| 1. Inférieur | 22<br>(27,2) | 18<br>(19,4) | 1<br>. | 42<br>(23,2) |
| 2. Normal | 55<br>(66,2) | 68<br>(73,0) | 2<br>. | 125<br>(69,4) |
| 3. Supérieur | 5<br>(6,6) | 7<br>(7,6) | 1<br>. | 13<br>(7,5) |
| **Total** | **82**<br>**(100,0)** | **93**<br>**(100,0)** | **5**<br>**(100,0)** | **181**<br>**(100,0)** |

*Chi-carré: 2,72849 D.L.: 4 Signif.: 0,6042*
*Valeurs manquantes: 11*

TABLEAU 5.14

**Degré de signification des écarts entre chaque communauté étudiée et le groupe de référence, à expérience sur le marché du travail canadien constante**

| **Groupe comparé au groupe de référence** | **Nombre d'années d'expérience** | | |
|---|---|---|---|
| | **0-9 ans (Chi-carré)** | **10-19 ans (Chi-carré)** | **20 ans et plus (Chi-carré)** |
| Grecs | 0,4227 | 0,0890 | 0,3306 |
| Italiens | 0,1939 | 0,7747 | 0,0046 |
| Chinois | 0,1299 | 0,0194 | 0,0343 |
| Portugais | 0,0253 | 0,0042 | 0,2383 |
| Noirs anglophones | 0,0901 | 0,5466 | 0,0370 |
| Noirs francophones | 0,1778 | 0,5582 | . |
| Sud-est-asiatiques | 0,0421 | 0,0037 | . |
| Sud-asiatiques | 0,6344 | 0,1023 | . |

TABLEAU 5.15

**Rendement du niveau de la scolarité sur le marché du travail**
**Natifs canadiens d'origine sud-européenne et groupe de référence**
**Informateurs de moins de 30 ans**

| Rendement du niveau de la scolarité sur le marché du travail | Natifs canadiens d'origine sud-européenne[1] | Groupe de référence |
|---|---|---|
| 1. Inférieur | 56 | 29 |
| | 30,1 | 22,7 |
| 2. Normal | 120 | 89 |
| | 64,7 | 69,3 |
| 3. Supérieur | 10 | 10 |
| | 5,2 | 8,1 |
| **Total** | **185** | **128** |
| | **100,0** | **100,0** |

*Chi-carré: 2,78942 D.L.: 2 Signif.: 0,2479*
*Valeurs manquantes: 40*
1. Pondération intergroupe.

TABLEAU 5.16

**Rendement du niveau de la scolarité sur le marché du travail**
**Natifs canadiens noirs anglophones nés au Canada**
**et groupe de référence**
**Informateurs de moins de 30 ans**

| Rendement du niveau de la scolarité sur le marché du travail | Natifs canadiens noirs anglophones | Groupe de référence |
|---|---|---|
| 1. Inférieur | 19 | 29 |
| | 42,9 | 22,7 |
| 2. Normal | 24 | 89 |
| | 52,8 | 69,3 |
| 3. Supérieur | 2 | 10 |
| | 4,3 | 8,1 |
| **Total** | **45** | **128** |
| | **100,0** | **100,0** |

*Chi-carré: 6,98006 D.L.: 2 Signif.: 0,0305*
*Valeurs manquantes: 12*

TABLEAU 5.17

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail selon le secteur d'activité**

| Groupe de référence | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Rendement** | **Secteurs d'activité** | | | | | | |
| | **I** | **II** | **III** | **IV** | **V** | **VI** | **Total** |
| 1. Inférieur | 11 | 9 | 10 | 7 | 12 | 11 | 60 |
| | 11,4 | 24,0 | 13,4 | 13,0 | 16,6 | 25,4 | 15,8 |
| 2. Normal | 83 | 22 | 54 | 31 | 57 | 23 | 270 |
| | 83,4 | 63,2 | 70,8 | 58,7 | 75,8 | 53,2 | 70,7 |
| 3. Supérieur | 5 | 5 | 12 | 15 | 6 | 9 | 52 |
| | 5,1 | 12,8 | 15,8 | 28,3 | 7,6 | 21,3 | 13,5 |
| **Total** | **99** | **35** | **76** | **53** | **75** | **43** | **382** |
| | **26,0** | **9,3** | **19,9** | **13,9** | **19,6** | **11,4** | **100,0** |

*Chi-carré: 29,60169 D.L.: 10 Signif.: 0,0010*

*Valeurs manquantes: 5*

Secteurs d'activité:

I. Manufacturier
II. Commerce de gros, finance et immobilier
III. Commerce de détail
IV. Communications, services publics et gouvernementaux
V. Enseignement, santé et services sociaux
VI. Hébergement, restauration et autres services personnels

TABLEAU 5.18

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail selon le secteur d'activité**

| Communauté noire anglophone | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Rendement** | **Secteurs d'activité** | | | | | | |
| | **I** | **II** | **III** | **IV** | **V** | **VI** | **Total** |
| 1. Inférieur | 17 | 17 | 23 | 2 | 14 | 11 | 85 |
| | 24,7 | 39,5 | 53,1 | 13,1 | 17,4 | 15,4 | 25,8 |
| 2. Normal | 47 | 25 | 14 | 14 | 57 | 55 | 213 |
| | 67,3 | 56,7 | 33,4 | 76,4 | 70,1 | 74,8 | 64,3 |
| 3. Supérieur | 6 | 2 | 6 | 2 | 10 | 7 | 33 |
| | 8,1 | 3,8 | 13,5 | 10,5 | 12,5 | 9,8 | 9,8 |
| **Total** | **71** | **44** | **43** | **19** | **81** | **74** | **332** |
| | **21,3** | **13,1** | **13,1** | **5,8** | **24,5** | **22,4** | **100,0** |

*Chi-carré: 34,23635 D.L.: 10 Signif.: 0,0002*

*Valeurs manquantes: 18*

Secteurs d'activité:

I. Manufacturier
II. Commerce de gros, finance et immobilier
III. Commerce de détail
IV. Communications, services publics et gouvernementaux
V. Enseignement, santé et services sociaux
VI. Hébergement, restauration et autres services personnels

TABLEAU 5.19

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail selon le secteur d'activité**

| Communauté noire francophone | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Rendement** | **Secteurs d'activité** | | | | | | |
| | **I** | **II** | **III** | **IV** | **V** | **VI** | **Total** |
| 1. Inférieur | 26 | 2 | 14 | 4 | 7 | 4 | 57 |
| | 30,5 | 9,1 | 39,2 | 42,9 | 10,7 | 7,3 | 21,0 |
| 2. Normal | 57 | 19 | 20 | 5 | 59 | 36 | 195 |
| | 67,3 | 90,9 | 55,6 | 47,6 | 84,6 | 70,0 | 71,8 |
| 3. Supérieur | 2 | - | 2 | 1 | 3 | 12 | 20 |
| | 2,2 | - | 5,2 | 9,5 | 4,7 | 22,7 | 7,2 |
| **Total** | **85** | **21** | **36** | **10** | **70** | **51** | **272** |
| | **31,2** | **7,8** | **13,2** | **3,8** | **25,6** | **18,9** | **100,0** |

*Chi-carré: 48,57343 D.L.: 10 Signif.: 0,0000*

*Valeurs manquantes: 1*

Secteurs d'activité:

I. Manufacturier
II. Commerce de gros, finance et immobilier
III. Commerce de détail
IV. Communications, services publics et gouvernementaux
V. Enseignement, santé et services sociaux
VI. Hébergement, restauration et autres services personnels

TABLEAU 5.20

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail selon le secteur d'activité**

| Communauté chinoise | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Rendement** | **Secteurs d'activité** | | | | | | |
| | **I** | **II** | **III** | **IV** | **V** | **VI** | **Total** |
| 1. Inférieur | 12 | 1 | 2 | - | 1 | 6 | 22 |
| | 9,8 | 5,0 | 13,9 | - | 8,1 | 8,7 | 9,2 |
| 2. Normal | 107 | 17 | 6 | 1 | 11 | 38 | 179 |
| | 85,5 | 89,4 | 57,5 | 100,0 | 91,9 | 55,2 | 75,9 |
| 3. Supérieur | 6 | 1 | 3 | - | - | 25 | 35 |
| | 4,7 | 5,6 | 28,7 | - | - | 36,1 | 14,9 |
| **Total** | **125** | **19** | **11** | **1** | **11** | **70** | **236** |
| | **52,8** | **7,9** | **4,6** | **0,3** | **4,9** | **29,5** | **100,0** |

*Chi-carré: 41,56218 D.L.: 10 Signif.: 0,0000*

*Valeurs manquantes: 9*

Secteurs d'activité:

I. Manufacturier
II. Commerce de gros, finance et immobilier
III. Commerce de détail
IV. Communications, services publics et gouvernementaux
V. Enseignement, santé et services sociaux
VI. Hébergement, restauration et autres services personnels

TABLEAU 5.21

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail selon le secteur d'activité**

| Communauté du Sud-Est-asiatique | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Rendement** | **Secteurs d'activité** | | | | | | |
| | **I** | **II** | **III** | **IV** | **V** | **VI** | **Total** |
| 1. Inférieur | 36<br>30,4 | 4<br>27,5 | 3<br>13,1 | 4<br>38,7 | 8<br>37,4 | 3<br>22,9 | 57<br>29,0 |
| 2. Normal | 80<br>68,0 | 6<br>48,4 | 18<br>83,7 | 6<br>61,3 | 13<br>60,4 | 10<br>67,6 | 132<br>67,2 |
| 3. Supérieur | 2<br>1,6 | 3<br>24,1 | 1<br>3,2 | - | - | 1<br>9,5 | 8<br>3,8 |
| **Total** | **117**<br>**59,5** | **13**<br>**6,6** | **21**<br>**10,7** | **10**<br>**5,1** | **21**<br>**10,7** | **15**<br>**7,5** | **197**<br>**100,0** |

*Chi-carré: 21,94778 D.L.: 10 Signif.: 0,0154*

*Valeurs manquantes: 6*

Secteurs d'activité:

I. Manufacturier
II. Commerce de gros, finance et immobilier
III. Commerce de détail
IV. Communications, services publics et gouvernementaux
V. Enseignement, santé et services sociaux
VI. Hébergement, restauration et autres services personnels

TABLEAU 5.22

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail selon le secteur d'activité**

| Communauté du Sud-asiatique | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Rendement** | **Secteurs d'activité** | | | | | | |
| | **I** | **II** | **III** | **IV** | **V** | **VI** | **Total** |
| 1. Inférieur | 27 | - | 6 | - | 5 | 3 | 42 |
| | 29,4 | 3,1 | 19,8 | 19,1 | 17,6 | 24,5 | 23,4 |
| 2. Normal | 60 | 14 | 20 | 1 | 21 | 8 | 124 |
| | 64,0 | 93,7 | 69,5 | 59,5 | 75,6 | 64,4 | 69,1 |
| 3. Supérieur | 6 | - | 3 | - | 2 | 1 | 13 |
| | 6,6 | 3,1 | 10,8 | 21,4 | 6,8 | 11,1 | 7,5 |
| **Total** | **93** | **15** | **29** | **2** | **27** | **11** | **179** |
| | **52,0** | **8,3** | **16,2** | **1,2** | **15,3** | **6,8** | **100,0** |

*Chi-carré: 8,21309 D.L.: 10 Signif.: 0,6080*

*Valeurs manquantes: 13*

Secteurs d'activité:

I. Manufacturier
II. Commerce de gros, finance et immobilier
III. Commerce de détail
IV. Communications, services publics et gouvernementaux
V. Enseignement, santé et services sociaux
VI. Hébergement, restauration et autres services personnels

TABLEAU 5.23

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail selon le secteur d'activité**

| Communauté italienne | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Rendement** | **Secteurs d'activité** | | | | | | |
| | **I** | **II** | **III** | **IV** | **V** | **VI** | **Total** |
| 1. Inférieur | 5 | 5 | 4 | . | 2 | 3 | 20 |
| | 6,7 | 56,1 | 17,1 | 3,8 | 14,1 | 12,1 | 12,4 |
| 2. Normal | 68 | . | 20 | 10 | 12 | 20 | 132 |
| | 90,2 | 5,1 | 82,9 | 92,0 | 74,7 | 74,4 | 80,3 |
| 3. Supérieur | 2 | 4 | . | . | 2 | 4 | 12 |
| | 3,1 | 38,8 | . | 4,2 | 11,3 | 13,5 | 7,2 |
| **Total** | **75** | **9** | **25** | **11** | **17** | **27** | **164** |
| | **46,1** | **5,6** | **15,0** | **6,8** | **10,1** | **16,5** | **100,0** |

*Chi-carré: 43,04782 D.L.: 10 Signif.: 0,0000*

*Valeurs manquantes: 3*

Secteurs d'activité:

I. Manufacturier
II. Commerce de gros, finance et immobilier
III. Commerce de détail
IV. Communications, services publics et gouvernementaux
V. Enseignement, santé et services sociaux
VI. Hébergement, restauration et autres services personnels

TABLEAU 5.24

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail selon le secteur d'activité**

| Communauté portugaise | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Rendement** | **Secteurs d'activité** | | | | | | |
| | **I** | **II** | **III** | **IV** | **V** | **VI** | **Total** |
| 1. Inférieur | 2 | . | . | 1 | . | 4 | 6 |
| | 2,4 | . | . | 13,3 | . | 9,5 | 3,8 |
| 2. Normal | 80 | 5 | 15 | 2 | 15 | 38 | 145 |
| | 97,6 | 73,0 | 78,0 | 50,8 | 96,9 | 69,6 | 86,4 |
| 3. Supérieur | . | 2 | 4 | 1 | . | 8 | 16 |
| | . | 27,0 | 22,0 | 35,9 | 3,1 | 20,9 | 9,8 |
| **Total** | **82** | **7** | **19** | **4** | **15** | **40** | **168** |
| | **48,8** | **4,1** | **11,6** | **2,3** | **9,0** | **24,1** | **100,0** |

*Chi-carré: 31,44030 D.L.: 10 Signif.: 0,0005*

***Valeurs manquantes**: 27*

Secteurs d'activité:

I. Manufacturier
II. Commerce de gros, finance et immobilier
III. Commerce de détail
IV. Communications, services publics et gouvernementaux
V. Enseignement, santé et services sociaux
VI. Hébergement, restauration et autres services personnels

TABLEAU 5.25

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail selon le secteur d'activité**

| Communauté grecque | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Rendement** | **Secteurs d'activité** | | | | | | |
| | **I** | **II** | **III** | **IV** | **V** | **VI** | **Total** |
| 1. Inférieur | 6 | 2 | 1 | 4 | 3 | 5 | 22 |
| | 8,8 | 21,5 | 7,7 | 37,6 | 14,2 | 14,3 | 12,9 |
| 2. Normal | 66 | 5 | 15 | 6 | 18 | 22 | 131 |
| | 89,3 | 60,2 | 82,0 | 57,6 | 77,7 | 59,1 | 77,1 |
| 3. Supérieur | 1 | 1 | 2 | - | 2 | 10 | 17 |
| | 1,9 | 18,3 | 10,3 | 4,8 | 8,1 | 26,6 | 10,1 |
| **Total** | **74** | **8** | **18** | **10** | **23** | **38** | **170** |
| | **43,2** | **4,8** | **10,7** | **5,7** | **13,5** | **22,4** | **100,0** |

*Chi-carré: 26,37758 D.L.: 10 Signif.: 0,0033*

*Valeurs manquantes: 6*

Secteurs d'activité:

I. Manufacturier
II. Commerce de gros, finance et immobilier
III. Commerce de détail
IV. Communications, services publics et gouvernementaux
V. Enseignement, santé et services sociaux
VI. Hébergement, restauration et autres services personnels

TABLEAU 5.26

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail, selon la langue de travail[1]**
**Communauté d'Europe du Sud - Immigrés et nés au Canada[2]**

| | Immigrés* | | | Nés au Canada** | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Langue de travail | | | Langue de travail | | |
| Rendement | Français et/ou anglais | Autre | Total | Français et/ou anglais | Autre | Total |
| 1. Inférieur | 35 | 26 | 62 | 46 | 10 | 56 |
| | 57,5 | 42,5 | 100,0 | 81,6 | 18,4 | 100,0 |
| | 13,3 | 4,9 | 7,8 | 33,3 | 13,5 | 26,4 |
| 2. Normal | 211 | 452 | 663 | 82 | 63 | 145 |
| | 31,8 | 68,2 | 100,0 | 56,9 | 43,2 | 100,0 |
| | 80,2 | 84,6 | 83,2 | 59,4 | 85,1 | 68,4 |
| 3. Supérieur | 17 | 56 | 73 | 10 | 1 | 10 |
| | 23,2 | 76,8 | 100,0 | 93,2 | 6,8 | 100,0 |
| | 6,5 | 10,5 | 9,1 | 7,2 | 1,3 | 4,7 |
| **Total** | **263** | **534** | **797** | **138** | **74** | **212** |
| | **33,0** | **67,0** | **100,0** | **65,2** | **34,8** | **100,0** |

** Chi-carré: 20,37480 D.L.: 2 Signif.: 0,0000*

*** Chi carré: 14,69360 D.L.: 2 Signif.: 0,0006*

*Valeurs manquantes:*
*immigrés: 70*
*nés au Canada: 14*

1. La langue la plus souvent utilisée avec les collègues de travail.
2. Pondération intergroupe.

TABLEAU 5.27

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail, selon le statut (travailleur autonome/salarié) Communauté d'Europe du Sud - Immigrés et nés au Canada[1]**

| | Immigrés* | | | Nés au Canada** | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Rendement** | **Autonome** | **Salarié** | **Total** | **Autonome** | **Salarié** | **Total** |
| 1. Inférieur | 4 | 59 | 63 | 9 | 51 | 60 |
| | 3,1 | 8,3 | 7,5 | 49,5 | 24,8 | 26,9 |
| 2. Normal | 91 | 607 | 698 | 8 | 145 | 153 |
| | 68,9 | 86,1 | 83,4 | 43,4 | 70,8 | 68,8 |
| 3. Supérieur | 37 | 39 | 76 | 1 | 9 | 10 |
| | 28,0 | 5,6 | 9,1 | 7,2 | 4,4 | 4,6 |
| **Total** | **133** | **705** | **837** | **18** | **205** | **223** |
| | **15,9** | **84,2** | **100,0** | **8,1** | **91,9** | **100,0** |

* *Chi-carré: 69,71698 D.L. : 2 Signif. : 0,0000*

** *Chi-carré: 5,88810 0D.L. : 2 Signif. : 0,0527*

*Valeurs manquantes:*
*immigrés: 30*
*nés au Canada: 3*

1. Pondération intergroupe.

TABLEAU 5.28

**Rendement du niveau de la scolarité sur le marché du travail selon le secteur d'activité - Communautés d'Europe du Sud: nés à l'étranger et natifs canadiens[1]**

| Rendement | I | | II | | III | | IV | | V | | VI | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nés à l'étr. | Nés au Canada | Nés à l'étr. | Nés au Canada | Nés à l'étr. | Nés au Canada | Nés à l'étr. | Nés au Canada | Nés à l'étr. | Nés au Canada | Nés à l'étr. | Nés au Canada | Nés à l'étr. | Nés au Canada |
| 1. Inférieur | 24 | 7 | 6 | 19 | 5 | 15 | 3 | 5 | 11 | 3 | 15 | 10 | 64 | 59 |
| | 5,5 | 15,6 | 20,0 | 70,4 | 5,2 | 30,6 | 6,0 | 35,7 | 14,1 | 9,4 | 10,4 | 18,9 | 7,6 | 26,8 |
| 2. Normal | 405 | 36 | 9 | 4 | 87 | 31 | 43 | 9 | 59 | 29 | 96 | 41 | 699 | 150 |
| | 92,7 | 80,0 | 30,0 | 14,8 | 90,6 | 63,3 | 86,0 | 64,3 | 75,6 | 90,6 | 66,7 | 77,3 | 83,4 | 68,2 |
| 3. Supérieure | 11 | 2 | 15 | 4 | 4 | 3 | 4 | - | 8 | - | 33 | 2 | 75 | 11 |
| | 2,5 | 4,4 | 50,0 | 14,8 | 4,2 | 6,1 | 8,0 | - | 10,3 | - | 22,9 | 3,8 | 8,9 | 5,0 |
| **Total** | **437** | **45** | **30** | **27** | **96** | **49** | **50** | **14** | **78** | **32** | **144** | **53** | **838** | **220** |
| | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** | **100,0** |
| | **52,1** | **20,4** | **3,6** | **12,3** | **11,5** | **22,3** | **6,0** | **6,4** | **9,3** | **14,5** | **17,2** | **24,1** | **100,0** | **100,0** |

*Valeurs manquantes*: 35

1.Pondération intergroupe.

Secteurs d'activité:
I.Manufacturier
II.Commerce de gros, finance et immobilier
III.Commerce de détail
IV.Communications, services publics et gouvernementaux
V.Enseignement, santé et services sociaux
VI.Hébergement, restauration et autres services personnels

TABLEAU 5.29

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail selon la communauté**
**Diplômés universitaires de 2e et 3e cycles, et des professions libérales**

| Rendement | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud-asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Total |
| 1. Inférieur | 5 (32,9) | 7 (26,7) | - - | 5 (32,0) | 9 (39,1) | 3 (51,3) | - - | 1 (50,0) | 8 (28,4) |
| 2. Normal | 10 (67,1) | 19 (73,3) | 5 (100,0) | 11 (68,0) | 14 (61,9) | 3 (48,7) | 2 (100,0) | 1 (50,0) | 20 (71,6) |
| **Total** | **14 (100,0)** | **26 (100,0)** | **5 (100,0)** | **16 (100,0)** | **23 (100,0)** | **6 (100,0)** | **2 (100,0)** | **3 (100,0)** | **28 (100,0)** |

*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 5.30

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail selon la communauté**
**Diplômés universitaires de premier cycle**

| Rendement | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Total |
| 1. Inférieur | 16 (54,0) | 7 (41,7) | 12 (39,2) | 34 (50,9) | 16 (31,5) | 4 (33,5) | 1 (50,0) | 6 (27,3) | 14 (22,1) |
| 2. Normal | 14 (46,0) | 10 (58,3) | 18 (60,8) | 33 (49,1) | 35 (68,5) | 7 (66,5) | 1 (50,0) | 17 (72,7) | 48 (77,9) |
| **Total** | **30 (100,0)** | **17 (100,0)** | **30 (100,0)** | **68 (100,0)** | **52 (100,0)** | **11 (100,0)** | **3 (100,0)** | **23 (100,0)** | **62 (100,0)** |

*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 5.31

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail selon la communauté**
**Diplômés du collégial**

| Rendement | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Total |
| 1. Inférieur | 65 (58,7) | 43 (45,3) | 10 (38,3) | 18 (83,8) | 17 (57,8) | 13 (56,8) | 5 (49,4) | 15 (64,1) | 39 (48,4) |
| 2. Normal | 37 (33,7) | 50 (52,8) | 8 (29,3) | 3 (13,0) | 8 (26,0) | 6 (27,4) | 3 (26,1) | 8 (33,9) | 22 (28,1) |
| 3. Supérieur | 8 (7,6) | 2 (2,0) | 8 (32,4) | 1 (3,1) | 5 (16,2) | 4 (15,8) | 2 (24,5) | - (2,0) | 19 (23,6) |
| **Total** | **110 (100,0)** | **96 (100,0)** | **26 (100,0)** | **21 (100,0)** | **29 (100,0)** | **24 (100,0)** | **10 (100,0)** | **23 (100,0)** | **80 (100,0)** |

*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 5.32

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail selon la communauté**
**Diplômés du secondaire**

| Rendement | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Total |
| 2. Normal | 95 (82,4) | 49 (79,1) | 48 (80,8) | 34 (86,1) | 54 (86,7) | 37 (91,2) | 30 (82,7) | 33 (86,6) | 106 (81,1) |
| 3. Supérieur | 20 (17,6) | 13 (20,9) | 11 (19,2) | 5 (13,9) | 8 (13,3) | 4 (8,8) | 6 (17,3) | 5 (13,4) | 25 (18,9) |
| **Total** | **116 (100,0)** | **63 (100,0)** | **59 (100,0)** | **39 (100,0)** | **62 (100,0)** | **40 (100,0)** | **36 (100,0)** | **38 (100,0)** | **131 (100,0)** |

*Valeurs manquantes: 0*

TABLEAU 5.33

**Rendement du niveau de scolarité sur le marché du travail selon la communauté**
**Niveau de scolarité primaire**

| Rendement | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud-asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Total |
| 2. Normal | 64 (94,3) | 66 (93,4) | 102 (85,8) | 54 (97,5) | 15 (97,0) | 79 (94,5) | 118 (92,8) | 72 (86,2) | 76 (90,5) |
| 3. Supérieur | 4 (5,7) | 5 (6,6) | 17 (14,2) | 1 (2,5) | - (3,0) | 5 (5,5) | 9 (7,2) | 12 (13,8) | 8 (9,5) |
| **Total** | **68 (100,0)** | **71 (100,0)** | **119 (100,0)** | **55 (100,0)** | **16 (100,0)** | **84 (100,0)** | **127 (100,0)** | **84 (100,0)** | **84 (100,0)** |

*Valeurs manquantes: 0*

# ANNEXE 2

# Échantillons

## A. MÉTHODE ÉCHANTILLONNALE

Sur la base de la répartition des origines ethniques ou nationales retenues dans les 665 secteurs de recensement de la région métropolitaine de Montréal, nous avons pu observer qu'en général, sauf dans le centre-ville et dans Côte-des-Neiges, ces populations sont mutuellement ségréguées: les échantillons statistiquement indépendants semblaient s'imposer d'emblée. Nous nous sommes donc orientés dès le départ vers une méthode permettant de tirer un échantillon par groupe, soit au total huit échantillons.

Par ailleurs, une sélection aléatoire directe des informateurs était impraticable. En effet, aucune liste d'individus (tels les bottins téléphoniques ou les listes électorales) ne permettait d'identifier à l'avance les personnes constituant les univers de référence. Il nous a donc fallu prendre des moyens indirects de repérage des individus éligibles.

Nous avons adopté comme point de départ empirique le pourcentage de chacun des groupes dans chaque secteur de recensement (en 1981). Nous avons sélectionné, aléatoirement, un nombre prédéfini de secteurs de recensement. Cela fait, il nous a fallu dépister des ménages éligibles dans les secteurs sélectionnés, et enfin, sélectionner les informateurs parmi les éligibles des ménages.

Le modèle d'échantillon -en grappe- comprend donc 3 étapes de sélection aléatoire: les secteurs de recensement, les ménages dans les secteurs, les individus dans les ménages.

### Sélection des secteurs de recensement

Cette première sélection ne pouvant suivre un modèle probabiliste simple, qui aurait nécessité un contrôle du nombre d'entrevues à effectuer dans chaque secteur et augmenté les coûts de dépistage de façon anarchique, nous avons opté pour la procédure suivante:

— premièrement, rendre les probabilités de sélection de chaque secteur directement proportionnelles au pourcentage que le groupe visé représentait dans le secteur.

Cette procédure attribue aux secteurs où la concentration du groupe est forte, des probabilités plus grandes d'être sélectionnés; à l'inverse, là où la concentration est faible, des probabilités de sélection plus faibles.

— deuxièmement, nous avons fixé à dix le nombre d'entrevues à effectuer pour un même groupe dans chaque secteur.

Sur cette base, nous avons pu établir le nombre de secteurs de recensement à sélectionner pour chaque groupe (soit un dixième du nombre d'entrevues à compléter):

— Communauté noire: 60 secteurs sur 665;

— Communautés chinoise, d'Asie du Sud-Est, d'Asie du Sud, italienne, portugaise et grecque: 20 secteurs sur 665 pour chacune de ces communautés;

— Groupe de référence: 40 secteurs sur 665.

### Sélection des ménages

Une fois les secteurs de recensement sélectionnés, les ménages éligibles étaient dépistés selon une méthode aléatoire sur les lieux mêmes du secteur.

En pratique, il s'agissait tout simplement de sélectionner au hasard cinq pâtés de maisons et de donner comme consigne à l'intervieweur chargé de faire le dépistage et les entrevues dans le secteur, de faire le tour des pâtés dans un sens constant (dans notre cas, l'inverse des aiguilles d'une montre) et de s'adresser aux ménages y résidant jusqu'à compléter un maximum de 2 entrevues par pâté, de façon à disperser les 10 entrevues à effectuer dans le secteur. Dans le cas où le quota d'entrevues n'était pas atteint, d'autres

pâtés de maisons étaient sélectionnés dans le secteur jusqu'à épuisement des pâtés du secteur.

### *Critères d'éligibilité du ménage*

Comme un volet de notre problématique était centré sur les niveaux d'intégration socio-économique des groupes étudiés, nous avons restreint notre bassin d'éligibles à *la population active*.

Pour être éligible, un ménage devait remplir deux conditions:

1. un des membres au moins devait appartenir au groupe désiré; et

2. parmi ceux qui remplissaient la première condition, un au moins devait être actif (détenir un emploi ou en chercher un).

Sur le terrain, le problème de définition des groupes s'est évidemment posé. Pour rester dans la logique de notre objectif de représentativité des groupes nationaux choisis, nous avons utilisé comme question filtre lors du dépistage le critère de *l'origine*, sans spécifier s'il s'agissait de l'origine ethnique ou nationale. La question filtre, pour tous les groupes, sauf pour le groupe noir, était ainsi formulée:

> «Y a-t-il quelqu'un d'origine (chinoise, italienne etc.) qui habite dans ce logement?»

Dans le cas du groupe noir, une question filtre sur l'origine était impossible à poser: il ne s'agissait pas de chercher les origines caraïbéennes ou africaines seulement, mais aussi les origines canadiennes et autres possibles. La seule possibilité qu'il nous restait, dans ce cas, était l'auto-identification communautaire. Pour ce groupe, la question filtre devint donc:

> «Y a-t-il quelqu'un appartenant à la communauté noire qui habite dans ce logement?»

### Sélection des informateurs

La sélection des informateurs s'est faite à partir d'une grille de sélection aléatoire, appliquée aux membres éligibles des ménages.

En bout de ligne, la sélection d'un informateur a donc subi trois étapes:

1. sélection aléatoire d'un nombre prédéfini de secteurs de recensement;

2. sélection aléatoire, par dépistage, d'un nombre fixe de ménages éligibles dans chaque secteur;

3. sélection, parmi les éligibles du ménage, de la personne à interviewer (l'informateur).

## Cas particulier: la population noire anglophone

Lorsque cette étude a été entreprise, l'ajout, fait en 1986, de la catégorie «Noir» aux réponses précodées de la question de recensement sur le groupe ethnique ou culturel d'appartenance, n'était pas encore décidé. Une des préoccupations de la communauté noire et des administrations concernées par l'implantation des programmes d'accès à l'égalité était alors centrée sur les déficiences des recensements, dont les paramètres excluaient la possibilité de dénombrer la totalité de la population noire, en particulier la partie issue du noyau communautaire canadien anglophone.

Du point de vue de notre problématique, l'importance de ce groupe et de ses descendants actuels est indéniable.

D'abord et avant tout, ces Canadiens constituent non seulement un symbole de l'enracinement de la communauté dans le tissu social montréalais, mais aussi une assise communautaire présente avant l'immigration massive que ce groupe a connu par la suite.

Deuxièmement, l'exclusion sociale, économique et résidentielle dont cette population a souffert au cours de son histoire à Montréal a peut-être laissé des traces, observables à partir des caractéristiques de ses descendants actuels.

Troisièmement, le fait qu'on n'en connaisse ni le nombre ni les caractéristiques propres, limite la connaissance empirique de cette communauté à sa composante issue de l'immigration caraïbéenne relativement récente.

Nous nous sommes donc fixé comme objectif parallèle à l'étude entreprise, de tenter d'évaluer le pourcentage que représentent dans la population noire anglophone, les descendants de l'ancienne communauté, c'est-à-dire les Noirs canadiens de souche.

Pour ce faire, nous avons adopté une stratégie basée sur les résultats d'une récente étude sur la communauté noire de Montréal (Williams, 1989).

Selon l'auteure de cette étude, il n'y aurait pas de distribution résidentielle particulière aux descendants du premier noyau communautaire montréalais. L'ancienne communauté et l'immigration des dernières décennies seraient établies géographiquement dans les mêmes zones (principalement sur la Rive-Sud et vers le sud-ouest du centre-ville).

Étant donné la flexibilité de notre modèle d'échantillon, nous pouvions espérer rejoindre dans la communauté noire anglophone, si le nombre d'informateurs le permettait, un pourcentage relativement fiable de Noirs anglophones d'origine canadienne. Pour cette raison, nous avons établi à 400, plutôt qu'à 200 comme ailleurs, le nombre d'entrevues à effectuer dans la partie anglophone de la communauté noire.

Un problème technique se posait cependant: les données officielles dont nous disposions n'établissaient pas, par secteur de recensement, de distinction entre Noirs anglophones et Noirs francophones. À ce sujet nous n'avions qu'une information pouvant nous guider approximativement: le pourcentage global de francophones et d'anglophones dans chaque secteur de recensement sélectionné.

Ce critère nous a permis de «prédire» la langue maternelle de la population noire dans chacun des secteurs.

Pour arriver à effectuer 400 entrevues auprès de Noirs anglophones et 200 auprès de Noirs francophones, nous avons fixé à 12 le nombre d'entrevues à effectuer dans les secteurs à prédominance anglophone et à 8, le nombre à effectuer dans les secteurs à prédominance francophone. Ce n'est donc que sur le terrain, et au hasard des entrevues, que le partage entre anglophones et francophones s'est fait. Un réajustement à 10 entrevues par secteur, rétablissant les probabilités de sélection de départ, a été introduit à l'étape de la pondération.

## B. PONDÉRATION

La pondération des données est double.

### Pondération intragroupe

Chacun des groupes a reçu une pondération interne de façon à ce que:

— les probabilités de sélection du ménage soient ramenées au poids théorique des probabilités de sélection des ménages dans le secteur, soit 10/Nm où Nm est le nombre de ménages théoriquement éligibles dans le secteur;

— les probabilités de sélection de l'individu (dans le ménage) qui a répondu au questionnaire soient ramenées à ses probabilités de sélection dans le ménage, soit 1/Ne, où Ne est le nombre de personnes éligibles dans le ménage;

— les probabilités de sélection des Noirs anglophones et des Noirs francophones soient ramenées aux probabilités de départ calculées sur la base de 10 entrevues par secteur.

Cette pondération interne ne change pas sensiblement le nombre d'informateurs par groupe.

Après pondération interne, nous obtenons le nombre d'unités suivantes:

Communauté noire anglophone: 347

Communauté noire francophone: 273

Communauté chinoise: 245

Groupes d'Asie du Sud-Est: 203

Groupes d'Asie du Sud: 192

Portugais: 195

Italiens: 167

Grecs: 176

Groupe de référence: 387

TOTAL: 2 184 informateurs

La pondération intragroupe est appliquée lorsque des groupes particuliers sont décrits ou analysés, ou encore lorsque deux ou plusieurs groupes sont comparés sur une même variable. Dans ce cas, seuls les pourcentages verticaux sont valides.

## Pondération intergroupe

Comme les échantillons ne sont pas stratifiés, une pondération qui ramène chaque groupe à sa proportionnalité par rapport aux autres est nécessaire pour les analyses portant sur l'ensemble des groupes. Nous avons

basé cette pondération sur une évaluation de chaque sous-population au moment de l'enquête (recensement de 1981 + 75 % des immigrés au Québec au cours de 1981-1987).

La pondération intergroupe est appliquée lorsque plusieurs groupes sont analysés simultanément.

## C. LES ÉCHANTILLONS

Le premier critère de sélection des individus échantillonnés était l'origine nationale, et, dans le cas spécifique de la communauté noire, l'appartenance à la «communauté noire». Le critère de l'origine nationale ne pouvait s'appliquer de façon précise dans ce groupe, puisqu'il n'y a pas coïncidence suffisante entre l'origine nationale et la couleur.

Compte tenu de la procédure de dépistage porte à porte, l'application de ce premier critère a eu comme conséquence l'établissement d'échantillons représentatifs des actifs de sous-populations s'identifiant à un référent commun, fondé tantôt sur la couleur ou ses implications politiques (communauté noire), tantôt sur une origine nationale. Les échantillons obtenus relèvent donc d'un modèle d'auto-inclusion, ce qui en soi correspond à une réalité dont il est question au chapitre 2.

Cependant, il ne peut y avoir coïncidence exacte entre l'auto-inclusion dans un groupe minoritaire et l'origine ethnique ou culturelle définie par Statistique Canada à partir de l'ascendance. Tant qu'un groupe est d'immigration relativement récente, les méthodes objective (ascendance) et subjective (auto-inclusion) donnent des résultats très semblables, puisqu'on peut supposer que l'appartenance subjective à un groupe national ou culturel minoritaire se maintient généralement (mais non nécessairement) au cours de la première génération d'immigration. Mais au fur et à mesure qu'un groupe s'implante dans la société d'accueil, que de nouvelles générations surgissent, la recherche d'une nouvelle identité, sinon culturelle, du moins civique ou politique, pourrait également surgir, incitant les individus se considérant comme Canadiens à se soustraire à l'inclusion dans le groupe minoritaire auquel ils devraient appartenir d'après les critères du recensement.

Les échantillons obtenus sont donc d'emblée soumis au risque d'une sous-représentation, par rapport aux données censitaires, des individus offrant des probabilités plus grandes d'être intégrés politiquement à la société

d'accueil, soit possiblement les individus d'une deuxième génération, et ceux ayant immigré très jeunes.

Le deuxième critère de dépistage utilisé était le statut sur le marché du travail. Les données censitaires incluent dans la population active les individus qui détiennent un emploi ou qui sont en chômage depuis une période maximale de deux ans.

Nous avons inclus dans les actifs tous les individus cherchant du travail, sans imposer de limite de temps, ce qui pourrait avoir eu un impact sur les distributions selon les catégories d'âge ou de sexe. Par ailleurs, les étudiants à plein temps ont été exclus, puisque nous voulions connaître le rendement, sur le marché du travail, d'une éducation achevée.

Les données du recensement de 1986 sur les actifs des groupes étudiés n'étant pas encore disponibles au moment où les analyses ont été effectuées, une première validation des données a été établie à partir de la comparaison entre les classes d'âge des membres des ménages dépistés (cette information a été recueillie auprès des informateurs), et les données du recensement de 1986 sur la population totale (groupe ethnique ou culturel du premier ancêtre). Cette comparaison s'est avérée entièrement satisfaisante, puisqu'il en est ressorti peu de distorsions, comme le montrent les tableaux 2.1 et 2.2. Elle confirme l'efficacité de la méthode échantillonnale utilisée pour dépister les ménages appartenant aux groupes visés.

De légères distorsions sont cependant apparues lorsque les actifs dans les ménages dépistés (soit les bassins d'éligibles) et les informateurs sélectionnés dans ces ménages ont été comparés entre eux. Elles concernent la communauté chinoise, où les femmes âgées de plus de 35 ans sont proportionnellement trop nombreuses par rapport aux femmes actives de cette catégorie d'âge dans les ménages d'origine chinoise; les hommes d'origine portugaise, surreprésentés dans les classes d'âge de 35 ans et plus; la communauté sud-asiatique, où les personnes âgées de 45 ans et plus sont surreprésentées; et la communauté noire francophone, où étaient surreprésentées les informateurs âgés entre 25 et 34 ans.

Les informateurs de la communauté noire anglophone sont par contre adéquatement représentés en ce qui a trait à l'âge.

TABLEAU 2.1

**Groupes d'âge par communauté — Données de l'enquête CDP et données du recensement de 1986 sur la population totale**
**Personnes âgées entre 15 et 64 ans**

| COMMUNAUTÉ | Population âgée de 15-64 ans | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | 15-24 % | 25-34 % | 35-44 % | 45-64 % | Total |
| Noire CDP | 26,0 | 32,3 | 22,2 | 19,4 | 1 516 |
| Recensement 1986 | 24,4 | 26,5 | 29,1 | 19,9 | 44 520 |
| Chinoise CDP | 27,3 | 22,2 | 21,5 | 28,9 | 757 |
| Recensement 1986 | 29,0 | 24,9 | 19,1 | 27,0 | 17 225 |
| Sud-est-asiatique CDP | 28,4 | 36,1 | 21,4 | 17,4 | 648 |
| Recensement 1986 | 29,2 | 34,5 | 18,3 | 18,0 | 15 240 |
| Sud-asiatique CDP | 25,3 | 35,7 | 20,1 | 19,1 | 593 |
| Recensement 1986 | 23,0 | 30,4 | 24,9 | 21,6 | 14 495 |
| Italienne CDP | 30,2 | 16,0 | 18,0 | 35,6 | 499 |
| Recensement 1986 | 26,3 | 21,9 | 17,6 | 34,3 | 136 165 |
| Portugaise CDP | 28,8 | 19,9 | 21,0 | 30,2 | 522 |
| Recensement 1986 | 25,5 | 26,2 | 22,6 | 25,7 | 19 925 |
| Grecque CDP | 36,0 | 14,5 | 11,7 | 37,8 | 545 |
| Recensement 1986 | 29,8 | 16,4 | 19,5 | 34,2 | 37 180 |
| Groupe de référence CDP | 23,9 | 27,5 | 22,5 | 26,1 | 899 |
| Recensement 1986 | 23,4 | 26,9 | 21,4 | 28,3 | 1 711 700 |

TABLEAU 2.2

**Coefficients de dissimilarité entre les distributions censitaires sur la population totale âgée de 15 à 64 ans et les données sur les ménages dépistés**

| COMMUNAUTÉ | % |
|---|---|
| Noire | 7,4 % |
| Chinoise | 4,4 % |
| Sud-est-asiatique | 4,0 % |
| Sud-asiatique | 7,6 % |
| Italienne | 5,6 % |
| Portugaise | 7,8 % |
| Grecque | 9,8 % |
| Groupe de référence | 2,2 % |

Ultérieurement à cette première comparaison avec les données de recensement de 1986 sur les ménages, il a été possible d'obtenir l'accès à un échantillon de 2 % des individus faisant partie du 20 % de recensés avec le questionnaire «long». Les actifs de cet échantillon censitaire ont été comparés aux échantillons de l'étude.

Les données censitaires auxquelles les échantillons sont comparés (tableaux 2.3 à 2.5) n'incluent que les origines «uniques» (par opposition aux origines «multiples» qui comprennent les individus s'étant déclaré plus d'une origine), ce qui entraîne l'exclusion de 29 % de la population noire par suite du manque de congruence entre la question posée (groupe culturel ou ethnique du premier ancêtre) et l'information recherchée (la couleur). Nous supputons que la surreprésentation (par rapport aux données de recensement utilisées) des jeunes dans les deux communautés noires, et possiblement d'autres distorsions apparentes, sont en partie dues à l'exclusion des recensés s'étant identifiés selon des termes multiples (Noir canadien, Noir américain, etc.). En ce qui regarde les communautés noires, les écarts par rapport aux données censitaires ne peuvent donc être attribuées uniquement à un biais échantillonnal.

TABLEAU 2.3

**Distributions comparées: catégories d'âge des actifs selon le sexe, suivant la communauté — Données de la CDP et échantillon de 2 % des données censitaires de 1986**

*Groupe de référence (origines françaises et britanniques)*

| | Total | | Hommes | | Femmes | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Âge | % CDP | % REC | % CDP | % REC | % CDP | % REC |
| 15-24 | 16,0 | 20,7 | 16,5 | 19,1 | 15,6 | 22,7 |
| 25-34 | 30,6 | 30,2 | 24,7 | 29,5 | 36,2 | 31,2 |
| 35-44 | 28,5 | 23,6 | 31,9 | 23,8 | 25,1 | 23,4 |
| 45-65 | 24,9 | 25,4 | 26,9 | 27,6 | 23,1 | 22,6 |
| Total % | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (382) | (21 277) | (184) | (11 981) | (199) | (9 226) |
| Coefficient de dissimilarité | | 5,29 % | | 8,07 % | | 7,15 % |

TABLEAU 2.3 (suite)

***Communauté noire anglophone (origines uniques)***

| | Total | | Hommes | | Femmes | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Âge | % CDP | % REC | % CDP | % REC | % CDP | % REC |
| 15-24 | 17,0 | 11,3 | 13,8 | 12,2 | 19,9 | 10,6 |
| 25-34 | 34,6 | 30,8 | 42,1 | 39,1 | 27,8 | 24,1 |
| 35-44 | 29,2 | 35,2 | 28,9 | 33,9 | 29,5 | 36,2 |
| 45-65 | 19,1 | 22,7 | 15,1 | 14,8 | 22,7 | 29,6 |
| Total % | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (335) | (256) | (159) | (115) | (176) | (142) |
| Coefficient de dissimilarité | 9,45 % | | 4,93 % | | 13,22 % | |

***Communauté noire francophone (origines uniques)***

| | Total | | Hommes | | Femmes | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Âge | % CDP | % REC | % CDP | % REC | % CDP | % REC |
| 15-24 | 12,2 | 14,4 | 7,3 | 13,5 | 15,4 | 15,1 |
| 25-34 | 48,0 | 35,7 | 43,6 | 34,8 | 51,2 | 36,4 |
| 35-44 | 25,8 | 35,1 | 30,0 | 36,0 | 22,8 | 34,3 |
| 45-65 | 14,0 | 14,9 | 19,1 | 15,7 | 10,5 | 14,1 |
| Total % | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (271) | (188) | (110) | (89) | (162) | (99) |
| Coefficient de dissimilarité | 12,33 % | | 12,17 % | | 15,15 % | |

***Communauté chinoise (origines uniques)***

| | Total | | Hommes | | Femmes | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Âge | % CDP | % REC | % CDP | % REC | % CDP | % REC |
| 15-24 | 7,3 | 20,2 | 6,3 | 18,6 | 8,5 | 21,8 |
| 25-34 | 28,4 | 26,9 | 29,1 | 25,7 | 20,5 | 28,2 |
| 35-44 | 34,8 | 22,9 | 26,8 | 20,3 | 43,6 | 25,4 |
| 45-65 | 32,4 | 30,0 | 37,8 | 35,4 | 27,3 | 24,5 |
| Total % | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (244) | (223) | (127) | (113) | (117) | (110) |
| Coefficient de dissimilarité | 14,29 % | | 12,28 % | | 20,94 % | |

TABLEAU 2.3 (suite)

***Communautés d'Asie du Sud-Est (origines uniques)***

| | Total | | Hommes | | Femmes | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Âge | % CDP | % REC | % CDP | % REC | % CDP | % REC |
| 15-24 | 4,9 | 15,5 | 5,9 | 15,4 | 3,6 | 15,7 |
| 25-34 | 44,8 | 38,2 | 52,9 | 45,6 | 33,7 | 28,4 |
| 35-44 | 27,6 | 21,0 | 20,2 | 15,4 | 37,4 | 28,4 |
| 45-65 | 22,7 | 25,2 | 21,0 | 23,5 | 25,3 | 27,4 |
| Total % | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (203) | (238) | (119) | (136) | (83) | (102) |
| Coefficient de dissimilarité | 13,17 % | | 12,08 % | | 14,22 % | |

***Communautés d'Asie du Sud (origines uniques)***

| | Total | | Hommes | | Femmes | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Âge | % CDP | % REC | % CDP | % REC | % CDP | % REC |
| 15-24 | 9,3 | 19,8 | 8,2 | 16,0 | 12,8 | 28,1 |
| 25-34 | 39,9 | 30,8 | 42,5 | 31,2 | 31,9 | 29,8 |
| 35-44 | 25,9 | 31,8 | 25,3 | 34,4 | 27,7 | 26,3 |
| 45-65 | 24,9 | 17,6 | 23,8 | 18,4 | 27,7 | 15,8 |
| Total % | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (193) | (182) | (146) | (125) | (47) | (57) |
| Coefficient de dissimilarité | 16,41 % | | 16,84 % | | 15,30 % | |

***Communauté italienne (origines uniques)***

| | Total | | Hommes | | Femmes | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Âge | % CDP | % REC | % CDP | % REC | % CDP | % REC |
| 15-24 | 12,7 | 22,6 | 7,8 | 20,1 | 18,7 | 26,3 |
| 25-34 | 17,6 | 24,3 | 13,3 | 22,5 | 22,7 | 27,0 |
| 35-44 | 23,6 | 19,2 | 22,2 | 19,7 | 23,3 | 18,4 |
| 45-65 | 46,1 | 33,8 | 56,8 | 37,7 | 33,3 | 28,3 |
| Total % | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (165) | (1 796) | (90) | (1 064) | (75) | (732) |
| Coefficient de dissimilarité | 16,63 % | | 21,46 % | | 11,95 % | |

TABLEAU 2.3 (suite)

***Communauté portugaise (origines uniques)***

| Âge | Total | | Hommes | | Femmes | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | % CDP | % REC | % CDP | % REC | % CDP | % REC |
| 15-24 | 9,8 | 23,9 | 8,5 | 19,1 | 10,4 | 30,4 |
| 25-34 | 26,8 | 27,8 | 23,9 | 27,8 | 31,2 | 27,8 |
| 35-44 | 28,3 | 27,1 | 27,3 | 29,6 | 31,2 | 25,5 |
| 45-65 | 35,0 | 21,3 | 40,2 | 23,5 | 27,3 | 18,3 |
| Total % | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (193) | (182) | (146) | (125) | (47) | (57) |
| Coefficient de dissimilarité | 15,03 % | | 20,05 % | | 16,71 % | |

***Communauté grecque (origines uniques)***

| Âge | Total | | Hommes | | Femmes | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | % CDP | % REC | % CDP | % REC | % CDP | % REC |
| 15-24 | 22,2 | 26,4 | 15,6 | 27,3 | 30,0 | 25,1 |
| 25-34 | 18,7 | 19,1 | 16,7 | 16,5 | 21,2 | 22,7 |
| 35-44 | 17,6 | 20,6 | 14,6 | 20,9 | 21,2 | 20,3 |
| 45-65 | 41,5 | 33,9 | 53,1 | 35,3 | 27,5 | 31,9 |
| Total % | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (176) | (504) | (96) | (297) | (80) | (207) |
| Coefficient de dissimilarité | 7,55 % | | 17,94 % | | 5,84 % | |

TABLEAU 2.4

**Distributions comparées: les actifs selon le sexe, selon la communauté — Données de la CDP et échantillon de 2 % des données censitaires de 1986**

***Groupe de référence (origines françaises et britanniques)***

| | % CDP | % REC |
|---|---|---|
| Hommes | 48,1 | 56,3 |
| Femmes | 51,9 | 43,7 |
| Total % | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (387) | (21 277) |
| Coefficient de dissimilarité: | | 8,25 % |

***Communauté noire anglophone (origines uniques)***

| | % CDP | % REC |
|---|---|---|
| Hommes | 49,0 | 44,7 |
| Femmes | 51,0 | 55,2 |
| Total % | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (347) | (257) |
| Coefficient de dissimilarité: | | 4,24 % |

***Communauté noire francophone (origines uniques)***

| | % CDP | % REC |
|---|---|---|
| Hommes | 40,6 | 47,3 |
| Femmes | 59,3 | 52,7 |
| Total % | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (273) | (188) |
| Coefficient de dissimilarité: | | 6,68 % |

***Communauté chinoise (origines uniques)***

| | % CDP | % REC |
|---|---|---|
| Hommes | 52,0 | 50,8 |
| Femmes | 47,9 | 49,3 |
| Total % | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (244) | (223) |
| Coefficient de dissimilarité: | | 1,38 % |

TABLEAU 2.4 (suite)

***Communauté d'Asie du Sud-Est (origines uniques)***

| | % CDP | % REC |
|---|---|---|
| Hommes | 58,9 | 57,1 |
| Femmes | 41,1 | 42,9 |
| Total % | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (202) | (238) |
| Coefficient de dissimilarité | | 1,77 % |

***Communautés d'Asie du Sud (origines uniques)***

| | % CDP | % REC |
|---|---|---|
| Hommes | 75,5 | 68,7 |
| Femmes | 24,5 | 31,3 |
| Total % | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (192) | (182) |
| Coefficient de dissimilarité | | 6,84 % |

***Communauté italienne (origines uniques)***

| | % CDP | % REC |
|---|---|---|
| Hommes | 54,8 | 59,2 |
| Femmes | 45,2 | 40,8 |
| Total % | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (166) | (1 796) |
| Coefficient de dissimilarité | | 4,42 % |

***Communauté portugaise (origines uniques)***

| | % CDP | % REC |
|---|---|---|
| Hommes | 60,0 | 58,5 |
| Femmes | 40,0 | 41,5 |
| Total % | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (195) | (277) |
| Coefficient de dissimilarité | | 1,52 % |

TABLEAU 2.4 (suite)

| *Communauté grecque (origines uniques)* | | |
|---|---|---|
| | % CDP | % REC |
| Hommes | 54,0 | 58,9 |
| Femmes | 46,0 | 41,1 |
| Total % | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (176) | (504) |
| Coefficient de dissimilarité: | | 4,95 % |

**Source:** Université de Montréal.

TABLEAU 2.5

**Distributions comparées: les actifs selon le statut d'immigration, suivant la communauté — Données de la CDP et échantillon de 2 % des données censitaires de 1986**

| *Communauté noire anglophone (origines uniques)* | | |
|---|---|---|
| | % CDP | % REC |
| Non immigré | 16,5 | 8,9 |
| Immigré | 83,5 | 91,1 |
| Total % | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (347) | (257) |
| Coefficient de dissimilarité: | | 7,52 % |

| *Communauté noire francophone (origines uniques)* | | |
|---|---|---|
| | % CDP | % REC |
| Non immigré | 3,7 | 4,2 |
| Immigré | 96,3 | 95,7 |
| Total % | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (273) | (189) |
| Coefficient de dissimilarité: | | 0,58 % |

TABLEAU 2.5 (suite)

***Communauté chinoise (origines uniques)***

| | % CDP | % REC |
|---|---|---|
| Non immigré | 4,1 | 15,7 |
| Immigré | 95,9 | 84,3 |
| Total % | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (244) | (223) |
| Coefficient de dissimilarité | | 11,59 % |

***Communauté d'Asie du Sud-Est (origines uniques)***

| | % CDP | % REC |
|---|---|---|
| Non immigré | 0,0 | 2,6 |
| Immigré | 100,0 | 97,4 |
| Total % | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (202) | (227) |
| Coefficient de dissimilarité | | 2,64 % |

***Communauté d'Asie du Sud (origines uniques)***

| | % CDP | % REC |
|---|---|---|
| Non immigré | 1,6 | 4,1 |
| Immigré | 98,4 | 95,8 |
| Total % | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (189) | (193) |
| Coefficient de dissimilarité | | 2,56 % |

***Communauté italienne (origines uniques)***

| | % CDP | % REC |
|---|---|---|
| Non immigré | 20,9 | 39,7 |
| Immigré | 79,1 | 60,3 |
| Total % | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (167) | (1 908) |
| Coefficient de dissimilarité | | 18,8 % |

TABLEAU 2.5 (suite)

***Communauté portugaise (origines uniques)***

| | % CDP | % REC |
|---|---|---|
| Non immigré | 7,2 | 20,3 |
| Immigré | 92,8 | 79,6 |
| Total % | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (195) | (167) |
| Coefficient de dissimilarité: | 13,2 % | |

***Communauté grecque (origines uniques)***

| | % CDP | % REC |
|---|---|---|
| Non immigré | 28,4 | 34,8 |
| Immigré | 71,6 | 65,2 |
| Total % | 100,0 | 100,0 |
| Nb | (176) | (460) |
| Coefficient de dissimilarité: | 6,37 % | |

**Source:** Université de Montréal.

Dans les autres groupes étudiés, les coefficients de dissimilarité marquent des écarts en ce qui a trait à l'âge, mais aussi au sexe et au statut d'immigration.

**Écarts dans les distributions selon les catégories d'âge (tableau 2.3)**

Il semble qu'en général, sauf chez les femmes d'origine grecque et les informateurs du groupe de référence, des sous-représentations affectent les individus âgés entre 15 et 24 ans.

En contrepartie, les surreprésentations affectent une seule catégorie d'âge dans le groupe des femmes d'origine chinoise (35 à 44 ans), dans celui des femmes d'origine sud-est-asiatique (35 à 44 ans également, qui sont surreprésentées de 9 %), dans le groupe d'origine sud-asiatique où au total la surreprésentation touche la catégorie des 25 à 34 ans (écart de 9 % dans cette

catégorie), et dans les trois groupes d'origine sud-européenne où la catégorie des 45 ans et plus est surreprésentée par rapport aux données de recensement (exception faite des femmes de la communauté grecque). L'ensemble de la communauté chinoise obtient un coefficient de dissimilarité de 14 %, mais ce sont surtout les femmes qui ont écopé du biais, puisque celles âgées de 35 à 44 ans sont surreprésentées de 18 %, leur pourcentage selon le recensement étant de 25,45 % et le pourcentage obtenu de 43,6 %, ceci au détriment exclusif des jeunes femmes de 15 à 24 ans.

**Écarts dans les distributions selon le sexe (tableau 2.4)**

Bien que les coefficients de dissimilarité restent partout dans une marge raisonnable, il faut quand même signaler une disparité sur cette variable dans notre groupe de référence (coefficient de 8,25 %) due à une surreprésentation des femmes.

Les femmes pourraient être surreprésentées aussi dans la communauté noire francophone (de 6,7 % sous toutes réserves), mais elles sont sous-représentées dans les communautés d'Asie du Sud (6,84 %).

Partout ailleurs, le coefficient de dissimilarité se situe en deçà de 5 % en ce qui a trait aux distributions selon le genre.

**Écarts dans les distributions selon le pays de naissance (tableau 2.5)**

Les personnes nées au Canada ayant de fortes probabilités de figurer parmi les plus jeunes, il n'est pas étonnant de constater, dans les groupes où il y a surreprésentation des plus âgées, une sous-représentation des natifs canadiens. Ainsi les communautés chinoise, italienne et portugaise ont été affectées par ces sous-représentations. Ce biais pourrait avoir été en partie entraîné par la procédure d'auto-inclusion utilisée lors de la sélection des informateurs dans les ménages. Les autres communautés, qui de toutes façons comprennent peu de natifs canadiens, n'ont pas été affectées par un écart considérable.

**Les structures d'âge (tableau 2.3)**

Dans les échantillons obtenus, la structure démographique la plus proche de celle définie par le groupe de référence est celle de la communauté noire anglophone, bien que les personnes âgées de 45 ans et plus y soient proportionnellement moins nombreuses. La moyenne d'âge des Noirs anglophones est de 34,9 ans et celle du groupe de référence de 36,6 ans.

Les informateurs de la communauté noire francophone, âgés en moyenne de 33,8 ans, offrent une structure d'âge beaucoup plus jeune que celle du groupe de référence, avec 48 % des informateurs qui se situent dans la classe d'âge de 25 à 34 ans, comparativement à 31 % pour le groupe de référence. Cette tendance, qui correspond à la réalité si on se fie à l'échantillon censitaire, est cependant accentuée dans le nôtre.

La moyenne d'âge des informateurs de la communauté chinoise est de 39,9 ans, soit plus de 3 ans supérieure à celle du groupe de référence. L'écart pourrait être dû en partie à la surreprésentation des femmes âgées de 35 à 44 ans. Le même écart existe, mais moins prononcé, dans l'échantillon censitaire.

Les informateurs du Sud-Est et du Sud asiatique ont des moyennes d'âge, soit identique (Sud-Asiatiques: 36,6 ans), soit légèrement supérieure (Sud-Est-Asiatiques: 37,5 ans) à celle du groupe de référence. Leur structure démographique s'écarte toutefois sensiblement de ce dernier groupe par une proportion plus élevée d'informateurs âgés de 25 à 44 ans. Cet écart, accentué toutefois par le biais échantillonnal, reflète des différences démographiques réelles entre chacun des deux groupes et le groupe de référence.

Les informateurs des communautés italienne et portugaise sont au contraire beaucoup plus âgés en moyenne que ceux du groupe de référence (41,4 ans et 39,8 ans comparativement à 36,6 ans). Dans le premier cas, il s'agit d'une tendance conforme à la réalité. Dans le second, la tendance est due au biais échantillonnal.

Quant aux informateurs de la communauté grecque, ils définissent une structure d'âge où, étrangement, les catégories intermédiaires regroupent moins d'effectifs que les extrêmes: les plus jeunes (15-24 ans) et les plus vieux (45 ans et plus) sont mieux représentés que dans le groupe de référence. Cette particularité correspond à la réalité, mais elle a été accentuée par une surreprésentation des 45 ans et plus. La moyenne d'âge de ces informateurs est d'ailleurs supérieure à celle des informateurs du groupe de référence (38,6 ans).

**Répartition des échantillons selon le lieu de naissance (tableau 2.5)**

Dans l'ensemble, les échantillons représentant les communautés les plus récemment implantées ne comptent pas de proportions considérables de natifs canadiens sur le marché du travail. Ainsi la communauté noire francophone n'en compte que 4 %, la communauté sud-asiatique 2 % et la communauté sud-est-asiatique aucun. Ces proportions ne s'écartent pas significativement des données censitaires disponibles.

Les échantillons représentant les communautés plus anciennes comportent pour leur part des natifs canadiens en proportions plus élevées: 21 % dans la communauté italienne, 28 % dans la communauté grecque, 7 % dans la portugaise et 4 % dans la chinoise. Cependant, seule la proportion de natifs canadiens dans la communauté grecque est près de la proportion réelle, les canadiens de naissance étant sous-représentés dans les trois autres groupes.

Vu la sous-représentation supposée dans les données censitaires des jeunes de la communauté noire anglophone, nous maintenons comme plausible la proportion de natifs canadiens obtenue dans ce groupe (16,5 %); une discussion à ce sujet est insérée au chapitre 2.

**Répartition des échantillons selon la période d'immigration (tableau 2.6)**

La répartition selon les périodes d'immigration des individus reflète la chronologie de l'arrivée à Montréal de chaque groupe à partir des années 1950. Les Italiens ont été les premiers à immigrer en grand nombre au cours des décennies 1950 et 1960: aussi 85,4 % des immigrés italiens de l'échantillon sont-ils arrivés au Canada avant 1971. Ont suivi les Grecs, dont 74 %, selon les données, auraient immigré avant 1971. Ensuite, l'immigration presque simultanée des Portugais et des Noirs anglophones, 49 % d'entre eux ayant immigré avant 1971. Ensuite l'immigration chinoise, les informateurs ayant immigré pour 78 % d'entre eux au cours de la période de 1971-1975. Plus récemment encore sont arrivés les Noirs francophones et les Asiatiques du Sud, dont les effectifs les plus nombreux se situent dans la période d'immigration 1971-1985 (89 % et 71 % respectivement). Enfin, les Asiatiques du Sud-Est font partie des dernières grandes vagues d'immigration, 97 % des informateurs ayant immigré après 1971.

TABLEAU 2.6

**Période d'immigration selon la communauté**

| Période d'immigration | COMMUNAUTÉ | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud-asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque |
| Avant 71 | 138 | 28 | 49 | 6 | 36 | 112 | 87 | 92 |
| | (48,9) | (10,5) | (21,1) | (3,0) | (50,7) | (85,4) | (49,4) | (73,9) |
| Entre 71 et 85 | 140 | 231 | 182 | 192 | 134 | 19 | 90 | 32 |
| | (49,7) | (86,8) | (78,0) | (94,5) | (70,7) | (13,9) | (50,3) | (26,1) |
| 86, 87 | 4 | 2 | 2 | 5 | 16 | 1 | 1 | |
| | (1,4) | (0,7) | (0,9) | (2,5) | (8,6) | (0,7) | (0,3) | |
| **Total** | **282** | **261** | **233** | **203** | **186** | **132** | **181** | **124** |
| | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** | **(100,0)** |

*Valeurs manquantes: 11*

ANNEXE 3

# Distributions occupationnelles et sectorielles des échantillons

TABLEAU 3.1

**Type d'emploi détenu par les hommes, selon la communauté**

| Type d'emploi détenu | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud-asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Groupe de référence |
| 1. Cadres et administrateurs | 5 (3,0) | 3 (3,0) | 13 (10,5) | 9 (7,9) | 15 (10,8) | 4 (4,6) | 7 (6,4) | 9 (9,9) | 38 (20,4) |
| 2. Professionnels | 12 (7,3) | 16 (14,9) | 20 (15,9) | 26 (22,2) | 26 (19,5) | 4 (3,9) | 3 (2,6) | 6 (6,4) | 21 (11,3) |
| 3. Non-manuels spécialisés | 15 (9,3) | 20 (18,2) | 19 (15,5) | 2 (1,6) | 9 (6,9) | 9 (9,5) | 6 (5,7) | 7 (7,7) | 12 (6,4) |
| 4. Semi-professionnels, techniciens | 7 (4,3) | 2 (1,7) | 3 (2,6) | 1 (0,9) | 3 (2,0) | 1 (1,5) | 1 (1,4) | 1 (1,0) | 9 (4,9) |
| 5. Surveillants, contremaîtres | 19 (11,5) | 2 (1,7) | 12 (9,8) | 9 (7,3) | 14 (10,2) | 8 (8,7) | 8 (8,1) | 9 (9,7) | 9 (4,8) |
| 6. Cols blancs semi et non spécialisés | 63 (38,1) | 27 (24,7) | 26 (20,6) | 12 (10,6) | 19 (14,3) | 15 (16,3) | 23 (22,0) | 27 (28,2) | 40 (21,7) |
| 7. Qualifiés, indépendants | 18 (10,8) | 1 (1,3) | 14 (10,9) | 11 (9,1) | 12 (8,7) | 16 (18,0) | 11 (10,1) | 11 (11,6) | 12 (6,5) |
| 8. Manuels spécialisés | 24 (14,4) | 31 (28,2) | 13 (10,6) | 41 (35,0) | 31 (23,2) | 22 (24,2) | 27 (25,3) | 22 (23,0) | 34 (18,5) |
| 9. Manœuvres | 2 (1,4) | 7 (6,3) | 5 (3,7) | 6 (5,4) | 6 (4,4) | 12 (13,..) | 19 (18,4) | 2 (2,4) | 10 (5,4) |
| **Total** | **166 (100,0)** | **110 (100,0)** | **124 (100,0)** | **117 (100,0)** | **135 (101,0)** | **91 (100,0)** | **105 (100,0)** | **94 (100,0)** | **185 (100,0)** |

*Valeurs manquantes: 35*

TABLEAU 3.2

**Type d'emploi détenu par les femmes, selon la communauté**

| Type d'emploi détenu | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Groupe de référence |
| 1. Cadres et administrateurs | 4 (2,5) | 1 (0,6) | 1 (0,8) | 4 (4,9) | 1 (2,0) | 4 (4,6) | 2 (3,1) | 4 (5,3) | 6 (3,1) |
| 2. Professionnels | 6 (3,4) | 6 (3,5) | 7 (6,0) | 11 (12,8) | 46 (9,65) | 2 (2,5) | 3 (3,8) | 2 (2,3) | 19 (9,7) |
| 3. Non-manuels spécialisés | 14 (8,0) | 23 (14,1) | 2 (1,9) | 2 (2,3) | 11 (23,9) | 4 (4,9) | 1 (1,3) | 10 (12,3) | 20 (10,2) |
| 4. Semi-professionnels, techniciens | 26 (14,9) | 29 (17,6) | - | 1 (1,1) | (1,0) | 1 (1,2) | - | 6 (7,1) | 19 (9,4) |
| 5. Surveillants, contremaîtres | 5 (3,1) | 3 (2,0) | 2 (1,8) | 4 (5,3) | 64 (13,8) | 5 (6,2) | 3 (4,1) | 3 (3,8) | 5 (2,2) |
| 6. Cols blancs semi- et non spécialisés | 108 (62,1) | 52 (32,0) | 30 (25,9) | 17 (20,6) | 10 (22,2) | 29 (36,9) | 26 (34,9) | 26 (32,5) | 99 (49,7) |
| 7. Qualifiés, indépendants | 2 (1,3) | 4 (2,6) | - | 13 (15,8) | 1 (2,0) | 3 (3,7) | 11 (15,3) | 7 (9,0) | 6 (2,9) |
| 8. Manuels spécialisés | 7 (4,0) | 35 (21,6) | 66 (56,4) | 30 (36,6) | 11 (23,6) | 26 (34,0) | 25 (34,4) | 20 (25,7) | 18 (8,8) |
| 9. Manœuvres | 1 (0,7) | 10 (6,0) | 8 (7,2) | (0,6) | 1 (2,0) | 3 (3,7) | 2 (3,1) | 2 (2,0) | 9 (4,0) |
| **Total** | **174 (100,0)** | **162 (100,0)** | **117 (100,0)** | **82 (100,0)** | **47 (100,0)** | **78 (100,0)** | **74 (100,0)** | **79 (100,0)** | **200 (100,0)** |

*Valeurs manquantes: 11*

TABLEAU 3.3

**Type d'emploi détenu par les hommes et les femmes, selon la communauté**

| Type d'emploi détenu | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est-asiatique | Sud-asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Groupe de référence |
| 1. Cadres et administrateurs | 9 (2,8) | 4 (1,5) | 14 (5,8) | 13 (6,7) | 16 (8,6) | 6 (3,7) | 9 (5,0) | 14 (7,8) | 44 (11,4) |
| 2. Professionnels | 18 (5,3) | 22 (8,1) | 27 (11,1) | 37 (18,3) | 31 (16,9) | 7 (4,4) | 6 (3,3) | 8 (4,5) | 40 (10,5) |
| 3. Non-manuels spécialisés | 29 (8,6) | 43 (15,8) | 21 (8,9) | 4 (1,9) | 20 (11,3) | 12 (7,6) | 7 (3,9) | 17 (9,8) | 32 (8,4) |
| 4. Semi-professionnels, techniciens | 33 (9,7) | 30 (11,2) | 3 (1,4) | 2 (1,0) | 3 (1,7) | 2 (1,4) | 1 (0,6) | 7 (3,8) | 28 (7,2) |
| 5. Surveillants, contremaîtres | 25 (7,2) | 5 (1,9) | 14 (5,9) | 13 (6,5) | 20 (11,1) | 13 (7,6) | 11 (6,4) | 12 (7,0) | 13 (3,5) |
| 6. Cols blancs semi et non spécialisés | 171 (50,3) | 79 (29,1) | 56 (23,1) | 29 (14,7) | 30 (16,3) | 44 (26,6) | 69 (37,2) | 52 (30,2) | 140 (36,2) |
| 7. Qualifiés, indépendants | 20 (6,0) | 6 (2,1) | 14 (5,6) | 24 (11,9) | 13 (7,0) | 19 (11,5) | 22 (12,0) | 18 (10,5) | 18 (4,6) |
| 8. Manuels spécialisés | 31 (9,1) | 66 (24,3) | 79 (32,6) | 71 (35,7) | 42 (23,3) | 46 (28,6) | 52 (29,1) | 42 (24,2) | 52 (13,5) |
| 9. Manuels non | 4 (1,0) | 17 (6,2) | 13 (5,4) | 7 (3,4) | 7 (3,8) | 15 (8,9) | 22 (12,1) | 4 (2,2) | 18 (4,6) |
| **Total** | **340 (100,0)** | **272 (100,0)** | **241 (100,0)** | **200 (100,0)** | **182 (100,0)** | **166 (100,0)** | **179 (100,0)** | **173 (100,0)** | **385 (100,0)** |

*Valeurs manquantes: 46*

TABLEAU 3.4

## Secteurs d'activité, selon la communauté

| Secteur d'activité | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud-asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Groupe de référence |
| Manufactures, construction et transport | 71 (21,0) | 85 (31,2) | 127 (53,2) | 117 (59,2) | 94 (52,1) | 77 (46,5) | 82 (47,2) | 74 (42,8) | 99 (25,8) |
| Commerce de gros, finance et immobilier | 44 (13,0) | 21 (7,6) | 19 (7,8) | 13 (6,5) | 15 (8,3) | 9 (5,5) | 7 (4,0) | 8 (4,4) | 36 (9,3) |
| Commerce de détail et service aux entreprises | 43 (12,9) | 36 (13,2) | 11 (4,6) | 21 (10,6) | 29 (16,1) | 25 (14,9) | 19 (11,2) | 19 (10,8) | 77 (20,1) |
| Communications, services publics et gouvernementaux | 19 (5,7) | 10 (3,6) | 1 (0,3) | 10 (5,1) | 2 (1,2) | 11 (6,7) | 4 (2,2) | 10 (5,6) | 53 (13,8) |
| Enseignement, santé et services sociaux | 81 (24,2) | 70 (25,6) | 11 (4,6) | 21 (10,6) | 27 (15,2) | 17 (10,0) | 15 (8,7) | 23 (13,3) | 75 (19,5) |
| Hébergement, restauration et autres | 78 (23,2) | 51 (18,9) | 70 (29,2) | 16 (7,9) | 13 (7,0) | 27 (16,3) | 46 (26,7) | 39 (22,9) | 45 (11,6) |
| **Total** | **336 (100,0)** | **272 (100,0)** | **239 (100,0)** | **198 (100,0)** | **180 (100,0)** | **168 (100,0)** | **173 (100,0)** | **173 (100,0)** | **385 (100,0)** |

*Valeurs manquantes: 62*

TABLEAU 3.5

**Secteurs d'activité des hommes, selon la communauté**

| Secteur d'activité | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est asiatique | Sud-asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Groupe de référence |
| Manufactures, construction et transport | 44 (27,2) | 40 (36,1) | 52 (42,3) | 71 (60,8) | 78 (58,1) | 43 (47,7) | 43 (42,9) | 40 (43,3) | 59 (31,9) |
| Commerce de gros, finance et immobilier | 29 (18,1) | 5 (4,7) | 9 (7,3) | 8 (7,1) | 12 (9,1) | 5 (5,4) | 5 (4,9) | 4 (4,2) | 11 (5,9) |
| Commerce de détail et service aux entreprises | 27 (16,8) | 15 (13,4) | 9 (7,8) | 13 (11,0) | 21 (15,9) | 15 (16,8) | 11 (11,2) | 13 (13,9) | 34 (18,2) |
| Communications, services publics et gouvernementaux | 11 (7,0) | 4 (3,4) | 1 (0,6) | 7 (5,9) | 2 (1,6) | 8 (8,7) | 2 (2,0) | 3 (2,9) | 36 (19,3) |
| Enseignement, santé et services sociaux | 14 (8,4) | 23 (20,8) | 5 (3,8) | 9 (7,5) | 10 (7,2) | 4 (4,4) | 10 (10,2) | 6 (6,4) | 25 (13,5) |
| Hébergement, restauration et autres | 37 (22,5) | 24 (21,6) | 47 (38,1) | 9 (7,7) | 11 (8,1) | 15 (16,9) | 29 (28,9) | 27 (29,3) | 21 (11,2) |
| **Total** | **163 (100,0)** | **110 (100,0)** | **122 (100,0)** | **116 (100,0)** | **134 (100,0)** | **91 (100,0)** | **101 (100,0)** | **93 (100,0)** | **186 (100,0)** |

*Valeurs manquantes: 44*

TABLEAU 3.6

**Secteurs d'activité des femmes, selon la communauté**

| Secteur d'activité | Communauté | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Noire anglophone | Noire francophone | Chinoise | Sud-est-asiatique | Sud-asiatique | Italienne | Portugaise | Grecque | Groupe de référence |
| Manufactures, construction et transport | 26 (15,1) | 45 (27,9) | 75 (64,7) | 46 (57,0) | 16 (35,2) | 34 (45,1) | 39 (53,3) | 34 (42,4) | 40 (20,1) |
| Commerce de gros, finance et immobilier | 14 (8,2) | 15 (9,5) | 10 (8,3) | 5 (5,8) | 3 (6,0) | 4 (5,7) | 2 (2,7) | 4 (4,7) | 25 (12,6) |
| Commerce de détail et service aux entreprises | 16 (9,3) | 21 (13,0) | 1 (1,2) | 8 (10,2) | 8 (16,8) | 9 (12,5) | 8 (11,2) | 6 (7,3) | 43 (21,8) |
| Communications, services publics et gouvernementaux | 8 (4,4) | 6 (3,7) | - - | 3 (3,9) | - - | 3 (4,3) | 2 (2,6) | 7 (8,8) | 17 (8,6) |
| Enseignement, santé et services sociaux | 68 (39,2) | 47 (28,8) | 7 (5,9) | 12 (15,1) | 18 (38,0) | 13 (16,9) | 5 (6,6) | 17 (21,6) | 50 (25,0) |
| Hébergement, restauration et autres | 41 (23,8) | 28 (17,0) | 23 (19,9) | 7 (8,1) | 2 (4,0) | 12 (15,7) | 17 (23,6) | 12 (15,3) | 24 (11,9) |
| **Total** | **172 (100,0)** | **162 (100,0)** | **116 (100,0)** | **81 (100,0)** | **47 (100,0)** | **74 (100,0)** | **73 (100,0)** | **70 (100,0)** | **199 (100,0)** |

*Valeurs manquantes: 15*

TABLEAU 3.7

**Niveaux de significativité des différences de proportion observées aux tableaux 3.1 et 3.2 entre les distributions des emplois dans chaque communauté comparée au groupe de référence**

| Communauté | Chi-carré | D.L. | Niveau de significativité |
|---|---|---|---|
| ***Noire anglophone*** | | | |
| Hommes | 7,67908 | 2 | ,0215 |
| Femmes | 5,46347 | 2 | ,0648 |
| ***Sud-est asiatique*** | | | |
| Hommes | 20,96183 | 2 | ,0000 |
| Femmes | 6,00215 | 2 | ,0497 |
| ***Sud asiatique*** | | | |
| Hommes | 4,92771 | 2 | ,0851 |
| Femmes | 5,58461 | 2 | ,0613 |
| ***Noire francophone*** | | | |
| Hommes | ,90991 | 2 | ,6345 |
| Femmes | 8,86819 | 2 | ,0119 |
| ***Chinoise*** | | | |
| Hommes | 3,62307 | 2 | ,1634 |
| Femmes | 19,58853 | 2 | ,0001 |
| ***Portugaise*** | | | |
| Hommes | 15,10050 | 2 | ,0005 |
| Femmes | 6,51399 | 2 | ,0385 |
| ***Italienne*** | | | |
| Hommes | 6,75676 | 2 | ,041 |
| Femmes | 3,78607 | 2 | ,1506 |
| ***Grecque*** | | | |
| Hommes | ,69742 | 2 | ,7056 |
| Femmes | 5,78700 | 2 | ,0554 |

## Références bibliographiques


ABELLA, Rosalie S.
*Égalité en matière d'emploi: Rapport d'une commission royale*, Toronto, Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi, 1984.

ADELMAN, Howard
*Canada and the Indochinese Refugees*, Régina, L.A. Weigel Educational Associates Ltd., 1982.

ANDERSON, Grace et David HIGGS
*L'héritage du futur: Les communautés portugaises au Canada*, Ottawa, Le cercle du livre de France, ministère des Approvisionnements et Services du Canada, 1979.

BEAUJOT, R., K.G. BASAVARAJAPPA et R.B.P. VERMA
*Le revenu des immigrants au Canada: La conjoncture démographique*, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services du Canada, 1986.

BERNIER, Bernard, Mikhael ELBAZ et Gilles LAVIGNE
«Ethnicité et lutte de classes», *Anthropologie et sociétés*, 1970, vol. 2, n° 1, p. 15-60.

BOISJOLY, Johanne
*Segmentation économique, segmentation du marché du travail et profils de détermination du revenu individuel*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Montréal, 1990.

BONACICH, Edna
«A Theory of Ethnic Antagonism: The Split Labor Market», *American Sociological Review*, 1972, n° 37, p. 547-559.

BONACICH, Edna
«A Theory of Middleman Minorities», *American Sociological Review*, 1973, n° 38, p. 583-594.

BOSSET, Pierre
*La discrimination indirecte dans l'emploi*, Cowansville, Éd. Yvon Blais inc., 1989.

BOYD, Monica
«Immigration and Occupational Attainment in Canada», *Ascription and Achievement: Studies in Mobility and States*, Ottawa, Carleton University Press, 1985.

BREDIMAS-ASSIMOPOULOS, Nadia
«Intégration civique sans acculturation — Les Grecs à Montréal», *Sociologie et sociétés*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1975, 11, vol. VII, n° 2.

BRETON, Raymond
«La communauté ethnique, communauté politique», *Sociologie et sociétés*, 1983, vol. XV, n° 2, p. 23-37.

BRETON, Raymond
*The Ethnic Community as a Resource in Relation to Group Problems: Perceptions and Attitudes*, Toronto, University of Toronto, 1981.

BRETON, Raymond
«The Structure of Relationships Between Ethnic Collectivities», in DRIEDGER, Leo; The Canadian Ethnic Mosaic — A Quest for Identity, *Canadian Ethnic Studies Association Series*, Toronto, McClelland and Stewart, 1978, vol. VI.

BUCHIGNANI, Norman et Doreen M. INDRA
*Continuous Journey: A Social History of South Asians in Canada*, Toronto, McLelland and Stewart, 1985.

CHAN, B. Kwok
«Percieved Racial Discrimination and Response: An Analysis of Indochinese Experience in Montreal, Canada», *Canadian Ethnic Studies / Études ethniques au Canada*, 1987, vol. XXI, n° 3, p. 125-147.

CHANCY, Max
*L'école québécoise et les communautés culturelles: Rapport du comité*, Montréal, ministère de l'Éducation, 1985.

CHICHA-PONTBRIAND, Marie-Thérèse
*Discrimination systémique — Fondement et méthodologie des programmes d'accès à l'égalité en emploi*, Cowansville, Éd. Yvon Blais inc., 1989.

CHIMBOS, Peter and Carol AGOCS
«Kin and Hometown Networks as Support System for the Immigration and Settlement of Greek Canadians», *Canadian Ethnic Studies*, 1983, vol. XV, nº 2.

Comité consultatif du président du comité exécutif de la communauté urbaine de Montréal sur les relations interculturelles et interraciales
*Rapport final*, Montréal, 1987.

Commission des droits de la personne du Québec
*Bilan de recherche sur la situation des minorités ethniques et visibles dans le logement et pistes d'intervention*, Montréal, CDPQ, 1988.

Commission des droits de la personne du Québec
*Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques*, Montréal, CPDQ, 1988.

Commission des droits de la personne du Québec
*Enquête sur les allégations de discrimination raciale dans l'industrie du taxi à Montréal*, Montréal, CDPQ, 1984.

Commission des droits de la personne du Québec
*L'accès à l'égalité dans l'emploi: Guide d'élaboration d'un programme volontaire*, Montréal, CDPQ, 6 cahiers, 1988.

Commission des droits de la personne du Québec
*Programme d'accès à l'égalité et accès des minorités aux services publics*, Montréal, CDPQ, 1987.

CONSTANTINIDES, Stephanos
*Les Grecs du Québec*, Québec, Le Métèque, 1983.

DAROSA, Victor M.P. et Richard POULIN
«Espaces ethniques et question linguistique au Québec à propos des communautés italienne et portugaise», *Canadian Ethnic Studies/Études ethniques au Canada*, 1986, vol. XVIII, nº 2.

DAUDLIN, Bob
*L'égalité, ça presse! Rapport du comité spécial sur les minorités visibles dans la société canadienne*, Ottawa, Chambre des communes, 1984.

DESCHAMPS, Gilles
*Étude longitudinale sur l'adaptation socio-économique des réfugiés indochinois au Québec: Bilan après un an de séjour*, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, 1982.

DESILVA, Arnold
*Les gains des immigrants — une analyse comparative*, Étude préparée pour le Conseil économique du Canada, 1992.

DESROSIERS, Denise, Joel GREGORY et Victor PICHÉ
*La migration au Québec: Synthèse et bilan bibliographique*, Montréal, Université de Montréal, 1978.

DRIEDGER, Leo, Charlene THACKER et Raymond CURRIE
«Ethnic Identification Variations in Regional and National Preferences», *Canadian Ethnic Studies / Études ethniques au Canada*, 1982, vol. XIV, nº 3.

DUNCAN, Berverly et Otis Dudley DUNCAN
«Minorities and the Process of Stratification», *American Sociological Review*, 1968/06, vol. 33, p. 356-364.

GARON, Muriel
*Une expérience de testing de la discrimination raciale dans le logement à Montréal*, Montréal, Commission des droits de la personne du Québec, 1988.

GAVAKI, Efie
«Urban Villagers: The Greek Community in Montreal, in *Two Nations, Many Cultures* (Prentice Hall Canada Inc.), Montréal, Éd. J.L. Elliot, 1983.

GLAZER, Nathan et Daniel P. MOYNIHAN
*Ethnicity: Theory and Experience*, Cambridge, Harvard University, 1975.

GORDON, Milton
*Assimilation in American Life: The Role of Race, Religion and National Origin*, New York, O.U.P., 1964.

Gouvernement du Québec
*Autant de façon d'être québécois: Plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles*, Québec, Comité ministériel permanent du développement culturel et scientifique, 1981.

HECHTER, Michael
*Principles of Group Solidarity*, Berkeley, University of California Press, 1987.

HELLY, Denise
*Les Chinois à Montréal: 1877 à 1951*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987.

HENRY, Frances et Effie GINZBERG
*Who Gets the Work?: A Test of Racial Discrimination in Employment*, Toronto, The Urban Alliance on Race Relations and the Social Planning Council of Metropolitan Toronto, 1985.

HUGHES, David R. et Evelyn KALLEN
«The Anatomy of Racism: Canadian Dimensions», in *Race, Racism and Ethnicity*, Montréal, Harvest House, 1974.

ISAJIW, Wsevolod W.
«Multiculturalism and the Integration of the Canadian Community», *Canadian Ethnic Studies*, 1983, vol. XV, nº 2.

JANSEN, Clifford J. et Lee R. LA CAVERA
*Italians in Canada*, Downsview, York University, 1981.

JOHNSON, Graham E.
«Chinese Family and Community in Canada: Tradition and Change», in *Two nations, many cultures — Ethnic groups in Canada*, Scarborough (Ontario), Éd. Jean Léonard, 1979.

JOHNSTON, Hugh
*Les Indiens asiatiques au Canada*, Ottawa, La société historique du Canada, 1984.

JUTEAU-LEE, Danielle
«La sociologie des frontières ethniques en devenir», *Sociologie et sociétés*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1979.

LABELLE, Micheline
*Idéologie de couleur et classes sociales en Haïti*, Montréal, Université de Montréal, 1978.

LABELLE, Micheline, G. TURCOTTE, M. KEMPENEERS et D. MEINTEL
*Histoire d'immigrées — Itinéraires d'ouvrières colombiennes, grecques, haïtiennes et portugaises de Montréal*, Montréal, Boréal, 1987.

LAPERRIÈRE, Anne
*L'intégration socio-scolaire des enfants immigrants dans les écoles de milieux socio-économiquement faibles: Une recherche exploratoire*, Montréal, Conseil scolaire de l'Île de Montréal, 1983.

LAPERRIÈRE, Anne et Gilles DESCHAMPS
*Les fondements sociaux des types d'insertion «culturelle» observés chez les néo-québécois et l'utilisation politique des cultures ethniques* (Communication présentée au colloque annuel de l'ACSALF), Montréal, ACSALF, 1978.

LARIVÉE, Yves
*Rapport synthèse: Immigration et langue de travail*, Montréal, Office de la langue française, 1989.

LATIF, Georges
*L'école québécoise et les communautés culturelles: «Rapport déposé au bureau du sous-ministre»*, Montréal, ministère de l'Éducation, 1988.

LESCOP, Renée
*Politiques et programmes de logement: Leurs effets sur l'exercice du droit au logement pour les minorités ethno-culturelles du Québec*, Montréal, Commission des droits de la personne du Québec, 1988.

MAJOR et MARTIN inc.
*La perception et les attitudes des entrepreneurs-employeurs face à l'embauche d'immigrants: Une enquête exploratoire*, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, 1978.

MCDADE, Kathryn
*Barriers to Recognition of the Credentials of Immigrants in Canada*, Ottawa, Institute for research on public policy, 1988.

NEWMAN, Williams M.
«Theoretical Perspectives for the Analysis of Social Pluralism», in DRIEDGER, Leo; *The Canadian Ethnic Mosaic — A Quest for Identity*, Toronto, Canadian Ethnic Studies Association Series, vol. VI, McClelland and Stewart, 1978.

PAINCHAUD, Claude et Richard POULIN
*Les Italiens au Québec*, Hull, Critiques, 1988.

PARSONS, Talcott
*Social Structure and Personality*, New York, Free Press, 1967.

PARSONS, Talcott
«Full Citizenship for the Negro American?», *Sociological Theory and Modern Society*, New York, Free Press, 1967.

PROULX, Daniel
«Le défi de l'égalité et la Charte canadienne des droits», *La revue du barreau*, Montréal, Éd. Yvon Blais, 1988, tome 48, nº 4.

RAMIREZ, Bruno
*Les premiers Italiens — L'origine de la petite Italie du Québec*, Montréal, Boréal Express, 1984.

RICHMOND, Anthony H. et Warren G. KALBACH
*Degré d'adaptation des immigrants et de leurs descendants*, Ottawa, Census analytical study, Statistique Canada, 1980.

SHIU-CHING CHIANG, F.
*Occupational Achievement of Post-War Chinese Immigrants in Montreal*, Montréal, McGill University Working Papers in Migration and Ethnicity, 1978, vol. 78, nº 4.

SIVANANDAN, A.
«Race, Class and Power: An Outline for Study», *Race*, 1973, vol. XIV, nº 4.

TCHORYK-PELLETIER, Peggy
*L'adaptation des minorités ethniques*, Montréal, Cégep de Saint-Laurent, 1989.

TEPPER, Elliot L.
*D'un continent à l'autre: Les réfugiés du Sud-Est asiatique*, Ottawa, L'association canadienne des études asiatiques, 1981.

VACCARO, Maria
*Certaines caractéristiques de l'habitation et de l'ethnicité sur l'Île de Montréal*, Montréal, Commission des droits de la personne du Québec, 1988.

VELTMAN, Calvin
*L'insertion socio-linguistique des Québécois d'origine portugaise*, Montréal, I.N.R.S.-Urbanisation, 1985.

VELTMAN, Calvin et Tina IOANNOU
*Les Grecs du quartier Parc-Extension: insertion dans la société d'accueil*, Montréal, I.N.R.S.-Urbanisation, 1984.

VERBUNT, Gilles
«Pour une politique de l'intégration», *Projet*, 1983/01.

WARNER, Louise
*Profil de la communauté noire anglophone du Québec*, Montréal, CIPACC, 1983.

WILEY, Norbert F.
«The Ethnic Mobility Trap and Stratification Theory», *Social Problems*, 1967, 10, vol. 15.

WILLIAMS, Dorothy W.
*Blacks in Montreal 1628-1986: An Urban Demography*, Cowansville, Éd. Yvon Blais, 1989.

WILSON, William J.
*The Declining Significance of Race: Blacks and Changing American Institutions*, Chicago, University of Chicago, 1978.

ZNANIECKI, Florian
*The Polish Peasant in Europe and in America*, 1920, réédité en 1958, Dover, New York.

# Les publications de l'IQRC*

## I. La famille, les sexes, les générations

1. Denise Lemieux et Lucie Mercier. *La recherche sur les femmes au Québec: bilan et bibliographie*. Coll. «Instruments de travail» n° 5, 1982, 330 pages. ÉPUISÉ (nouvelle édition revue et augmentée en préparation).
2. Renée Cloutier, Gabrielle Lachance, Denise Lemieux, Madeleine Préclaire et Luce Ranger-Poisson. *Femmes et culture au Québec*. Coll. «Documents préliminaires» n° 3, 1982, 107 pages. ÉPUISÉ (6 $)
3. Alain Vinet, Francine Dufresne et Lucie Vézina. *La condition féminine en milieu ouvrier: une enquête*. Coll. «Identité et changements culturels» n° 3, 1982, 222 pages. ÉPUISÉ (18,50 $)
4. Yolande Cohen. *Les thèses québécoises sur les femmes*. Coll. «Instruments de travail» n° 7, 1983, 124 pages. (8 $)
5. Denise Lemieux. *Les petits innocents. L'enfance en Nouvelle-France*. 1985, 205 pages. (12 $)
6. Fernand Dumont, dir. *Une société des jeunes!* 1986, 397 pages. (14,50 $)
7. Marie-Marthe T. Brault. *Du loisir à l'innovation. Les associations volontaires de personnes retraitées*. Coll. «Documents de recherche» n° 15, 1987, 176 pages. (15 $)
8. Renée B.-Dandurand et Lise Saint-Jean. *Des mères sans alliance. Monoparentalité et désunions conjugales*. 1989, 2e édition, 297 pages. (22 $)
9. Renée B.-Dandurand. *Le mariage en question. Essai sociohistorique*. 1991, 2e édition, 190 pages. (18 $)

---

* Le prix des publications est sujet à modification sans préavis.

10. Isabelle Perrault. *Autour des jeunes. Reconnaissance bibliographique*. Coll. «Documents de recherche» n° 17, 1988, 422 pages. (24 $)
11. Denise Lemieux et Lucie Mercier. *Les femmes au tournant du siècle, 1880-1940. Âges de la vie, maternité et quotidien*. 1991, 3e tirage, 398 pages. (28 $)
12. Gabrielle Lachance. *Nouvelles images de la vieillesse. Une étude de la presse âgée au Québec*. Coll. «Documents de recherche» n° 22, 1990, 168 pages. (20 $)
13. Marie-Marthe T. Brault. *Le travail bénévole à la retraite*. Coll. «Documents de recherche» n° 25, 1990, 122 pages. (15 $)
14. Denise Lemieux, dir. *Familles d'aujourd'hui*. IQRC en collaboration avec le Musée de la civilisation, 1990, 243 pages. (24 $)

## II. Les communautés ethnoculturelles

1. David Rome, Judith Nefsky et Paule Obermeir. *Les Juifs du Québec — Bibliographie rétrospective annotée*. Coll. «Instruments de travail» n° 1, 1981, 319 pages. (13 $)
2. Gary Caldwell et Éric Waddell, dir. *Les anglophones du Québec: de majoritaires à minoritaires*. Coll. «Identité et changements culturels» n° 1, 1982, 482 pages. (14 $)
3. Gary Caldwell et Éric Waddell, editors. *The English of Quebec: from majority to minority status*. Coll. «Identité et changements culturels» n° 2, 1982, 466 pages. (14 $)
4. Gary Caldwell. *Les études ethniques au Québec — Bilan et perspectives*. Coll. «Instruments de travail» n° 8, 1983, 108 pages. (10,50 $)
5. Honorius Provost. *Les premiers Anglo-Canadiens à Québec — Essai de recensement (1759-1775)*. Coll. «Documents de recherche» n° 1, 2e édition, 1984, 71 pages. ÉPUISÉ (7,50 $)
6. Tina Ioannou. *La communauté grecque du Québec*. Coll. «Identité et changements culturels» n° 4, 1984, 337 pages. (18 $)
7. Pierre Anctil et Gary Caldwell. *Juifs et réalités juives au Québec*. 1984, 371 pages. (20 $)
8. Richard Dominique et Jean-Guy Deschênes. *Cultures et sociétés autochtones du Québec. Bibliographie critique*. Coll. «Instruments de travail» n° 11, 1985, 221 pages. (19,50 $)
9. Ronald Rudin. *The Forgotten Quebecers. A History of English-Speaking Quebec, 1759-1980*. 1985, 315 pages. (14 $)
10. Ronald Rudin. *Histoire du Québec anglophone, 1759-1980*. Traduit de l'anglais par Robert Paré, 1986, 332 pages. (15 $)
11. Denise Helly. *Les Chinois à Montréal, 1877-1951*. 1987, 315 pages. (20 $)
12. Fernand Ouellet, dir. *Pluralisme et école. Jalons pour une approche critique de la formation interculturelle des éducateurs*. 1990, 2e tirage, 617 pages. (30 $)

13. Pierre Anctil. *Le rendez-vous manqué. Les Juifs de Montréal face au Québec de l'entre-deux-guerres*. 1988, 366 pages. (25 $)
14. Pierre Anctil. *«Le Devoir», les Juifs et l'immigration. De Bourassa à Laurendeau*. 1988, 170 pages. (18 $)
15. Fernand Ouellet et Michel Pagé, dir. *Pluriethnicité, éducation et société. Construire un espace commun*. 1991, 596 pages. (30 $)
16. Denise Helly. *L'immigration pour quoi faire?* 1992, 229 pages. (24 $)

### III. La culture populaire

1. Yvan Lamonde, Lucia Ferretti et Daniel Leblanc. *La culture ouvrière à Montréal (1880-1920): bilan historiographique*. Coll. «Culture populaire» n° 1, 1982, 178 pages. (9 $)
2. Danielle Nepveu. *Les représentations religieuses au Québec dans les manuels scolaires de niveau élémentaire (1950-1960)*. Coll. «Documents préliminaires» n° 1, 1982, 97 pages. (6,50 $)
3. Jean-Pierre Dupuis, Andrée Fortin, Gabriel Gagnon, Robert Laplante et Marcel Rioux. *Les pratiques émancipatoires en milieu populaire*. Coll. «Documents préliminaires» n° 2, 1982, 178 pages. (9 $)
4. Jean Bourassa. *Le travailleur minier, la culture et le savoir ouvrier*. Coll. «Documents préliminaires» n° 4, 1982, 79 pages. (5,25 $)
5. Sophie-Laurence Lamontagne. *L'hiver dans la culture québécoise (XVII^e-XIX^e siècles)*. 1983, 197 pages. (11,50 $)
6. Joseph Laliberté. *Agronome-colon en Abitibi*. Coll. «Littérature quotidienne» n° 1, 1983, 157 pages. (12 $)
7. Benoît Lacroix et Jean Simard. *Religion populaire, religion de clercs?* Coll. «Culture populaire» n° 2, 1984, 444 pages. (22 $)
8. Benoît Lacroix et Madeleine Grammond. *Religion populaire au Québec. Typologie des sources — Bibliographie sélective (1900-1980)*. Coll. «Instruments de travail» n° 10, 1985, 175 pages. (15 $)
9. Andrée Fortin. *Le Rézo. Essai sur les coopératives d'alimentation au Québec*. Coll. «Documents de recherche» n° 5, 1985, 282 pages. (17 $)
10. Jean-Pierre Dupuis. *Le ROCC de Rimouski. La recherche de nouvelles solidarités*. Coll. «Documents de recherche» n° 6, 1985, 282 pages. (17 $)
11. Centre populaire de documentation de Montréal. *Le choc du passé. Les années trente et les sans travail. Bibliographie sélective annotée*. Coll. «Documents de recherche» n° 11, 1986, 186 pages. (15 $)
12. Yvan Lamonde et Raymond Montpetit. *Le parc Sohmer de Montréal, 1889-1919. Un lieu populaire de culture urbaine*. 1986, 231 pages. (17 $)
13. Thérèse Beaudoin. *L'été dans la culture québécoise, XVII^e-XIX^e siècles*. Coll. «Documents de recherche» n° 10, 1987, 235 pages. (20 $)

14. Gabriel Gagnon et Marcel Rioux. *À propos d'autogestion et d'émancipation. Deux essais*. 1988, 190 pages. (17 $)
15. Madeleine Gauthier. *Les jeunes chômeurs. Une enquête*. Coll. «Documents de recherche» n° 18, 1989, 2e tirage, 302 pages. (18 $)
16. Ginette Paquet. *Santé et inégalités sociales*. Coll. «Documents de recherche» n° 21, 1991, 3e tirage, 133 pages. (14 $)

## IV. La création et la diffusion de la culture

1. Jean-Robert Faucher, André Fournier et Gisèle Gallichan. *L'information culturelle dans les médias électroniques*. Coll. «Diagnostics culturels» n° 1, 1981, 167 pages. (7 $)
2. Angèle Dagenais. *Crise de croissance: le théâtre au Québec*. Coll. «Diagnostics culturels» n° 2, 1981, 73 pages. (5 $)
3. Yvan Lamonde et Pierre-François Hébert. *Le cinéma au Québec — Essai de statistique historique (1896 à nos jours)*. Coll. «Instruments de travail» n° 2, 1981, 481 pages. (18 $)
4. François Colbert. *Le marché québécois du théâtre*. Coll. «Culture savante» n° 1, 1982, 112 pages. (8 $)
5. Jean-Pierre Charland et Nicole Thivierge. *Bibliographie de l'enseignement professionnel au Québec (1850-1980)*. Coll. «Instruments de travail» n° 3, 1982, 284 pages. (14 $)
6. Vivian Labrie. *Précis de transcription de documents d'archives orales*. Coll. «Instruments de travail» n° 4, 1982, 220 pages. (11 $)
7. Sylvie Tellier. *Chronologie littéraire du Québec*. Coll. «Instruments de travail» n° 6, 1982, 352 pages. (18,50 $)
8. Jean-Pierre Charland. *Histoire de l'enseignement technique et professionnel*. 1982, 485 pages. (25,50 $)
9. Nicole Thivierge. *Écoles ménagères et instituts familiaux: un modèle féminin traditionnel*. 1982, 478 pages. (25,50 $)
10. Yvan Lamonde. *L'imprimé au Québec: aspects historiques (18e-20e siècles)*. Coll. «Culture savante» n° 2, 1983, 370 pages. (18 $)
11. Yvan Lamonde. *Je me souviens. La littérature personnelle au Québec (1860-1980)*. Coll. «Instruments de travail» n° 9, 1983, 278 pages. (17 $)
12. Claude Savary, dir. *Les rapports culturels entre le Québec et les États-Unis*. 1984, 353 pages. (17 $)
13. Pierre Lavoie. *Pour suivre le théâtre au Québec. Les ressources documentaires*. Coll. «Documents de recherche» n° 4, 1985, 521 pages. ÉPUISÉ (22 $)
14. Jacques Dufresne, Fernand Dumont et Yves Martin. *Traité d'anthropologie médicale. L'Institution de la santé et de la maladie*. Presses de l'Université du

Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, Presses Universitaires de Lyon, 1985, XVII-1 245 pages. (65,95 $)

15. Léon Bernier et Isabelle Perrault. *L'artiste et l'œuvre à faire*. «La pratique de l'art 1», 1985, 518 pages. ÉPUISÉ (30 $)
16. Marcel Fournier. *Les générations d'artistes suivi d'entretiens avec Robert Roussil et Roland Giguère*. «La pratique de l'art 2», 1986, 202 pages. (18 $)
17. Yvan Lamonde et Esther Trépanier. *L'avènement de la modernité culturelle au Québec*. 1986, 320 pages. (24,50 $)
18. Vivian Labrie. *ABC: Trois constats d'alphabétisation de la culture*. 1986, 246 pages. (29 $)
19. Maurice Lemire, dir. *L'institution littéraire*. IQRC et CRELIQ, 1986, 217 pages. (19,50 $)
20. Alfred Dumais et Johanne Lévesque. *L'auto-santé. Des individus et des groupes au Québec*. 1986, 223 pages. (17 $)
21. Gabrielle Lachance, dir. *Mémoire d'une époque. Un fonds d'archives orales au Québec*. Coll. «Documents de recherche» n° 12, 1987, 251 pages. (16 $)
22. Marcel Fournier, Yves Gingras et Othmar Keel. *Sciences et médecine au Québec: perspectives sociohistoriques*. 1987, 212 pages. (20 $)
23. Maurice Lemire, dir., avec la collaboration de Pierrette Dionne et Michel Lord. *Le poids des politiques. Livres, lecture et littérature*. 1987, 191 pages. (18 $)
24. Vivian Labrie. *Alphabétisé-e-s! Quatre essais sur le savoir-lire*. 1987, 270 pages. (30 $)
25. Claude Galarneau et Maurice Lemire, dir. *Livre et lecture au Québec, 1800-1850*. 1988, 270 pages. (22 $)
26. M'hammed Mellouki. *Savoir enseignant et idéologie réformiste. La formation des maîtres (1930-1964)*. Coll. «Documents de recherche» n° 20, 1989, 392 pages. (28 $)
27. Jean-Pierre Charland. *Les pâtes et papiers au Québec 1880-1980. Technologies, travail et travailleurs*. Coll. «Documents de recherche» n° 23, 1990, 447 pages. (24 $)
28. Fernand Dumont et Yves Martin, dir. *L'éducation, 25 ans plus tard! Et après?* 1990, 432 pages. (24 $)
29. Fernand Dumont, dir. *La société québécoise après 30 ans de changements*. 1991, 3e tirage, 358 pages. (20 $)
30. Simon Langlois, dir. *La société québécoise en tendances, 1960-1990*. 1990, 667 pages. (29,95 $)
31. Jean-Pierre Charland avec la participation de Mario Désautels. *Système technique et bonheur domestique. Rémunération, consommation et pauvreté au Québec, 1920-1960*. Coll. «Documents de recherche» n° 28, 1991, 275 pages. (24 $)
32. Claude Beauchesne. *Le professeur de cégep: un maître en humanisme? Enquête sur les pratiques pédagogiques en sciences humaines*. Coll. «Documents de recherche» n° 29, 1991, 125 pages. (18 $)

33. Claude Lessard, Madeleine Perron et Pierre W. Bélanger, dir. *La profession enseignante au Québec. Enjeux et défis des années 1990*. Coll. «Documents de recherche» n° 30, 1991, 241 pages. (24 $)
34. Thérèse Hamel. *Le déracinement des écoles normales. Le transfert de la formation des maîtres à l'université*. Coll. «Documents de recherche» n° 31, 1991, 231 pages. (24 $)
35. Fernand Harvey, dir. *Médias francophones hors Québec. Analyses, essais et témoignages*. 1992, 356 pages. (30 $)
36. Pierre Lanthier et Guildo Rousseau, dir. *La culture inventée. Les stratégies culturelles aux 19e et 20e siècles*. 1992, 360 pages. (28 $)

## V. Les régions du Québec

1. Jean-Claude Marsan. *Montréal, une esquisse du futur*. 1983, 325 pages. (15 $)
2. André Dionne. *Bibliographie de l'Île Jésus*. Coll. «Documents de recherche» n° 2, 1983, 324 pages. ÉPUISÉ (18,50 $)
3. Serge Gauthier et collaborateurs. *Bibliographie de Charlevoix*. Coll. «Documents de recherche» n° 3, 1984, 320 pages. ÉPUISÉ (18 $)
4. Serge Gauthier et collaborateurs. *Guide des archives de Charlevoix*. 1985, VIII-97 pages. ÉPUISÉ (6 $)
5. Serge Laurin et Richard Lagrange. *Bibliographie des Laurentides*. Coll. «Documents de recherche» n° 7, 1985, 370 pages. (18 $)
6. Yves Hébert. *Bibliographie de la Côte-du-Sud*. Coll. «Documents de recherche» n° 8, 1986, 339 pages. (18 $)
7. Guy Gaudreau. *L'exploitation des forêts publiques au Québec, 1842-1905*. 1991, 2e tirage, 126 pages. (11 $)
8. Yves Beauregard. *Bibliographie du Centre du Québec et des Bois-Francs*. Coll. «Documents de recherche» n° 9, 1986, 495 pages. (25 $)
9. Marc Desjardins. *Bibliographie des Îles-de-la-Madeleine*. Coll. «Documents de recherche» n° 13, 1987, 281 pages. (20 $)
10. Daniel Tessier *et al.* *Bibliographie de Lanaudière*. Coll. «Documents de recherche» n° 14, 1987, 270 pages. (20 $)
11. Antonio Lechasseur avec la collaboration de Jacques Lemay. *Municipalités et paroisses du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Populations et limites territoriales 1851-1981*. 1987, 51 pages, 5 microfiches (Bas-Saint-Laurent, 563 p., Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, 304 p.). (10 $)
12. Marc Desjardins. *Bibliographie de la Gaspésie*. Coll. «Documents de recherche» n° 16, 1987, 436 pages. (24 $)
13. Françoise de Montigny-Pelletier et Andrée Raiche-Dussault. *Bibliographie de la Rive-Sud de Québec (Lévis—Lotbinière)*. Coll. «Documents de recherche» n° 19, 1989, 263 pages. (20 $)

14. Diane Saint-Pierre et Yves Hébert. *Archives paroissiales de la Côte-du-Sud. Inventaire sommaire*. 1990, 55 pages, 4 microfiches (XXV-581 pages). (10 $)
15. Monique Perron avec la collaboration de Luc Boisvert et Roland Viau. *Bibliographie du Haut-Saint-Laurent. Sud-ouest de la Montérégie*. Coll. «Documents de recherche» n° 24, 1990, 318 pages. (22 $)
16. Gaston Saint-Hilaire avec la collaboration d'Andrée Raiche-Dussault. *Bibliographie de la Côte-Nord*. Coll. «Documents de recherche» n° 26, 1990, 340 pages. (18 $)
17. René Hardy et Guy Trépanier. *Bibliographie de la Mauricie*. Coll. «Documents de recherche» n° 27, 1991, 294 pages. (20 $)
18. Jules Lord. *Bibliographie sur les grands domaines de la communauté urbaine de Québec. Villas, jardins et cimetières-jardins*. 1992, 129 pages. (12 $)

## VI. Hors chantier

1. Paul Aubin. *Bibliographie de l'histoire du Québec et du Canada (1966-1975)*. 2 tomes — 1981, 1425 pages, 22 000 titres. (60 $)
2. Gabrielle Lachance. *La culture contemporaine face aux industries culturelles et aux nouvelles technologies*. Rapport-synthèse, Rencontre franco-québécoise sur la culture, Québec-Montréal, du 4 au 8 juin 1984, 145 pages. (7 $)
3. *Statistiques culturelles du Québec (1971-1982)*. 1985, XLII-932 pages. (45 $)
4. Paul Aubin et Louis-Marie Côté. *Bibliographie de l'histoire du Québec et du Canada / Bibliography of the History of Quebec and Canada (1976-1980)*. 2 tomes — 1985, LXIV-1316 pages, 20 000 titres. (60 $)
5. Jean-Paul Baillargeon, dir. *Les pratiques culturelles des Québécois. Une autre image de nous-mêmes*. 1986, 394 pages. (19,50 $)
6. Paul Aubin et Louis-Marie Côté. *Bibliographie de l'histoire du Québec et du Canada / Bibliography of the History of Quebec and Canada (1946-1965)*. 2 tomes — 1987, LXXVII-1396 pages, 22 000 titres. (60 $)
7. Paul Aubin et Louis-Marie Côté. *Bibliographie de l'histoire du Québec et du Canada / Bibliography of the History of Quebec and Canada (1981-1985)*. 2 tomes — 1990, C-2073 pages, 29 000 titres. (80 $)

## VII. Collection Les régions du Québec

1. Jules Bélanger, Marc Desjardins et Yves Frenette. *Histoire de la Gaspésie*. Coll. «Les régions du Québec» n° 1, Montréal, Boréal Express, 1981, 807 pages. ÉPUISÉ (29,95 $)
2. Camil Girard et Normand Perron. *Histoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Coll. «Les régions du Québec» n° 2, 1989, 665 pages. (40 $ br., 50 $ rel.)

3. Serge Laurin. *Histoire des Laurentides*. Coll. «Les régions du Québec» n° 3, 1989, 892 pages. (45 $ br., 55 $ rel.)

## VIII. Collection Questions de culture

1. Fernand Dumont, dir. *Cette culture que l'on appelle savante*. 1981, 190 pages. (15 $)
2. Fernand Harvey et Gary Caldwell, dir. *Migrations et communautés culturelles*. 1982, 159 pages. (15 $)
3. Fernand Dumont, dir. *Les cultures parallèles*. 1982, 172 pages. (15 $)
4. Jean-Charles Falardeau, dir. *Architectures: la culture dans l'espace*. 1983, 210 pages. (15 $)
5. Yvan Lamonde, dir. *Les régions culturelles*. 1983, 189 pages. (12 $)
6. Madeleine Préclaire, dir. *La culture et l'âge*. 1984, 198 pages. (12 $)
7. Gabrielle Lachance, dir. *La culture: une industrie?* 1984, 216 pages. (12 $)
8. Pierre Anctil, Léon Bernier et Isabelle Perrault, dir. *Présences de jeunes artistes*. 1985, 190 pages. (12 $)
9. Denise Lemieux, dir. *Identités féminines: mémoire et création*. 1986, 199 pages. (12 $)
10. Gabriel Dussault, dir. *L'État et la culture*. 1986, 173 pages. (12 $)
11. Thérèse Hamel et Pierre Poulin, dir. *Devenir chercheur-e: itinéraires et perspectives*. 1986, 185 pages. (12 $)
12. Madeleine Gauthier, dir. *Les nouveaux visages de la pauvreté*. 1991, 2e tirage, 258 pages. (18,50 $)
13. Renée B.-Dandurand, dir. *Couples et parents des années quatre-vingt*. 1991, 3e tirage, 284 pages. (20 $)
14. Gladys L. Symons, dir. *La culture des organisations*. 1988, 220 pages. (18 $)
15. Gilles Pronovost et Daniel Mercure, dir. *Temps et société*. 1989, 258 pages. (20 $)
16. Marie-Marthe T. Brault et Lise Saint-Jean, dir. *Entraide et associations*. 1990, 280 pages. (22 $)
17. Jacques T. Godbout, dir. *La participation politique. Leçons des dernières décennies*. 1991, 301 pages. (25 $)
18. Annick Germain, dir. *L'aménagement urbain: promesses et défis*. 1991, 267 pages. (25 $)

## IX. Collection Diagnostic

1. Laurent Laplante. *Le suicide*. 1985, 126 pages. (12,95 $)

2. Jacques Dufresne. *La reproduction humaine industrialisée*. 1986, 126 pages. (12,95 $)
3. Gérald LeBlanc. *L'école, les écoles, mon école*. 1986, 110 pages. (12,95 $)
4. Jean Blouin. *Le libre-échange vraiment libre?* 1986, 135 pages. (12,95 $)
5. Jacques Dufresne. *Le procès du droit*. 1987, 127 pages. (12,95 $)
6. Michel Plourde. *La politique linguistique du Québec (1977-1987)*. 1991, 3e tirage, 143 pages. (12,95 $)
7. Vincent Lemieux. *Les sondages et la démocratie*. 1988, 122 pages. (12,95 $)
8. Laurent Laplante. *L'université. Questions et défis*. 1988, 141 pages. (12,95 $)
9. Jean-Pierre Rogel. *Le défi de l'immigration*. 1989, 123 pages. (12,95 $)
10. Jacques Henripin. *Naître ou ne pas être*. 1989, 141 pages. (12,95 $)
11. Diane-Gabrielle Tremblay. *L'emploi en devenir*. 1990, 121 pages. (12,95 $)
12. Laurent Laplante. *La police et les valeurs démocratiques*. 1991, 125 pages. (12,95 $)
13. Louise Corriveau. *Les Cégeps, question d'avenir*. 1991, 133 pages. (12,95 $)

## X. Collection Edmond-de-Nevers

1. Lucie Robert. *Le manuel d'histoire de la littérature canadienne de Mgr Camille Roy*. 1982, 198 pages. (11 $)
2. Réal Brisson. *La charpenterie navale à Québec sous le régime français*. 1983, 320 pages. (19,50 $)
3. Hélène Lafrance. *Yves Thériault et l'institution littéraire québécoise*. 1984, 174 pages. (13,50 $)
4. Hélène Laforce. *Histoire de la sage-femme dans la région de Québec*. 1985, 237 pages. (19,50 $)
5. Michel Sarra-Bournet. *L'Affaire Roncarelli. Duplessis contre les Témoins de Jéhovah*. 1986, 196 pages. (18 $)
6. Denis Goulet. *Le commerce des maladies. La publicité des remèdes au début du siècle*. 1987, 139 pages. (20 $)
7. Hélène Bédard. *Les Montagnais et la réserve de Betsiamites (1850-1900)*. 1988, 149 pages. (20 $)
8. Robert Laliberté. *L'imaginaire politique de Victor Segalen*. 1989, 152 pages. (20 $)
9. Aline Charles. *Travail d'ombre et de lumière. Le bénévolat féminin à l'Hôpital Sainte-Justine, 1907-1960*. 1990, 191 pages. (22 $)
10. Hélène Bourque. *La maison de faubourg. L'architecture domestique des faubourgs Saint-Jean et Saint-Roch avant 1845*. 1991, 199 pages. (22 $)

## XI. Rapports de recherche et manuscrits à diffusion limitée*

1. Louise Rondeau. *Le récit de fin du monde: orientations méthodologiques de recherche*. Québec, IQRC, 1982, 70 pages.
2. Michelle Trudel-Drouin. *Vie quotidienne en Nouvelle-France: un choix de textes*. Montréal, IQRC, 1982, 166 pages.
3. Paule Chouinard. *Anthologie de poèmes québécois sur les saisons*. Montréal, IQRC, 1983, 1 350 pages.
4. Mireille Perreault. *Marchandisation, industrialisation de la culture*. Rimouski, IQRC, 1983, 72 pages.
5. Carmen Quintin. *Les pratiques émancipatoires dans deux coopératives d'habitation de la région montréalaise*. Montréal, IQRC, 1983, 124 pages.
6. Gary Caldwell, Paule Obermeir et al. *Out-migration of 1971 English Mother-tongue High School Leavers from Quebec: eleven years after*. Lennoxville, IQRC et Anglo Quebec en Mutation Committee, 1984, 37 pages.
7. Gabrielle Lachance. *Le rapport industrie / culture*. 1987, 5 cahiers. I. L'artisanat et les métiers d'art, 38 p. II. Les arts d'interprétation, 38 p. III. Le cinéma, 40 p. IV. Le livre, 40 p. V. Quelques indications bibliographiques, 38 p.
8. Johanne Bujold. *Utilisation des centres d'emploi du Canada par les étudiants*. Québec, IQRC, 1990, 67 pages. (5 $)
9. Madeleine Gauthier et Jean-Pierre Simard. *L'intégration des jeunes en emploi au Québec en 1986*. Québec, IQRC, 1990, 22 pages. (3 $)
10. Sophie-Laurence Lamontagne. *Problèmes actuels de la condition féminine*. Québec, IQRC, 1990, 59 pages. (5 $)
11. Madeleine Gauthier. *L'insertion de la jeunesse québécoise en emploi*. Québec, IQRC, 1990, 119 pages (10 $)
12. Jean-Paul Baillargeon. *Vers un système de statistiques sur les industries culturelles de la francophonie. État général de la situation et propositions d'une première étape de réalisation*. Québec, IQRC, 1990, 51 pages. (6 $)
13. Madeleine Gauthier. *L'insertion de la jeunesse canadienne en emploi*. Québec, IQRC, 1991, 106 pages. (10 $)
14. Guy Fréchet et Michel Bernier. *Les perceptions des difficultés d'insertion sur le marché du travail, les raisons de quitter un emploi et l'inemployabilité dans l'Enquête sur l'activité*. Québec, IQRC, 1991, vii-47 pages. (8 $)
15. Monique Frappier. *L'autonomie financière de nos aînés et ses enjeux pour la société québécoise: un point de vue*. 1991, 54 pages. (8 $)

---

* disponibles sur demande à l'IQRC, 14, rue Haldimand, Québec, G1R 4N4
Téléphone: (418) 643-4695 • Télécopieur: (418) 646-3317

16. Guy Fréchet et Michel Bernier. *Les personnes moyennement scolarisées et la précarité de l'emploi: une analyse des données de l'**Enquête sur l'activité***. 1991, ix-59 pages. (8 $)
17. Guy Fréchet et Johanne Bujold. *Les transitions sur le marché du travail*. 1992, viii-32 pages. (7 $)
18. Gary Caldwell, Guy Fréchet et Normand Thibault. *Les déterminants de l'évolution récente de la fécondité au Québec*. 1992, vi-72 pages. (10 $)
19. Renée B.-Dandurand et Françoise-Romaine Ouellette. *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. 1992, x-432 pages. (30 $)

## XII. Banques de données sur support informatique

1. Jean-Pierre Chalifoux. *Le livre et la lecture au Québec au XX^e^ siècle*. Montréal, IQRC, 1982, (8 000 titres)*.
2. Paul Aubin et Louis-Marie Côté. *HISCABEQ. Bibliographie de l'histoire du Québec et du Canada (1946-1980)*. Montréal, IQRC, 1981, (90 000 titres — mise à jour trimestrielle)**.

## XIII. Documents audio-visuels***

1. Arthur Lamothe. Culture amérindienne. Archives. (Vingt documents produits par les Ateliers audio-visuels du Québec.)

---

* accessible sur demande aux Services documentaires Multimedia inc., 1685, rue Fleury Est, Montréal, H2C 1T1
Téléphone: (514) 382-0895 • Télécopieur: (514) 384-9139

** pour renseignements, s'adresser à l'IQRC

*** disponibles sur demande à l'IQRC, 14, rue Haldimand, Québec, G1R 4N4
Téléphone: (418) 643-4695 • Télécopieur: (418) 646-3317

Achevé d'imprimer à Québec
à l'imprimerie Logidec
en octobre 1992

# MONTRÉAL AU PLURIEL

Huit communautés ethno-culturelles de la région montréalaise